

**Direction**

Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation

Commission

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 10 novembre 2016

### **OBJET : BILAN D'ACTIVITÉS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS POUR 2015.**

Mesdames, messieurs,

L'article L. 3121-21 du code général des collectivités territoriales dispose que le Président du Conseil départemental doit rendre compte chaque année de la situation des « organismes » qui dépendent du département. Sont présentés, dans le document annexé, les bilans communiqués par les organismes, sous la responsabilité de leur président respectif, pour l'année 2015.

Sont présentés les bilans des organismes suivants :

- Sem Sequano Aménagement
- Association CDT 93 (Comité Départemental du Toursime 93)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Seine-Saint-Denis (CAUE 93)
- Centre départemental enfants et familles (CDEF)
- Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de sports (SIPS)
- EPS VILL EVRARD
- SIAAP
- ADIL 93

En conséquence, je vous propose de me donner acte de la présentation du bilan d'activité des organismes extérieurs pour 2015.

Le Président du Conseil départemental,

**Stéphane Troussel**





# **Bilans d'activités 2015**

**Organismes Annexes**

## SOMMAIRE

Figurent dans ce document les bilans des organismes devant présenter un rapport d'activité aux termes de l'article L3121-21 du code général des collectivités territoriales et les bilans certifiés aux termes de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales. Ces bilans sont présentés sous la responsabilité des présidents des organismes concernés.

●	Sem Sequano Aménagement	5 à 54
●	Comité départemental du Tourisme (CDT93)	56 à 74
●	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Seine-Saint-Denis (CAUE 93)	76 à 158
●	Centre départemental enfants et familles (CDEF)	160 à 270
●	Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de sports (SIPS)	272 à 278
●	EPS VILL EVRARD	280 à 517
●	SIAAP	519 à 547
●	ADIL 93	549 à 585



---

**SAEM SÉQUANO AMÉNAGEMENT**  
**15/17 Promenade Jean Rostand**  
**93000 BOBIGNY**

**COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

---

## SOMMAIRE

ANNEXE	1
<b>BILAN</b>	
Bilan actif	2
Bilan passif	3
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	
Compte de résultat partie 1	4
Compte de résultat partie 2	5
<b>ANNEXE</b>	
Règles et méthodes comptables	7
<b>Informations sur Bilan et Compte de résultat</b>	
Etat de l'actif immobilisé	25
Etat des amortissements	26
Ecart de réévaluation	N/A *
Etat des provisions	27
Etat des échéances, des créances et des dettes	28
Eléments relatifs à plusieurs postes du bilan	N/A *
Frais d'établissement	N/A *
Frais de recherche et de développement	N/A *
Fonds commercial	N/A *
Aménagements, agencements sur sol d'autrui	29
Différences d'évaluation/actifs cir.fongible	N/A *
Avance aux dirigeants	N/A *
Ecart conversion/créances, dettes étrangères	N/A *
Produits à recevoir	30
Charges à payer	31
Charges et produits constatés d'avance	32
Charges à répartir sur plusieurs exercices	N/A *
Composition du capital social	34
Variation des capitaux propres	35
Provisions pour risques et charges	36
Variation prov.spéciale, réserve réévaluation	N/A *
Affectation résultats soumise approbation AG	37
Ventilation du chiffre d'affaires	38
Liste des frais accessoires d'achats	N/A *
Transfert de charges	39
Quote-part résultats sur opérations en commun	N/A *
Intérêts immobilisés	N/A *
Intérêts sur éléments d'actif circulant	N/A *
Charges et produits exceptionnels	40
Participation des salariés	N/A *
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	41
Charges et produits sur exercices antérieurs	N/A *

\* : N/A Non Applicable

<b>Engagements financiers et autres informations</b>	<b>42</b>
Crédit-bail	43
Engagements financiers	44
Dettes garanties par des sûretés réelles	N/A *
Situation fiscale latente ou différée	45
Rémunération des dirigeants	N/A *
Effectif moyen	46
Identité sociétés mères consolidant société	N/A *
Liste des filiales et participations	47
Incidence évaluations fiscales dérogatoires	N/A *

\* : N/A Non Applicable

**- ANNEXE -**  
**=====**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2015, dont le total est de 267 815 250,57 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat bénéficiaire après impôt de 507 003,51 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

**=====**

## BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prev.	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	269 544	236 104	33 440	42 218
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	982 321	787 937	194 384	229 118
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	676 888	564 341	112 547	162 847
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 153 570	713 217	440 353	577 353
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	37 281		37 281	37 281
Autres immobilisations financières	1 100 489		1 100 489	2 427 273
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 220 093</b>	<b>2 301 598</b>	<b>1 918 494</b>	<b>3 476 089</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	17 985 360	176 590	17 808 770	7 267 584
En-cours de production de services	174 632 502		174 632 502	143 170 998
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	23 213 299	168 169	23 045 130	41 513 362
Autres créances	18 760 066		18 760 066	29 690 975
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	12 498 000		12 498 000	12 498 000
(dont actions propres : )				
Disponibilités	18 725 169		18 725 169	3 631 802
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	427 119		427 119	3 076 395
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>266 241 515</b>	<b>344 759</b>	<b>265 896 756</b>	<b>240 849 116</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>270 461 608</b>	<b>2 646 357</b>	<b>267 815 251</b>	<b>244 325 206</b>



## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	101 595 952		101 595 952	94 986 834
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>101 595 952</b>		<b>101 595 952</b>	<b>94 986 834</b>
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			42 420 600  8 580 295 20 752	(16 690 715)  10 910 075 1 774 103
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>152 617 600</b>	<b>90 980 296</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			141 345 924  2 720 554 501 548 3 910 038 2 281 871	74 525 125  2 783 500 539 257 3 851 650 2 384 708
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b> Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			146 259  5 190 1 599 233 16 424	147 816  80 873 4 900 359 84 940
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>152 527 041</b>	<b>89 298 227</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>90 560</b>	<b>1 682 068</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b> Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b> Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			259 297 42 360 256 677	457 738 40 536 265 175
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>558 334</b>	<b>763 449</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			137 000 3 702	9 118
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>140 702</b>	<b>9 118</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>417 632</b>	<b>754 330</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>508 192</b>	<b>2 436 399</b>

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	127 473	82 122
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	100 509	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>227 982</b>	<b>82 122</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 027	76 066
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	158 581	1 043 487
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>176 608</b>	<b>1 119 553</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>51 375</b>	<b>(1 037 432)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	52 563	74 377
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>153 403 916</b>	<b>91 825 866</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>152 896 913</b>	<b>90 501 276</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>507 004</b>	<b>1 324 590</b>

**ANNEXE**

## FAITS SIGNIFICATIFS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### I – PRESENTATION DE LA SAEM SEQUANO AMENAGEMENT

La société anonyme d'économie mixte " *SEQUANO AMENAGEMENT* " a été créée le 6 janvier 1975.

Les principaux actionnaires publics sont :

- Le Département de Seine-Saint-Denis
- La Ville de Bobigny

Les principaux actionnaires privés sont :

- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Monsieur GALLIENNE
- LOGIREP
- L'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis
- La Caisse d'Epargne d'Ile de France

L'objet social de la SAEM Séquano Aménagement définit par l'article 2 de ses statuts est notamment le suivant : " Procéder à toutes études d'opérations d'aménagement, de réhabilitation, de construction et d'exploitation de service public à caractère industriel et commercial, à la demande de toute collectivité territoriale ; procéder, dans le cadre de conventions publiques d'aménagement à tous actes nécessaires à la réalisation des opérations... ".

Séquano Aménagement est une société d'aménagement qui conduit des opérations soit dans le cadre de conventions avec les collectivités locales (concessions d'aménagement, mandats...), soit avec des organismes privés sous forme de mandats, soit en son nom propre.

A la clôture de l'exercice, les opérations en cours confiées à Séquano Aménagement sont les suivantes :

- 25 opérations d'aménagement
- 17 mandats
- 2 opérations propres
- 11 opérations de prestations de service
- 2 opérations de gestion locative d'immeubles.

## **II – REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

Les avis de conformité du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations d'aménagement, des 12 juillet 1984 et 8 décembre 1993 pour les autres opérations ont été retenus pour l'établissement des comptes annuels.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la Fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et opérations d'aménagement) a également été respecté.

## **PRINCIPALES METHODES UTILISEES**

### **1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES**

Les immobilisations concernent :

- ✓ Les immobilisations propres,
- ✓ Les immobilisations annexes aux contrats de crédit-bail,
- ✓ Les immobilisations financières

#### **a) Immobilisations propres**

Les immobilisations corporelles ou incorporelles propres à la Société comprennent les biens acquis ou réalisés par celle-ci pour son propre compte.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

**b) Immobilisations annexes aux contrats de crédit-bail**

Ce sont des investissements complémentaires réalisés par la Société en exécution d'une convention de crédit-bail.

**c) Immobilisations financières**

Elles sont comptabilisées pour leur coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Une provision pour risque et charge a été constatée pour tenir compte de la valeur actuelle d'une avance sur crédit-bail remboursable dans 3 ans sans intérêt.

Par ailleurs, les titres détenus sur la société SEMECO ont fait l'objet d'une dépréciation afin de ramener leur valeur comptable au niveau de leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité a été estimée en tenant compte des pertes comptables réalisées et des perspectives économiques de la société SEMECO.

**2. AMORTISSEMENTS**

**a) Immobilisations incorporelles**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

- Logiciels 1 an ou 5 ans    100% ou 20%

**b) Immobilisations corporelles**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie suivantes :

- Construction sur sol propre	15 ans ou 20 ans ou 25 ans	6,67% ou 5 % ou 4%
- Agencements et aménagements des constructions	10 ans ou 20 ans	10% ou 5%
- Agencements Installations générales	4 ans ou 10 ans	25% ou 10%
- Matériels de bureau et informatique	4 ans ou 5 ans	25% ou 20%
- Mobiliers de bureau	8 ans	12,5 %

L'approche par composants n'a pas été retenue pour la comptabilisation des immeubles car elle n'est pas significative.

### **3. VALEURS D'EXPLOITATION**

#### **3-1 Concession d'aménagement**

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Compte tenu de la spécificité des opérations d'aménagement, l'avis du CNC n° 99-05 distingue deux procédures de comptabilisation selon que les opérations d'aménagement concédées soient aux risques et profits du concédant ou aux risques et profits du concessionnaire.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « encours de production de services » résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

1. Pour les opérations d'aménagement concédées aux risques du concédant :

- Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,
- Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

2. Pour les opérations d'aménagement concédées aux risques du concessionnaire :

- Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération y compris participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,
- Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier y compris participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les conventions de concession d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- a) stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés,
- b) comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits du concédant,
- c) compte de provisions pour risques et charges :
  - pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice,
  - pour le montant des risques de pertes à terminaison sur les opérations concédées aux risques du concessionnaire (aucune provision n'a été constituée de ce type au titre de l'exercice 2015),
  - pour le montant des coûts de liquidation des opérations achevées.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges, égale au montant de l'écart constaté. En conséquence, la valeur du stock relatif à l'opération concernée, inscrite dans les comptes annuels sera nulle.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des informations relatives aux encours des concessions d'aménagement.

Ces écritures d'inventaire sont issues des projets de CRACL (Compte Rendu d'Activité à la Collectivité Locale) arrêtés au 31/12/2015 qui devront faire l'objet d'une approbation par les autorités concédantes.

en euros      Opérations risque concédant

Concessions d'aménagement

**Désignation de l'opération**

1027 Villetaneuse RHI Vieux Pays	1086 Stains ZAC DUCO	1072 Ile St Denis logements	1087 Stains Terrains CGR	1104 Pantin ZAC Hotel de Ville	1115 Saint Ouen ZAC Victor Hugo
VILLETANEUSE FLAINE COMMUNE ILE SAINT DENIS Conseil Général 93 PANTIN SAINT OUEN					
19/11/1976	16/10/1989	31/10/1989	27/06/1991	22/03/1991	06/06/1991
31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016

Collectivité concédante

Date de signature de la convention

Date de fin de la convention

**Données de base**

Coûts globaux estimés à fin d'opération

Coûts internes du concessionnaire

Produits globaux estimés à fin d'opération :

dont produits de cession et divers

dont participation du concédant

4 324 248,00 €	30 586 482,00 €	9 953 986,00 €	22 500 563,00 €	5 253 410,00 €	48 882 188,00 €
194 026,00 €	1 511 660,00 €	562 574,00 €	875 377,00 €	315 541,00 €	4 472 473,00 €

4 324 248,00 €	30 586 482,00 €	9 953 986,00 €	22 500 563,00 €	5 253 410,00 €	53 380 208,00 €
3 898 785,00 €	27 837 311,00 €	8 166 325,00 €	20 350 563,00 €	4 531 963,00 €	59 078 248,00 €
425 463,00 €	2 749 171,00 €	1 787 661,00 €	2 150 000,00 €	721 447,00 €	-5 698 040,00 €

**Montant des charges et produits cumulés depuis le début de l'opération**

Charges cumulées

Coûts internes du concessionnaire

Produits de cessions et divers

Participation reçue du concédant

4 295 348,00 €	26 707 607,17 €	9 933 145,07 €	22 102 575,96 €	5 212 231,09 €	48 409 389,12 €
183 025,97 €	1 172 936,14 €	366 397,05 €	862 259,46 €	276 762,80 €	3 608 433,64 €

3 898 785,00 €	22 725 646,74 €	8 166 324,91 €	19 557 661,98 €	4 531 960,93 €	58 774 102,96 €
----------------	-----------------	----------------	-----------------	----------------	-----------------

451 057,39 €	2 674 725,00 €	1 999 998,51 €	2 670 000,00 €	852 040,00 €	-4 200 000,00 €
--------------	----------------	----------------	----------------	--------------	-----------------

**Traduction comptable dans l'exercice**

Coût de revient théorique des lots vendus

Provision pour charges à engager

Participation à la charge du concédant

Neutralisation des résultats intermédiaires

Coûts internes imputés à l'opération

Stock à la clôture de l'exercice

% avancement sur les recettes

4 324 247,97 €	24 989 997,46 €	9 953 985,89 €	21 623 893,43 €	5 253 407,60 €	48 630 514,14 €
----------------	-----------------	----------------	-----------------	----------------	-----------------

28 800,00 €	0,00 €	20 840,82 €	0,00 €	41 176,51 €	221 125,02 €
-------------	--------	-------------	--------	-------------	--------------

-25 594,42 €	-430 374,28 €	-212 338,53 €	-603 768,55 €	-130 593,33 €	-10 143 588,82 €
--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	------------------

-25 594,42 €	-430 374,28 €	-212 338,53 €	-603 768,55 €	-130 593,33 €	-10 143 588,82 €
--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	------------------

0,00 €	68 681,80 €	15 260,79 €	16 299,79 €	0,00 €	17 090,36 €
--------	-------------	-------------	-------------	--------	-------------

0,03 €	1 737 609,71 €	0,00 €	478 682,53 €	0,00 €	0,00 €
--------	----------------	--------	--------------	--------	--------

100,00%	81,64%	100,00%	96,10%	100,00%	99,49%
---------	--------	---------	--------	---------	--------

**Concessions d'aménagement**

**Désignation de l'opération**

1137 Rosny S/B Portes de Rosny	1165 Bagnolet ZAC Benoit Hure	1189 Romainville ZAC Jean Lemoine	1201 Aubervilliers ZAC Emile Dubois	TOTAL
ROSNY S/ BOIS	EST ENSEMBLE	ROMAINVILLE	AUBERVILLIERS	
17/04/1992	08/11/1993	22/10/1998	22/06/1987	
31/12/2014	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2015	

**Collectivité concédante**

Date de signature de la convention  
Date de fin de la convention

**Données de base**

Coûts globaux estimés à fin d'opération  
Coûts internes du concessionnaire

Produits globaux estimés à fin d'opération :  
dont produits de cession et divers  
dont participation du concédant

26 129 283,49 €	25 853 173,00 €	13 596 076,00 €	7 455 633,00 €	194 532 522,00 €
840 786,32 €	1 921 421,00 €	1 024 116,00 €	376 927,00 €	12 094 901,32 €
26 129 283,49 €	25 853 173,00 €	13 596 076,00 €	7 455 633,00 €	199 033 062,49 €
24 044 638,49 €	16 344 108,00 €	11 750 436,00 €	4 949 127,00 €	180 951 504,49 €
2 084 645,00 €	9 509 065,00 €	1 845 640,00 €	2 506 506,00 €	18 081 556,00 €

**Montant des charges et produits cumulés depuis le début de l'opération**

Charges cumulées  
Coûts internes du concessionnaire

Produits de cessions et divers

Participation reçue du concédant

26 129 283,49 €	17 580 740,91 €	8 323 217,77 €	5 581 616,64 €	174 275 155,22 €
840 786,32 €	1 558 857,64 €	841 473,02 €	260 214,19 €	9 971 146,23 €
24 044 638,49 €	2 151 107,73 €	6 562 990,89 €	3 612 627,06 €	154 025 846,55 €
2 084 645,00 €	7 230 000,00 €	3 436 020,56 €	2 293 505,91 €	19 491 993,37 €

**Traduction comptable dans l'exercice**

Coût de revient théorique des lots vendus

Provision pour charges à engager

Participation à la charge du concédant

Neutralisation des résultats intermédiaires

Coûts internes imputés à l'opération

Stock à la clôture de l'exercice

% avancement sur les recettes

26 129 283,00 €	-3 402 630,59 €	7 583 839,09 €	5 442 257,09 €	157 321 556,26 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	312 042,35 €
-2 500,49 €	-5 978 477,20 €	-2 405 172,16 €	-463 875,88 €	-20 396 283,66 €
-2 500,49 €	-5 978 477,20 €	-2 405 172,16 €	-463 875,88 €	-20 396 283,66 €
0,00 €	60 781,89 €	80 000,00 €	15 016,87 €	271 141,50 €
2 500,49 €	14 178 110,32 €	729 376,68 €	139 359,55 €	17 265 641,31 €
100,00%	13,16%	55,85%	73,00%	

**Concessions d'aménagement**

en euros Opérations risque concessionnaire

**Désignation de l'opération**

1004 Saint-Denis ZAC Montjoye	1032 Aubervilliers ZAC Vilette 4 Chemins	1033 Pierrefitte ZAC Briais Pasteur	1038 Bobigny ZAC Eco Cité	1050 Creil ZAC Gourmay	1060 Saint Ouen ZAC des Docks
-------------------------------------	---	--	---------------------------------	------------------------------	--

Collectivité concédante

PLAINE COMMUNE	PLAINE COMMUNE	PLAINE COMMUNE	EST ENSEMBLE	CREIL	SAINT OUEN
08/03/2011	01/04/2004	08/06/2006	10/11/2007	16/10/2006	04/10/2007
08/03/2023	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2025	31/12/2016	09/10/2025

**Données de base**

Coûts globaux estimés à fin d'opération  
Coûts internes du concessionnaire

162 904 427,00 €	62 628 603,00 €	16 334 400,00 €	125 300 362,00 €	20 197 409,00 €	608 669 171,00 €
11 038 559,00 €	4 977 718,00 €	959 876,00 €	7 607 473,00 €	1 743 978,00 €	27 626 374,00 €

Produits globaux estimés à fin d'opération :  
dont produits de cession et divers  
dont participation du concédant

162 904 427,00 €	62 628 602,00 €	18 334 400,00 €	125 300 362,00 €	20 197 409,00 €	608 669 171,00 €
141 994 142,00 €	41 544 345,00 €	13 566 251,00 €	95 229 571,00 €	12 448 879,00 €	503 678 754,00 €
20 910 285,00 €	21 084 257,00 €	2 868 149,00 €	30 070 791,00 €	7 748 530,00 €	104 980 417,00 €

**Montant des charges et produits cumulés depuis le début de l'opération**

Charges cumulées  
Coûts internes du concessionnaire

101 275 31,08 €	46 813 435,57 €	12 122 817,22 €	29 985 987,38 €	18 415 642,45 €	224 379 479,68 €
7 000 434,26	3 662 815,92	589 876,31	3 369 249,96	1 581 771,52	11 583 127,14

Produits de cessions et divers

63 996 586,32 €	25 457 756,39 €	6 994 196,09 €	15 611 165,79 €	6 192 087,65 €	114 998 589,92 €
-----------------	-----------------	----------------	-----------------	----------------	------------------

Participation reçue du concédant

15 258 044,00 €	11 325 696,00 €	2 014 825,00 €	9 000 000,00 €	7 748 530,00 €	42 990 416,54 €
-----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------

**Traduction comptable dans l'exercice**

Coût de revient théorique des lots vendus

79 254 630,32 €	36 783 452,98 €	9 009 021,09 €	24 611 165,79 €	13 940 627,65 €	157 989 008,46 €
-----------------	-----------------	----------------	-----------------	-----------------	------------------

Provision pour charges à engager

0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
--------	--------	--------	--------	--------	--------

Participation à la charge du concédant

0,00 €	0,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
--------	--------	--------	--------	--------	--------

Neutralisation des résultats intermédiaires

0,00 €	0,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
--------	--------	--------	--------	--------	--------

Coûts internes imputés à l'opération

922 474,65 €	481 172,87 €	49 507,49 €	488 540,57 €	200 000,00 €	1 800 000,00 €
--------------	--------------	-------------	--------------	--------------	----------------

Stock à la clôture de l'exercice

22 020 680,76 €	10 029 982,59 €	3 113 886,13 €	5 374 821,59 €	4 475 014,80 €	66 390 473,22 €
-----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------

% avancement sur les recettes

48,65%	58,73%	55,15%	19,64%	66,02%	25,96%
--------	--------	--------	--------	--------	--------

**Concessions d'aménagement**

**Désignation de l'opération**

1070 Bezons ZAC des Bords de Seine	1080 Romainville ZAC de l'Horloge	1090 Coubron ZAC Montauban	1100 Noisy le Sec ZAC la Plaine de l'Ourcq	1200 Bondy ZAC les Rives de l'Ourcq	1202 Blanc Mesnil ZAC Site Molette
BEZONS	EST ENSEMBLE	COUBRON	EST ENSEMBLE	EST ENSEMBLE	BLANC MESNIL
08/01/2008	18/06/2008	11/07/2012	21/02/2014	01/12/2014	18/07/2001
31/12/2018	18/06/2022	11/07/2020	20/02/2029	30/11/2028	31/12/2016

**Données de base**

Collectivité concédante

Date de signature de la convention  
Date de fin de la convention

64 575 758,00 €	107 032 846,00 €	16 799 950,00 €	88 858 000,00 €	58 508 397,00 €	28 744 364,00 €
4 220 139,00 €	6 200 610,00 €	916 311,00 €	5 122 837,00 €	4 005 358,00 €	649 415,00 €

Coûts globaux estimés à fin d'opération  
Coûts internes du concessionnaire

64 575 758,00 €	107 032 846,00 €	16 799 950,00 €	88 858 000,00 €	58 509 397,00 €	28 744 364,00 €
57 905 688,00 €	96 950 809,00 €	16 799 950,00 €	70 088 000,00 €	38 560 383,00 €	22 436 003,00 €
6 670 070,00 €	10 082 037,00 €	0,00 €	18 768 000,00 €	20 949 014,00 €	6 308 361,00 €

**Montant des charges et produits cumulés depuis le début de l'opération**

Charges cumulées  
Coûts internes du concessionnaire

39 369 478,87 €	15 684 306,27 €	2 026 600,42 €	9 759 054,46 €	3 038 500,09 €	25 473 062,48 €
2 554 478,76 €	2 717 594,12 €	537 768,65 €	455 000,00 €	222 083,34 €	2 645 109,38 €

Produits de cessions et divers

20 071 431,56 €	3 975 843,11 €	770 940,08 €	5 581,80 €	0,00 €	16 786 003,13 €
-----------------	----------------	--------------	------------	--------	-----------------

Participation reçue du concédant

6 670 070,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	6 308 361,00 €
----------------	----------------	--------	----------------	----------------	----------------

**Traduction comptable dans l'exercice**

Coût de revient théorique des lots vendus

26 741 501,56 €	5 475 843,11 €	770 940,08 €	1 505 581,80 €	1 500 000,00 €	23 094 364,13 €
-----------------	----------------	--------------	----------------	----------------	-----------------

Provision pour charges à engager

0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
--------	--------	--------	--------	--------	--------

Participation à la charge du concédant

0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
--------	--------	--------	--------	--------	--------

Neutralisation des résultats intermédiaires

0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
--------	--------	--------	--------	--------	--------

Coûts internes imputés à l'opération

368 055,71 €	230 482,21 €	156 026,13 €	260 000,00 €	205 000,00 €	8 567,89 €
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------

Stock à la clôture de l'exercice

12 627 976,31 €	10 208 463,16 €	1 255 660,34 €	8 253 472,86 €	1 539 500,09 €	2 378 698,35 €
-----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

% avancement sur les recettes

41,41%	5,12%	4,59%	1,69%	2,52%	80,34%
--------	-------	-------	-------	-------	--------

**Concessions d'aménagement**

**Désignation de l'opération**

1207 Montreuil ZAC Cœur de Ville	1215 Bobigny ZAC Hotel de Ville	1218 Acheres ZAC La petite Arche	1224 Blanc Mesnil ZI Le Courdray	1226 Aulnay S/B ZAC Les Aulnes	TOTAL
MONTREUIL	BOBIGNY	ACHERES	BLANC MESNIL	AULNAY S/BOIS	
10/07/2002	28/09/2004	01/04/2004	20/12/2004	14/06/2006	
31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2020	

**Collectivité concédante**

Date de signature de la convention  
Date de fin de la convention

**Données de base**

Coûts globaux estimés à fin d'opération  
Coûts internes du concessionnaire

Produits globaux estimés à fin d'opération :  
dont produits de cession et divers  
dont participation du concédant

58 820 511,00 €	36 652 539,00 €	29 622 962,00 €	5 114 831,00 €	43 453 805,00 €	1 535 217 335,00 €
3 501 498,30 €	2 815 203,00 €	4 241 079,00 €	492 883,00 €	3 410 538,00 €	89 527 850,00 €
58 820 511,00 €	38 652 539,00 €	29 622 963,00 €	5 114 831,00 €	43 453 805,00 €	1 535 217 335,00 €
16 283 683,00 €	22 766 539,00 €	29 422 963,00 €	3 392 321,00 €	20 505 445,00 €	1 203 683 726,00 €
42 526 828,00 €	13 886 000,00 €	200 000,00 €	1 722 510,00 €	22 948 360,00 €	331 533 609,00 €

**Montant des charges et produits cumulés depuis le début de l'opération**

Charges cumulées  
Coûts internes du concessionnaire

Produits de cessions et divers

Participation reçue du concédant

57 007 010,43 €	33 560 512,48 €	9 293 404,36 €	4 912 631,93 €	22 211 075,36 €	655 329 411,53 €
3 396 498,00 €	2 317 731,89 €	1 557 619,62 €	378 204,86 €	2 293 860,21 €	46 863 213,94 €
13 375 439,02 €	19 269 869,05 €	1 719 162,60 €	2 237 320,02 €	9 188 137,23 €	320 650 119,76 €
41 900 827,00 €	13 250 000,00 €	200 000,00 €	1 722 510,00 €	14 300 000,00 €	177 189 279,54 €

**Traduction comptable dans l'exercice**

Coût de revient théorique des lots vendus

Provision pour charges à engager

Participation à la charge du concédant

Neutralisation des résultats intermédiaires

Coûts internes imputés à l'opération

Stock à la clôture de l'exercice

% avancement sur les recettes

55 276 266,02 €	32 519 869,05 €	1 919 162,54 €	3 959 830,02 €	23 488 137,23 €	497 839 399,82 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 277 061,87 €	1 277 061,87 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,58 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,58 €
35 000,30 €	94 378,12 €	252 203,46 €	33 047,57 €	150 000,00 €	5 714 456,67 €
1 730 744,41 €	1 040 643,43 €	7 374 241,32 €	952 801,91 €	0,00 €	158 767 079,58 €
93,97%	88,72%	6,48%	77,42%	54,05%	

### **3-2 Transfert de charges vers les opérations**

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités définies par les conventions de concession (rémunération forfaitaire ou proportionnelle). Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges, il a été imputé au titre de l'année 2015 la somme globale de 6 264 112,56 € pour les opérations de concessions stockées au 31 décembre 2015.

### **3-3 Frais Financiers et Produits Financiers**

La société impute sur les concessions d'aménagement des frais et des produits financiers issus de sa gestion de trésorerie en pool bancaire selon les modalités définies par la convention financière signée avec la Caisse des dépôts et Consignations au titre de l'exercice 2015 :

- Montant des frais financiers imputés :	247 147,74 €
- Montant des produits financiers imputés :	0,00 €

### **3-4 Stocks d'encours de production**

La société, pour l'ensemble de ses opérations propres qui se répartissent au minimum sur deux exercices, a retenu la méthode de comptabilisation « à l'achèvement ».

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « En cours de production », correspond aux coûts engagés pour la réalisation de ces opérations.

Une provision pour dépréciation est constituée pour matérialiser la différence entre les coûts engagés et la valeur estimée des terrains correspondants dans le cadre d'une opération propre.

## **4. CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque sérieux de non recouvrement existe.

Une provision pour risque a été constatée pour tenir compte de la valeur actuelle de la créance client recouvrable dans 12 ans.

### **➤ Mandats**

Au 31 décembre 2015, les dépenses cumulées s'élèvent à 119 573 595,07 € et les remboursements afférents à 129 091 311,87 €. Conformément à la réglementation en vigueur, ces éléments sont présentés compensés en « Autres dettes » pour un montant net de 9 517 716,80 € au 31/12/2015.

Ces comptes se soldent entre eux à la clôture du mandat.

## **5. CAPITAUX PROPRES**

Le capital social est composé de 55 898 actions entièrement libérées d'un nominal de 174 €.

La prime de fusion, après imputation des dépenses engagées pour la réaliser, se monte à la somme de 1 474 476,55 €.

## **6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

### **a) Provisions pour charges à engager**

Conformément au règlement comptable en matière d'opération de concession d'aménagement, les charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice font l'objet d'une provision pour charges.

A la clôture de l'exercice, ces charges s'élèvent à 1 589 104,22 €.

### **b) Provisions pour risques et charges**

Un certain nombre de contentieux ou risques avec des tiers nous ont amenés dans un principe de prudence à provisionner ceux-ci.

Les provisions au 31 décembre 2015 concernent :

- Pour 3 000 000 €, la neutralisation de la quote-part du boni du concessionnaire sur une opération, en attendant la clôture définitive,
- Pour 2 438 088 €, la majeure partie des demandes de la partie adverse dans le cadre d'un litige,
- Pour 1 243 447 €, la couverture partielle du risque lié au contrôle fiscal intégralement contesté,
- Pour 388 110 €, l'actualisation des dépôts et créances exigibles dans 3 et 12 ans,
- Pour 115 895 €, l'impôt à payer dû à la revalorisation des titres SEMECO effectuée dans le cadre de la fusion,
- Pour 61 957 €, l'impôt à payer dû aux charges et produits financiers des opérations d'aménagement hors ZAC,
- Pour 109 306 €, des litiges liés à des opérations de mandat,
- Pour 50 177 €, des intérêts de retard calculés sur la partie du contrôle fiscal,
- Pour 49 098 €, un départ à la retraite notifié en 2015,

- Pour 43 000 €, les charges relatives aux clôtures d'opérations d'aménagement anciennes,
- Pour 34 102 €, des charges trouvant leur origine dans la gestion de l'exercice mais dont le décaissement n'interviendra que postérieurement au 31/12/2015,
- Pour 10 000 €, une prise en charge de dépenses dans le cadre d'une opération clôturée.

D'autres contentieux ont été identifiés au 31 décembre 2015 pour lesquels aucune provision pour risque n'a été constituée car ils sont relatifs à des opérations dont le dispositif conventionnel prévoit la prise en charge du risque par la collectivité concédante ou mandante.

### c) Provisions pour retraite

L'accord d'entreprise de la société prévoit le paiement d'une indemnité de départ en retraite fixée à 3 mois de rémunération brute mensuelle après 5 ans d'ancienneté.

Aucune provision pour engagement de retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2015 à l'exclusion de celle relative aux anciens collaborateurs de la SIDEC effectuée dans le cadre de la fusion et dont le montant s'élève au 31 décembre 2015 à la somme 34 102,13 €.

Le montant figurant dans l'annexe des engagements donnés correspond aux principes de valorisations suivants :

- L'engagement de retraite a été valorisé pour tous les collaborateurs ayant 50 ans et plus au 31 décembre 2015 et ayant plus de 5 ans d'ancienneté dans la société.
- Le montant de l'engagement de retraite a été valorisé en retenant le salaire mensuel brut perçu en 2015 et en appliquant un taux de charges sociales et fiscales de 49 %.

Au 31 décembre 2015, l'engagement de retraite mentionné dans l'annexe concerne onze collaborateurs et est valorisé à la somme globale de 453 219,24 €.

## 7. EMPRUNTS

Eu égard au caractère spécifique des opérations conduites par la SAEM et aux règles fixées par le législateur, les collectivités concédantes peuvent garantir dans les limites fixées par la loi les emprunts contractés par la SAEM.

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2015 des emprunts dont le détail est fourni ci-après se décompose comme suit :

- montant du capital restant dû garanti :	101 141 189,15 €
- montant du capital restant dû non garanti :	<u>26 142 857,18 €</u>
	127 284 046,33 €

**DETAIL DES EMPRUNTS AU 31/12/2015**

Identification des opérations	DATE SIGNATURE	ORGANISME PRETEUR	GARANTIE	% garantie	Capital Initial	DETTES 31/12/15		Capital restant au 31/12/2015	VENTILATION		
						PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN		2016	2017 à 2020	2021 et au-delà
1004 Saint-Denis ZAC Montjoie	avr-13	ARKEA	PLAINE COMMUNE	80%	10 000 000	5 000 000	2 500 000	7 500 000	2 500 000	5 000 000	0
1004 Saint-Denis ZAC Montjoie	avr-13	Caisse d'Epargne	PLAINE COMMUNE	80%	10 000 000	2 857 143	2 857 143	5 714 286	2 857 143	2 857 143	0
1004 Saint-Denis ZAC Montjoie	juil-14	Crédit Coopératif	PLAINE COMMUNE	80%	5 000 000	3 333 333	1 666 667	5 000 000	1 666 667	3 333 333	0
1004 Saint-Denis ZAC Montjoie	févr-13	Société Générale	PLAINE COMMUNE	80%	5 000 000	3 333 333	1 666 667	5 000 000	1 666 667	3 333 333	0
1038 Bobigny ECOCITE-ZAC Canal de	janv-15	Caisse d'Epargne	EST ENSEMBLE	80%	12 500 000	10 937 500	1 562 500	12 500 000	1 562 500	8 333 333	2 604 167
1060 Saint Ouen ZAC des Docks	oct-08	DEXIA	SAINT-OUEN	80%	30 000 000	27 000 000	3 000 000	30 000 000	3 000 000	12 000 000	15 000 000
1060 Saint Ouen ZAC des Docks	juil-13	CDC	SAINT-OUEN+CEID	100%	36 000 000	27 693 932	2 875 829	30 569 761	2 875 829	11 886 830	15 787 102
1060 Saint Ouen ZAC des Docks	déc-15	Caisse d'Epargne		0%	18 000 000	0	3 500 000	3 500 000	3 500 000	0	0
1066 Stains ZAC Duco	sept-11	ARKEA	PLAINE COMMUNE	80%	5 000 000	0	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0	0
1066 Stains ZAC Duco	sept-11	Crédit Agricole	PLAINE COMMUNE	80%	5 000 000	0	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0	0
1080 Romainville ZAC de l'Horloge	juil-15	ARKEA	EST ENSEMBLE	80%	5 000 000	4 285 714	714 286	5 000 000	714 286	2 857 143	1 428 571
1080 Romainville ZAC de l'Horloge	mai-15	LBP	EST ENSEMBLE	80%	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	3 000 000	2 000 000
1215 Bobigny ZAC Hotel de Ville	mai-13	Crédit Coopératif	BOBIGNY	80%	5 000 000	1 250 000	1 250 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000	0
1218 Achères ZAC de la Petite Arche	oct-11	Caisse d'Epargne	ACHERES	80%	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0
2471 ILOT E3D ZAC MONTJOIE	déc-15	Caisse d'Epargne		0%	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000	0
<b>TOTAL</b>					<b>161 500 000</b>	<b>95 690 955</b>	<b>31 593 091</b>	<b>127 284 046</b>	<b>31 593 091</b>	<b>58 861 115</b>	<b>36 829 840</b>

## **8. COMPTE DE RESULTAT**

La réglementation comptable applicable aux opérations d'aménagement impose des schémas d'écritures générant des difficultés de lecture du compte de résultat global de la société.

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice des écritures comptables relatives aux opérations d'aménagement se décline comme suit :

### **IMPACT DES ECRITURES RELATIVES AUX OPERATIONS D'AMENAGEMENT EN 2015**

#### **COMPTE DE RESULTAT 2015**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANTS</b>
Production vendue de services	88 895 783,11
Production stockée	31 455 408,30
Reprise de provisions, transfert de charges	1 468 648,89
<b><i>Sous total Produits d'exploitation</i></b>	<b><i>121 819 840,30</i></b>
Achats autres approvisionnements	120 230 736,08
Dotations d'exploitation aux provisions	1 589 104,22
<b><i>Sous total Charges d'exploitation</i></b>	<b><i>121 819 840,30</i></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,00</b>
Reprise sur provisions charges financières	0,00
Charges exceptionnelles sur op gestion	0,00
Produits exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00
Reprise sur provisions charges prévisionnelles	0,00
Dotations exceptionnelles	0,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0,00</b>

## **9. CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI**

### Utilisation du CICE

Le montant du CICE s'élève, pour l'année 2015, à 56 093 €. Son montant est inclus dans la ligne « salaires et traitements ».

Il correspond à un pourcentage du montant des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC. En 2015, il portait sur 6 % de cette masse salariale.

En 2015, le CICE a permis de participer à l'embauche d'un chef de projet supplémentaire.

## **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Séquano Aménagement a fait l'objet, au cours de l'exercice 2011, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 à 2010 et a reçu une proposition de rectifications.

La société conteste la plus grande partie du redressement qui représenterait une charge d'impôts d'environ 2 591 000 €.

A ce titre, au cours de l'exercice 2013, la société avait rencontré la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires qui avait validé la plupart des rehaussements, ramenant le redressement à hauteur de 2 490 000 €.

Une demande d'un nouvel examen du dossier avait été formulée auprès du Ministre des Finances et de l'Economie qui a cependant confirmé début 2015 la rectification prononcée par le service des impôts.

Une mise en recouvrement est intervenue courant fin mars 2015 par une compensation intégrale de la dette fiscale avec une créance de TVA due par le Trésor Public.

Séquano Aménagement a déposé au mois de mai 2015 auprès du Chef de service de la 11<sup>ème</sup> brigade de vérification de la Direction du Contrôle Fiscal une réclamation contentieuse qui a été rejetée.

Par voie de conséquence, il a été décidé de saisir le Tribunal Administratif afin d'annuler la décision de rejet et d'ordonner le dégrèvement de l'ensemble des impositions assorti des pénalités de retard.

Néanmoins, Séquano Aménagement maintient l'intégralité de ses contestations, et en conformité avec les échanges intervenus avec la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France lors de son contrôle, une provision de 1 243 447 € a été maintenue.

### **CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**INFORMATIONS  
BILAN ET RESULTAT**

## IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>258 924</b>		<b>10 620</b>
Terrains			
Constructions sur sol propre			0
Constructions sur sol d'autrui	549 883		20 816
Const. Install. générales, agencements, aménagements	411 622		
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements	92 130		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	563 747		21 011
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 617 382</b>		<b>41 827</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 153 570		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 464 554		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>3 618 124</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 494 429</b>		<b>52 447</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			<b>269 544</b>	
Terrains				
Constructions sur sol propre			0	
Constructions sur sol d'autrui			570 699	
Constructions, installations générales, agencements			411 622	
Installations techn., matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers			92 130	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			584 757	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>1 659 208</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			1 153 570	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		1 326 783	1 137 771	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 326 783</b>	<b>2 291 340</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 326 783</b>	<b>4 220 093</b>	

## AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	216 706	19 398		236 104
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	320 765	55 550		376 315
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts	411 622			411 622
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	67 762	7 307		75 069
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	425 268	64 003		489 272
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 225 417</b>	<b>126 860</b>		<b>1 352 278</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 442 123</b>	<b>146 259</b>		<b>1 588 381</b>

### VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort fisc exception</i>	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort fisc exception</i>	
FRAIS ETBL AUT INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>							
<b>Acquis. titre</b>							
<b>TOTAL</b>							

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts	2 560 823	9 925	132 661	2 438 088
Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	1 470 765		49 466	1 421 299
	8 585 183	1 747 889	5 060 174	5 272 897
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>12 616 771</b>	<b>1 757 814</b>	<b>5 242 301</b>	<b>9 132 284</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations	576 217	137 000		713 217
	171 400	5 190		176 590
	523 896		355 727	168 169
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>1 271 513</b>	<b>142 190</b>	<b>355 727</b>	<b>1 057 976</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 888 284</b>	<b>1 900 004</b>	<b>5 598 028</b>	<b>10 190 260</b>
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		1 604 423 137 000 158 581	5 455 160 42 360 100 509	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

## CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts	37 281		37 281
Autres immobilisations financières	1 100 489	8 712	1 091 777
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	23 213 299	22 451 299	762 000
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 289	1 289	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	48 231	48 231	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	5 444 003	5 444 003	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 792 738	2 792 738	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	10 473 805	10 473 805	
Charges constatées d'avance	427 119	427 119	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 538 255</b>	<b>41 647 196</b>	<b>1 891 058</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	21 519 372	21 519 372		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	127 284 046	31 593 091	58 861 115	36 829 840
Emprunts et dettes financières divers	2 363 714	2 363 714		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 257 381	32 257 381		
Personnel et comptes rattachés	519 494	519 494		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	199 923	199 923		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 523 726	1 523 726		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	115 905	115 905		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	9 532 717	9 532 717		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	35 709 060	35 709 060		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>231 025 337</b>	<b>135 334 382</b>	<b>58 861 115</b>	<b>36 829 840</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	31 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 082 529			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

## AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DE TERRAINS ET CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI

<i>Localisation et nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Aménagements des bureaux IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17 PROMENADE JEAN ROSTAND BOBIGNY	570 699	214500
<b>TOTAL</b>	<b>570 699</b>	

## DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

**31/12/2015**

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	4 165 782,86
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	448 790,48
4181100 CLIENTS FACTURE A ETABLI	448 790,48
<b>AUTRES CREANCES</b>	3 716 992,38
4098000 AVOIRS FOURNISSEURS A RE	329 500,83
4487000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 792 738,32
4687100 DIVERS PRODUITS A RECEVO	594 753,23
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	4 165 782,86

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

**31/12/2015**

<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>1 837 855,95</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>326 764,00</b>
1688000 INTERETS COURUS NON ECHU	326 764,00
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	<b>753 959,09</b>
4081000 FACTURES NON PARVENUES	753 959,09
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>15 000,00</b>
4198000 AVOIRS CLIENTS A EMETTRE	15 000,00
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>742 132,86</b>
4282000 PROVISIONS CP	321 999,29
4286000 PERSONNEL CHARGES A PAYE	188 254,54
4286100 Charges O payer-Compte e	4 461,00
4286999 PERSONNEL NOTE DE FRAIS	4 778,73
4386000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	193 875,66
4486000 ETAT CHARGES A PAYER	28 763,64
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>1 837 855,95</b>

**DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

**31/12/2015**

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>427 119,29</b>
<b>CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>427 119,29</b>
4821000 NEUTRALISATION RESULTAT AMENAGEMENT	111 290,00
4860000 CHARGES PAYEES OU COMPT	315 829,29

**DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (suite)**

**31/12/2015**

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	(35 709 060,28)
4820000 NEUTRALISATION RESULTAT	(35 709 060,28)
4872000 PROD PERCUS OU COMPT D'A	(21 569 098,28)
	(14 139 962,00)
<b>TOTAL DES CHARGES &amp; PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	(35 281 940,99)

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>Catégories de titres</i>	<i>Nombre de titres</i>			<i>Valeur nominale</i>
	<i>à la clôture de l'exercice</i>	<i>créés pendant l'exercice</i>	<i>remboursés pendant l'exercice</i>	
Actions ordinaires	55 898			174,00

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		14 222 869
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		14 222 869
<i>Variations en cours d'exercice</i>		
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
	<b>SOLDE</b>	
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		14 222 869

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>Rubriques</i>	<i>Situation et mouvements</i>				
	<i>Provisions au début de l'exercice</i>	<i>Augmentations dotations de l'exercice</i>	<i>Diminutions</i>		<i>Provisions à la fin de l'exercice</i>
			<i>Montants utilisés au cours de l'exercice</i>	<i>Montants non utilisés repris au cours de l'ex</i>	
ACTUALISATION DEPOT CREDIT BAIL	98 445		23 011		75 434
ACTUALISATION CREANCE CLIENT	332 025		19 349		312 676
PROV RISQUE CLOTURE OP AMENAGEMENT	10 000				10 000
RISQUE OPERATION CONCEDEE	3 000 000				3 000 000
LITIGE OPERATIONS CONSTRUCTIONS	2 560 823	9 925		132 661	2 438 088
PROV INTERETS RETARD CONTRÔLE FISCAL	51 043	50 177	51 043		50 177
CHARGES PREVISIONNELLES AMENAGEMENT	4 650 177	1 589 104	4 650 177		1 589 104
PROVISION RETRAITE SIDEC	33 899	203			34 102
PROVISION IS SUR PV LATENTE TITRE	115 895				115 895
PROVISION FRAIS LIQUIDATION OPERATIONS	243 000		200 000		43 000
PROVISION CHARGES IS FUTUR	111 423		49 466		61 957
PROVISION IS SUR CONTRÔLE FISCAL	1 243 447				1 243 447
PROVISION PERTE SUR MANDAT	50 000				50 000
PROVISION PERTE A TERMINAISON	116 595		116 595		
PROVISION DEPART RETRAITE		49 098			49 098
PROVISION LITIGE SUR MANDAT		59 306			59 306
<b>TOTAL</b>	<b>12 616 771</b>	<b>1 757 814</b>	<b>5 109 640</b>	<b>132 661</b>	<b>9 132 284</b>

**AFFECTATION DES RESULTATS SOUMISE  
A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

<i>1 - Origine</i>	<i>Montant</i>
Report à nouveau antérieur	2 828 834,73
Résultat de l'exercice	507 003,51
<b>TOTAL</b>	<b>3 335 838,24</b>

<i>2 - Affectations</i>	<i>Montant</i>
Réserve légale	25 350,18
Report à nouveau	3 310 488,06
<b>TOTAL</b>	<b>3 335 838,24</b>

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

<i>Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2015</i>	<i>Total 31/12/2014</i>	<i>% 15 / 14</i>
Produits concessions d'aménagement	88 896		88 896	79 793	11,41 %
Produits gestion locative	411		411	446	-7,85 %
Prestations de service	901		901	494	82,39 %
Rémunération Mandats	399		399	723	-44,81 %
Produits cession immeuble	10 989		10 989	13 531	-18,79 %
<b>TOTAL</b>	<b>101 596</b>		<b>101 596</b>	<b>94 987</b>	<b>6,96 %</b>

## TRANSFERTS DE CHARGES

<i>Nature des transferts</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Remboursement traitement	42 551	7911000
Rémunération opérations d'aménagement	6 264 113	7913000
Ecritures inventaire opérations d'aménagement : Provision pour charges	1 589 104	7913800
Ecritures inventaire opérations d'aménagement : Transferts de produits	(4 770 633)	7991000
<b>TOTAL</b>	<b>3 125 136</b>	

## CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
AMENDES	14 406	671200
REGUL CLÔTURE OPERATION ANCIENNE	3 620	671800
PROVISION RISQUE ET CHARGES	158 581	687500
<b>TOTAL</b>	<b>176 608</b>	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	127 473	771800
REPRISE PROVISION RISQUES ET CHARGES	100 509	787500
<b>TOTAL</b>	<b>227 982</b>	

## REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	508 192	47 737	460 455
Résultat exceptionnel à court terme	51 375	4 826	46 549
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>559 567</b>	<b>52 563</b>	<b>507 004</b>

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,  
AUTRES INFORMATIONS**

## ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

<i>Rubriques</i>	<i>Terrains</i>	<i>Constructions</i>	<i>Matériel outillage</i>	<i>Autres immobilisations</i>	<i>Total</i>
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>	<b>130 801</b>	<b>2 232 159</b>			<b>2 362 960</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>					
Cumul exercices antérieurs		1 311 393			1 311 393
Exercice en cours		111 608			111 608
<b>TOTAL</b>		<b>1 423 001</b>			<b>1 423 001</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>130 801</b>	<b>809 157</b>			<b>939 959</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b>					
Cumul exercices antérieurs	132 861	2 267 311			2 400 172
Exercice en cours	11 919	203 403			215 322
<b>TOTAL</b>	<b>144 780</b>	<b>2 470 714</b>			<b>2 615 494</b>
<b>REDEVANCES A PAYER</b>					
A un an au plus	11 703	199 708			211 411
A plus d'un an et moins de 5 ans	15 137	258 311			273 447
<b>TOTAL</b>	<b>26 839</b>	<b>458 019</b>			<b>484 858</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	<b>33 755</b>	<b>576 041</b>			<b>609 796</b>
Montant pris en charge ds exerc.	11 919	203 403			215 322

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Engagements reçus</i>	<i>Montant hors bilan</i>
Cautions, retenues de garantie et avances forfaitaires fournisseurs	9 639 580
Cautions, acomptes sur compromis de vente clients	13 099 984
<b>TOTAL</b>	<b>22 739 564</b>

<i>Engagements donnés</i>	<i>Montant hors bilan</i>
Engagements de retraite	453 219
Cautions sur actes authentiques d'acquisitions	9 162 635
<b>TOTAL</b>	<b>9 615 854</b>

## SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
<b>IMPOT DU SUR :</b> Provisions réglementaires : Provisions pour hausse de prix	
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	
<b>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</b> Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) : Autres A déduire ultérieurement :	21 555
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>21 555</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>(21 555)</b>

<b>IMPOT DU SUR :</b>  <b>CREDIT A IMPUTER SUR :</b>	
<b>SITUATION FISCALE LATENTE NETTE</b>	

## EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
CADRES	55	
AGENTS DE MAITRISE	15	
EMPLOYES	2	
APPRENTIE	1	
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination</i> <i>Siège Social</i>	<i>Capital</i> <i>Capitaux Propres</i>	<i>Q.P. Détenu</i> <i>Divid encaiss</i>	<i>Val. brute Titres</i> <i>Val. nette Titres</i>	<i>Prêts, avances</i> <i>Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires</i> <i>Résultat</i>
<b><i>FILIALES (plus de 50%)</i></b>					
<b><i>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</i></b>					
SAEM SEMECO 25/27 Rue des Marais 93000 BOBIGNY	356 500 1 598 924	31,00 %	1 053 570 340 666		6 549 687 (578 098)
<b><i>AUTRES TITRES</i></b>					





**T A L E N Z**

*Entreprendre est un art majeur*

Audit • Expertise Comptable • Conseil

SOFIDEM & Associés

**ASSOCIATION EXECUTIVE DU  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME  
DE LA SEINE SAINT-DENIS**

**C.D.T 93**

Association déclarée loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social :

140 Avenue Jean Lolive  
93500 PANTIN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

12, avenue de l'Opéra • 75001 PARIS  
Tél. : 01 53 96 82 82 • Fax : 01 53 96 82 89

[www.TALENZ.fr](http://www.TALENZ.fr)

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **C.D.T 93** ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. JUSTIFICATIONS DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les subventions annuelles : nous nous sommes assurés qu'elles ont bien été rattachées à leur exercice d'attribution.
- les ressources de l'association étant assurées par l'obtention annuelle de subventions, la continuité d'exploitation est appréciée dans ce contexte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 22 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes  
**SOFIDEM & Associés**



**Daniel BOSSER**

## **COMPTES ANNUELS**

## Bilan actif

	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	150 962	136 158	14 804	25 069
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	224 199	201 272	22 927	20 892
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 000		2 000	2 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	530		530	530
<b>TOTAL (I)</b>	<b>377 690</b>	<b>337 430</b>	<b>40 260</b>	<b>48 491</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 445		4 445	8 904
<b>Créances d'exploitation (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	62 982	5 368	57 614	63 946
Autres créances	51 455	305	51 150	81 678
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	235 942		235 942	190 502
Charges constatées d'avance (3)	7 796		7 796	20 940
<b>TOTAL (II)</b>	<b>362 620</b>	<b>5 673</b>	<b>356 947</b>	<b>365 969</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)			
Primes de remboursement des emprunts	(IV)			
Ecarts de conversion actif	(V)			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>740 310</b>	<b>343 103</b>	<b>397 207</b>	<b>414 460</b>
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an			6 156	4 778
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

## Bilan passif

		31/12/2015	31/12/2014
		Net	Net
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise		178 112	178 112
<i>Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>			
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		( 251 974)	( 232 309)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)</b>		425	( 19 664)
<b>Autres fonds associatifs</b>			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
<b>TOTAL</b>	<b>(I)</b>	<b>( 73 436)</b>	<b>( 73 861)</b>
<b>Comptes de liaison</b>	<b>(II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		111 321	102 402
<b>TOTAL</b>	<b>(III)</b>	<b>111 321</b>	<b>102 402</b>
<b>FONDS DEDIES</b>			
Sur subventions de fonctionnement			22 000
Sur autres ressources			
<b>TOTAL</b>	<b>(IV)</b>		<b>22 000</b>
<b>DETTES (1)</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		11 486	130
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes		8 832	9 699
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		122 792	141 182
Dettes fiscales et sociales		203 928	197 781
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			30
Produits constatés d'avance (1)		12 284	15 098
<b>TOTAL</b>	<b>(V)</b>	<b>359 322</b>	<b>363 920</b>
Ecarts de conversion passif	<b>(VI)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(I à VI)</b>	<b>397 207</b>	<b>414 460</b>
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		350 491	354 221
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		11 071	
(3) dont emprunts participatifs			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

## Compte de résultat

		31/12/2015	31/12/2014
		Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Prestations de services		751 908	603 643
<b>MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>751 908</b>	<b>603 643</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		1 707 700	1 742 500
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		19 493	25 004
Collectes			
Cotisations		7 250	5 120
Autres produits		21	5
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>(I)</b>	<b>2 486 372</b>	<b>2 376 272</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (2)		1 094 584	1 009 579
Impôts, taxes et versements assimilés		70 388	71 488
Salaires et traitements		926 170	929 230
Charges sociales		403 961	400 828
Autres charges de personnel		(13 740)	(19 209)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		23 394	22 890
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		1 443	2 941
Dotations aux provisions pour risques et charges		8 919	8 911
Autres charges		21	29
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>(II)</b>	<b>2 515 140</b>	<b>2 426 687</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(I-II)</b>	<b>(28 768)</b>	<b>(50 415)</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>			
Excédent attribué ou déficit transféré	<b>(III)</b>		
Déficit supporté ou excédent transféré	<b>(IV)</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De participations (4)			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			
Autres intérêts et produits assimilés (4)		2 244	2 723
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		38	52
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>(V)</b>	<b>2 282</b>	<b>2 775</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (5)		350	249
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(VI)</b>	<b>350</b>	<b>249</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(V-VI)</b>	<b>1 933</b>	<b>2 526</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>(I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>(26 836)</b>	<b>(47 889)</b>

## Compte de résultat

		31/12/2015	31/12/2014
		Total	Total
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion		16 015	19 337
Sur opérations en capital			
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>(VII)</b>	<b>16 015</b>	<b>19 337</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion		10 754	13 112
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>(VIII)</b>	<b>10 754</b>	<b>13 112</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(VII-VIII)</b>	<b>5 261</b>	<b>6 224</b>
Impôts sur les bénéfices	<b>(IX)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>(I+III+V+VII)</b>	<b>2 504 669</b>	<b>2 398 384</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>(II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>2 526 244</b>	<b>2 440 048</b>
<b>5 - SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		<b>( 21 575)</b>	<b>( 41 664)</b>
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		22 000	22 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>6 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>425</b>	<b>( 19 664)</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>Produits</b>			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
<b>TOTAL</b>			
<b>Charges</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>			

---

---

*Annexe*

---

---

Règles et méthodes association  
Immobilisations  
Amortissements  
Provisions inscrites au bilan  
Etat des échéances, créances et dettes  
Produits à recevoir  
Détail des produits à recevoir  
Charges à payer  
Détail des charges à payer  
Produits et charges constatés d'avance  
Détail des charges exceptionnelles  
Détail des produits exceptionnels  
Tableaux de suivi des fonds dédiés  
Tableau de suivi des fonds associatifs

## Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

*Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et la présente annexe : ils forment un tout indissociable.*

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2015**, présente un total de **397 207,23 Euros**.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de **425,16 Euros**.

L'exercice a une durée de **12 mois**, couvrant la période du **01/01/2015** au **31/12/2015**.

Les règles appliquées résultent des dispositions prévues par la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

*En outre, il a été fait application des obligations particulières résultant du règlement N° 2014-03 (du 5 juin 2014) du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.*

Les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- **continuité de l'exploitation,**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**

Cette année, comme l'année précédente, a été constitué une provision des engagements de retraite dans les comptes.

- **indépendance des exercices.**

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est celle des coûts historiques.

*Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)* correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 13 740 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel CICE.

Le produit du CICE, propre à l'association, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice. Cet exercice étant très faiblement bénéficiaire et selon le report des déficits antérieurs, cet exercice devient donc nul alors ce CICE fera l'objet d'une demande immédiate de restitution.

Le CICE de 2014 perçu en 2015, a servi à améliorer le besoin en fonds de roulement de l'Association.

## IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>Total I</b>			
	<b>149 748</b>		<b>1 214</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	56 523		
Matériel de transport	11 083		8 867
Matériel de bureau et informatique, mobilier	117 128		5 083
Emballages récupérables et divers	36 599		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	<b>221 332</b>		<b>13 949</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	2 000		
Prêts et autres immobilisations financières	530		
<b>Total IV</b>	<b>2 530</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>373 610</b>		<b>15 163</b>

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			150 962	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			56 523	
Matériel de transport		11 083	8 867	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			122 210	
Emballages récupérables et divers			36 599	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>		<b>11 083</b>	<b>224 199</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			2 000	
Prêts et autres immobilisations financières			530	
<b>Total IV</b>			<b>2 530</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>11 083</b>	<b>377 690</b>	

## AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement et de développement	<b>Total I</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	124 679	11 479		136 158
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		42 474	5 582		48 056
Matériel de transport		11 083	1 350	11 083	1 350
Matériel de bureau et informatique, mobilier		110 284	4 983		115 267
Emballages récupérables et divers		36 599			36 599
	<b>Total III</b>	<b>200 440</b>	<b>11 915</b>	<b>11 083</b>	<b>201 272</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>325 119</b>	<b>23 394</b>	<b>11 083</b>	<b>337 430</b>

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	
<b>Immo. incorporelles</b>							
Frais d'établisse-ment							
<b>Total I</b>							
Aut. immo. incorp.							
<b>Total II</b>							
<b>Immo. corporelles</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
<b>Total III</b>							
Frais acq. titres part.							
<b>Total IV</b>							
<b>TOT. GEN. (I+II+III+IV)</b>							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## Provisions inscrites au bilan

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	102 402	8 919		111 321
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>Total II</b>	<b>102 402</b>	<b>8 919</b>		<b>111 321</b>
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	4 426	1 443	501	5 368
Autres dépréciations	305			305
<b>Total III</b>	<b>4 731</b>	<b>1 443</b>	<b>501</b>	<b>5 673</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>107 133</b>	<b>10 362</b>	<b>501</b>	<b>116 994</b>
		- d'exploitation 10 362	- financières 501	
			- exceptionnelles	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)				

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	530		530
<b>De l'actif circulant</b>				
	Clients douteux ou litigieux	6 156		6 156
	Autres créances clients	56 826	56 826	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	335	335	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	13 740	13 740	
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 099	1 099	
	Autres impôts taxes et versements assimilés	20 933	20 933	
	Divers	6 340	6 340	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	9 008	9 008	
	Charges constatées d'avance	7 796	7 796	
	<b>Total</b>	<b>122 763</b>	<b>116 077</b>	<b>6 686</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine	11 486	11 486		
	- à plus d'un an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	122 792	122 792		
	Personnel et comptes rattachés	74 187	74 187		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	118 675	118 675		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 667	3 667		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 400	7 400		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	12 284	12 284		
	<b>Total</b>	<b>350 491</b>	<b>350 491</b>		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

**PRODUITS A RECEVOIR**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	26 758	10 787
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>Total</b>	<b>26 758</b>	<b>10 787</b>

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Autres créances</b>		
40980000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV	2 250	6 312
44877000 PDTS A RECEVOIR SUV FONCT	20 000	
46871400 PROD. A RECEVOIR 2014		4 475
46871500 PROD A RECEVOIR 2015	4 509	
<b>Total</b>	<b>26 758</b>	<b>10 787</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 758</b>	<b>10 787</b>

**CHARGES A PAYER**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	415	130
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 025	58 736
Dettes fiscales et sociales	122 707	116 335
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		30
<b>Total</b>	<b>150 148</b>	<b>175 230</b>

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

		31/12/2015	31/12/2014
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>			
51860000	INTERETS COURUS A PAYER	415	130
<b>Total</b>		<b>415</b>	<b>130</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			
40811400	FNP 2014		
40811500	FNP 2015		58 736
<b>Total</b>		<b>27 025</b>	<b>58 736</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			
42820000	DETTES PROV./CONGES PAYES	60 300	59 300
42825000	DETTES PROV./RTT	12 830	12 530
43820000	CHARG.SOC./CONGES A PAYER	24 000	23 600
43825000	CHARG.SOC./RTT	4 780	4 660
43860000	AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	18 387	13 915
44820000	CHARG.FIS./CONGES A PAYER	2 530	2 600
44825000	CHARG.FIS./RTT	( 120)	( 270)
<b>Total</b>		<b>122 707</b>	<b>116 335</b>
<b>Autres dettes</b>			
41980000	RRR A ACCORD. AVR A ETABL		30
<b>Total</b>			<b>30</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>150 148</b>	<b>175 230</b>

## PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation	12 284	15 098
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>12 284</b>	<b>15 098</b>

Charges constatées d'avance	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'exploitation	7 796	20 940
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>7 796</b>	<b>20 940</b>

## DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

		31/12/2015	31/12/2014
<b>Sur opérations de gestion</b>			
67180000	CHARGES EXCEP./OP.GESTION		232
67200000	CHARGES EXPLOIT./EXER.ANT	10 754	12 880
<b>Total</b>		<b>10 754</b>	<b>13 112</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 754</b>	<b>13 112</b>

## DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

		31/12/2015	31/12/2014
<b>Sur opérations de gestion</b>			
77170000	DEGREVEMENTS IMPOTS		933
77180000	PROD.EXCEPT./OPER.GESTION		104
77200000	PROD.EXPLOIT./EXERC.ANTER	16 015	18 300
<b>Total</b>		<b>16 015</b>	<b>19 337</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16 015</b>	<b>19 337</b>

## Tableaux de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nvlles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Navigation douce CG 93	6 000	2 000	2 000		
Navigation douce CG 77	15 000	5 000	5 000		
Navigation douce Conseil Régional	45 000	15 000	15 000		
<b>Total</b>	<b>66 000</b>	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>		

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nvlles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
<b>Dons manuels</b>					
<b>Total</b>					
<b>Legs et donations</b>					
<b>Total</b>					
<b>Total</b>					

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	38 112			38 112
- Apports sans droit de reprise	140 000			140 000
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	( 232 309)	( 19 664)		( 251 974)
Résultat de l'exercice	( 19 664)	425	( 19 664)	425
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports				
- legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>Total</b>	<b>( 73 861)</b>	<b>( 19 239)</b>	<b>( 19 664)</b>	<b>( 73 436)</b>



**CAUE 93**

CONSEIL ARCHITECTURE ET URBANIS  
2 RUE PABLO PICASSO

93300 BOBIGNY

**Comptes annuels au 31/12/2015**

Siret : 32372263700036

Code APE : 7111Z

## Sommaire

DESIGNATION	NOTES	PAGES
<b>Documents de synthèse</b>		
Bilan		3
Compte de résultat		5
<b>Annexe</b>		
Notes sur l'actif		8
Autres informations	60	10
<b>Détail des postes</b>		
Actif		13
Passif		14
Compte de résultat		14
<b>Documents liminaires</b>		
Attestation		20

**Documents de synthèse**

## BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :				
			31/12/2015	31/12/2014			
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires		21 860	21 860	0	0
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	31				
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles		137 777		134 968	2 809	4 450	
Immobilisations grevées de droit							
Immobilisations en-cours							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Avances et acomptes						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	T.I.A.P						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières		61		61	61	
<b>Total (I)</b>			<b>159 699</b>	<b>156 828</b>	<b>2 870</b>	<b>4 511</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS	Matières premières, approvisionnements					
		En-cours de production de biens et services	32				
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
	Avances et acomptes versés	33					
	CRÉANCES (3)	Usagers et comptes rattachés	34				
		Comptes affiliés					
		Autres créances		7 800		7 800	13 890
	DIVERS	V.M.P	35	9 546		9 546	9 462
		Instruments de trésorerie					
Disponibilités		853 395			853 395	946 176	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	36					
	<b>Total (II)</b>			<b>870 741</b>		<b>870 741</b>	<b>969 528</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)	36					
	Primes de remboursement d'obligations (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>			<b>1 030 440</b>	<b>156 828</b>	<b>873 612</b>	<b>974 039</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an		
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents					
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle					
		Dons en nature restant à vendre					

## BILAN PASSIF

		Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>FONDS PROPRES</b>	<b>40</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		786 245	2 350 191
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		-65 633	-1 563 946
	<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>			
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	Apports			
	Legs et donations			
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme			
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
	Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
<b>Total (I)</b>			<b>720 612</b>	<b>786 245</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	Sur subventions de fonctionnement	<b>41</b>		
	Sur autres ressources			
<b>Total (II)</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour risques	<b>42</b>		
	Provisions pour charges			
	<b>Total (III)</b>			
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires	<b>43</b>		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs )			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		31 024	67 731
	Dettes fiscales et sociales		121 975	120 063
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
Instrument de trésorerie				
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	<b>44</b>		
<b>Total (IV)</b>			<b>152 999</b>	<b>187 794</b>
Ecarts de conversion passif		(V)	<b>44</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>			<b>873 612</b>	<b>974 039</b>
Engagements donnés				
<b>Renvois</b>	(1) Dont à plus d'un an			
	Dont à moins d'un an		152 999	187 794
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques			

## COMpte DE RESULTAT

				Note	31/12/2015	31/12/2014	
<b>Nombre de mois de la période</b>					12	12	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 - France</b>	<b>2 - Exportation</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	
	Ventes de marchandises					20	
	Production vendue	biens	70 991		70 991	59 860	
		services					
	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)</b>		70 991		70 991	59 880	
	Production stockée						
	Production immobilisée						
	Subventions d'exploitation				1 100 000	382 368	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				13 465	1 047	
	Cotisations						
Dons							
Legs et donations							
Autres produits							
<b>Total des produits d'exploitation (1) (I)</b>					<b>1 184 455</b>	<b>443 295</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			<b>51</b>			
	Variation de stock (marchandises)						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						
	Autres achats et charges externes (3)					439 286	583 200
	Impôts, taxes et versements assimilés					46 070	48 460
	Salaires et traitements					509 504	549 868
	Charges sociales					261 366	256 856
	Dotations aux amortissements sur immobilisations					1 641	5 224
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations						
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant						
	Dotations aux provisions						
	Autres charges						
<b>Total des charges d'exploitation (2) (II)</b>					<b>1 257 868</b>	<b>1 443 608</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					<b>-73 413</b>	<b>-1 000 313</b>	
OPERATIONS EN COMMUN	Excédent attribué ou déficit transféré (III)			<b>52</b>			
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)						
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations			<b>53</b>			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
	Autres intérêts et produits assimilés					353	2 418
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
	Différences positives de change						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>					<b>353</b>	<b>2 418</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			<b>54</b>			
	Intérêts et charges assimilées						
	Différences négatives de change						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>							
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					<b>353</b>	<b>2 418</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>					<b>-73 060</b>	<b>-997 895</b>	

## COMPTES DE RESULTAT

	Note	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 427	183 949
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>7 427</b>	<b>183 949</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		750 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>		<b>750 000</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>7 427</b>	<b>-566 051</b>
(IX)	Impôts sur les bénéfices	58	
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	59	
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)</b>		<b>1 192 235</b>	<b>629 662</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)</b>		<b>1 257 868</b>	<b>2 193 608</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)</b>		<b>-65 633</b>	<b>-1 563 946</b>

Renvois			
(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
(3)	Dont crédit bail mobilier		
	Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats	Total	
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges	Secours en nature	Total	
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel Bénévole		

**Annexe**

**Note 31 - Immobilisations****Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	21 860			21 860
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>21 860</b>			<b>21 860</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles	137 777			137 777
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>137 777</b>			<b>137 777</b>
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations				
- Créances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	61			61
<b>Total</b>	<b>61</b>			<b>61</b>
<b>Total général</b>	<b>159 698</b>			<b>159 698</b>

## Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	21 860			21 860
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>21 860</b>			<b>21 860</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles	133 327	1 641		134 968
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>133 327</b>	<b>1 641</b>		<b>134 968</b>
<b>Total général</b>	<b>155 187</b>	<b>1 641</b>		<b>156 828</b>

## Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 21 860	+ 21 860	+ 0
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 21 860	= 21 860	= 0

## Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 137 777	+ 133 327	+ 4 450
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+ 1 641	- 1 641
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 137 777	= 134 968	= 2 809

**Echéances des immobilisations financières**

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	61
. à moins d'un an	61
. à plus d'un an	

**Note 60 - Autres informations****Détail des charges à payer**

Désignation	Montant
VERDIER	1 440
FDR AUDIT NOVEMBRE SAL	285
FDR AUDIT OCTOBRE	911
NOURDEH	7 200
CANON	3 228
ONET SERVICES	1 572
GERVAIS	78
GARCIA	1 440
COMPTA SUD	3 960
FDR AUDIT NOV	911
ADHESION FN CAUE	10 000
PROV CONGES PAYES	27 260
CHARGES CONGES PAYES	14 993
FDR AUDIT DECEMBRE	911
UNIFORMATION	2 559
<b>Total</b>	<b>76 747</b>

**Détail des produits à recevoir**

Désignation	Montant
AULNAY SOUS BOIS	6 000
NOISY LE SEC	1 800
<b>Total</b>	<b>7 800</b>

**Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations			
Créances rattachées à des participations			
T.I.A.P			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	61	61	
Usagers et comptes rattachés			
Comptes affiliés			
Autres créances	7 800	7 800	
<b>Totaux</b>	<b>7 861</b>	<b>7 861</b>	

**Echéance des dettes**

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 024	31 024		
Dettes fiscales et sociales	121 975	121 975		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>152 999</b>	<b>152 999</b>		

**Détail des postes**

**Note 31 - Immobilisations**

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014
<b>CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES</b>			
205000	LOGICIELS INFORMATIQUES	21 860	21 860
280500	AMORT. LOGICIELS	-21 860	-21 860
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
218100	INSTALL.AMENAGEMENTS BUREAU	3 819	3 819
218300	MATÉRIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	122 145	122 145
218400	MOBILIER	11 814	11 814
281810	AMORTS INST .AMENAGEMENT	-1 320	-938
281830	AMORT. MAT. BUREAU INFORM.	-121 835	-120 576
281840	AMORT. MOBILIER	-11 814	-11 814
	<b>Total</b>	<b>2 809</b>	<b>4 450</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
275000	DÉPOTS & CAUTIONNEMENTS	61	61
	<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>61</b>
<b>Total Immobilisations</b>		<b>2 870</b>	<b>4 511</b>

**Note 34 - Créances**

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014
<b>AUTRES CRÉANCES</b>			
468700	PRODUITS A RECEVOIR	7 800	13 890
	<b>Total</b>	<b>7 800</b>	<b>13 890</b>
<b>Total Créances</b>		<b>7 800</b>	<b>13 890</b>

**Note 35 - Divers**

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014
<b>VMP</b>			
508LIVA	LIVRET A / CAISSE D'ÉPARGNE	9 546	9 462
	<b>Total</b>	<b>9 546</b>	<b>9 462</b>
<b>DISPONIBILITÉS</b>			
512100	CCP	735 402	868 790
512200	SOCIETE GENERALE	86 389	45 879
512300	CAISSE EPARGNE CSL	29 043	28 774
512400	CAISSE EPARGNE 2	2 562	2 733
	<b>Total</b>	<b>853 395</b>	<b>946 176</b>
<b>Total Divers</b>		<b>862 941</b>	<b>955 638</b>

**Note 40 - Fonds associatifs et réserves**

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014
<b>FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE</b>			
101100	FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES	786 245	2 350 191
	<b>Total</b>	<b>786 245</b>	<b>2 350 191</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
120000	Résultat de l'exercice	-65 633	-1 563 946
	<b>Total</b>	<b>-65 633</b>	<b>-1 563 946</b>
<b>Total Fonds associatifs et réserves</b>		<b>720 612</b>	<b>786 245</b>

**Note 43 - Dettes**

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>			
408100	FACTURES NON PARVENUES	31 024	67 731
	<b>Total</b>	<b>31 024</b>	<b>67 731</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>			
428200	CHARGES CP	27 260	29 636
431000	URSSAF	35 172	34 369
437310	APRIONIS PREVOYANCE+MUTUELLE	10 053	10 156
437320	HUMANIS ART 83	4 555	4 977
437700	IRCANTEC	11 458	11 820
438200	CHARGES CP	14 993	15 114
438600	CHARGES A PAYER	911	
438800	FORMATION CONTINUE	2 559	5 363
447100	TAXES SALAIRES	15 014	8 628
	<b>Total</b>	<b>121 975</b>	<b>120 063</b>
<b>Total Dettes</b>		<b>152 999</b>	<b>187 794</b>

**Note 50 - Produits d'exploitation**

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
<b>VENTES DE MARCHANDISES FRANCE</b>					
707200	VENTE DE PUBLICATIONS		20	-20	-100,00
	<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>-20</b>	<b>-100,00</b>
<b>PRODUCTION VENDUE SERVICES FRANCE</b>					
7061AUBER	AUBERVILLIERS / CONSULTANCE	1 800	1 800	0	
7061AUL	CONSULTANCE AULNAY	9 000	6 000	3 000	50,00
7061BLM	BLANC MESNIL / CONSULTANCE	1 800	1 800	0	
7061BON	BONDY CONSULTANCE		6 000	-6 000	-100,00
7061EPI	EPINAY CONSULTANCE	6 000	6 000	0	
7061MON	MONTREUIL / CONSULTANCE	3 600	3 600	0	
7061NOI	NOISY / CONSULTANCE	3 600	1 800	1 800	100,00
<i>A reporter</i>		<i>25 800</i>	<i>27 000</i>	<i>-1 200</i>	<i>-4,44</i>

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
<i>Report</i>		25 800	27 000	-1 200	-4,44
7061P	PANTIN	6 000	6 000	0	
7061ROMCONS	ROMAINVILLE		5 547	-5 547	-100,00
7061TRE	TREMBLAY / CONSULTANCE	6 100	6 100	0	
706402	FORMATION	652	2 673	-2 021	-75,62
706410	EXPOSITION		12 090	-12 090	-100,00
706420	HEBERGEMENT	16 977		16 977	
706500	STAGES INSTRUCTEURS	100		100	
708000	PRODUITS EXCEPTIONNELS		170	-170	-100,00
708001	REMBOURSEMENT FORMATION	15 362	280	15 082	5 386,29
	<b>Total</b>	<b>70 991</b>	<b>59 860</b>	<b>11 131</b>	<b>18,60</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>					
7401CG93	CONSEIL GÉNÉRAL 93 / TC CAUE 93	1 100 000	382 368	717 632	187,68
	<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>	<b>382 368</b>	<b>717 632</b>	<b>187,68</b>
<b>REPRISES SUR AMORT ET PROV - TRANSFERT DE CHARGES</b>					
7911CPAM	CPAM / TRANSFERT DE CHARGES	231	1 047	-817	-77,96
791200	REMB HUMANIS	13 234		13 234	
	<b>Total</b>	<b>13 465</b>	<b>1 047</b>	<b>12 417</b>	<b>1 185,61</b>
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>1 184 455</b>	<b>443 295</b>	<b>741 160</b>	<b>167,19</b>

### Note 51 - Charges d'exploitation

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>					
6041ANT	F. ANTORE ARCHITECTE	30 204	25 263	4 941	19,56
6041GIR	ROBIN GIRAUD ARCH. / CONSULTANCE	19 440	26 124	-6 684	-25,59
604200	INTERVENANTS	31 001	7 947	23 054	290,11
604GARCIA	GARCIA	18 720	13 680	5 040	36,84
604N	NOURDEH	25 080	16 631	8 449	50,81
604VER	VERDIER REBIERE	16 920	14 040	2 880	20,51
606300	PETIT ÉQUIPEMENT	1 140	1 665	-525	-31,53
606400	FOURNITURES DE BUREAUX	5 798	7 989	-2 191	-27,43
606800	AUTRES FOURNITURES		1 015	-1 015	-100,00
612GEC2	GE CAPITAL / INSTALLATION TELEPHONE	7 668	7 668	0	
613511	CANON / COPIEUR COULEUR		632	-632	-100,00
613512	LOC. MACHINE A AFFRANCHIR	2 201	1 942	259	13,35
613521	LOCATION D'AUTOCARS		1 987	-1 987	-100,00
613530	LIXXBAIL	3 326	4 038	-712	-17,63
614000	CHARGES LOCATIVES CONVENT MAD CG	140 700	260 183	-119 482	-45,92
615000	SITE WEB		1 727	-1 727	-100,00
615100	ENTRETIEN COPIEUR CANON	12 361	7 493	4 867	64,96
615400	MAINTENANCE LOCAUX	17 288	24 513	-7 225	-29,47
615600	MAINTENANCE	11 568	16 351	-4 782	-29,25
<i>A reporter</i>		<b>343 416</b>	<b>440 887</b>	<b>-97 471</b>	<b>-22,11</b>

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
<i>Report</i>		343 416	440 887	-97 471	-22,11
616100	ASSURANCES DIVERSES	305		305	
616200	INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE		50 000	-50 000	-100,00
616MAIF	MAIF ASSURANCE RESP. CIVILE PROF.		2 079	-2 079	-100,00
618100	DOCUMENTATION	1 729	1 676	52	3,13
618500	COLLOQUES SÉMINAIRES		1 620	-1 620	-100,00
621200	FORMATION	770	280	490	175,00
6223MARDI	HONORAIRES AUTRES		2 880	-2 880	-100,00
622600	HONORAIRES COMPTABILITÉ	15 322	13 162	2 160	16,41
622610	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3 480	4 200	-720	-17,14
622620	HONORAIRES DIVERS	8 320	8 444	-124	-1,47
6231ROU	ROUTAGE, PUBLIPOSTAGE		2 683	-2 683	-100,00
623300	IMPRESSION	300	6 233	-5 933	-95,19
623310	GRAPHISTES	1 800	2 300	-500	-21,74
623320	EXPOSITION		90	-90	-100,00
623400	CADEAUX DIVERS	59	210	-151	-71,83
625101	DÉPLACEMENTS EMPLOYÉS	2 898	5 242	-2 344	-44,72
625102	DEPLACEMENTS INTERVENANTS EXTER	64		64	
6251JJK	FRAIS DÉPLACEMENTS JJK PRÉSIDENT	252	1 488	-1 236	-83,06
6251JMP	FRAIS DÉPLACEMENT DIRECTEUR	2 235	2 087	149	7,13
625700	MISSIONS RÉCEPTIONS	3 874	2 018	1 855	91,94
6257REC	RÉCEPTIONS AU CAUE93	1 210	1 418	-208	-14,65
626000	FRAIS POSTAUX	2 404	3 956	-1 552	-39,22
626100	FRAIS PORTABLE SFR	698	785	-87	-11,14
626130	FRAIS TÉLÉPHONE 0148322593	1 993	1 633	360	22,02
626140	FRAIS TÉLÉPHONE 0148311536	272	243	29	11,93
626150	FRAIS PORTABLE ORANGE	917	1 756	-839	-47,78
626170	PARITEL	1 937	967	970	100,35
626180	BOUYGUES	6 247	6 467	-220	-3,40
626200	INTERNET	720	562	158	28,08
62700CE	FRAIS CAISSE D'ÉPARGNE	171	47	124	263,97
62700SG	FRAIS BANCAIRES	529	491	38	7,82
6270CCP	CCP FRAIS BANCAIRES	404	437	-33	-7,52
628000	FRAIS DIVERS	70	126	-56	-44,71
628002	PORTAIL DOCUMENTAIRE	1 516		1 516	
628100	COTISATIONS DIVERSES	35 375	16 733	18 642	111,41
	<b>Total</b>	<b>439 286</b>	<b>583 200</b>	<b>-143 913</b>	<b>-24,68</b>
<b>IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>					
631100	TAXE SUR SALAIRES	43 511	42 326	1 185	2,80
633300	TAXE FORMATION PROF. CONTINUE	2 559	6 134	-3 575	-58,28
	<b>Total</b>	<b>46 070</b>	<b>48 460</b>	<b>-2 390</b>	<b>-4,93</b>
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>					
641100	SALAIRES BRUTS	508 658	515 910	-7 253	-1,41
641200	CHARGES CP	-2 376	29 636	-32 011	-108,02
<i>A reporter</i>		506 282	545 546	-39 264	-7,20

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
<i>Report</i>		506 282	545 546	-39 264	-7,20
641400	INDEMNITÉS TRANSPORT	3 222	3 071	151	4,90
641500	INDEMNITÉS DE STAGE		1 251	-1 251	-100,00
	<b>Total</b>	<b>509 504</b>	<b>549 868</b>	<b>-40 364</b>	<b>-7,34</b>
<b>CHARGES SOCIALES</b>					
645100	URSSAF COTISATIONS	189 355	162 412	26 943	16,59
645120	CHARGES CONGES PAYES	-121	15 114	-15 235	-100,80
645310	IRCANTEC	35 846	36 900	-1 054	-2,86
645320	MALAKOFF RET ART 83	12 547	18 047	-5 501	-30,48
645600	APRIONIS PREV.MUTUELLE	22 256	22 845	-589	-2,58
647500	MÉDECINE DU TRAVAIL	1 484	1 538	-54	-3,52
	<b>Total</b>	<b>261 366</b>	<b>256 856</b>	<b>4 510</b>	<b>1,76</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>					
681110	DOT. AMORT. IMMO. INCORPORELLE	1 641	5 224	-3 583	-68,58
	<b>Total</b>	<b>1 641</b>	<b>5 224</b>	<b>-3 583</b>	<b>-68,58</b>
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>1 257 868</b>	<b>1 443 608</b>	<b>-185 740</b>	<b>-12,87</b>

**Note 53 - Produits financiers**

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
<b>AUTRES INTERÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS</b>					
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	353	2 418	-2 065	-85,39
	<b>Total</b>	<b>353</b>	<b>2 418</b>	<b>-2 065</b>	<b>-85,39</b>
<b>Total Produits financiers</b>		<b>353</b>	<b>2 418</b>	<b>-2 065</b>	<b>-85,39</b>

**Note 55 - Produits exceptionnels**

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION</b>					
771800	PRODUITS EXCEPTIONNELS GESTION	7 427	183 949	-176 522	-95,96
	<b>Total</b>	<b>7 427</b>	<b>183 949</b>	<b>-176 522</b>	<b>-95,96</b>
<b>Total Produits exceptionnels</b>		<b>7 427</b>	<b>183 949</b>	<b>-176 522</b>	<b>-95,96</b>

**Note 56 - Charges exceptionnelles**

N° compte	Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION</b>					
671800	CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ EXO ANTE		750 000	-750 000	-100,00
	<b>Total</b>		<b>750 000</b>	<b>-750 000</b>	<b>-100,00</b>
<b>Total Charges exceptionnelles</b>			<b>750 000</b>	<b>-750 000</b>	<b>-100,00</b>

**Documents liminaires**

## ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association **CAUE 93** pour l'exercice du **01/01/2015 au 31/12/2015** et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 09/09/2007 (conformément à nos accords), j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 20 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan .....	<b>873 612 Euros</b>
Chiffre d'affaires .....	<b>70 991 Euros</b>
Résultat net comptable .....	<b>-65 633 Euros</b>

Fait à ANTONT  
le 22.05.2016

GUILLAUME DRANCY  
EXPERT COMPTABLE

rapport  
d'activités  
2015



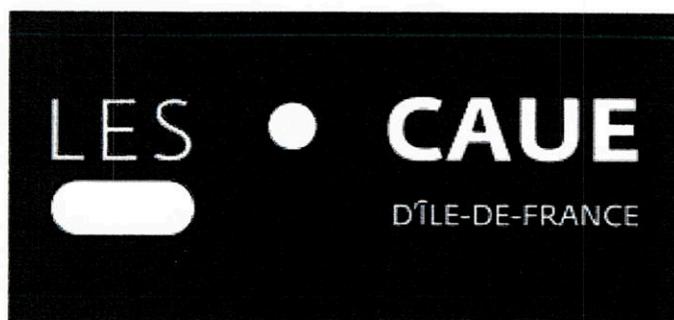
93  
caue



# les caue d'île-de-france

Depuis 2000, les 8 CAUE de la Région francilienne se sont regroupés dans une association régionale : « Les CAUE d'Île-de-France », afin de valoriser leurs savoir-faire et les travaux menés aux échelles départementale et régionale. Ils mettent ainsi en commun des moyens et des ressources, mènent des actions de formation, organisent des manifestations de réflexions sur les pratiques et les enjeux de l'aménagement en Île-de-France. À l'heure des recompositions territoriales et de l'émergence de la Métropole qui questionnent leurs missions voire leur existence, ils poursuivent

des actions communes de formation, de sensibilisation, de découverte. Les CAUE d'Île-de-France mènent ces actions en partenariat avec les acteurs franciliens, élus, services de l'état, institutions, leur faisant bénéficier de leur expertise locale qui en retour, font bénéficier leurs départements des échanges conduits à l'échelle de la région.



© Les caue d'île-de-france

[www.caue93.fr](http://www.caue93.fr) << 7

# ● ● ● sommaire

- 4 le caue, un outil au service du département
- 7 les caue d'île-de-france
- 8 sommaire
- 10 le conseil d'administration
- 12 l'équipe en 2015

## 14 sensibilisation du public et des jeunes

- 16 → flash ton patrimoine
- 20 → osez l'ourcq !
- 22 → parcours de découverte urbaine
- 24 → des architectes et des paysagistes dans les classes
- 25 → les enfants du patrimoine
- 26 → romainville du village à la ville
- 28 → le mois de l'architecture
- 30 → actions ponctuelles

## 32 conseil auprès des collectivités locales

- 34 → les clés de l'habitat durable
- 36 → la minute métropole : c'est dit !
- 38 → évaluation de l'intérêt patrimonial des anciennes maisons de carriers de romainville
- 40 → ateliers participatifs avec les élus et tremblaysiens
- 41 → dossier de consultation de promoteurs au raincy
- 42 → l'atlas des paysages de la seine-saint-denis
- 44 → l'atlas des collèges de la seine-saint-denis
- 46 → accompagnement du département pour la construction de 3 collèges
- 48 → jurys de concours et commissions techniques
- 49 → conseils ponctuels

## 50 journées d'information et de formation

- 52 → des visites d'opérations écologiques pendant la cop 21
- 54 → débat autour du grand paris : relier-tisser en ssd
- 56 → les conversations métropolitaines
- 57 → les sols en ville : rencontres techniques
- 58 → patrimoine et banlieue vont bien ensemble
- 60 → séminaire de l'observatoire de la qualité architecturale du logement
- 62 → les rendez-vous du caue
- 64 → formations pour enseignants
- 68 → architectures de l'habitat
- 69 → architectures ville énergie

## 70 publications et ressources documentaires

- 72 → l'observatoire régional de la qualité du logement en idf
- 74 → l'observatoire caue de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage
- 75 → à la découverte du patrimoine rosnéen
- 76 → le centre de documentation
- 77 → la newsletter : caue93.fr
- 78 → le site internet
- 79 → res'aue

## 80 conseil aux particuliers

- 82 → le conseil architectural gratuit
- 84 → données chiffrées
- 86 → abcdéaire du particulier

# le conseil d'administration



---

## Quatre représentants de l'État

Mme TAMELIKECHT  
Architecte des Bâtiments de  
France STAP

M. LEVASSORT  
Directeur de l'Unité Territoriale  
de l'Équipement et de  
l'Aménagement

Mme ZALAY  
Directrice régionale et  
interdépartementale de  
l'Agriculture et de la Forêt  
d'Île-de-France

M. WASSENBERG  
Directeur Académique des  
Services de l'Éducation Nationale  
en SSD

---

## Six représentants des collectivités locales

Mme VALLS  
Vice Présidente du Conseil  
Départemental,  
Maire de Romainville

Mme DENIS  
Conseillère Départementale,  
Vice-Présidente du CAUE

Mme LABBE  
Conseillère Départementale,  
Présidente du CAUE

M. CHEVREAU  
Conseiller Départemental,  
Maire d'Épinay-sur-Seine

M. KERGOAT  
Conseiller Départemental

M. TAÏBI  
Conseiller Départemental,  
Maire de Stains

---

## Quatre représentants des professions concernées

Mme LARAQUI  
Conseillère Régionale de l'Ordre  
des Architectes

M. CHOUR  
Président du Syndicat  
des Architectes de la  
Seine-Saint-Denis

M. RUER  
Président de la Fédération  
Départementale du Logement

M. VIALETES  
Président de la Société française  
des Urbanistes

---

## Deux personnes qualifiées

M. MERLINI  
Architecte conseil D.D.E.

Mme ALLIOD  
Paysagiste conseil D.D.E.

---

## Six membres élus

M. COGNAT  
Président du SOLIHA EST  
PARISIEN

M. SCHERMANN  
Économiste de la construction,  
Union nationale des Techniciens  
Économie et Construction

M. LISSORGUES  
Président de la Chambre de  
Commerce et d'Industrie

M. FOUCHÉ  
Président de la Chambre  
Syndicale des Géomètres

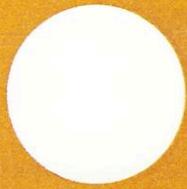
M. DRUESNE  
Administrateur de l'UDAF 93

M. VERGUIN  
Atelier Villes et Paysages

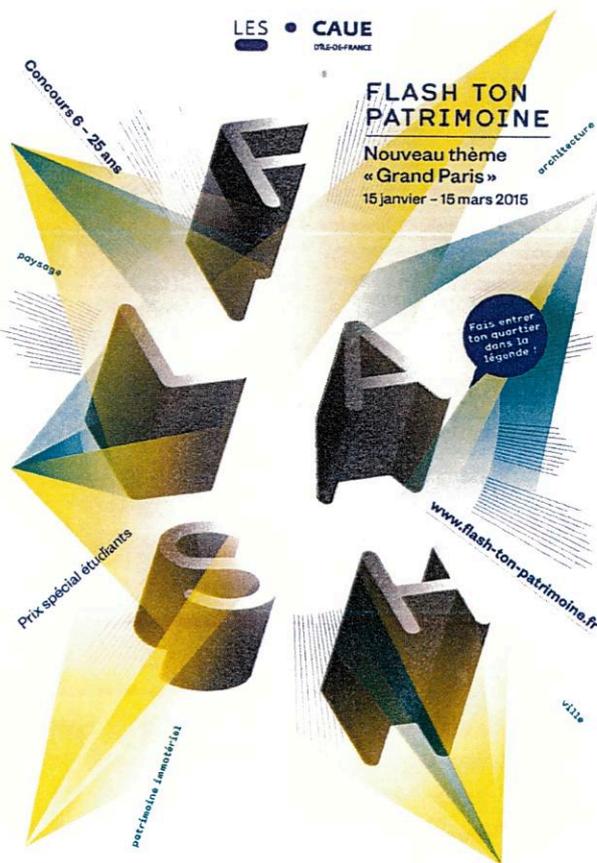
---

## Représentante du personnel

Mme BOURGEOIS  
Chargée d'études



# flash ton patrimoine



© les caue d'île-de-france

## Un concours photos-textes adressé aux jeunes franciliens pour témoigner de leur patrimoine

"Flash ton Patrimoine" est un concours organisé sur Internet par les CAUE d'Île-de-France, bénéficiant du soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, qui ambitionne d'interroger les représentations qu'ont les jeunes franciliens de leur territoire dans ce qu'il a de remarquable (fantastique, indispensable, secret, décalé, inattendu etc.).

Une première édition remarquée du concours organisée en 2012-2013 avait donné lieu à l'envoi de près de 400 posts de toutes origines géographiques en Île-de-France.

En plus des quatre thématiques volontairement ouvertes – architecture, patrimoine immatériel, paysage et ville – l'édition 2015 propose un nouveau thème " Grand Paris ". Les concurrents, seuls ou en groupe, sont invités à flasher un lieu, un évènement, une personne et à publier leurs photographies accompagnées d'un texte libre inspiré par le sujet (poème, dialogue, récit, etc.).

Ce faisant, les enfants, adolescents et jeunes adultes établissent un inventaire de leur patrimoine, souvent intime, parfois de renom : une maison, un paysage, une rue, une usine, une gare, un bord de Seine, un vieux voisin, un château... Le jury de professionnels a distingué 31 lauréats, dont 5 en Seine-Saint-Denis : 4 classes (Noisy-le Grand, La Courneuve, Rosny-sous-Bois) et une concurrente individuelle (Ile-Saint-Denis). La remise des prix s'est tenue lors d'une cérémonie organisée à la Cité de l'architecture et du Patrimoine, début décembre 2015.

---

#### Partenaires :

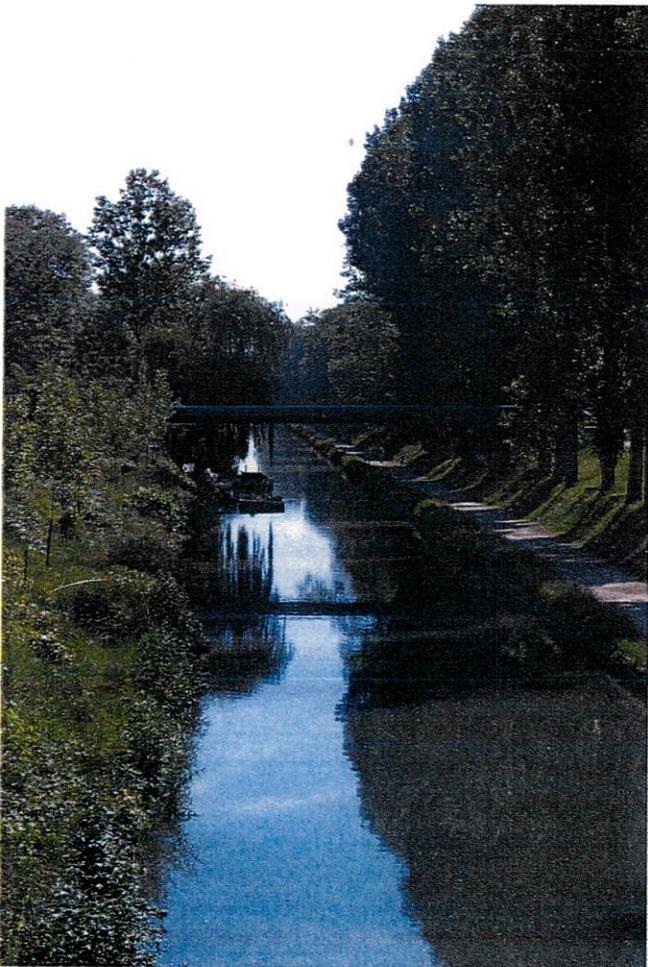
- Les CAUE d'Île-de-France
  - Préfet de la région Île-de-France
  - Société du Grand Paris
  - Groupe Advent
  - Cité de l'architecture
  - La Région Île-de-France
  - Fondation Le Corbusier
  - Maison du Brésil
  - Centre des Monuments Nationaux
  - Fondation Suisse Pavillon Le Corbusier
- 



© les caue d'île-de-france

sensibilisation du public et des jeunes << 17

# \*\*\* osez l'ourcq ! 4<sup>e</sup> année



© Caue 93

## Quatre parcours de découverte et de sensibilisation aux paysages de l'Ourcq à destination des écoliers, collégiens et lycéens

Le dispositif Osez l'Ourcq ! est une action de sensibilisation dont l'enjeu est d'offrir aux jeunes du département des clés de lecture pour comprendre les territoires dans lesquels ils résident. Mis en place depuis 2011 et fort de son succès, il s'est élargi à l'ensemble des établissements scolaires du second degré et aux classes du primaire (niveaux CM1/CM2). Cet outil de connaissance et d'exploration des territoires et des paysages urbains propose 4 parcours. Chaque année, il est enrichi par le renouvellement d'un des 4 parcours conduit en partenariat avec une classe de collège proche du canal de l'Ourcq. Ces parcours sont réalisés à partir de carnets de photos prises dans les secteurs environnants du canal de l'Ourcq et de l'ex-RN3. En juin 2015, le partenariat avec une classe de collégiens du collège Lucie Aubrac à Livry-Gargan a contribué à enrichir le dispositif pédagogique avec l'élaboration collective d'un nouveau parcours « Carnet n°6 : à Sevran ». Pour la session 2015-2016, les parcours et carnets mis à disposition des

élèves participants ont été :

- n°1 : à Pantin
- n°2 : à Bobigny/Bondy/Noisy-le-sec
- n°5 : à Pavillons-sous-bois/Livry-Gargan
- n°6 : à Sevran

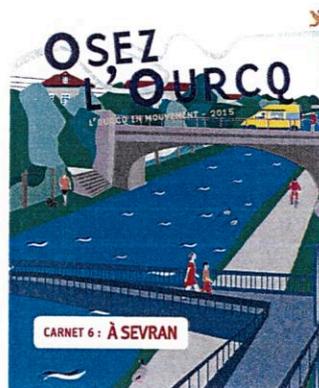
L'objectif pédagogique de ce dispositif est de proposer aux élèves d'effectuer ces parcours munis de leur carnet et de reconnaître le long de l'itinéraire une série de photos numérotées dans le désordre et de les resituer sur un plan. Ces prises de vues réalisées de telle manière qu'elles nécessitent un temps d'observation, une acuité visuelle et un effort de mémorisation, initient les élèves à un décryptage et un repérage dans l'espace. Une séance de restitution et d'analyse est proposée aux élèves à l'issue du parcours sur place ou en classe. Au cours d'un échange sous forme de questions-réponses, les élèves sont invités à exprimer leurs impressions, à articuler des notions et du vocabulaire, à donner du sens à ce qu'ils ont observé et parcouru, à

acquérir des connaissances sur la constitution de la ville.

Pour encadrer ces parcours et séances, le CAUE 93 a fait appel à des étudiants ou jeunes architectes, urbanistes ou paysagistes qui sont à même d'aborder suivant le niveau des élèves ces notions diverses.



© caue 93



*4 parcours de découverte urbaine reconduits du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 18 décembre 2015*

*Au total, 54 classes, 1233 élèves, 47 enseignants, 14 collèges, 8 lycées et 15 écoles élémentaires ont participé à ces parcours. 342 carnets ont été distribués aux élèves. 4 animatrices ont encadré ces parcours. 35 restitutions ont été réalisées en classe.*

#### Partenaires :

- Direction départementale des services de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis / Rectorat de Créteil
- Département de la Seine-Saint-Denis :
  - DEJ (Direction de l'éducation et de la jeunesse)
  - DAD (Direction de l'aménagement et du développement)
  - DSO (Direction stratégie et organisation)

sensibilisation du public et des jeunes << 21



# parcours de découverte urbaine

## Découvrir son quartier à travers des problématiques contemporaines liées aux programmes scolaires

Le Département a mis en place une démarche de sensibilisation au territoire à destination des collèves : les Parcours de Découverte Urbaine. À partir de l'année scolaire 2014-2015, il a demandé au CAUE d'en assurer l'animation, dans le cadre de la convention d'objectif qui nous lie.

Ces parcours se sont déroulés pour l'essentiel au début de l'année 2015. Ils s'organisent en trois temps : tout d'abord un parcours sur le terrain proprement dit. Ce parcours est conçu en liaison avec les attentes des enseignants, de leur discipline, et du niveau des classes concernées et donc de leur programme scolaire. Dans un second temps, les élèves se rendent aux archives municipales pour consulter des documents en relation avec le parcours effectué. Enfin, ils s'impliquent dans une restitution de leurs travaux sous des formes diverses.

Les animatrices qui conçoivent et encadrent ces ateliers sont de formation architectes, urbanistes ou paysagistes.

Pour cette première session, 12 classes réparties dans 7 établissements ont participé au dispositif. La seconde session s'est tenue à l'automne 2015 (année scolaire 2015-2016) concernant 12 classes réparties dans 5 établissements.

*12 classes réparties sur 7 établissements*

*Pour chaque parcours :*  
- 1 promenade  
- 1 sortie aux archives  
- 1 restitution en classe

### Partenaires :

- Département de la Seine-Saint-Denis
- Direction départementale des services de l'éducation nationale
- Service des archives des communes

# \*\*\* des architectes et des paysagistes dans les classes, 5<sup>e</sup> année

**LES ARCHITECTES ET LES PAYSAGISTES DANS LES CLASSES**

2015  
2016

POUR PARTICIPER  
INSCRIVEZ-VOUS SUR  
[WWW.CAUE-IDF.FR](http://WWW.CAUE-IDF.FR)  
OU CONTACTEZ  
VOTRE CAUE

CAUE d'Architecture  
d'Urbanisme et  
d'Environnement

Paris (75)  
caueparis@caue-idf.fr

Essonne (91)  
caue91@caue-idf.fr

Seine-Saint-Denis (93)  
caue93@caue-idf.fr

Val-de-Marne (94)  
caue94@caue-idf.fr

Val-d'Oise (95)  
caue95@caue-idf.fr

En partenariat avec  
L'Ordre des architectes  
d'Ile-de-France  
[www.ordredesarchitectes-idf.org](http://www.ordredesarchitectes-idf.org)  
Le musée de l'architecture  
de l'Ile-de-France  
[www.museearchitectureidf.org](http://www.museearchitectureidf.org)  
La Fédération française  
de paysage en Ile-de-France  
[www.fpf.fr](http://www.fpf.fr)

Avec le soutien  
des préfets de Paris,  
de Créteil et de Versailles

LES CAUE  
D'ILE-DE-FRANCE

Offrir aux élèves l'occasion de rencontrer un professionnel de l'aménagement

Partenaires :

→ Les CAUE d'Ile-de-France

→ FFP

→ CROAIF

*L'action en 2015 :*

*59 demandes*

L'architecture est une des formes de la création contemporaine. Pour l'appréhender pleinement, on ne peut se limiter à une découverte dans les livres ou des reportages. Il faut la parcourir et, pour mieux la comprendre, avoir l'occasion d'échanger avec ceux qui la conçoivent. "Les architectes et paysagistes dans les classes" a pour but de sensibiliser les élèves à leur environnement architectural et urbain et de mieux comprendre les enjeux d'aménagement du territoire. Cette initiative s'articule avec l'enseignement de l'histoire des arts (domaine arts de l'espace) et contribue à la découverte professionnelle par la rencontre avec des architectes ou des paysagistes. Les classes d'écoles élémentaires, de collèges et de lycées peuvent bénéficier de l'intervention d'un professionnel pour une séance d'une heure à deux heures, à titre gracieux, en fonction du projet défini par le professeur.

# \*\*\* les enfants du patrimoine, 13<sup>e</sup> année



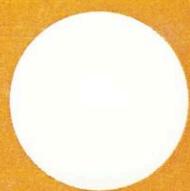
Une initiative des CAUE d'Île-de-France pour ouvrir les Journées du Patrimoine au public scolaire

<b>Partenaires :</b>	<i>L'action en 2015 en SSD:</i>
→ Les CAUE d'Île-de-France	<i>287 élèves ont participé</i>
→ DRAC Île-de-France	<i>15 partenaires associés</i>

Pour la 13<sup>e</sup> année consécutive, l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France et la DRAC Île-de-France ont reconduit l'action "Les Enfants du Patrimoine". En septembre 2015, plus de 20 000 élèves franciliens ont pu profiter de cette journée pour découvrir leur patrimoine sous forme d'animations et de visites. Près de 250 sites partenaires ont ouvert leurs portes et ont proposé des visites originales.

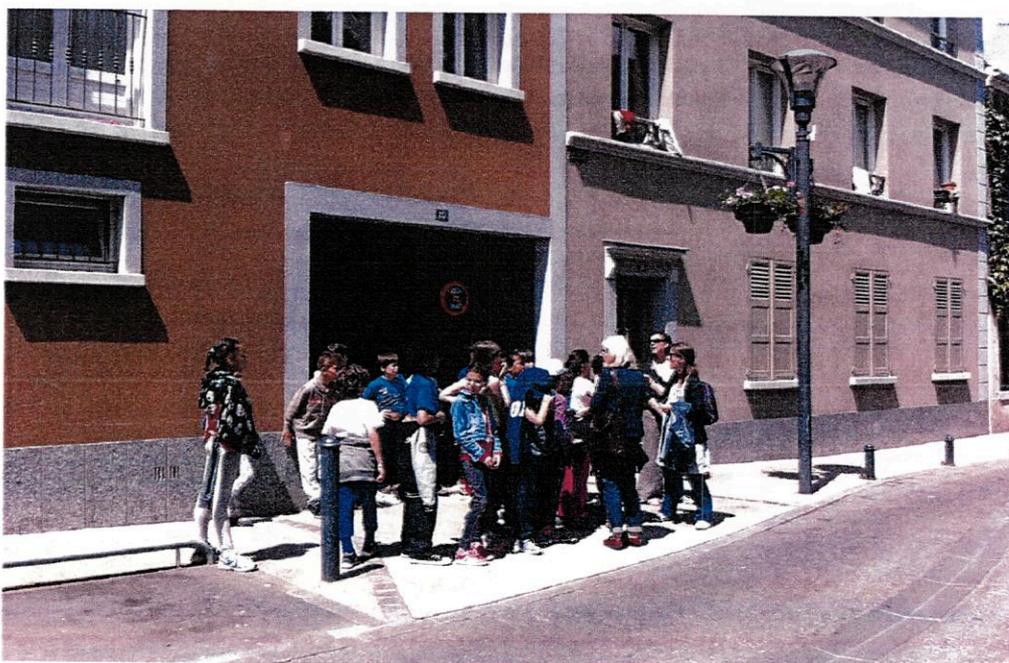
Depuis 2015, une plateforme dédiée à cette manifestation a été mise en place à l'adresse : [www.lesenfants-du-patrimoine.fr](http://www.lesenfants-du-patrimoine.fr). Celle-ci permet à tous les acteurs de l'événement (enseignants, sites partenaires, CAUE) de gérer de manière globale l'usage qui leur est propre : inscription, actualisation des éléments du programme, etc.

sensibilisation du public et des jeunes << 25



## romainville du village à la ville

Un parcours de découverte de l'évolution urbaine et de l'architecture de Romainville depuis les maisons rurales jusqu'aux bâtiments les plus contemporains avec des classes de l'école Paul-Vaillant-Couturier



© caue 93

Au mois de mai six parcours de découverte architecturale et urbaine ont été menés par deux architectes du CAUE avec des élèves de l'école Paul-Vaillant-Couturier de Romainville dans le cadre des Activités pédagogiques complémentaires, à la demande du directeur et de l'équipe enseignante des classes de CE2, CM1 et CM2. L'objectif de cette action était de sensibiliser les enfants à leur cadre bâti et à son évolution, aux diverses formes urbaines et architecturales à

26 >> sensibilisation du public et des jeunes

travers la découverte de leur environnement proche. Ce sont ainsi 144 élèves au total qui ont pu découvrir leur ville à travers cette approche spécifique.

Chaque séance a été assortie, en amont et à l'issue de chaque parcours, d'une préparation et d'un bilan, chaque niveau de classe abordant une thématique spécifique.

Chacun des groupes disposait d'appareils de photos remis aux élèves chargés de prendre des clichés, un moment ayant été dédié aux prises de vues à chaque halte afin de préserver l'écoute au sein des groupes.

CE2 : la promenade a été orientée plutôt sur l'architecture, en particulier la volumétrie et la composition des façades des différents types de bâtiments

CM1 : le parcours a permis de mettre l'accent sur la notion de patrimoine, de monument, en abordant également celle de protection (classement et d'inscription)

CM2 : la séance a mis en avant les transformations et l'évolution du village puis de la ville, le passage du monde rural au monde industriel.

Ces balades ont été

accompagnées d'une visite-atelier aux archives municipales et d'un travail de cartographie mené avec les enseignants et l'archiviste.

L'action a donné lieu à une restitution sous forme d'une exposition à l'école réalisée par les élèves et leurs enseignants.

*6 parcours de découverte urbaine et architecturale*

*144 élèves,  
51 CM2,  
48 CM1,  
45 CE2*

---

Partenaire :

→ Ville de Romainville

---



# le mois de l'architecture

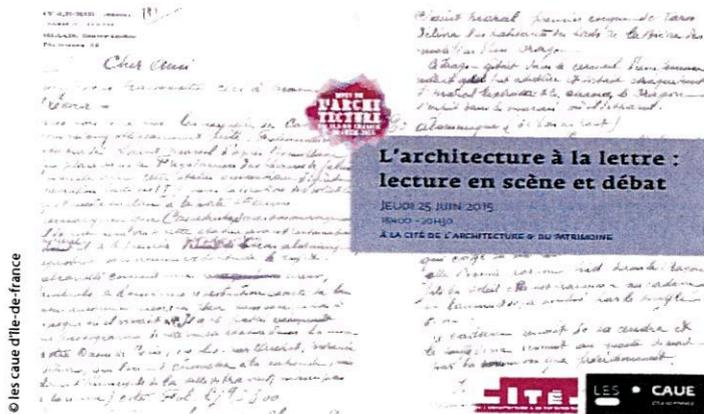


## Première session pour amener le grand public au plus près de la création architecturale contemporaine

La Maison de l'architecture, la Drac, le CROAIF et les CAUE d'Île de France ont organisé en juin 2015 le premier Mois de l'Architecture en Île de France. L'objectif était de mieux donner à voir la création contemporaine à un large public, et notamment de sensibiliser les jeunes aux enjeux et apports de l'architecture contemporaine et de mettre en lumière ce

de l'aménagement franciliens ont permis par des visites, des parcours, des jeux, des ateliers, des rencontres, d'offrir à un large public tout l'éventail de la création contemporaine en la matière.

Pour leur part, les CAUE d'Île de France ont initié un dispositif commun "L'architecture à la lettre", couplant un certain nombre de visites à des lectures de textes. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, une visite de l'Eglise d'Auguste Perret au Raincy, co-organisée avec l'association

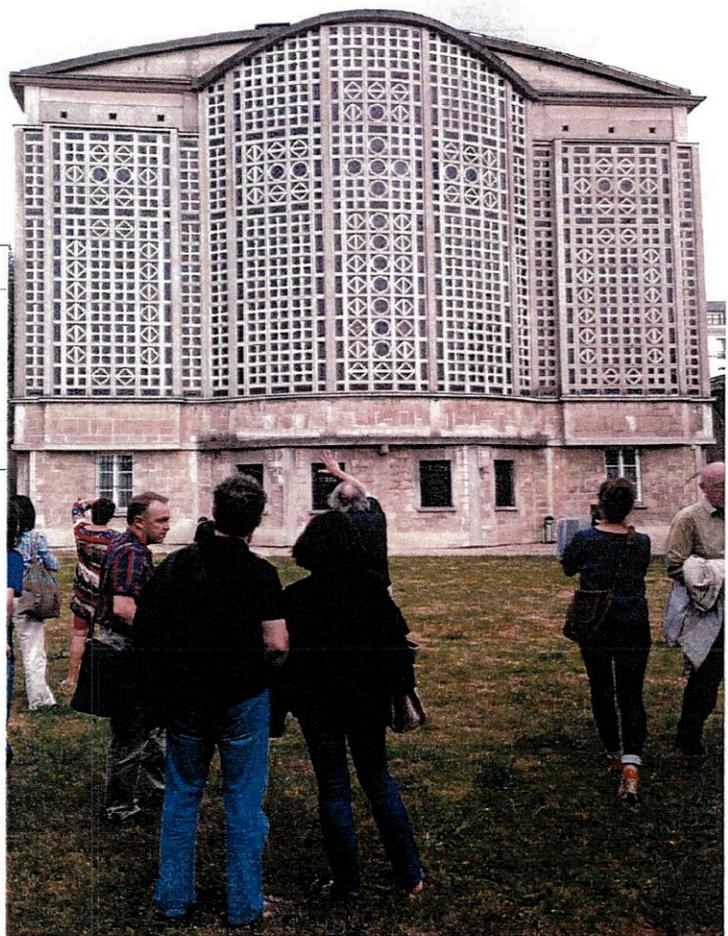


© les caue d'île-de-france

RESTAURER a donné lieu à la lecture de textes de l'architecte. L'ensemble de ces visites s'est conclu par une représentation de la correspondance de Le Corbusier à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Partenaires :

- Les CAUE d'Ile-de-France
- La DRAC
- Le CROAIF
- La Maison de l'architecture
- Association RESTAURER



© caue 93

sensibilisation du public et des jeunes << 29



# actions ponctuelles

---

## balade climat, énergie à aubervilliers : comment la ville s'adapte ?

---

A quelques semaines de la conférence sur le climat qui s'est tenue au Bourget, les Archives municipales, l'Agence locale de l'énergie et du Climat et le CAUE 93 ont organisé une promenade dans le centre ville d'Aubervilliers à la recherche des traces de la transition énergétique. Adaptation climatique dans le cadre de la rénovation urbaine ou nouvelles constructions, il s'est agi d'un parcours riche de découvertes et de surprises dans un centre ville en mutation.

---

## collège sainte-marie de stains

---

Dans le cadre d'un projet de classe européenne ayant pour thème le patrimoine matériel et immatériel de la ville de Stains, nous avons accompagné un professeur d'espagnol afin de définir des scénarii de partenariat avec les Archives de la ville et un village en Colombie, autour de la notion de "paysage culturel".

---

## la cité expérimentale du merlan à noisy le sec

---

Intervention auprès d'un groupe d'étudiants le 4 juin, avec la galerie de Noisy-le Sec. Une visite guidée de la cité expérimentale du Merlan à Noisy le Sec a été organisée autour de la question du patrimoine architectural.



# actions ponctuelles

## là-bas – sentiers métropolitains, côté jardin, avec le lycée horticole de Montreuil

Le travail d'accompagnement mené auprès d'une classe du lycée horticole de Montreuil, autour d'interventions de l'auteure Pauline Sauveur, a abouti à la création d'un parcours sonore qui a été présenté au concours « L'Écrire et le Dire » de l'académie de Créteil. Ce parcours sonore a permis à la classe d'être lauréate dans la catégorie « Lycée filière professionnelle ».

## salon du patrimoine

Participation des caue d'Île de France au salon qui s'est tenu du 5 au 8 novembre 2015 au Carrousel du Louvre. Le Salon International du Patrimoine Culturel est le rendez-vous annuel incontournable des acteurs du secteur : les professionnels de la restauration et de la sauvegarde du patrimoine bâti ou non bâti, matériel ou immatériel.

## jury diplôme de paysagiste

Participation à un jury de diplôme de paysagiste à Blois sur l'aménagement du site patrimonial de la gare de la déportation à Bobigny.

## formation supérieure d'élèves ingénieurs

Intervention dans une formation supérieure d'élèves en ingénierie énergétique à l'université Paris-13-Villetaneuse, Institut Galilée, sur l'histoire de l'architecture contemporaine.



© caue 93

sensibilisation du public et des jeunes << 31

# \*\*\* les clés de l'habitat durable

## 4e édition pour mettre en avant les réalisations et projets novateurs en matière environnementale et sociale en Seine-Saint-Denis

Pour la 4e édition de l'appel à projets «Les Clés de l'habitat durable en Seine-Saint-Denis», le CAUE 93 fait partie du comité de pilotage et a co-présidé le jury avec la vice-présidente de l'Assemblée départementale. Il participe également à la remise des trophées auprès des maîtres d'ouvrage. Dans les précédentes éditions, le Département a su démontrer que la qualité architecturale des constructions participait à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Avec cette nouvelle édition, il affirme sa volonté de valoriser

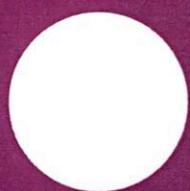
les opérations de logements sociaux exemplaires en matière de performance environnementale et sociale, mais aussi faire émerger les pratiques innovantes. Cette édition a distingué dans la catégorie «Constructions réalisées depuis 2013» l'opération «Villon 2» à la Courneuve (OPH93). Dans la catégorie «Acquisition/réhabilitation réalisées depuis 2013» le jury a tenu à saluer la démarche de l'OPH93 sur la réhabilitation «Marcel Alizard» au Blanc-Mesnil ainsi que le projet de réhabilitation d'Antin

Résidence «la Ruche» à Saint-Denis. Dans la catégorie «Nouveaux modes de production de logements sociaux : «La Maison Garcia» à Saint-Denis (Solidarités Nouvelles pour le Logement), et dans la catégorie projets de construction : «Quartier Noue Caillet, opération Varagnat» à Bondy (Bondy Habitat). Des visites des opérations lauréates ont été organisées par la suite.

---

Partenaires :  
→ Département de la  
Seine-Saint-Denis

---



# la minute métropole c'est dit !

## Les CAUE d'Île-de-France apportent leur contribution aux débats sur la Métropole du Grand Paris

Avec "La Minute Métropole", les CAUE d'Île-de-France proposent chaque semaine, de découvrir le regard singulier et original de passants de la métropole ou d'acteurs de la société civile, engagés dans la vie culturelle, économique, associative du territoire. Dans de courtes interviews, ceux-ci s'expriment sur leurs projets, expériences, aspirations pour nous rapporter des récits sur la métropole d'aujourd'hui, afin de mieux la projeter demain. En donnant la parole à tout un chacun, les CAUE d'Île-de-France souhaitent apporter une contribution positive autour de la réflexion sur la Métropole du Grand Paris. Ils poursuivent leur engagement auprès des franciliens, pour assurer leurs missions d'intérêt public. En 2015, La Minute Métropole c'est 42 vidéos en ligne et 8000 vues sur dailymotion.

---

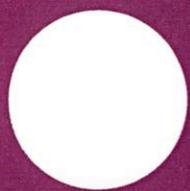
Partenaires :

→ Les CAUE d'Île-de-France

---

*42 vidéos en ligne en 2015*  
*8000 vues sur dailymotion*

*1 bande annonce*  
*31 portraits I*  
*10 micro trottoirs*



# évaluation de l'intérêt anciennes maisons

## Le devenir des maisons des carrières au regard de leur intérêt patrimonial dans le cadre de la création de l'île de loisirs de la Corniche des forts

La Région a confié au CAUE la réalisation d'une étude patrimoniale et d'un diagnostic technique sur les anciennes maisons de carrières où étaient logés les ouvriers de la carrière et les contremaîtres. L'objectif est de permettre à la Région de disposer des éléments d'aide à la décision pour engager et justifier soit des travaux de démolition soit de la conservation et/ou de la réhabilitation des maisons.



© caue 93

Un rappel du contexte historique du site, et de l'activité liée à l'exploitation du plâtre a permis de mieux connaître ce lieu, et dans ce cadre d'étudier les maisons, leur histoire, leur intérêt architectural urbain ou paysager. Un diagnostic technique vient compléter l'étude, et détermine l'état général des maisons et leur capacité à s'adapter à de nouvelles fonctions. Enfin des scénarii de réutilisation des bâtis existants sont également proposés. Le site des anciennes carrières retrace un pan entier de l'histoire du plâtre. Romainville était reconnue comme la « Capitale » du gypse.

38 >> conseil auprès des collectivités locales

# patrimonial des de carrières à romainville

Au début du 17e siècle sont édifiés sur le site naturel en pente, un château et son parc. L'implantation de carrières sur le site va transformer radicalement le paysage. Le château est occupé par les dirigeants de l'entreprise et le parc prend une allure de cirque. Deux séries de maisons sont édifiées par l'entreprise de fabrication de plâtre Gauvain : les logements des contremaîtres situés rue de Paris à proximité du Château de Romainville, et les logements des ouvriers rue des Bas Pays, au nord du cimetière de Romainville. Témoins majeurs de l'histoire de Romainville et plus largement de l'histoire de l'exploitation des carrières de plâtre dans la région Île-de-France, ces maisons ont une valeur patrimoniale incontestable autant historique (mémoire ouvrière) qu'architecturale (utilisation du plâtre gros dans la construction en Île de France). Les maisons ouvrières, très représentatives d'une typologie d'un habitat ouvrier répétitif, sont des exemplaires unique en Île de France. Le gypse extrait d'Île-de-France représente encore aujourd'hui 65% de la production nationale. La France est le second pays producteur de gypse après les USA.



© Archives Municipales de Romainville

Partenaire :

→ Région Ile-de-France

conseil auprès des collectivités locales << 39

# ateliers participatifs avec les élus et les tremblaysiens

## Comprendre les enjeux d'une densification du tissu pavillonnaire.

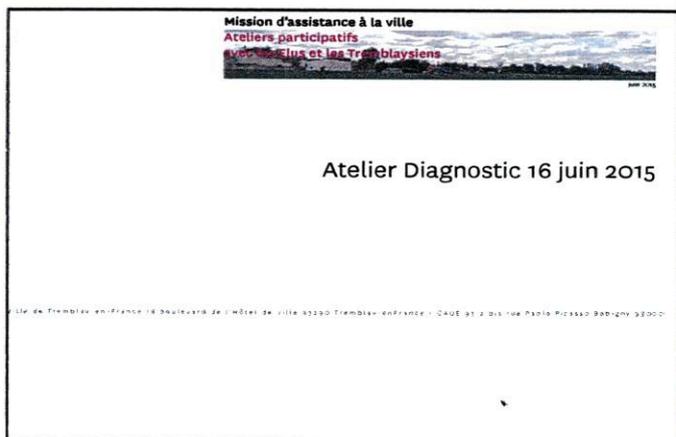
Le CAUE a mis en place à la demande de la Ville des ateliers participatifs, dans le cadre de la révision du PLU, avec les élus afin de définir une stratégie de densification des zones pavillonnaires et de leur donner les outils pour animer des présentations publiques. À cette demande initiale, le CAUE 93 propose de co-animer les réunions publiques avec les élus sur la base d'exposés pédagogiques reprenant les objectifs de la Ville. Les étapes de la démarche ont été les suivantes :

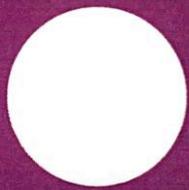
- 1/ Analyse urbaine et paysagère
- 2/ Présentation du diagnostic aux élus
- 3/ Parcours et lecture partagés avec les élus
- 4/ Ateliers avec les élus
- 5/ Ateliers participatifs avec les tremblaysiens.

Cette action s'achèvera en 2016.

Partenaire :

→ Ville de Tremblay en France





# dossier de consultation de promoteurs

## Cahier des charges et règlement de consultation pour une opération immobilière au Raincy

La ville du Raincy a missionné le CAUE pour qu'il réalise un dossier de consultation d'opérateurs immobiliers en vue de la cession d'un terrain situé allée du Jardin Anglais et de Finchley pour la conception d'une opération de logements en accession et locatifs conventionnés. Ainsi la commune du Raincy souhaitait recueillir des propositions d'acquisition en vue de la cession de ce terrain et de ses droits à construire, pour la réalisation d'un programme de construction

de logements, dont au moins 30 % en logements locatifs conventionnés.

Le cahier des charges vise à présenter la démarche de consultation aux opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés et à fournir les éléments nécessaires à la bonne compréhension des enjeux locaux et à l'élaboration des candidatures et offres. L'accent est mis sur l'insertion urbaine et paysagère des futurs bâtiments, et sur l'importance d'une

architecture en adéquation avec les caractéristiques et les particularités de la ville et respectueuse de l'environnement, contribuant ainsi à renforcer l'identité du Raincy, une « Ville-Parc ».

Partenaire :  
→ Ville du Raincy



© CAUE 93

conseil auprès des collectivités locales << 41

# \*\*\* l'atlas des paysages

## Un séminaire pour partager et affiner les problématiques auxquelles l'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis devra répondre

Pour le CAUE 93, l'actualité 2015 de l'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis, initié dès 2012, s'est articulée autour du suivi du travail du LAA, Laboratoire d'Architecture et d'Anthropologie, au sein d'un comité restreint issu du groupe Paysages, de l'appui à la maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la réalisation de l'atlas, et enfin, de l'organisation d'un séminaire qui a rassemblé plus de 50 personnes.

L'objectif de celui-ci était d'apporter à une assemblée réunissant maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et groupe Paysages, des éléments de réflexion pour mieux appréhender l'utilité et l'impact du découpage d'un territoire en unités paysagères. A cette fin, un état des lieux des études proposant des unités paysagères pour la Seine-Saint-Denis a été présenté. Ainsi Jacques Sgard, dans son étude paysagère du Département de la Seine-Saint-Denis, s'est appuyé

sur sa propre perception du paysage pour définir des unités paysagères comme moyen de compréhension du paysage au service d'un projet de territoire. Corinne Legenne, paysagiste à l'IAU, a exposé l'approche qui a présidé à la proposition de découpage réalisée par la Région à l'occasion du SDRIF de 2008, à savoir la mise en avant du relief comme élément fort de l'identité régionale. Enfin, Paul Baroin, architecte à l'APUR, a présenté des outils de diagnostic, d'analyse et d'aide à la décision

développés par l'APUR et dont l'objectif est de décrire et de comprendre le paysage.

# \*\*\* l'atlas des collèges de la seine-saint-denis

Un outil de connaissance et de sensibilisation dédié aux 125 collèges du département qui offre un panorama de l'architecture scolaire sur plus d'un siècle

La réalisation de l'Atlas des collèges de Seine-Saint-Denis se poursuit. Offrant un panorama de l'architecture scolaire sur plus d'un siècle et témoignant de l'évolution des politiques éducatives de la fin du XIXe siècle jusqu'au collège du XXIe siècle, l'Atlas des collèges se propose d'être un support pédagogique pour la culture architecturale et citoyenne des collégiens de la Seine-Saint-Denis autant qu'un outil de diffusion et de concertation à l'usage des

services départementaux. Il s'adresse également à un public aussi diversifié que les élus, professionnels des collectivités locales, historiens, chercheurs, architectes et acteurs du tissu associatif sans oublier le grand public.

Conçu comme outil évolutif, il permet d'intégrer les nouvelles réalisations et restructurations d'établissements.

L'Atlas des collèges de Seine-Saint-Denis est consultable à l'adresse suivante

[http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases\\_doc/inventaire/atlascollege.php](http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases_doc/inventaire/atlascollege.php)

---

#### Partenaires

→ Département de Seine-Saint-Denis:

- DEJ (Direction de l'Éducation et de la jeunesse)
  - DCPSL (Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs)
  - DAD (Direction de l'aménagement et du développement)
  - DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis)
-

# \*\*\* accompagnement du département pour la construction de 3 collèges

Afin de contribuer à une meilleure insertion dans le contexte urbain local ainsi qu'à la qualité architecturale des projets, le Département s'est appuyé sur l'expertise du CAUE 93 pour la programmation de 3 nouveaux collèges du CP 4

## Partenaires

→ Département de Seine-Saint-Denis:  
- DEJ (Direction de l'Éducation et de la jeunesse)  
- DCPSL (Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs)  
- DAD (Direction de l'aménagement et du développement)  
→ DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis)

Fin novembre 2014 l'Assemblée départementale a voté un plan "Ambition collèges" de 80 opérations dont 6 constructions neuves. Dans ce cadre le Département a décidé la construction de 3 nouveaux collèges en procédure PPP (partenariat public/privé), reconduisant le principe de cette procédure déjà utilisée pour la réalisation des trois contrats de partenariat qui

ont permis la construction, reconstruction ou rénovation lourde de 12 collèges, livrés à la rentrée scolaire de 2014. Ce nouveau contrat est ainsi le 4e contrat de partenariat de ce type dans le département. Il permettra la construction du futur collège intercommunal de Montreuil – Bagnolet, du futur collège intercommunal de Livry-Gargan – Coubron – Vaujours et la reconstruction

du collège Christine-de-Pisan à Aulnay-sous-Bois avec une livraison prévue à la rentrée 2018.

Afin de contribuer à une meilleure insertion dans le contexte urbain local ainsi qu'à la qualité architecturale des projets, le Département s'est à nouveau appuyé sur l'expertise du CAUE 93 en l'associant en amont à la programmation puis, après remise des offres, à la

commission technique.  
Lors de la phase de programmation, le CAUE a été associé à la concertation avec les villes concernées afin de définir le volet insertion du programme adapté à chaque site et remis aux équipes de concepteurs. Ce volet du programme est établi sur la base d'une grille d'analyse type établie par le CAUE renseignée par les villes concernant les aspects d'intégration urbaine, environnementale et architecturale du projet complétée par une analyse de site (juillet 2015).  
Lors de la phase d'analyse des projets, le CAUE est associé à la commission technique pour les volets insertion urbaine et qualité architecturale. L'analyse des offres se déroule en deux temps : l'analyse des offres initiales en janvier 2016, suivie d'une analyse des offres finales en avril 2016.

### *Contrat de partenariat n°4 :*

*Construction du futur collège intercommunal de Montreuil-Bagnolet, du futur collège intercommunal de Livry-Gargan - Coubron - Vaujours, reconstruction du collège Christine de Pisan à Aulnay-sous-Bois*



© caue 93



© caue 93



© caue 93



## commissions et groupes de travail

---

drie  
club paysage

---

iau  
club des paysagistes

---

drac - préfecture de  
région  
commission de  
recours crps

---

soliha est parisien  
conseil  
d'administration de  
soliha est parisien

---

ut 93  
cdac - commission  
départementale  
d'aménagement  
et d'urbanisme  
commercial

---

cdt 93  
conseil d'administration  
du cdt 93

---

ut 93  
cdnps – commission  
départementale de la  
nature des paysages  
et des sites

---

ékolpolis  
groupe de  
professionnels de  
l'aménagement autour  
de la réhabilitation  
architecturale



## jurys de concours et commissions techniques

---

jury de concours I3f  
pour la construction  
d'une opération de  
logements à Vaujours

---

jury de concours I3f  
pour la construction  
d'un groupe scolaire à  
Pantin

---

jury de concours,  
Musée de l'air et de  
l'espace, Le Bourget,  
pour la construction  
d'un hangar de

---

conservation des  
collections nationales  
aéronautiques



# conseils ponctuels

---

**Suivi de l'élaboration du PLU du Raincy**  
Participation aux réunions d'élaboration du PLU du Raincy dans ces différentes phases : diagnostic, PADD , orientations d'aménagement, règlement et concertation (réunions publiques et visites sur site).

---

**Valorisation touristique de la cité jardin de Stains**  
Participation au groupe de pilotage sur les actions mises en place dans le cadre de la valorisation touristique de la cité-jardin de Stains et du réseau des cités jardins d'Île-de-France.

---

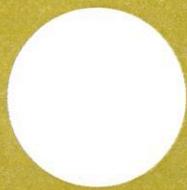
**Chartes des façades et vitrines commerciales à Montreuil**  
Proposition pour l'élaboration d'une charte esthétique pour les façades et les vitrines commerciales à Montreuil.

---

**Ville et pays d'art et d'histoire VPAH – Plaine Commune**  
Participation au groupe de pilotage sur les actions menées par Plaine Commune dans le cadre du label « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

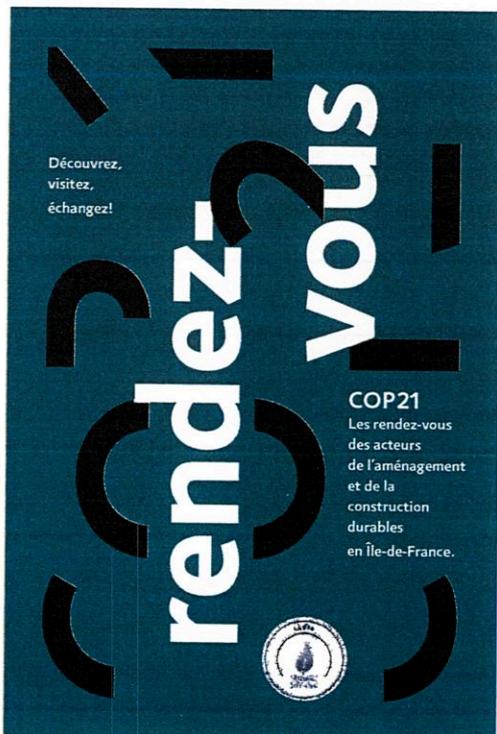
---

**LaToileBlanche**  
Une demande de partenariat de l'équipe de LaToileBlanche dans le cadre d'un projet culturel « filmer la ville ». Conseils et aides sur le choix des lieux à privilégier. Organisation de 2 visites : la cité expérimentale de Noisy-le-Sec et le centre ville de Romainville.



# des visites d'opérations écologiques

Un partenariat avec Ekopolis, le pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durable.



De septembre à décembre, des visites d'opérations exemplaires d'un point de vue environnemental ont été organisées dans le cadre du dispositif, monté par Ekopolis, intitulé : "Rendez-vous pour lutter contre le changement climatique : découvrez, visitez, échangez!". Cette action qui a été labellisée COP21 a recensé les événements en lien avec les enjeux du changement climatique qui a conduit à la constitution d'un agenda en ligne et en version papier reprenant les événements sur les 4 derniers mois de 2015. Dans ce contexte, trois visites

ont été organisées par le CAUE 93 :

- la visite du groupe scolaire Hessel-les Zéfirottes à Montreuil qui fait preuve d'objectifs énergétiques ambitieux en visant un bilan énergétique positif et en ayant réduit son empreinte carbone lors de la construction.
- la visite du Parc des Guillaumes à Noisy-le Sec, pensé à la fois comme un espace de détente et de jeux et comme un outil de traitement des eaux pluviales de l'ensemble de la ZAC avoisinante. Le parc se compose d'une large zone inondable et de berges aménagées

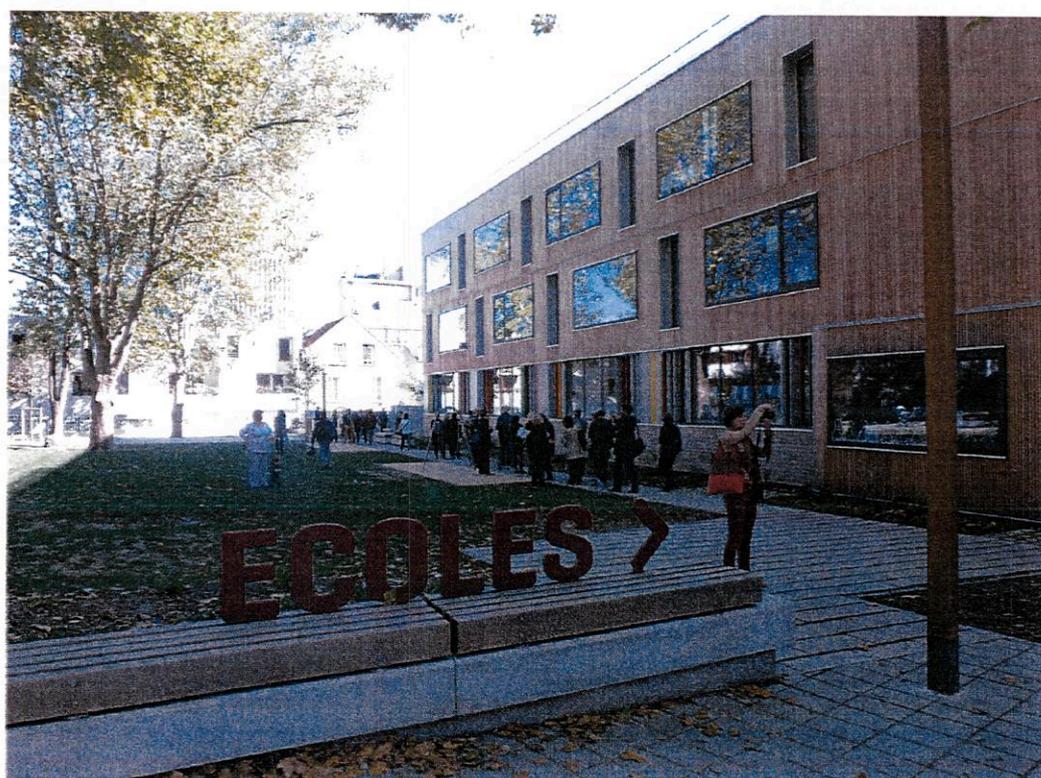
# pendant la cop 21

Partenaire :

→ Ekopolis

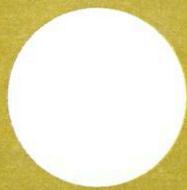
proposant une pluralité  
d'usages.

- la visite de chantier du Centre  
aquatique écologique de  
Montreuil qui se compose  
d'une base de loisirs nautiques  
et de deux bassins intérieurs.  
L'ensemble de l'opération a  
été conçu afin de réduire son  
empreinte écologique. Par  
exemple, l'eau n'est pas traitée  
par chloration mais par un  
système d'hydrolyse du sel pour  
le bassin intérieur et par l'action  
de plantes phytosanitaires et  
de micro-organismes pour  
l'extérieur.



© caue 93

formation et journées d'information << 53



# débat autour du grand paris

## 6 journées de rencontre sur le Grand Paris face aux enjeux climatiques

**GRAND PARIS LE CLIMAT**

Du 5 novembre au 20 décembre 2015  
Divers plus de 15 lieux du Grand Paris

**9h-16h**  
Coutures et faisceaux  
Marché organisé par Le Village Métropolitain

**10-15h30**  
Habiter le périurbain, un récit métropolitain, Philippe Gachon et Louis Paillet

**11h30-16h30**  
L'avenir du canal de l'Oise, Antoine Grumbach et Christian Devillers  
Présentation en français et anglais en DVD

**16h-18h**  
Marche pour le climat sur les berges d'Arc en Seine, Paola Vigano  
Promenade urbaine et atelier avec cartographie et l'Atelier de Plaine Commune (93)

**16h-18h**  
Débat citoyen  
Animé par le CAUE 93

**ATELIER RELIER TISSER 6B / Saint-Denis**  
Samedi 5 décembre 2015  
Venez nombreux !  
Renseignements et inscriptions sur : [www.grandparisclimat.fr](http://www.grandparisclimat.fr)

LES CAUE EST Ensemble LE CND 6B

En préparation de la COP 21, l'Atelier international du Grand Paris a initié un ensemble de manifestations dans toute la région afin de présenter les réflexions de ses équipes proposant des pistes pour adapter la Métropole à de nouveaux enjeux, notamment les enjeux climatiques. Ces manifestations s'articulaient autour d'un ensemble de thèmes : «Occuper Mieux» (94), «Produire autrement» (92), «Vivre bien partout» (91), «Campus sur Marne» (77), «Sur la Seine» (78 et 95), «Relier

tisser» (93). Afin d'organiser ces événements dans un délai très court, l'AIGP a sollicité les CAUE de la région afin de mettre en œuvre cet ambitieux programme du 5 novembre au 6 décembre. Pour sa part, le CAUE 93 s'est impliqué dans la préparation, l'organisation et l'animation de l'atelier qui s'est tenu le 5 décembre au 6B à Saint-Denis sur le thème relier-tisser en présence de Gérard Cosmes, Pierre Mansat, Paola Vigano, Béatrice Mariolles,

# relier tisser en seine- saint-denis

Philippe Gazeau, Christian  
de Portzamparc, Jean-Louis  
Subileau, Antoine Grumbach,  
Christian Devillers.



© CAUE 93

---

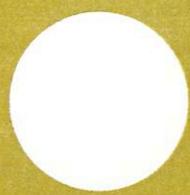
#### Partenaires

→ AIGP

→ Les CAUE d'Ile-de-France

---

formation et journées d'information << 55



# les conversations métropolitaines

## Trois soirées-débat pour envisager le devenir de la Métropole.



Dans la perspective prochaine de la mise en place de La Métropole du Grand Paris début 2016, les CAUE d'Île-de-France ont initié trois soirées-débat sur des thèmes liés à l'évolution des transports et leur impact sur le développement et la mutation du cœur de l'agglomération francilienne : 1/Le réseau fait-il Métropole ? ; 2/Nouvelles mobilités ? ; 3/Gares ou stations: réinventer le métro ! Pour sa part, le CAUE 93 était en charge de la seconde soirée,

une conférence-débat qui s'est tenue le mercredi 27 mai 2015 avec la participation de Guillaume de Tilière, Professeur associé au LVMT à l'université Paris Est (Laboratoire Ville Transport Mobilité de l'IFU), et Didier Bernard, architecte à la RATP, Maîtrise d'ouvrage des projets d'espaces de transport.

---

Partenaires

→ Les CAUE d'Ile-de-France

---

# \*\*\* les sols en ville : rencontres techniques 7e année

Quelles méthodes pour préserver les  
sols, leur redonner vie et usages ?



A l'occasion de l'Année Internationale des Sols décrétée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, les Rencontres Techniques 2016, dont le CAUE 93 est partenaire depuis plusieurs années, ont rassemblé 300 personnes autour de la thématique des sols. Véritable socle de la construction de nos villes, support de la culture de nos aliments et du développement de nos espaces de nature, le sol, même en ville, nous rend des services majeurs. Monsieur et Madame Bourguignon, spécialistes mondialement reconnus, sont venues nous éclairer sur les mécanismes physiques, chimiques et biologiques complexes qui participent à son fonctionnement.

---

#### Partenaires

- Département de la Seine-Saint-Denis
  - Lycée du Paysage et de l'Environnement Fenelon
  - UNEP
- 

formation et journées d'information << 57



# patrimoine et banlieue vont bien ensemble

Soirée débat organisée le 8 octobre  
par l'ENSA Paris-Belleville, la ville de  
Bobigny, et le CAUE 93 et animée  
par Cyrille Poy, journaliste.



"Patrimoine et banlieue" vont bien ensemble. Ou comment aller à l'encontre de certaines idées reçues sur la « banlieue » ouvrière et sa prétendue absence d'Histoire(s), de Mémoire(s) et de Patrimoine(s), en prenant pour exemple Bobigny. La ville défend une politique patrimoniale et historique depuis plusieurs années : Journées du patrimoine, valorisation des fouilles archéologiques, rénovation des commémorations, projet

de lieu-mémoire de l'ancienne gare de déportation. Tout récemment, un inventaire du patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune a été réalisé par les étudiants du DSA Architecture et Patrimoine de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville. Ce repérage a permis d'identifier 391 bâtiments dont une vingtaine est remarquable. Cette soirée-débat a permis d'échanger sur le patrimoine singulier d'une ville de banlieue,

# l'exemple de bobigny

au-delà des monuments  
inscrits, en abordant les  
questions suivantes autour de  
deux tables rondes :

- Qu'est-ce qui fait patrimoine ?
- Comment faire du patrimoine  
un atout pour demain ?

## Partenaires

- l'ENSA Paris-Belleville
- la ville de Bobigny

## PATRIMOINE ET BANLIEUE VONT BIEN ENSEMBLE !

L'exemple de Bobigny

SOIRÉE  
DÉBAT

JEUDI 8  
OCTOBRE 2015  
À 18 H

ÉCOLE NATIONALE  
SUPÉRIEURE  
D'ARCHITECTURE  
PARIS-BELLEVILLE

ENTRÉE LIBRE

60, boulevard de la Villette  
75019 Paris  
Réservations :  
service patrimoine historique  
et mémoriel - 01 40 50 97 16  
caue@psl.fr



paris-belleville  
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE  
caue

© Ville de Bobigny

formation et journées d'information << 59

# \*\*\* séminaire de l'observatoire de la

Séminaire professionnel proposé par les CAUE d'Île-de-France

Moment de restitution du travail et d'animation du réseau des CAUE d'Île-de-France, ce séminaire annuel s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire de la qualité architecturale du logement, outil de ressources partagées qui édite depuis 2004 annuellement des retours d'expériences sur des opérations de logement. A partir de la cinquantaine d'études de cas déjà réalisées et de leur synthèse, l'objectif est de créer les conditions d'émergence d'un débat. Ouvert aux acteurs du cadre bâti (élus, aménageurs, maîtres d'ouvrage publics et privés, architectes) ainsi qu'aux étudiants, ce séminaire est une plate-forme d'échanges en vue de confronter des points de vues et de faire évoluer les pratiques. À l'issue de ce séminaire, des fiches pédagogiques seront publiées afin de rendre compte des problématiques soulevées à l'occasion de ces débats.

# qualité architecturale du logement



Le cadre de production du logement en Île-de-France

## Quelles procédures pour quelles qualités ?

SYNTHÈSE DU SÉMINAIRE HABITAT #7  
MARDI 29 SEPTEMBRE 2015

Téléchargeable sur <http://www.caue-idf.fr>

*Le cadre de production du logement en Île-de-France est aujourd'hui en pleine évolution : de nombreux débats ont lieu sur la diversification des procédures de production (concours restreints, VEFA, marchés de conception, réalisation, exploitation et maintenance). Ce septième séminaire de l'Observatoire de la Qualité Architecturale du Logement en Île-de-France visait à interroger les acteurs de la construction sur la maîtrise à atteindre en matière de qualité, de prix, de délais et de performances énergétiques après travaux dans le cadre des nouveaux marchés de construction.*



### Partenaires

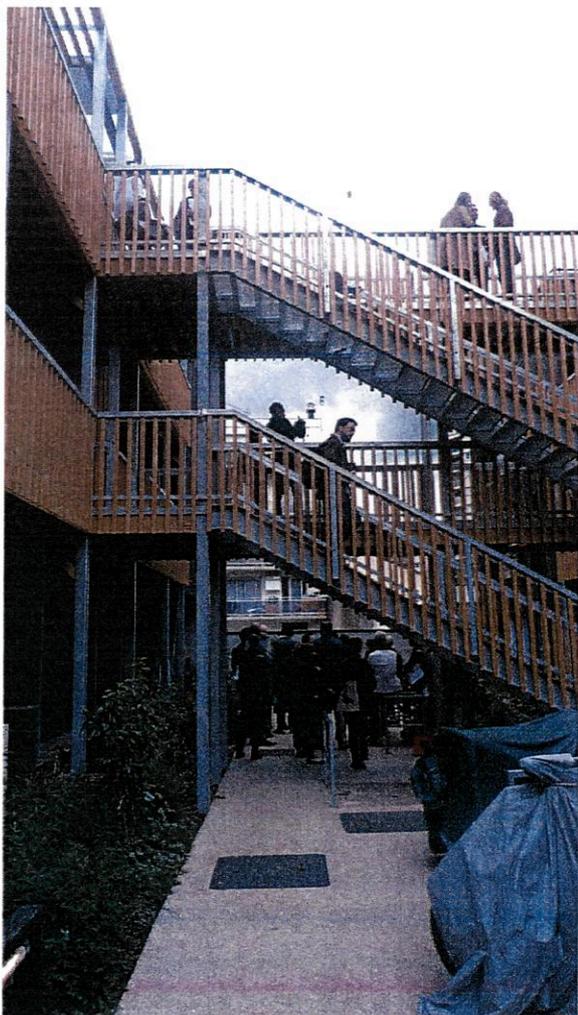
- Les CAUE d'Île-de-France
- DRAC
- DGP

formation et journées d'information << 61



# les rendez-vous du caue

L'habitat participatif, l'habitat durable, la densité, l'énergie positive ou le paysage urbain sont les thèmes abordés dans le cadre des visites, circuits ou conférences en 2015.



Tout au long de l'année le CAUE propose des conférences-débats, des visites de réalisations architecturales, urbaines ou paysagères :

→ en janvier la visite du **Campus SFR à la Plaine Saint-Denis**, entend proposer plus qu'un nouvel espace de travail, un lieu d'excellence, à la pointe de ce qui se fait en architecture, en qualité environnementale et d'aménagement intérieur.

→ en février la visite de **12 logements sociaux à Saint-Denis**, opération à l'initiative d'un groupe d'habitants mobilisés pour le maintien des

familles de **Cristino Garcia** dans le quartier.

→ en mars la visite du **Centre national de la danse à Pantin**, afin d'interroger les liens étroits qui unissent architecture et danse au sein du CND.

→ en avril la visite de la **Cité de l'environnement à Pantin**, premier bâtiment français à énergie positive en autoconsommation qui accueille sept organismes environnementaux associés au Conseil régional d'Île-de-France. L'énergie produite sur place, par des capteurs photovoltaïques, est

directement consommée dans le bâtiment dont les besoins énergétiques ont été réduits par une enveloppe efficace.

→ en mai, la visite de 35 logements à Montreuil, répartis sur deux parcelles du Haut Montreuil en bardage bois. Ces deux opérations ont été pensées autour d'espaces extérieurs communs, pouvant générer du lien social à l'image d'un quartier vertical où jardins, cheminements, escaliers et passerelles ont été conçus comme des espaces à partager.

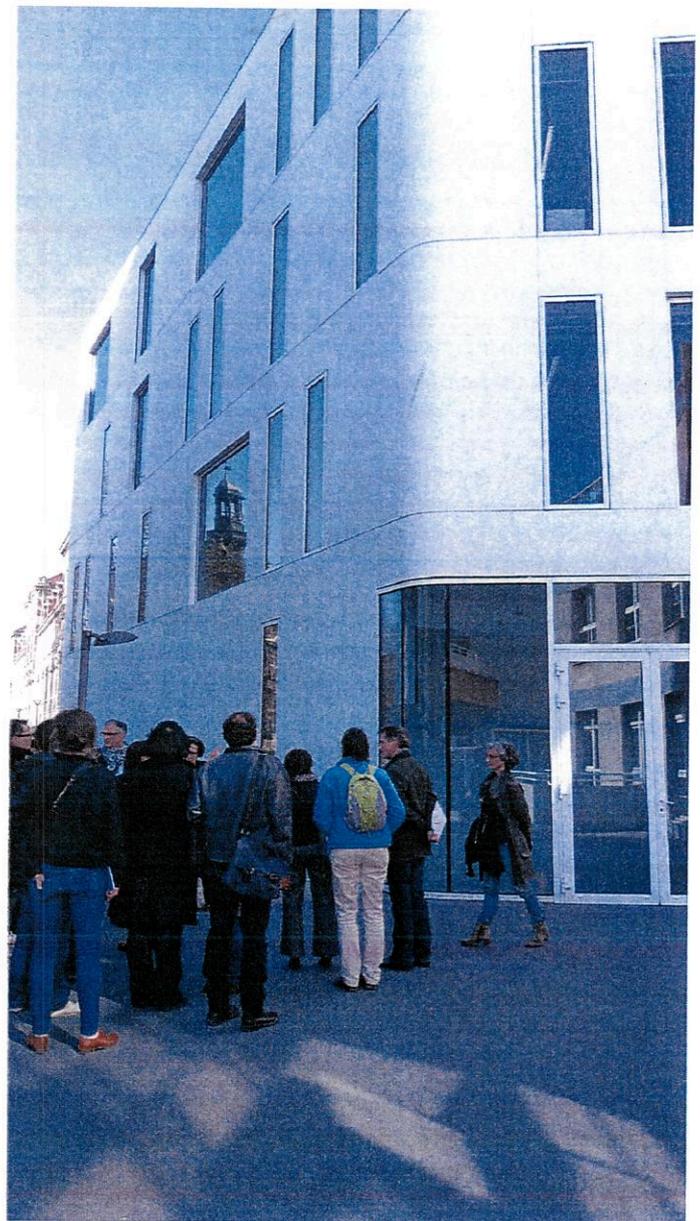
→ en juin, la visite des Logements entre deux rives dans l'éco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis, qui constituent la première pierre du nouvel éco-quartier fluvial intégrant la mixité sociale, la gestion des eaux pluviales, et présentant des façades thermiquement performantes.

→ en septembre, la visite du groupe scolaire Hessel-Les Zéfirottes à Montreuil, qui fait

preuve d'objectifs énergétiques ambitieux. L'opération vise un bilan énergétique positif et ayant minimisé l'énergie grise et son empreinte carbone lors de la construction.

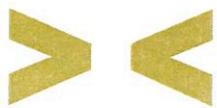
→ en novembre, la visite du Parc des Guillaumes à Noisy-le Sec, pensé à la fois comme un espace de détente et de jeux et comme un outil de traitement des eaux pluviales de l'ensemble de la ZAC avoisinante. Le parc se compose d'une large zone inondable et de berges aménagées proposant une pluralité d'usages.

→ en décembre, la visite de chantier du Centre aquatique écologique de Montreuil composé d'une base de loisirs nautiques et de deux bassins intérieurs. L'ensemble de l'opération a été conçu afin de réduire son empreinte écologique.



© caue 93

formation et journées d'information << 63



# formations pour enseignants

Des stages diversifiés organisés pour le  
Rectorat de Créteil en partenariat avec  
les deux autres CAUE de l'Académie

---

## Partenaires

- DAAC-Rectorat de Créteil
  - CAUE 94
  - CAUE 77
- 

Les stages de trois jours cherchent toujours à articuler apport de connaissance en salle et visites sur le terrain. Les disciplines de l'aménagement ne pouvant se limiter à leur représentation, il apparaît en effet indispensable d'offrir aux enseignants l'occasion de découvrir in situ les réalisations qui contribuent à une revalorisation des territoires.

Les stages 2014-2015 et 2015-2016 ont porté sur les sujets suivants :

- Nature en ville, de quoi parle-t-on ?
- Histoire de l'architecture du XXe et du XXIe siècle
- Les transports et la ville : le cas du Grand Paris
- Des agricultures et des villes

Exemple de programme détaillé d'un stage

## Des agricultures et des villes

### • Premier jour

→ « Définition et portrait des agricultures en Ile de France » Christine Cheveau, adjointe au service statistique de la DRIAAF et Florence Lundy, ingénieure agronome, Pôle développement rural de la DRIAAF

→ « Ces agricultures qui ont façonné nos villes » Anna-Lisa Plaitano, animatrice du patrimoine scientifique et technique horticole, La Courneuve

→ Visite du potager de l'Écomusée de La Courneuve,

→ Visite des jardins familiaux du Croult,

### • Deuxième jour " S'alimenter autrement/Cultiver le vivre ensemble"

→ « La filière alimentaire en IDF et les circuits courts » par Laure De Biasi, ingénieure agricole, chargée d'études IAU-IDF

→ Territoires périurbains : comment mieux faire cohabiter urbains et agriculteurs ? L'expérience de Marne et Gondoire » par Emmanuelle Frazdi, directrice de l'Environnement et Magali Berton, Service agriculture, Communauté d'agglomération Marne et Gondoire

### • Troisième jour, "Vers l'innovation et l'invention de nouvelles formes urbaines et de nouvelles formes d'agriculture"

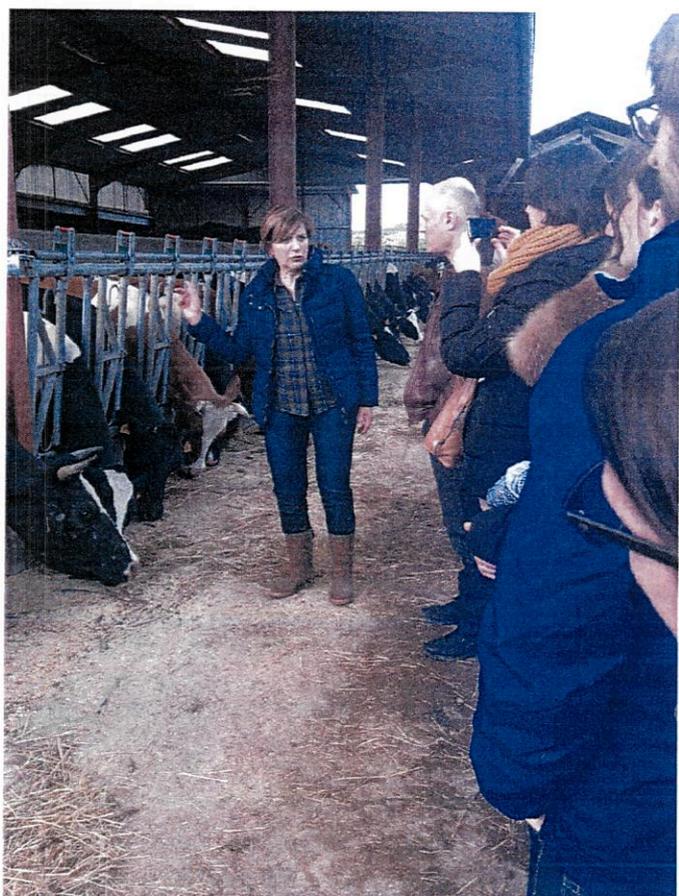
→ « Présentation du projet agricole et urbain de la plaine de Montjean, à Rungis », par Anne Maïkovsky, directrice de projets, Bertrand Chaput, responsable de l'opération de la plaine de Montjean à l'EPA ORSA et Laure Rozas, directrice du service urbanisme de la ville de Rungis

→ « Quel lien urbain/rural sur un territoire comme le Val-de-Marne ? » par Christine Aubry, agronome, ingénieure de recherches à l'INRA

→ Diffusion du film documentaire « Les fermes verticales » de Benoît Laborde

→ « Les toitures productives à Paris » travail de fin d'études mené à la Direction des Espaces Verts de la ville de Paris, par Mélanie Collé, ingénieure AgroParisTech

→ Visite du toit d'AgroParisTech



© caue 93



© caue 93



# formations pour enseignants

---

*Exemple de programme détaillé d'un stage*

## Les transports et la ville : le cas du Grand Paris

### • Premier jour

→ « Architecture, aménagement urbain et patrimoine de Juvisy à l'épreuve des réseaux », Antoine Le Bas, conservateur en chef du patrimoine Région Ile-de-France.

→ « Histoire du Grand Paris et des relations que la capitale entretient avec ses banlieues, de 1860 à nos jours. » Emmanuel Bellanger, universitaire, chargé de recherches au CNRS, au Centre d'histoire sociale du XXe siècle. Paris I.

→ « Construire une gare : Créteil Pompadour, une nouvelle gare du RER D - Conception de la station ». Rencontre avec les acteurs du projet sur site

### • Deuxième jour

→ « Transport et urbanisme en Ile de France : des origines du réseau au Grand Paris Express »

→ « Les projets autour de la RN 7 » par Patrick Urbain et Amélie Tiennot, CAUE 94

### • Troisième jour

→ « Impact des nouveaux réseaux dans le paysage urbain, visite à Epinay-sur-Seine, requalification du paysage urbain à l'occasion de l'installation du Tram Y », Fariba Nourdeh, architecte.

→ « Conception et réalisation de la ligne 14 », Didier Bernard, architecte RATP, Jean-Pierre Vaysse, architecte

---



© L'illustration

---

Exemple de programme détaillé d'un stage  
**Histoire de l'architecture du XXe  
et du XXIe siècle**

Stage animé par les équipes des CAUE 93 et 94

• Premier jour

→ « L'Éclosion du Mouvement Moderne : Le Corbusier, De Stijl, Le Bauhaus ... »

→ « Visite du quartier Masséna : une ville en train de se faire : De la grande bibliothèque à l'école d'architecture Paris La Seine »

• Deuxième jour

→ « L'histoire de l'architecture contemporaine : des années 60 aux années 70 - des années 70 aux années 80 - des Grands Ensembles à la rupture des années 80 »

→ « Visite dans le XVIe arrondissement de Paris : de l'invention du Mouvement moderne à son apogée de Hector Guimard à Le Corbusier »

• Troisième jour

→ « Les différents courants de l'architecture contemporaine et ses enjeux.

Présentation d'architectes contemporains : Christian de Portzamparc, Jean Nouvel, Agence Périphérique, Rudy Ricciotti ... »

→ « La Halle Pajol – le 18e et le 104 – un parcours architectural dans Paris en train de se rénover »

---



© caue 93



# architectures de l'habitat

Une formation destinée aux chargés d'opération, bailleurs sociaux et promoteurs.



---

Partenaires  
→ Les CAUE d'Île-de-France :

---

*5 modules – 25 participants  
par module – formation  
agrée et rémunérée*

Les CAUE de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne se sont associés pour la troisième année consécutive pour proposer un cycle de formation sur la qualité architecturale, urbaine et d'usage du logement collectif en Île-de-France.

La conception du logement collectif - processus complexe qui façonne une part importante du paysage urbain et qui détermine nos cadres de vie - est examinée par les CAUE d'Île-de-France par le biais d'une expertise collective.

À l'échelle régionale, un observatoire de la qualité architecturale du logement intégrant une analyse sur la notion de qualité d'usage a été mis en place, pour identifier les approches qualitatives et les pratiques innovantes, en construction neuve et en réhabilitation.

En lien avec cet outil de ressources partagées, qui présente une collection argumentée d'opérations

pouvant faire référence, les thématiques de ce cycle de formation proposent des clés de lectures pour évaluer la qualité architecturale et urbaine de l'habitat collectif francilien : évolution des typologies et des appropriations sociales, enjeux de la réhabilitation énergétique et patrimoniale, regards croisés sur des opérations contemporaines.



# architectures ville énergie

Une formation destinée aux services des collectivités territoriales et de l'Etat concernés par les questions d'architecture et d'aménagement

Partenaires

→ Les CAUE d'Île-de-France :

*5 modules de février à juin – 20 participants*

Forts de nombreuses actions de conseil aux collectivités et aux particuliers, les CAUE des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne proposent deux cycles de formation :

LE CYCLE «ARCHITECTURES EN VILLE»

Centré sur les questions de qualité architecturale, urbaine

et environnementale, il apporte un bagage culturel et technique complémentaire à l'activité des services pour enrichir leur réflexion et leur pratique. Il donne des clefs de lecture pour mieux comprendre l'architecture et ses rapports avec la ville. L'accent est mis cette année 2015 sur les problématiques de la construction neuve.

LE CYCLE «VILLE ET ÉNERGIE»

La problématique énergétique et climatique à l'échelle urbaine ou territoriale est devenue une



© caue 93

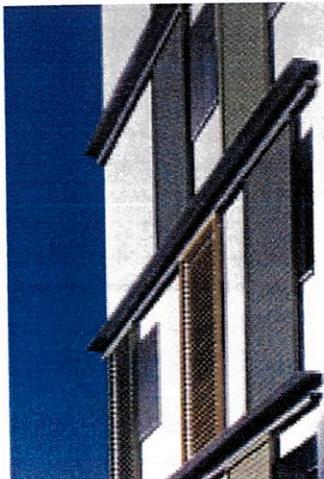
composante essentielle des politiques de développement durable. La formation vise à apporter des outils et des méthodes permettant d'améliorer la mise en place de ces politiques.

formation dispensée à l'animation << 69



# l'observatoire régional de la qualité du logement en île-de-france

Un recensement de réalisations remarquables dans le domaine de l'habitat



© caue 93

L'Observatoire régional de la qualité architecturale du logement est un outil évolutif de ressources partagées, qui présente une collection argumentée d'opérations de logements collectifs en Île-de-France pouvant faire référence. L'objectif est de créer les conditions d'un débat sur la qualité architecturale pour l'animation du réseau CAUE et de ses partenaires. A l'occasion des 10 ans de l'Observatoire, les CAUE d'Île-de-France ont rédigé à destination des publics professionnels 4 cahiers méthodologiques transversaux d'analyse de la qualité architecturale. Ils synthétisent,

de manière thématique, les réflexions qui guident les analyses d'opérations de l'Observatoire et les échanges des différents séminaires qui ont été organisés sur le logement.

Les analyses de l'Observatoire s'appuient sur 4 critères :

- Insertion urbaine
- Dimension esthétique
- Fonctionnalité, habitabilité, valeur d'usage
- Choix constructifs et techniques.

Liste des fiches téléchargeables sur : [www.caue-idf.fr](http://www.caue-idf.fr)

---

#### Partenaires

- Les CAUE d'Île-de-France
  - Ministère de la Culture et de la Communication
  - Direction générale des patrimoines (DPG)
  - Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC).
-

LES • CAUE  
OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DU LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

Le logement en question  
Quelles conditions préalables à la qualité architecturale ?

● Cahier thématique #1

LES • CAUE  
OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DU LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

Le logement en question  
Quelle insertion à l'échelle urbaine ?

● Cahier thématique #2

LES • CAUE  
OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DU LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

Le logement en question  
Quels espaces collectifs pour l'habitat ?

● Cahier thématique #3

LES • CAUE  
OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DU LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

Le logement en question  
Comment repenser les espaces du logement ?

● Cahier thématique #4

© caue 93



# l'observatoire caue de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage

Un référentiel de réalisations et de projets retenus par 43 CAUE au niveau national

Un référentiel national actualisé de réalisations architecturales, urbaines ou paysagères sélectionnées pour le conception, leur caractère innovant et leur valeur d'usage dans 43 départements, par les CAUE partenaires.

de l'Observatoire CAUE de l'AUP. Le projet d'évolution constitue l'opportunité de faire de l'Observatoire un véritable outil au service de l'ensemble du réseau. Avec cette V3, de nouvelles fonctionnalités contribuant à valoriser la richesse de cette ressource seront également à l'étude et seront développées au fur et à mesure.

En 2015 :

*18 fiches ont été mises en ligne, soit un total de 315 fiches pour le seul département de la Seine-Saint-Denis.*

*90 000 visiteurs ont consulté le site : <http://www.caue-observatoire.fr/>*

Suite à des évolutions technologiques importantes une version 3 du site observatoire a été envisagée en 2015. Une nouvelle convention est depuis en place et a pour objectifs de définir les modalités de coopération entre les CAUE et la FNCAUE, afin de mettre en oeuvre une ingénierie financière au service du développement



---

Partenaires

→ 43 CAUE

→ La Fédération Nationale des CAUE

---



# à la découverte du patrimoine rosnéen

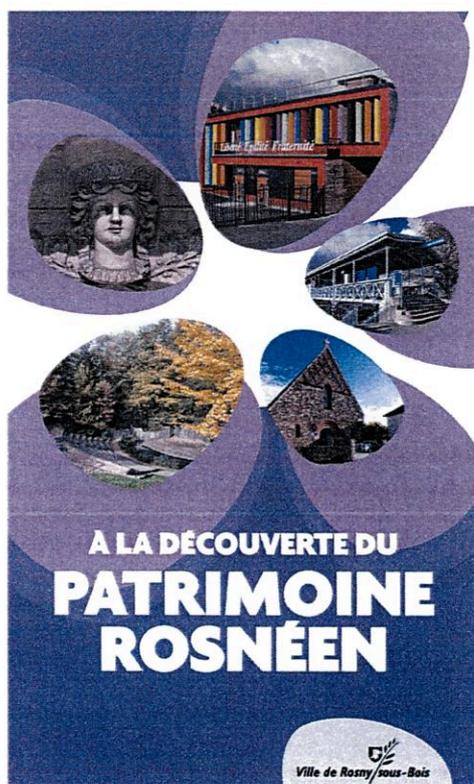
Rédition augmentée de la plaquette « À la découverte du patrimoine rosnéen » pour valoriser le patrimoine local auprès du grand public et des rosnéens

---

Partenaire

→ la ville de Rosny-sous-Bois

---



A la demande du service culturel de la Ville de Rosny-sous-Bois, le CAUE avait co-rédigé une plaquette « À la découverte du patrimoine rosnéen » consacrée à la découverte du Centre ville pour les journées du patrimoine 2004. La ville a décidé à l'automne 2015 la réédition de cette brochure tout en élargissant le périmètre de découverte proposé et la chronologie ainsi que la notion traditionnelle de patrimoine. Elle a de nouveau sollicité le CAUE à cette occasion. La publication s'ouvre désormais à d'autres thématiques et à de nouvelles périodes, depuis les quartiers résidentiels de pavillons et villas bourgeoises et architectures remarquables des fin XIXe et début XXe siècles, aux ensembles de logements collectifs des années 60 et des années 80 en passant par l'architecture religieuse des années 30.

[publications et ressources documentaires >> 75](#)



# le centre de documentation

Une réponse aux besoins internes avec un développement de ses services vers l'extérieur et la création d'une veille hebdomadaire

Créé en 2002, en priorité pour le personnel du CAUE 93, le centre de documentation continue aujourd'hui à développer ses services vers l'extérieur.

Ce fonds documentaire est désormais accessible à tous les publics depuis la page <http://www.caue-idf.fr/>

On peut également consulter toutes les nouveautés depuis la page <http://www.caue93.fr/-Service-de-documentation-.html>

Le centre de documentation dispose d'un fonds documentaire régulièrement mis à jour, comprenant environ 11 000 documents : ouvrages, revues, rapports administratifs, textes officiels, statistiques, dossiers documentaires, photos, etc. Il est désormais accessible à tous les publics depuis le portail [resaue.caue-idf.fr](http://resaue.caue-idf.fr). Les documents sont uniquement consultables sur place et les usagers sont accueillis tous les

jours du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous.

Depuis mai 2013 une veille interne hebdomadaire a été créée sur [Scoop.it](http://Scoop.it), les rubriques concernent l'actualité en Seine-Saint-Denis, l'habitat et le logement ainsi que l'urbanisme, le paysage et l'environnement.

*Les chiffres pour 2015 : →*

*1 878 références indexées*

*30 recherches documentaires en interne et pour l'externe*



# la newsletter : caue93.fr

Le point sur l'actualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage en Seine-Saint-Denis et l'agenda

La Newsletter du CAUE 93 est accessible à partir de l'adresse [www.caue93.fr/-Newsletter-.html](http://www.caue93.fr/-Newsletter-.html). Dans chaque numéro, une à trois réalisations repérées récemment sont publiées. Les opérations sont retenues eu égard à leurs qualités architecturales, urbaines, paysagères, environnementales ou encore d'usage. Dans un second temps, celles-ci ont vocation à intégrer le site de l'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Cette newsletter mensuelle comporte également une rubrique agenda qui permet d'être tenu informé des actions initiées par le CAUE 93 ou auxquelles il participe.

#### Partenaires

- Les maîtres d'oeuvre retenus
- Les maîtres d'ouvrage retenus



publications et ressources documentaires >> 77



# le site internet

## Riche en contenus et plus interactif

Pour faciliter l'accès aux ressources qui sont les siennes, à l'information nouvelle à diffuser, le site Internet évolue, lui aussi. Il reste accessible à l'adresse : [www.caue93.fr](http://www.caue93.fr)

Ce site se compose, à présent, des rubriques suivantes :  
La page accueil / À la une : l'actualité du CAUE 93, l'agenda du CAUE 93 et de l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France et l'espace d'inscription à la Newsletter.  
La page CAUE 93 : la composition du Conseil d'administration

et de l'équipe, les missions, les partenaires, la documentation et la rubrique stages et emplois.  
La page Les Rendez-vous du CAUE 93.

La page Observatoires : l'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, l'Observatoire de la qualité architecturale du logement, l'Atlas des collèges de Seine-Saint-Denis et les fiches retour d'expériences d'Ekopolis.

La page Publications : les ouvrages et études édités par le CAUE 93.

Un accès par type de public avec les actions du CAUE 93 :  
Collectivités et professionnels : conseils et formations  
Enseignants : actions de sensibilisation, aide à la réalisation de projets

pédagogiques, stages et formations  
Particuliers : conseil aux particuliers.

Le site Internet du CAUE 93 propose une interface conviviale et intuitive avec la possibilité de télécharger divers documents du CAUE 93.

Une page facebook et un compte twitter ont été créés en 2015. Le caue 93 a intégré ces nouveaux médias sociaux dans sa communication externe afin de toucher et sensibiliser d'autres publics à ses mission et à son actualité.

<https://www.facebook.com/caue.seinesaintdenis>

<https://twitter.com/93Caue>

[www.caue93.fr](http://www.caue93.fr)

73 108 connections en 2015

Les pages les plus consultées en 2015 : réaliser la SHON, escalier intérieur, clôtures, réaliser un dessin, architectures de l'habitat

Mots clés très souvent utilisés lors de la consultation du site: caue 93, plan de situation, escalier, bâtiment en structure bois, environnement, architecte, calcul, superficie, jardin



# \*\*\* res'aue

Un portail documentaire, au service des Franciliens, pour l'information, le conseil et la sensibilisation en matière d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de paysage.

RES'AUE est le portail documentaire alimenté par 7 documentalistes des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Île-de-France (CAUE 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95) réunis en Union régionale.

Il rassemble les fonds documentaires des CAUE et donne accès à plus de 80 000 références : articles de revues spécialisées, ouvrages, études, rapports, mémoires...).

Il offre également la possibilité

de personnaliser son accès à l'information. Grâce à la création d'un compte utilisateur, il est possible de mettre en place une veille sur des sujets d'actualité.

Ce projet, développé à l'échelle régionale, a pour objectifs :

- La mise en valeur des ressources documentaires disponibles dans les CAUE.
- La visibilité de la spécificité de cette richesse informationnelle
- L'accès à l'information et à l'ensemble des fonds

documentaires via un point d'accès unique

- Le partage du traitement de l'information et le développement d'un outil collaboratif, la réalisation de produits documentaires communs
- Le renforcement de la cohérence et de la complémentarité entre les sites des CAUE d'Île-de-France et d'Ekopolis.

Une nouvelle charte graphique

a été réalisée en 2015 afin de s'intégrer sur le site des caue d'ile de france.

[resaue.caue-idf.fr](http://resaue.caue-idf.fr)

16 026 visiteurs en 2015

#### Partenaires

→ Les CAUE d'Île-de-France



© les caue d'Île-de-France



# le conseil architectural gratuit

**Au service des particuliers du département qui souhaitent être conseillés dans l'aménagement de leur logement**

*Une permanence hebdomadaire au CAUE 93*

*Des permanences décentralisées dans 10 villes du département*

Cette année ce sont 749 permanences qui ont été assurées dans tout le département par les architectes du CAUE, ce qui représente à nouveau une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Les permanences décentralisées dans 10 villes rencontrent un véritable succès particulièrement à Montreuil et Bondy. Les demandes des pétitionnaires concernent en grande majorité la faisabilité réglementaire en vue d'achat, la division parcellaire, l'extension ou la transformation d'un logement ou d'un local, et, dans une moindre mesure,

l'architecture ou l'aspect environnemental du projet. Les travaux envisagés par les personnes sont soit des constructions neuves, soit des extensions, des reconstructions, des surélévations, des réaménagements de combles ou encore des réaffectations.

Dans certaines communes comme Épinay-sur-Seine, à chaque permanence, tous les permis déposés sont étudiés pendant une à deux heures avec les services d'urbanisme. Leur aspect architectural, les matériaux, leur intégration dans le site, mais aussi les réponses réglementaires sont examinées. Les contraintes budgétaires

que connaissent certaines collectivités locales laissent entrevoir des modifications pour 2016 avec l'arrêt de Bondy mais l'arrivée de Montfermeil et de Rosny-sous-Bois dans le groupe de nos consultances décentralisées.

---

#### Partenaires :

- Ville d'Aubervilliers
  - Ville d'Aulnay-sous-Bois
  - Ville de Bondy
  - Ville du Blanc-Mesnil
  - Ville d'Épinay-sur-Seine
  - Ville de Gagny
  - Ville de Montreuil
  - Ville de Noisy-le-Sec
  - Ville de Pantin
  - Ville de Tremblay-en-France
-



	AU CAUE	EN VILLE	TOTAL
AUBERVILLIERS	3	70	73
AULNAY-SOUS-BOIS	2	58	60
BAGNOLET	8		8
BOBIGNY	23		23
BONDY	2	78	80
CLICHY-SOUS-BOIS	3		3
COUBRON	1		1
DRANCY	13		13
DUGNY	0		0
ÉPINAY-SUR-SEINE	0	43	43
GAGNY	3		3
GOURNAY-SUR-MARNE	1		1
LA COURNEUVE	7		7
LA PLAINE SAINT-DENIS	0		0
LE BLANC-MESNIL	0	68	68
LE BOURGET	3		3
LE PRÉ SAINT-GERVAIS	1		1
LE RAINCY	10		10
LES LILAS	7		7
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	4		4
L'ÎLE SAINT-DENIS	5		5
LIVRY-GARGAN	1		1
MONTFERMEIL	2		2
MONTREUIL	6	98	104
NEUILLY-SUR-MARNE	0		0
NEUILLY-PLAISANCE	1		1
NOISY-LE-GRAND	7		7
NOISY-LE-SEC	5	47	52
PANTIN	0	33	33
PIERREFITTE	3		3
ROMAINVILLE	5		5
ROSNY-SOUS-BOIS	8		8
SAINT-DENIS	15		15
SAINT-OUEN	5		5
SEVRAN	9		9
STAINS	3		3
TREMBLAY-EN-FRANCE	1	76	77
VAUJOURS	0		0
VILLEMOMBLE	4		4
VILLEPINTE	2		2
VILLETANEUSE	0		0
AUTRES	5		5
TOTAL	178	571	749



# abcédaire du particulier



Les CAUE d'Ile-de-France proposent une série de fiches thématiques pour répondre aux questions des particuliers en matière d'architecture, de construction, d'urbanisme et d'environnement. Ces fiches de synthèse n'ont pas valeur de conseil juridique. Elles sont mises à jour chaque année par les CAUE et sont consultables sur

<http://www.caue-idf.fr/content/labecedaire-du-particulier>

40 000 visites environ en 2015

Les fiches les plus consultées sont :

- définition maître d'œuvre
- définition maître d'ouvrage
- définition cos

Partenaires

→ Les CAUE d'Ile-de-France

## A

Abri de jardin  
Achat - vente  
Aides financières pour  
l'amélioration de l'habitat  
Alignement  
Amiante  
Antenne de téléphone mobile  
Antenne parabolique  
Arbre - protection, coupe et  
abattage  
Arbre - relations de voisinage  
Arbre - taille et élagage  
Architecte voyer de la ville de paris  
Architecte-conseiller des caue  
Architecture écologique  
Assainissement  
Assainissement  
Assurance construction  
Assurance responsabilité  
Avap-zppaup

## B

Balcon  
Batiment et sante  
Bois construction  
Bornage  
Bruit & isolation acoustique  
Bureau de controle

## C

Cadastre  
Caue (conseil d'architecture,  
d'urbanisme et de  
l'environnement)  
Certification  
Champignon  
Chauffage  
Chauffe-eau solaire  
Cheminee  
Cloison  
Cloture  
Coefficient d'occupation des  
sols (cos)  
Combles et aménagement des  
combles  
Contrat d'architecte  
Contrat de construction de maison  
individuelle (c.C.M.I.)  
Copropriete

## D

Déchet domestique  
Descriptif  
Développement durable  
Devis  
Diagnostic de performance  
énergétique (dpe)  
Diagnostic technique immobilier  
Documents techniques unifiés

## E

Édifice menacant ruine  
Électricité  
Emprise au sol  
Enduit extérieur  
Énergies renouvelables  
Enseigne et publicité  
Extension

## F

Fenêtre  
Fenêtre de toit  
Fissure

## G

Garde-corps  
Gaz  
Géomètre-expert

## H

Handicap et logement  
Hqe  
Humidité

## I

Isolation thermique

## L

Labels de performance  
énergétique  
Limite séparative  
Logement décent - normes  
minimales d'habitabilité

Loi carrez  
Lotissement

## M

Mandataire  
Mezzanine  
Mitoyennete  
Mur  
Mur végétalisé

## N

Notaire  
Nuisances sonores aéroportuaires

## O

Ordre des architectes

## P

Paysagiste  
Permis de construire  
Piscine  
Plafond  
Plan local d'urbanisme (plu)  
Plancher  
Plans  
Plomb  
Pompe à chaleur  
Projet de construction  
Puits canadien (puits provençal)

## Q

Qualité de l'air intérieur

## R

Radon  
Règlementation thermique

## S

Sécurité incendie  
Séisme  
Servitude de passage  
Solaire photovoltaïque  
Solaire thermique  
Surélévation  
Surface de plancher

## T

Termites et autres insectes  
xylophages  
Terrain à bâtir  
Toiture-terrasse  
Toiture végétalisée

## V

Vente en l'état futur d'achèvement  
(vefa)  
Véranda  
Vide sanitaire  
Volet roulant  
Vue - servitude de vue





CENTRE DEPARTEMENTAL  
ENFANTS ET FAMILLES

# *RAPPORT D'ACTIVITE*

*Centre Départemental Enfants et Familles*

## **ANNEE 2015**

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DU CENTRE DEPARTEMENTAL ENFANTS FAMILLES .....</b>	<b>3</b>
<b>Eléments transversaux d'analyse .....</b>	<b>5</b>
<b>Pôle urgence .....</b>	<b>9</b>
<b>Pôle Adolescents .....</b>	<b>16</b>
L'évolution des prises en charge.....	16
Un taux d'activité toujours en hausse :.....	16
Une activité marquée par des sureffectifs répétés pour la majorité des structures .....	16
<b>Pôle enfants 1 - Villepinte .....</b>	<b>32</b>
<b>Pôle enfants 2 - Borniche.....</b>	<b>41</b>
<b>Pôle Mères et Enfants .....</b>	<b>46</b>
<b>Direction des affaires générales .....</b>	<b>53</b>
<b>Direction des affaires financières .....</b>	<b>72</b>
<b>Direction des ressources humaines et de la formation .....</b>	<b>80</b>

## **PRESENTATION DU CENTRE DEPARTEMENTAL ENFANTS FAMILLES**

Le Centre Départemental Enfants et Familles, établissement public autonome, est chargé d'accueillir les publics relevant des décisions administratives des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (Conseil Général de la Seine-Saint-Denis), au titre de la mission de protection de l'enfance, mais aussi des décisions judiciaires adoptées à ce même titre. Il est soumis au Code de l'action sociale et des familles, s'agissant des règles qui régissent son fonctionnement (article L315-9 du C.A.S.F.).

Il se compose d'un siège social, situé à Bobigny, qui réunit les services généraux de l'établissement, assumant les fonctions supports de l'organisation institutionnelle à Bobigny et de cinq pôles d'accueil :

- Le Pôle Enfants 1 de Villepinte composé du foyer de Villepinte, de la structure « la Farandole » à Saint Denis, de la structure « La Passerelle » à Tremblay-en-France : accueil d'enfants âgés de 0 à 14 ans, en internat, placé sous la responsabilité d'un directeur de Pôle.
- Le Pôle Enfants 2 Borniche, situé à Mary-sur-Marne : accueil d'enfants âgés de 0 à 12 ans, en internat ou placement familial.
- Le Pôle Adolescents composé des structures d'accueil d'adolescents de Montfermeil et d'Epinais-sur-Seine, des structures d'accueil d'adolescentes de Sevran et Villemomble et du service de semi-autonomie de Clichy-sous-Bois : public âgé de 14 à 21 ans, accueil en internat ou en semi-autonomie.
- Le Pôle Mères et Enfants composé du « Centre Maternel » du Castel de l'Ermitage au Raincy, de la « Maison de la Mère et de l'Enfant » de St Denis, du « Centre Colette Coulon » de Saint Ouen : accueil de mères mineures et majeures, enceintes et/ou avec enfants de moins de 6 ans, et du Service des appartements relais (S.A.R.).
- Le Pôle d'Accueil d'Urgence composé du S.I.S. (service d'intervention spécialisée) situé à Villepinte, du S.A.S (service d'accueil spécialisé), situé à Aulnay-sous-Bois, du S.A.U.J. (service d'accueil d'urgence de jour) situé à Blanc-Mesnil, du service de P.F.U.A. (placement familial d'urgence et d'adoption) situé à Villepinte, et du service « Petits loups » (service d'accueil d'urgence de la petite enfance), situé à Villepinte.

L'établissement public s'inscrit dans le dispositif départemental de la protection de l'enfance, organisé par le schéma départemental de protection de l'enfance, élaboré par le département de la Seine-Saint-Denis.

Il assure des missions d'accueil, d'évaluation, d'orientation, d'hébergement, d'accompagnement et d'écoute, pour des enfants de la naissance à 18 ans, pour des jeunes majeurs de 18 à 21 ans, ainsi que pour des femmes isolées, enceintes et/ou avec un enfant de moins de 6 ans.

Il apporte un service adapté aux besoins du public accueilli et conforme aux mesures décidées par les services départementaux et l'autorité judiciaire, en permettant

chaque fois que cela est nécessaire, des parcours personnalisés mobilisant différents lieux d'accueil et partenaires.

## OFFRE DE SERVICE DU CDEF 361 places -2015

### **POLE VILLEPINTE**

**79 places** (tranche d'âge 0/13 ans)

Sur site	44 places internat classique 10 places d'accueil séquentiel partagé
Tremblay en France	5 places d'accueil
Saint Denis	20 places internat classique

### **POLE ADOLESCENTS majeurs)**

**66 places** (tranche d'âge : 14/18 ans et jeunes

Epinay	12 places internat classique garçons
Montfermeil	15 places internat classique garçons
Sevran	10 places internat classique filles
Villemomble	10 places internat classique filles
Service de Semi-Autonomie appartement et en FJT	19 mineurs et jeunes majeurs en

### **POLE BORNICHE**

**95 places** (tranche d'âge : 0/12 ans)

Sur site	55 places internat classique
Placement familial	35 places
Placement familial d'adoption	5 Places

### **POLE MERES ET ENFANTS**

**50 places**

Le Raincy	10 places femmes majeures avec enfants de moins de 6 ans
Appartements relais	20 places
Saint Ouen	10 places accueil de mères mineures enceintes ou avec enfant
Saint Denis	10 places accueil de mères avec enfant dans le cadre de l'urgence

### **POLE URGENCE**

**71 places** (tranche d'âge : 0/18 ans)

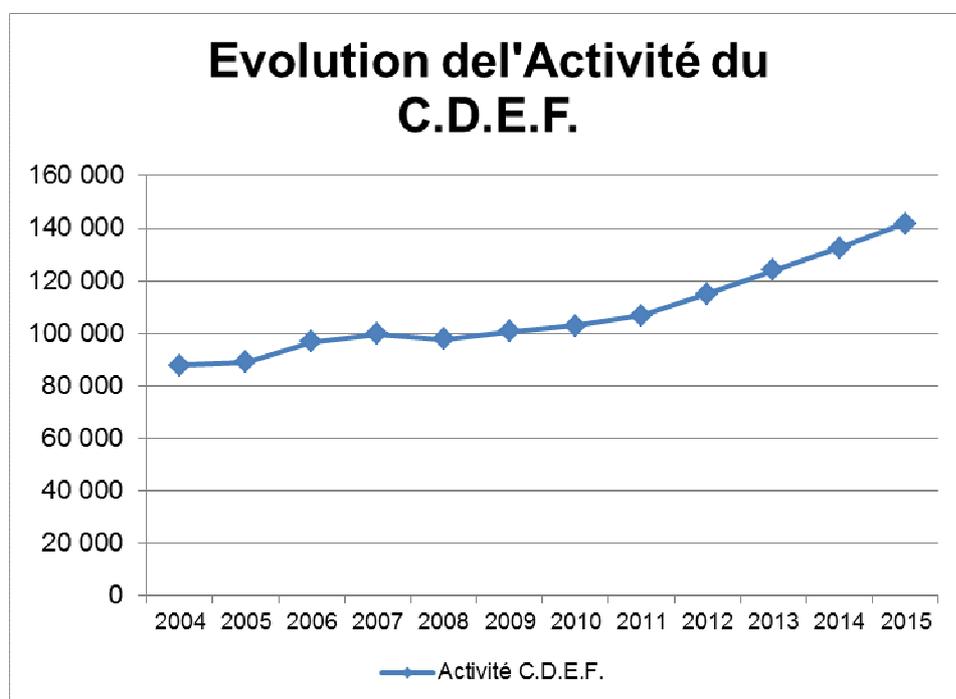
SAS	10 places mixtes 0/18 ans + 3 places TGD
Urgence P'tits Loups	10 places mixte 6/10 ans
SAU Blanc-Mesnil	8 places mixtes 10/18 ans
Placement Familial	40 places d'accueil 0/18 ans

# Eléments transversaux d'analyse

## L'activité

Le **taux d'activité** réel 2015 du CDEF étant de 113,30% par rapport au prévisionnel, l'établissement, l'établissement explose encore plus qu'en 2014 ses objectifs d'activité. Le taux prévisionnel est atteint et dépassé depuis 2012 et la hausse d'activité est constante.

Comme les années précédentes, l'augmentation continue du **nombre de journées** réalisées forme une tendance de fond.



Cette année encore, le taux réalisé varie beaucoup en fonction des pôles : le pôle urgence réalise une activité ubuesque, encore plus qu'en 2014 (167%, 135% en 2014), l'activité du pôle adolescents reste très haute, bien que moins qu'en 2014 (111% contre 127%), Borniche atteint pour la première fois son taux d'activité prévisionnel (101%), tandis que les pôles Villepinte et mères-enfants n'atteignent pas leur activité (98% pour Villepinte -activité atteinte en 2014- et 97% pour le pôle mères-enfants -activité non atteinte en 2014).

### **Nombre d'accueils répartis par pôle**

Comme en 2014, le nombre d'accueils par pôle montre, sans surprise, une large prédominance numérique des accueils du pôle Urgence (en augmentation), suivi du pôle Adolescents (en baisse), de Villepinte, de Borniche (plus d'accueils à Villepinte qu'à Borniche cette année malgré un atax d'activité plus faible pour Villepinte) et du pôle mères-enfants (en hausse).

2014

2013

*Concernant les éléments suivants, l'analyse des données du pôle mères-enfants n'est pas intégrée puisque les éléments d'analyse et de comparaison divergent. Ces éléments figurent dans l'analyse propre au pôle.*

Avec la hausse d'activité, le nombre d'accueils réalisés a également augmenté : 1 017 en 2015, contrairement à 2014 (966 en 2014 contre 994 en 2013).

### **Modes d'admissions**

Au niveau des admissions, l'accueil d'urgence prédomine toujours largement dans l'activité du CDEF (87% des accueils).

Par rapport à 2014, on note une augmentation des accueils de crise ou de rupture (20% contre 9% en 2014), tandis que les accueils d'urgence de primo-arrivants diminuent en proportion (67% contre 79% en 2014) et que les accueils moyen terme restent stables. Ces derniers se réalisent surtout aux pôles Borniche et Villepinte et, dans une bien moindre mesure, mais un peu plus qu'en 2014, au pôle adolescents. Après une baisse en 2014, les accueils de rupture (réalisés exclusivement aux pôles urgence et adolescents) retrouvent leur niveau de 2013. Ils représentent 15% des accueils du pôle adolescents et 26% des accueils du pôle urgence.

Cette proportion d'accueils d'urgence primo-arrivants et de rupture de 87% au CDEF est à mettre en perspective avec la volonté de « recentrer le CDEF sur l'urgence » qui a été affichée par notre autorité de tarification et de contrôle, sachant que cela représente une proportion énorme de nos accueils.

### **Motifs d'admissions**

Malgré les orientations définies par la direction enfance famille qui visent à limiter

l'accueil de mineurs isolés étrangers (en tout cas ceux de plus de 15 ans) au CDEF, l'établissement reçoit toujours des demandes et ceux-ci représentent 20% des accueils (réalisés au pôle urgence -16% des accueils- et adolescents -44% des accueils). Après une légère baisse en 2014 (183 accueils), ils sont en augmentation et retrouvent le niveau de 2013 (202 accueils en 2013).

Plus de la moitié des accueils le sont pour motif de risque (54% des accueils, un peu plus qu'en 2014 -51%), un quart pour maltraitance (29% en 2014).

### ***Type de mesure***

Malgré les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, les mesures judiciaires restent omniprésentes au CDEF : les mesures administratives représentent 13% des présents au 31/12/2015 et 8% des entrées (en comptant les 34 accueils 72 heures qui ont pu se transformer en mesure judiciaires par la suite). Ce phénomène se retrouve dans tous les pôles, dans une moindre mesure à Villepinte (11% des présents au 31/12/2015 et 10% des entrées) et au pôle adolescents, mais pour ce dernier, cela est quasi exclusivement du à l'existence du Service de semi-autonomie qui comprend surtout des accueils provisoires jeune majeur.

### ***Age et sexe à l'admission***

Le CDEF accueille surtout des jeunes de plus de 15 ans, ainsi que des adolescents et pré-adolescents de 11 à 14 ans. On retrouve les chiffres de 2013 avec plus de grands adolescents et de tout-petits de moins de trois ans. La répartition entre les accueils de garçons et de filles reste relativement équilibrée en 2015, même si les garçons prédominent numériquement (534 garçons contre 483 filles accueillis et 195 contre 148 présents en fin d'année).

2015

2014

2013

### ***Durée de séjour***

Encore plus que les années précédentes, les accueils de court terme prédominent largement, puisque les accueils de moins de 8 jours représentent 42% des accueils, suivis de ceux de moins d'un mois (19%). Les accueils de plus de trois mois représentent le quart du quart du total.

2014

### ***Orientations***

Concernant les orientations, les constats restent similaires aux années précédentes : le premier lieu d'orientation est le CDEF ou un autre établissement avec prise en charge ASE. Cela reste assez logique étant donné l'importance numérique écrasante de l'urgence. A noter également un nombre important de retours en famille et de fugues.

## **Eléments de contexte**

Comme les années précédentes, l'année 2015 a été compliquée au CDEF, sur différents plans. La suractivité importante n'a pas été sans générer des dysfonctionnements dans les services concernés, essentiellement aux pôles urgence et adolescents. A noter que pour le pôle urgence, une partie de cette activité est réalisée sur l'extérieur via le dispositif individualisé avec les partenaires MEITIS, ARSEJ et Croisée (12 943 journées, soit 88% de la suractivité du pôle), ainsi que de séjours de rupture (Sénégal...). Si le CDEF n'a pas été retenu dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2015 pour des jeunes dont la situation est qualifiée de très grande difficulté, un audit a été mandaté par le Conseil Départemental en 2015 dont le CDEF attend les conclusions et l'établissement a fait des propositions sur ce sujet dans le cadre du CPOM pour régulariser et améliorer la qualité de cet accompagnement.

L'établissement s'est, en effet, engagé dans un processus de contractualisation avec le Département, de type contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Si l'objectif initial de la direction enfance famille était qu'il soit conclu avant fin 2014, force est de constater qu'un retard important a été pris et que l'établissement reste dans l'expectative concernant des enjeux fondamentaux de son évolution. Cela devrait pourtant permettre de fixer clairement les orientations que propose notre établissement à l'avenir et l'impact au niveau des modes d'accompagnements proposés est particulièrement important. Les propositions que le CDEF a transmises au conseil départemental avaient reçu un avis favorable sur le principe pour la plupart plusieurs mois auparavant, mais la réalisation, les arbitrages et la mise en œuvre financière restent bloqués et à trancher. Cela forme un préalable à l'élaboration d'un projet d'établissement, décliné en projets de pôles, qui corresponde davantage aux besoins des enfants, jeunes et mères accueillies.

Début 2016 a eu lieu une réorganisation de l'organigramme de direction du CDEF avec la création d'une direction pédagogique et la suppression des directeurs adjoints chargés de pôle sauf à Borniche. De nombreux mouvements ont eu lieu au niveau de l'encadrement, que ce soit au niveau des directeurs, des cadres socio-éducatifs ou des équipes.

Pour 2016, le taux d'évolution budgétaire fixé reste de 0%, malgré la suractivité qui s'est installée ces dernières années. La situation aurait pu cependant être bien pire étant donné l'état du budget de l'aide sociale à l'enfance en Seine-Saint-Denis. Le contexte budgétaire reste très contraint et la suractivité réalisée sans liberté dans l'affectation des excédents (la décision appartenant à l'autorité de tarification) nécessite une rigueur de gestion particulièrement importante, dans l'objectif de garantir un accompagnement de qualité des mineurs, jeunes et mères confiés à l'établissement

Des dossiers essentiels cheminent, notamment l'amélioration de la qualité, en partie via les plans d'amélioration continue de la qualité, préalable à l'évaluation externe qui aura lieu en 2016, la poursuite du travail sur les outils de la loi du 2 janvier 2002 et les recommandations de l'ANESM. Et tout ceci, dans un contexte budgétaire fortement contraint... Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été passé aux instances début 2016 après un an et demi de travail.

Depuis avril 2015, l'établissement a vu arriver un nouveau président du Conseil d'Administration, Monsieur Frédéric Molossi.

# Pôle urgence

## Les faits marquants et projets de l'année 2015

- Réorientation stratégique du CDEF plaçant les pôles du CDEF sous la responsabilité des attachés d'administration hospitalière
- Déménagement de la direction du pôle urgence sur le site de Villepinte
- Arrivée d'un nouveau chef de service au SAUO de Blanc-Mesnil
- Participation au groupe de travail entre la Difaje, la DTSP 93 et l'ASE pour la contractualisation d'un protocole unifié de déclaration de fugues en Seine-Saint-Denis
- Élargissement de l'accueil d'urgence en 72h aux mineurs originaires de tous les départements de France
- Démarrage de l'activité du Bureau de l'accueil familial de l'Aide sociale à l'enfance
- Retard d'élaboration du projet de pôle en raison de l'absence d'une évaluation partagée du Dispositif d'accueil d'urgence départemental (DAUD), avec l'autorité de contrôle et de tarification (ASE) et du projet de contractualisation avec le Département
- Incidence négative sur le fonctionnement du pôle, induite par l'interdiction faite au CDEF de poursuivre la collaboration avec son dispositif partenarial d'accueil personnalisé
- Mise en suspend de la négociation du Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) avec l'ASE dont la signature était prévue fin 2014 par cette dernière

## L'organisation du pôle

Le pôle est composé de cinq services : le SIS (service d'intervention spécialisée) installé à Villepinte, le SAS (service d'accueil spécialisé) implanté à Aulnay-sous-Bois, le SAUO (service d'accueil d'urgence et d'orientation) de Blanc-Mesnil, le PFU/A (placement familial d'urgence et d'adoption) situé à Villepinte et le service « P'tits loups », service d'accueil d'urgence de la petite enfance, également établi sur le site de Villepinte.

Courant 2015, les bureaux de la direction du pôle ont été déplacés, sur le site de Villepinte.

Le renforcement du service des ressources humaines (RH) du siège a contribué à réduire les tâches du secrétariat RH de pôle.

## La préparation à l'évaluation externe en 2016

Dans la perspective de l'évaluation externe, les services du pôle ont poursuivi le travail sur les objectifs d'amélioration de la qualité des prises en charges : élaborations et formalisation des règles de vie, appropriation des procédures, compte-rendu des groupes de paroles des jeunes...

Après l'appel d'offre du CDEF relatif aux marchés des supervisions, les séances mensuelles ont repris sur tous les services du pôle.

## Les données chiffrées liées à l'activité

La hausse générale et non maîtrisée des admissions d'urgence en Seine-Saint-Denis, se vérifie encore en 2015. Au regard de l'activité prévue, le pôle accuse 14 648 journées supplémentaires. Bien que cette augmentation d'activité soit ventilée entre les services de l'urgence et le dispositif partenarial (12 943 journées, soit 88%

de la suractivité, essentiellement imputées à l'activité du SAS : 12 101 journées), cet excès d'activité impacte défavorablement la qualité de l'accueil et des prises en charges.

*Tableau de l'activité au regard des prévisions et du taux d'occupation en 2015*

Services	Capacité de l'agrément	Journées prévues	Journées réalisées	Taux d'occupation réalisé/prévisionnel
SAS	10 + 3 TGD	4 745	17 489	369%
SAUO Blanc-Mesnil	8	2 920	5090	174%
P'tits Loups	10	3 468	3 606	109,80%
PFU/A	40	10 859	10455	96%
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>21 992</b>	<b>36 640</b>	<b>167%</b>

La pression induite par la suractivité a été d'autant plus marquante après l'interdiction faite au CDEF de recourir, en cours d'année, à son dispositif partenarial.

### **Les admissions dans les structures d'accueil du pôle urgence**

La tendance en 2015 montre l'impossibilité persistante, malgré la réorganisation des services de l'ASE, de réduire le nombre des accueils en urgence. Comparativement à l'année précédente, les mineurs en situation de rupture de placement sont plus nombreux (+107), tandis que le nombre d'usagers primo arrivants baisse (-72). L'inadéquation entre l'offre de places et la demande croissante des admissions est amplifiée par la difficulté récurrente à réorienter des mineurs accueillis (notamment les jeunes en rupture de placement). Hormis le PFU/A, en raison des spécificités de l'accueil familial, toutes les structures du pôle Urgence ont dépassé leur objectif prévu d'activité.

		SAS	SAUO	PFU/A	P'tits Loups
Primo arrivants	<b>503</b>	275	97	91	40
Situation de crise ou de rupture	<b>177</b>	137	18	10	12
<b>Total</b>	<b>680</b>	<b>412</b>	<b>115</b>	<b>101</b>	<b>52</b>

### **Mesure comparative de l'activité en 2012, 2013, 2014 et 2015**

Le tableau et le graphique qui suivent représentent la mesure comparée de l'activité du pôle urgence sur les quatre dernières années (valeurs exprimées en journées et pourcentage). Les mineurs accueillis dans le dispositif partenarial sont inclus dans cette mesure de l'activité.

Services	2012	2013	2014	2015	Ecart en valeur 2014/2015	Ecart en pourcentage 2014/2015
SAS	2944	7846	10826	17489	6663	38,10%

SAUO	3212	4142	4844	5090	246	4,84%
P'tits Loups	3460	3345	2955	3606	651	18,06%
PFU/A	6841	5918	10412	10452	40	0,39%
<b>Total</b>	<b>16457</b>	<b>21251</b>	<b>29037</b>	<b>36637</b>	<b>7600</b>	<b>20,74%</b>

Tous services confondus, le nombre de journées réalisées s'élève à 7787, soit un taux d'activité supérieur de 26,81% à l'activité prévisionnelle.

Le PFU/A, qui n'a pas atteint sa pleine capacité d'accueil (40 places) a été particulièrement sollicité, y compris dans un contexte de sureffectifs chez des assistants familiaux.

### L'âge des jeunes accueillis dans l'année

Age des jeunes accueillis en 2014	SAS	SAUO	PFU/A	P'tits Loups	Total
0-5 ans	7	0	64	7	78
6-10 ans	3	1	22	34	60
11-14 ans	108	44	8	10	170
15-17 ans	265	70	7	1	343
18 ans	29	0	0	0	29
<b>Total</b>	<b>412</b>	<b>115</b>	<b>101</b>	<b>52</b>	<b>680</b>

34% des enfants admis sur le groupe P'tits Loups ne correspondent pas à la tranche d'âge, définie par le projet d'établissement. Sept d'entre eux ont un âge pour lequel une admission en famille d'accueil est préconisée.

### La durée de présence des jeunes sur le pôle Urgence

On constate une légère augmentation de la durée d'accueil de moins de trois mois (+10). Le nombre de jeunes, dont la durée d'accueil est inférieure à 15 jours, est en hausse (377)

### La répartition des sorties

## Le SIS

Pour l'année 2015, dans l'ensemble, l'activité du SIS a augmenté.

En ce qui concerne les demandes d'accueils, celles-ci ont augmenté en 2015, avec 171 demandes supplémentaires.

Primo arrivants	1486
Ruptures	298
Mineurs isolés étrangers (MIE)	290

Hors département	117
Accueils provisoires et RPU	81
72H	39

On note une augmentation, significative des OPP juge, connu et non connu. Les accueils dans le cadre du recueil provisoire d'urgence (RPU) augmentent également, c'est à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de MIE accueillis, puisqu'ils entrent souvent dans le dispositif d'urgence par le biais d'un RPU. Le nombre des sollicitations dans le cadre des ruptures n'a que légèrement augmenté (286 en 2014, 298 en 2015). Il y a eu des changements en 2015 dans le traitement des ruptures de placements puisque la CCRP n'a plus existé à partir de mai 2015. Ce sont les éducateurs de circonscription qui ont dû gérer les ruptures en journée. Et il faut prendre en compte la mise en place du bureau d'accueil familial (BAF) en septembre 2015, qui n'a plus permis aux éducateurs de circonscriptions de solliciter les assistantes familiales dans le cadre de l'urgence et de ce fait des ruptures de placement.

Le soutien téléphonique est en net augmentation en 2015, puisque l'on passe de 518 à 789 appels. Ce sont essentiellement les assistantes familiales du BAF qui nous sollicitent, pour des difficultés de prise en charge (42 appels), des conseils (106 appels) ou des déclarations de fugues soit 282 en 2015 contre 206 en 2014. Il sera intéressant de voir si en 2016, la mise en place du BAF a un effet sur les interpellations des assistantes familiales, et ce que représentera comme charge de travail supplémentaire le nouveau protocole de déclaration de fugue.

Cette augmentation de l'activité a eu un impact sur les astreintes de soirée (15h00-22h30) qui sont devenues particulièrement difficiles, notamment à partir de septembre.

De plus, les structures sont en sureffectif permanent, et comme il n'est plus possible de faire appel à MEITIS et ARSEJ, les situations difficiles stagnent sur le dispositif d'urgence.

La mise en place du BAF en septembre 2015 a été le révélateur de la place des AF de l'ASE dans le dispositif d'accueil d'urgence. Ce sont elles qui font le plus d'accueil en urgence après le SAS (SAS = 509 – AF du BAF = 468). Les circonscriptions ne pouvant plus faire appel à leur service dans l'urgence et les AF s'engageant pour un mois, la plupart des ruptures de placement ont dû être gérées par le SIS.

### **La création du Bureau de l'accueil familial (BAF)**

Le BAF est un service récent (septembre 2016), il faut que l'on réussisse à coordonner nos pratiques car le fonctionnement actuel crée beaucoup de tensions et amène à des dysfonctionnements (refus d'accueil du BAF en journée et accueil validé dans l'astreinte par l'inspectrice ASE). Un nouveau protocole est en cours d'élaboration, avec pour objectif un travail plus autonome du SIS. Néanmoins, il faut que ce protocole soit écrit afin d'éviter des dérives.

### **Le protocole « Féminicide »**

Le SIS a dû gérer 3 situations dans le cadre du nouveau protocole « Féminicide ».

Il apparaît nécessaire de mettre en place un protocole interne au CDEF, afin de ne pas exposer les agents confrontés à ces situations. C'est surtout lors de la prise en charge des enfants qu'il y a eu des difficultés. Le protocole initial prévoyait que les forces de l'ordre accompagnent les enfants à l'hôpital R. BALLANGER. Dans la pratique c'est un agent du SIS qui assure ce travail, mais il faut que cet

accompagnement se fasse en compagnie d'un cadre, afin de permettre au SIS de continuer son travail d'astreinte départementale.

Avant leur arrivée, conformément au protocole, la police devrait s'être occupée du « trousseau » de l'enfant (carnet de santé, effets personnels, photos, doudous...) en vue de l'hospitalisation, et confier enfant et trousseau au personnel du CDEF dans un lieu neutre.

Il est nécessaire de revoir le protocole initial afin d'harmoniser les pratiques et de déterminer le rôle de chacun, afin de réagir de façon adaptée et d'éviter l'exposition des agents à des situations difficiles.

### **L'accueil dans le cadre du protocole 72h**

Le nombre d'accueil 72h a considérablement augmenté en 2015, puisque l'on est passé de 16 en 2014 à 39 en 2015. Cette augmentation a eu lieu en fin d'année 2015.

Elle résulte d'une part d'un assouplissement du protocole 72h du département, qui s'applique depuis la fin de l'année 2015. Les changements principaux sont la possibilité de faire un accueil 72h pour un mineur en fugue d'un autre département, et lorsque le mineur déclare être victime de violence. D'autre part d'une meilleure connaissance de cette mesure d'accueil par les forces de l'ordre a fait suite à des réunions sur les accueils en urgence.

Cette augmentation doit amener l'équipe du SIS à une réflexion sur la façon d'évaluer un accueil de ce type, tout en répondant à l'ensemble de nos missions.

Ces évolutions et l'augmentation de l'activité doivent amener l'équipe du SIS à une réflexion sur son organisation et son fonctionnement, afin de permettre une adaptation à ces différents changements tout en restant efficient et en améliorant la qualité du cadre de travail.

Le recours au CDEF 93 pour les admissions en urgence augmente de 8% en 2015 (1057 accueils des 2311 admissions).

359 demandes d'interventions auprès du SIS (15,53%) n'ont pas abouti à une orientation effective par le service.

Accueils réalisés		
Au CDEF		1057
Assistants ASE	Familiaux	468
Hôtel ASE		65
Associatif		362
Accueils non aboutis		359

Le recours aux pôles enfants reste stable mais les admissions au pôle Adolescent sont en hausse de 21%.

### **Motifs de l'entrée des mineurs dans le dispositif d'urgence**

Motifs de la demande
----------------------

Situation à risque	1032
Violences physiques	204
MIE	286
Négligences lourdes	40
Abus sexuels	30
Violence psychologiques	14

## Le SAS

---

Le Service d'Accueil Spécialisé demeure la porte d'entrée de l'urgence au sein du dispositif d'accueil d'urgence Départemental. Il est sur deux niveaux et peut accueillir 24h sur 24h un public mixte âgé de 3 à 18 ans suite à une mesure de protection judiciaire (OPP Juge et OPP Parquet) ou administrative (APU ou accueil 72h). Il bénéficie actuellement d'une capacité d'accueil mixte de 10 places. Néanmoins au regard d'un dispositif souvent saturé, la structure se trouve fréquemment en sureffectif. La création du service fait écho à une volonté du C.D.E.F et du département d'apporter une réponse adaptée aux besoins grandissants des enfants placés dans le cadre de l'urgence.

L'équipe de professionnels travaille sur des tranches horaires décalées en journée permettant ainsi une prise en charge sur la globalité de la journée. Depuis septembre 2015, une adjointe a été affecté au Cadre Socio-éducatif sur le service afin de contribuer à l'organisation du service et d'apporter une aide efficiente sur le terrain. Une secrétaire occupe un poste à plein temps. Par ailleurs, une infirmière est affectée à mi-temps sur le S.A.S afin d'assurer un suivi médical.

En effet, il est remarquable de noter que l'accueil d'urgence a vu l'émergence de nouvelles problématiques qui requièrent de la part de nos services une adaptabilité et un accompagnement de plus en plus spécifique.

Le travail engagé au sein du service doit s'élaborer dans un lien contigu avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance qui demeure néanmoins le garant du projet de l'enfant qui se décline sur la santé, la scolarisation, les liens familiaux et la poursuite d'un travail de recherche de lieu pérenne pour l'orientation du jeune accueilli.

L'accueil d'urgence requiert de la part de l'équipe éducative la nécessité de laisser une marge, un espace de vie et de liberté aux enfants. L'accueil en Institution d'urgence est vécu par l'enfant comme une première violence. L'imposition soudaine de règles de vie strictes peut alors apparaître comme une violence intolérable pour l'enfant d'où la manifestation de crises et de violences verbales et physiques. Cet accueil implique de la part de l'équipe éducative une souplesse, une autre façon de penser son travail éducatif. En effet, l'enfant est « désolidarisé » de son milieu de vie habituel et se retrouve dans une situation où il ne maîtrise rien avec des règles imposées. C'est autour de cet accompagnement bienveillant que l'équipe de pluri-professionnels tentent de s'organiser tout en assurant les accompagnements au quotidien et la recherche d'une réorientation le plus en adéquation avec la situation de chaque enfant.

Le service d'accueil d'urgence travaille actuellement autour de l'élaboration d'un projet de service qui permettrait de s'articuler autour d'une nouvelle façon de penser l'accueil d'urgence tout en assurant un accompagnement efficient. Cependant, il paraît nécessaire que plus globalement, l'accueil d'urgence puisse être pensé aux niveaux des différents services du pôle urgence et que le S.A.S ne demeure pas le seul service embolisé par des situations d'enfants en proie à des difficultés majeures.

Un projet important de restructuration architecturale avec la mise en œuvre d'importants travaux devrait démarrer d'ici la fin de l'année 2016. Ces travaux devraient à terme permettre une meilleure qualité de l'accueil des jeunes ainsi qu'une appropriation du travail plus en aspiration avec ce que nous voudrions impulser d'une dynamique au plus près des besoins de l'enfant.

### **Activité du service**

Alors que le S.A.S a été pensé comme un lieu permettant d'offrir un accueil de première intention aux enfants dits primo-arrivants, il est apparu au fil du temps que notre service est de plus en plus confronté à des problématiques diverses ponctuées de violence et de transgressions importantes. Par ailleurs, la durée d'accueil initiale de 5 à 10 jours est fortement majorée par ces problématiques qui sollicitent de la part de notre service une adaptabilité sérieuse.

En effet, il est remarquable de noter que durant l'année 2015, nous avons accueilli 354 enfants dont 324 faisaient l'objet d'une mesure judiciaire et uniquement 10 d'un accueil 72 heures. Rappelons à cet effet que l'accueil 72 heures avait pour objet initialement de permettre un temps d'accueil réduit et un désengorgement important du temps d'accueil d'urgence. Qu'en est-il aujourd'hui ? Celui-ci est-il vraiment efficient, suffisamment bien utilisé dans le temps d'urgence qu'est le nôtre ?

Sur le nombre d'accueils comptabilisés durant l'année 2015, 306 enfants ont été accueillis moins d'un mois, 29 enfants ont été accueillis entre 1 et 3 mois et seulement 2 enfants ont dépassés un temps d'accueil de 6 mois. Ces chiffres nous donnent à repenser le temps d'accueil d'urgence dont il apparaît plus en adéquation avec la réalité de pouvoir l'envisager sur le temps d'un mois afin de permettre à l'équipe de professionnels d'ajuster au mieux un projet propre et adapté à la situation de l'enfant accueilli comme l'exige la loi 2002-2. Il est fort à penser que plus nous pourrons travailler une orientation individualisée, plus celle-ci sera pérenne et permettra ainsi à l'enfant d'éviter l'écueil d'une nouvelle rupture et d'un nouvel accueil en urgence.

Par ailleurs, il est notable de noter la difficulté que nous éprouvons parfois à travailler en lien avec les différents services, notamment l'Aide Sociale à l'Enfance qui déjà engorgée par un trop grand nombre de situations, rend compliqué de se saisir de notre temps qui est celui de l'urgence. Comment accueillir de façon bienveillante sans se mettre en danger et mettre en péril le jeune ? Comment prendre le risque de l'investissement auprès du jeune et de la participation éducative dans l'accueil d'urgence ? Tout notre travail réside dans ces questions qui apparaissent comme primordiales notamment dans l'époque actuelle qui révèlent des carences éducatives majeures pour des enfants en très grande souffrance.

Notre mission notamment dans ce premier temps d'accueil d'urgence est de pouvoir les rasséréner et les accompagner vers un mieux-être au monde. Nous tous, professionnels de l'urgence et notamment au sein du S.A.S essayons d'y concourir avec les moyens mis à notre disposition et notre capacité d'innovation dans les

prises en charge.

## **Le SAUO de Blanc-Mesnil**

---

Le bilan d'activité pour l'année 2015 du SAUO, fait état de 115 entrées, avec 5090 journées d'accueil, contre 4844 pour l'année 2014 et 4142 pour l'année 2013. Nous pouvons ainsi constater une augmentation de 246 journées d'accueil pour une année, et une augmentation de 948 journées en deux ans.

L'accueil des garçons est légèrement plus élevé que celle des filles, avec 60 garçons pour 55 filles. La tranche d'âge la plus importante est comprise entre 15 et 17 ans. 86% des accueils représentent les urgences primo-arrivants connus ou non connus, dont 27% sont des primo-arrivants connus. Les 14% des admissions restantes, représentent les jeunes en situation de rupture.

La durée d'accueil varie en fonction des jeunes et de leurs problématiques singulières. Nous avons ainsi pu constater au travers de ce bilan que 53% des jeunes accueillis restent moins d'un mois au sein de la structure, 22% restent environ deux mois, 18% restent entre deux et trois mois, enfin 6% restent plus de trois mois ; ceux-ci concernent pour la plupart les jeunes qui sont en prise en charge au Sénégal ou au Mans. Par ailleurs, nous avons pu constater que l'orientation des jeunes peut également varier en fonction de l'implication de l'Aide Sociale à l'Enfance, en effet, nous avons pu observer que lorsqu'il y a quelques insuffisances de la part de l'ASE, nous rencontrons des difficultés à orienter les jeunes. A contrario, lorsque la collaboration est bien installée, le travail d'orientation est assez rapide.

La majorité des demandes d'accueil est réalisée par le SIS dans le cadre de l'urgence avec 94% des demandes, contre seulement 6% de demandes d'accueils préparés qui proviennent du SAS.

En ce qui concerne le profil des différents jeunes accueillis au SAUO, 32% représentent les enfants en situation de maltraitance, 38% concernent les enfants en situation de risque et 30% représentent les mineurs isolés étrangers, contre 17% en 2013 et 27% en 2014 ; en définitive nous pouvons observer une augmentation du nombre d'accueil de mineurs isolés étrangers depuis 2013.

Nous pouvons constater par ailleurs que 27% des jeunes accueillis sont orientés dans des établissements du CDEF ou des structures de type associatif. Seulement 11% sont orientés en famille d'accueil. Nous avons pu constater que cela est d'une part lié au manque de familles d'accueil dans le département de la Seine-Saint-Denis et d'autre part, en lien avec l'âge des jeunes accueillis et la difficulté d'orienter des adolescents dans des familles d'accueil qui sont souvent très frileuses, pour ne pas dire réfractaires à l'idée de travailler avec des jeunes de cette tranche d'âge, à cause des différentes problématiques liées à l'adolescence. D'ailleurs, pour 14 jeunes orientés en famille d'accueil, 10 d'entre eux, ont moins de 15 ans, ce qui témoigne de la difficulté à orienter au-delà de cette tranche d'âge. En revanche la proportion concernant le sexe des jeunes accueillis en famille d'accueil est la même. Nous n'avons pas observé de différence dans l'orientation en lien avec cette particularité. De plus, nous dénombrons 15% de fins de prise en charge suite à des fugues de plus de 72h.

Nous pouvons constater que sur l'ensemble de l'année 2015, 12 demandes d'admission ont été refusées par le SAUO pour la plupart car il n'y avait plus de places d'accueil, pour le reste, ceci étant lié à une incompatibilité importante avec le projet du Service.

En ce qui concerne la scolarité des jeunes, nous avons pu observer une déscolarisation massive. En effet, les jeunes en rupture sont majoritairement en décrochage scolaire. D'autres sont déscolarisés en raison du placement, soit par mesure de sécurité car l'établissement du jeune se trouve trop éloigné du service, soit pour des raisons de sécurité en lien avec la problématique familiale et la nécessité de mettre le jeune à distance de son domicile familial. Par conséquent, de nombreux jeunes se trouvent sans aucune activité. C'est pourquoi tout au long de l'année, l'équipe éducative a mené une réflexion autour de différents projets à mettre en place, afin de limiter l'absence d'activité des jeunes. Différents partenariats ont été mis en œuvre avec la ville de Blanc-Mesnil cette année, l'objectif étant de poursuivre les recherches, afin de construire d'autres partenariats pour 2016. Ceci permettrait d'accroître notre réseau et limiter quelque peu l'inoccupation des adolescents accueillis.

Durant cette année, nous avons réalisé le projet de service du Service d'Accueil d'urgence et d'Orientation et notamment réajusté la durée d'accueil des jeunes qui ne répondait pas tout à fait aux missions d'un SAUO. Le bilan 2015 nous permet de constater que d'une manière globale, nous répondons au projet du service, plus précisément dans la durée d'accueil des jeunes qui pour la majorité est respectée. Ceci étant aussi lié au fait que l'équipe éducative bénéficie d'un assez grand réseau de partenaires en ce qui concerne les orientations, ce qui nous permet d'avoir un large choix d'orientation. Néanmoins, nous avons pu observer que le dernier trimestre de l'année civile est particulièrement difficile en termes d'orientation. En effet, nous avons pu constater que des jeunes ont particulièrement « stagné » durant cette période au SAUO.

Pour répondre aux difficultés rencontrées les années précédentes, une salle de réunion a été mise à la disposition des éducateurs, afin d'assurer la confidentialité du suivi des jeunes accueillis. La psychologue et l'infirmière bénéficient chacune d'un bureau distinct : en effet, n'ayant pas du tout les mêmes fonctions et intervenant de manière différente auprès des jeunes, il était nécessaire de différencier clairement les deux espaces, afin qu'il n'y ait aucune confusion pour les adolescents.

Pour conclure, l'équipe éducative a de nouveau évolué, tant d'un point de vue éducatif, que du point de vue du cadre, de la santé et du secrétariat. Ceci a permis à l'équipe de mener de nouvelles réflexions avec un regard neuf, et ainsi impulser une autre dynamique. L'équipe a élaboré le projet de service comme ceci a été évoqué précédemment et mis en œuvre différents projets pour répondre au mieux aux problématiques des jeunes accueillis.

## **Les Petits Loups**

---

Cette année 2015 pourrait se traduire par un accueil pour une sortie par semaine, avec une différence notable de l'augmentation des journées réalisées. 52 entrées pour 53 sorties et 3606 journées réalisées (2921 en 2014), c'est-à-dire 685 de plus. Les admissions se sont faites de manière régulière tout au long de l'année, à l'exception de la période septembre-octobre où, comme l'année passée, nous avons subi une baisse significative des admissions. Cette diminution s'explique par la multiplicité des places disponibles dans tous les secteurs d'hébergement après les grandes vacances scolaires.

Pendant l'année, nous avons tenté de préserver le projet tant sur l'accueil au niveau de l'âge qu'au niveau quantitatif. Malgré cette vigilance, dix-huit enfants ont été admis en dehors du cadre d'accueil et neuf en sureffectif. Admissions qui ont posé quelques soucis de prise en charge. Les plus âgés étant en trop grand décalage avec le reste du groupe, voir même un danger pour l'établissement par la proximité du groupe de petits jouxtant le nôtre. Ce n'est pas tant le sureffectif qui a posé problème (encore que) que cette énorme différence qui nécessite pour ces tranches d'âge, un accompagnement spécifique. Il a fallu admettre un tiers des enfants en dehors du critère d'âge limite (6 à 10 ans). Sans ces admissions hors cadre, il eut été difficile de parvenir au seuil de journées réalisées.

La durée de séjour est majoritairement respectée. Quarante et un enfants ont été hébergés moins de 90 jours au sein de la structure et cinquante pour cent des enfants accueillis moins d'un mois repartent chez leurs parents. Passé ce délai, il reste difficile d'orienter en dehors de nos murs, en cours d'année, surtout si la situation présentée montre des singularités. Pour l'équipe éducative ce fut bouleversements, mouvements et remise en questions. De nombreux départs ou réorientation ont jalonné le parcours de vie professionnel des membres de l'équipe, fragilisant les restants car, en plus du travail quotidien, ils se devaient de présenter la structure et d'accompagner les nouveaux venus.

Quatre départs ont eu lieu pour différentes raisons sur l'éducatif (1 redéploiement, 1 mutation, 1 fin de contrat, 1 congé maternité, 1 remplacement de maitresse de maison absente depuis mars), départ de la psychologue, fin août, départ de l'infirmière (mais participation de la cadre de santé ayant permis une recomposition de l'outil « médical »)... La mise en place de tous les classeurs et d'une organisation plus rigoureuse ont amené une nouvelle prise de conscience et comprendre nos lacunes dans ce secteur de la prise en charge médicale. Notre parcours « Gale » fut chaotique mais très profitable pour tous. Il en reste quelques traces indélébiles. La remise en question sur les pratiques éducatives fut à l'ordre du jour, si ce n'est jusqu'à la fin de l'année. L'arrivée de la nouvelle psychologue a permis d'entreprendre une nouvelle reconstruction et confiance en l'avenir.

Nous avons revisité le projet de P'tits loups au cours de quatre journées de réflexion, permettant le réajustement du document.

Chaque mois notre analyse de pratique perdure avec la même intervenante comme convenu avec l'ensemble des participants à cette formation.

2015 fut une année riche mais difficile. 2016 nous apportera son lot de surprises que nous attendons avec motivation et sérénité.

## **Le PFU/A**

---

### **Présentation du service :**

- Missions : accueil en urgence de mineurs en danger ou en risque de l'être, et accueil, accompagnement et mise en relation avec leurs parents adoptants de bébés confiés pour l'adoption.
- Capacité : 40 places, 32 en réalité
- Public : enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans

### **L'activité**

Sur 10859 journées prévues, 10452 ont été réalisées, soit 40 de plus qu'en 2014. Une hausse a priori infime, mais bien plus significative qu'il n'y paraît. En effet, pour différentes raisons, 450 jours d'absence ont eu lieu. Il n'y aurait pas probablement pas eu des accueils

pendant l'intégralité de ces journées, mais traduites en nombre de places, elles ont inévitablement affecté le potentiel d'accueil du service (32 places au lieu des 40 théoriques) qui n'est pas encore à son à son maximum, en raison des difficultés de recrutement d'assistants familiaux.

Le dépassement de capacité d'agrément pratiqué lors des vacances scolaires et en dehors n'a pas permis de combler ce déficit. Mais on ne peut pas estimer le travail du PF, au seul nombre d'enfants et de jeunes accueillis. Il faudrait prendre en compte chacun d'entre eux dans sa singularité : son âge, ses besoins spécifiques, son environnement familial, si l'on parle de personnalisation du projet. Ces mineurs sortant d'événements traumatiques mobilisent beaucoup d'énergie dans les familles d'accueil qui doivent alors apprendre à les connaître, les apprivoiser, les reconforter et même les soigner pour certains d'entre eux. C'est encore plus vrai avec tous les petits.

### **La répartition des accueils selon l'âge**

	2014	2015
Moins d'1 an	13	28
0-3 ans	24	26
4-7 ans	16	14
8-11 ans	10	21
12-14 ans	08	06
15 ans et plus	22	6

#### **Les moins d'1 an**

Le service en a admis 28 contre 13 en 2014. Certains sortaient de maternité (dont les 3 confiés pour l'adoption). Leurs manifestations de souffrance sont variables : retards de développement, en raison du manque ou de l'insuffisance de stimulation, repli dans le sommeil, refus de s'alimenter, raideurs motrices, insatiabilité, ou pleurs incessants témoignant d'une insécurité générale. Pour la quasi-totalité d'entre eux, le motif de placement est le défaut de sécurité. Ils sont souvent issus de familles monoparentales, vivant avec des mères isolées sur les plans familial et social, d'une grande fragilité psychologique, associée quelquefois à des addictions ou des pathologies psychiatriques graves.

Le lien avec leurs enfants est entretenu dans le cadre de visites médiatisées, alternativement au PFU/A et dans les circonscriptions ASE. Pour autant ces rencontres nécessitent du temps et de la présence. En effet le temps imparti est dédoublé, pour préparer la rencontre mais aussi pour en accompagner la fin. Pour certains, la présence de 2 professionnels et en présence continue étaient nécessaire pour rassurer les enfants, les protéger des désordres psychiques de leurs parents qui peuvent se montrer inadaptés, voire dangereux dans leurs gestes, mais également agressifs. Régulièrement, les professionnels se sont sentis démunis. Fréquemment, des assistantes familiales ont signalé des nuits difficiles et des états d'agitation de bébés durant les heures ou le jour suivants les visites. Ceci précisé, les visites libres sont aussi suivies. Mais elles pâtissent parfois du temps et du personnel consacré aux autres, lorsque la place pour les abriter ne fait pas défaut. Car l'espace est insuffisant, et ne garantit pas toujours l'intimité nécessaire.

#### **Les 15 ans et plus**

Ils représentent 1/3 du nombre accueilli l'année dernière, par manque de places. En effet, des 2 assistantes familiales travaillant avec cette tranche d'âge, une seule était disponible. On peut espérer une augmentation des places en 2016, bien que les candidats au recrutement préfèrent accueillir les plus jeunes.

### **Les durées de séjour et les orientations**

Les accueils les plus longs concernent les bébés. Car à défaut de retour en famille, la priorité est de trouver des lieux d'accueil pérenne. Seulement, les possibilités sont réduites entre le bureau d'accueil familial et les placements familiaux associatifs. Certains d'entre eux arrivent dans une telle détresse que le service en accord avec l'ASE, prend le parti de privilégier leur stabilité affective. Mais cette précaution devient une difficulté avec l'ASE dès la 1<sup>ère</sup> évocation de l'orientation. L'argument volontairement culpabilisant de la rupture affective est alors brandi. On observe la même difficulté d'orienter les grands lorsqu'ils sont en grande difficulté, ou non scolarisés.

## **La santé**

Les PMI de secteur des assistants familiaux veillent au bon développement des enfants répondant au critère d'âge. Quelques grands (à partir de 7ans) ont bénéficié d'un bilan de santé dans l'un des 2 centres de la sécurité sociale.

Le pôle santé est intervenu entre autres dans 2 situations délicates, une adolescente souffrant d'une maladie chronique, et une fillette de 4 mois portant un corset. Nombre d'enfants font l'objet de suivis au long cours par des spécialistes médicaux et para médicaux. Il existe toutefois une réelle difficulté à mettre en place ces soins pourtant indispensables pour les enfants et rassurants pour les assistants familiaux.

## **L'adoption**

3 bébés ont été accompagnés cette année. Les conditions de leur prise en charge et de leur suivi n'étaient pas toujours optimales. Ainsi une fillette cohabitait avec un autre nourrisson dans la famille d'accueil. Nul doute que leurs besoins d'attention respectifs n'ont pas été pleinement comblés à la hauteur de leurs attentes. De plus, l'équipe psycho-éducative diminuée par 2 absences non remplacées n'a pas été aussi présente que d'habitude.

Axes de travail pour 2016

- La formation collective aux visites médiatisées et à l'observation des bébés pour renforcer les compétences de l'équipe psycho-éducative
- L'amélioration des conditions d'accueil des familles ; rafraichissement des locaux et extension de l'espace
- Le renforcement de l'équipe par le remplacement des arrêts maladie
- L'augmentation de la capacité d'accueil par le recrutement des assistants familiaux

## **Le dispositif transversal d'accueil des jeunes en très grandes difficultés (ou en rupture)**

---

# Pôle Adolescents

## L'évolution des prises en charge

### *Un taux d'activité toujours en hausse :*

	Journées réalisées	Journées possibles	Taux d'activité
Janvier	2435	2046	119%
Février	2250	1848	122%
Mars	2474	2046	121%
Avril	2236	1980	113%
Mai	2283	2046	112%
Juin	2166	1980	109.29%
Juillet	2110	2046	103.13%
Août	2097	2046	102.49%
Septembre	1965	1980	99.19%
Octobre	2215	2046	108.26%
Novembre	2205	1980	111.26%
Décembre	2296	2046	112,21%
<b>TOTAL</b>	<b>267328</b>	<b>24 090</b>	<b>110,94%</b>

Effectif du pôle adolescents à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 - 66 places.

Le taux d'activité réel 2015 par rapport au prévisionnel s'élève 110,94%, alors qu'il était de 120,50% en 2014. Le pôle a ainsi réalisé 2638 journées supplémentaires.

Au 31 décembre 2015, le pôle adolescents accueillait 72 jeunes.

Même si la suractivité est encore présente, on constate qu'elle est en diminution.

### *Une activité marquée par des sureffectifs répétés pour la majorité des structures*

	S.S.A.		E P I N A Y		V I L L E M O M B L E		S E V R A N		M O N T F E R M E I L
	Journées réalisées	Taux d'activité	Journées réalisées	Taux d'activité	Journées réalisées	Taux d'activité	Journées réalisées	Taux d'activité	
Janvier	518	98%	601	138%	364	117%	355	115%	597
Février	484	102%	552	141%	335	120%	335	120%	544
Mars	570	108%	569	131%	387	125%	361	116%	587
Avril	534	105%	488	116%	362	121%	300	100%	552
Mai	677	128%	373	101%	372	120%	334	108%	527
Juin	601	105%	403	111%	339	114%	345	114%	478

Juillet	631	107%	372	100%	281	<b>91%</b>	372	120%	454
Août	672	114%	372	100%	298	<b>96%</b>	345	111%	410
Septembre	643	113%	317	<b>88%</b>	291	<b>97%</b>	314	105%	400
Octobre	682	116%	366	<b>98%</b>	369	119%	346	112%	452
Novembre	660	116%	397	110%	356	119%	350	116%	442
Décembre	697	118%	404	109%	344	111%	358	115%	493
TOTAL	<b>7 369</b>		<b>5214</b>		<b>4098</b>		<b>4115</b>		<b>5936</b>

Même si cela ne correspond pas au projet du pôle, on constate un nombre toujours élevé d'accueils en urgence : 88.4% en 2015 pour 94.5% en 2014 et 52% en 2013. Pour information, dans le cadre de l'astreinte nous recensons environ 60 demandes qui n'ont pu être satisfaites par manque de place qui concernaient majoritairement les garçons.

La baisse de l'activité de la structure de Villemomble est due à sa délocalisation sur Villepinte. Les accueils ont été bloqués durant l'été pour permettre au déménagement de se dérouler dans de meilleures conditions.

La baisse de l'activité sur les deux structures d'accueil de garçons ne s'explique pas. A partir du mois de juillet, nous avons sollicité le pôle urgence et les circonscriptions mais les demandes d'accueil ne concernaient que les jeunes filles.

Dès que nos effectifs l'ont permis, nous avons sollicité le SAS et le SAU du CDEF pour que les deux services nous présentent des situations. Ainsi, les structures du pôle adolescents ont accueilli 24 jeunes en provenance du Pôle Urgence.

Comme en 2013 et 2014, les accueils ont concerné majoritairement les garçons : 134 contre 81 filles. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 15/17 ans. Les structures ont également accueilli des jeunes de moins de 14 ans : 1 de 12 ans et 3 de 13 ans.

L'accueil des mineurs isolés étrangers est en hausse.

### ***Détail des orientations et des durées d'accueil***

La réduction de la durée de séjour est toujours importante pour un pôle qui n'est pas dédié à l'accueil d'urgence : 57.39% d'accueils de moins d'un mois en 2015 pour 56.81% en 2014. Les accueils de plus de trois mois représentent 34% des accueils.

### **L'évolution des organisations**

L'année a été marquée par :

- ❖ La délocalisation de la structure de Villemomble sur Villepinte. Pour accompagner le projet un comité de pilotage s'est réuni dès le mois de mars 2015 permettant d'anticiper les différentes étapes nécessaires à la réalisation du déménagement. Tous les acteurs se sont pleinement investis afin de permettre le déménagement les 6 et 7 août.
- ❖ Le transfert du rattachement de quatre places d'accueil pour jeunes en très grande difficulté de Montfermeil vers le pôle urgence, à partir du mois de mai.
- ❖ Le transfert du partenariat d'Epinay avec le FJT de Périgueux auprès du service du SSA, à partir du mois de juin, afin d'harmoniser les modes de prise en charge en semi-autonomie.
- ❖ La mise en place, en fin d'année, d'une analyse de pratiques pour les équipes éducatives du SSA et d'Epinay qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent.
- ❖ Des mouvements dans l'équipe d'encadrement et l'arrivée d'une nouvelle CSE sur la structure d'Epinay. L'arrivée également d'un nouvel infirmier sur le pôle.
- ❖ D'une manière plus générale, les professionnels du pôle se sont portés volontaires

pour participer aux différents groupes de travail mis en place par la direction générale sur le document unique d'évaluation des risques professionnels, les allocations, les sanctions, la laïcité, la participation des usagers... L'adjointe de direction a également participé aux réunions portant sur projet de contractualisation entre le CDEF et les services départementaux.

- ❖ Le réaménagement de la structure de Villemomble est un des projets prioritaires pour 2016.

### **L'état d'avancement de l'évaluation interne**

Conformément aux préconisations du plan d'amélioration continue de la qualité, des journées de réflexion ont été mises en place, pilotées par les psychologues du Pôle. Ainsi, les professionnels volontaires ont pu échanger autour des thématiques suivantes : la question de l'adolescence, le travail éducatif et l'accompagnement vers l'autonomie, les procédures d'admission et d'orientation, la référence, la notion de carence éducative.

Un groupe de travail a également mené une réflexion sur les temps de transmission. Un nouvel outil a été validé et proposé à l'ensemble des professionnels du Pôle.

L'organisation de journées sportives inter structures ont vu le jour, avec pour ambition de travailler la socialisation et la mixité des jeunes.

## **Sevrans**

---

### **Rappel des missions de la structure**

La structure de Sevrans propose des prestations dans la continuité des missions du pôle adolescents afin de répondre aux besoins des adolescentes accueillies en adéquation avec les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance. La capacité d'accueil de la structure est de 10 adolescentes de 14 à 18 ans dont le mode d'admission est l'ordonnance de placement judiciaire ou mesure administrative. Les objectifs du service sont :

- ✓ Favoriser le développement psychoaffectif des jeunes
- ✓ Observer et identifier les besoins des jeunes et adapter les réponses éducatives
- ✓ Accompagner vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne
- ✓ Soutenir la scolarité, la socialisation et l'insertion socioprofessionnelle et/ou spécialisée
- ✓ Développer et/ou maintenir dans la mesure du possible les liens entre l'enfant et sa famille

### **Rappel des objectifs 2015**

- ❖ Maintenir la capacité d'accueil de la structure
- ❖ Créer des outils d'évaluation des actions relatives à l'activité éducative
- ❖ Poursuivre l'accompagnement de l'équipe vers un meilleur accompagnement des jeunes au quotidien, dans leur projet, en fonction de leurs besoins spécifiques en prenant en compte les différentes modalités d'accueils (urgence ou admission préparée)
- ❖ Permettre à l'équipe de prendre une place plus importante dans le travail avec les familles
- ❖ Formaliser dès l'admission le DIPC
- ❖ Formaliser le partenariat sur le territoire au regard des besoins des adolescentes
- ❖ Impliquer l'équipe dans le projet de restauration de la structure

## Une activité constante

Le taux d'activité de la structure s'élève à 112,74% pour l'année 2015. L'évolution du taux d'activité se justifie par l'évolution du maintien du placement pour des situations complexes nécessitant une adaptation des réponses à la problématique de la jeune ou de la famille afin de favoriser un retour en famille et/ou une orientation adaptée. L'évolution de la durée d'accueil supérieure à 9 mois sur la structure est subordonnée à l'augmentation des jugements en assistance éducative jusqu'à la majorité des jeunes accueillis. Cet indicateur favorise une prise en charge globale de qualité du projet de l'adolescente conformément aux missions du CDEF.

## L'activité éducative

Les adolescentes rencontrent des difficultés et ont des besoins d'accompagnement et d'aide dans les domaines éducatifs, pédagogiques, la santé (soins et psychologique).

Cet accompagnement se décline ainsi :

DIPC selon la durée d'accueil

Compte tenu de l'augmentation des accueils de moins d'un mois et de l'augmentation des accueils non préparés, le DIPC est mis en œuvre lorsqu'une évaluation de la situation est établie avec la circonscription de référence. L'objectif est donc de réduire les délais d'intervention auprès de la jeune et de sa famille en tenant compte de la durée du jugement en assistance éducative afin de définir des axes de travail selon le domaine d'intervention de chacun.

**-Le développement d'une autonomie** des adolescentes en s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue de la prise en charge. L'équipe travaille et adapte les règles de vie de la structure selon les besoins des jeunes, en proposant des actions de prévention afin de les accompagner à mieux appréhender leur vie adulte : « l'usager est au cœur du dispositif » (loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale).

### **-Le maintien du lien entre le jeune et sa famille selon le cadre de l'ordonnance de placement**

En 2015, la formalisation du travail avec la famille par l'intermédiaire du DIPC a permis à l'équipe de développer son champ d'actions auprès de la famille, d'encadrer les visites en présence d'un tiers ordonnées par le juge en concertation avec la circonscription de référence. Le travail avec la famille est délimité avec l'ASE selon le degré de complexité de la situation, laissant le service gardien agir en tant que « tiers » avec la famille et la structure. Cette année, nous avons mis en œuvre un accueil séquentiel dont le projet était de travailler le renouvellement de l'accueil autour du projet d'un retour en famille.

### **- L'adaptation dans la mise en œuvre d'orientations adaptées**

L'équipe a conduit les projets des adolescentes vers un retour en famille, et des établissements extérieurs (FJT) répondants à leurs besoins. Néanmoins, On remarque que le mode de sortie reste la fugue pour 31,25 %% de l'effectif annuel. L'accompagnement des mineurs étrangers isolés est en baisse progressive sur l'année 2015 (3 en 2015 contre 5 en 2014) mais nécessite un accompagnement éducatif et administratif adapté qui demande une adaptation des compétences au sein de l'équipe éducative en développant un réseau.

### **- La scolarité des adolescentes**

Afin de remédier à certaines difficultés et aux insuffisances de dispositifs relatifs à la scolarité, l'équipe éducative a sollicité Odyssee, En temps, la mission locale, Hors la rue et le dispositif Aurore. Les besoins sont ciblés en adéquation avec le diagnostic de l'équipe pédagogique.

1 jeune sur l'année a eu son brevet, 2 ont bénéficié de soutien scolaire au vu de la préparation au baccalauréat (1h par semaine le samedi matin en math) et 2 jeunes à ce jour relèvent d'une scolarité adaptée.

#### **- Les partenaires extérieurs**

Selon le projet de la jeune, des partenariats sont mis en œuvre mais il reste à formaliser ou consolider les relations partenariales, en ciblant les besoins des jeunes accueillies. Les partenaires actuels sont : la mission locale, En Temps, Hors la Rue, le CIO, l'UAJ (unité d'accueil de jour) de Villemomble.

#### **- La santé**

L'équipe a pallié au manque d'un poste d'infirmière sur une partie de l'année en répondant aux situations d'urgence médicale, en multipliant les accompagnements vers des dispositifs de droit communs. La mise en place de référents santé a permis de garantir la prise en charge relative à la santé, évitant la multiplication des intervenants.

#### **- La prise en charge psychologique**

L'écoute psychologique proposée au sein du foyer s'effectue dans un cadre malléable et est particulièrement attentive aux éléments relatifs au « traumatisme pubertaire », au deuil de l'enfance ou à la question de la dépendance, thématiques souvent centrales à cet âge. Elle se fixe pour objectif de sensibiliser l'adolescente à l'intérêt et à la valeur de son intériorité (soutien de la découverte de soi, de sa vie psychique) afin que puisse émerger, lorsque cela s'avère opportun, une première demande de soin thérapeutique. Aussi, ce travail, articulé au travail éducatif, conduit à l'élaboration collective des situations individuelles. Ce travail d'élaboration s'étaye sur différents outils que sont les temps cliniques, les réunions d'équipe, la réunion des jeunes, les entretiens individuels (93 entretiens ont été réalisés cette année), la participation aux synthèses et aux visites médiatisées (Mme Chanut, psychologue).

### **Les points particuliers de l'année 2015**

- deux transferts
- l'arrivée de deux agents dans l'équipe
- la stabilité du groupe pendant les vacances scolaires 2015
- la continuité de la conduite du changement relatif à la planification du temps de travail (Mediane planning)
- la baisse des accueils des mineurs étrangers
- le sureffectif permanent impactant sur la qualité de prise en charge des jeunes amenant l'équipe à revisiter ses pratiques.

### **Bilan des axes d'amélioration mis en œuvre sur la structure de Sevrans**

En adéquation avec les préconisations de l'évaluation interne, le service est toujours engagé dans un processus d'amélioration continue sur les thèmes suivants :

- Sur le droit des usagers : actualiser les règles de vie du foyer au fur et à mesure des besoins des jeunes et de la dynamique du groupe. (des avenants aux règles ont été mis en œuvre sur la période d'été), la mise en place de la commission des menus
- La place accordée aux parents dans l'accompagnement éducatif avec la mise en œuvre des visites en présence d'un tiers, de la contractualisation du DIPC et des avenants selon l'évolution de la situation.
- La reconduction de l'analyse des pratiques professionnelles
- La référence éducative
- Les conduites addictives des usagers (information et éducation à la santé) par l'intermédiaire de Tête à Tête
- La promotion de la citoyenneté des usagers au sein du service

(développement d'un espace de participation des usagers le lundi soir animé par la psychologue du service)

- Sur l'adaptabilité au poste du personnel : des formations sont proposées en intra.

### **Objectifs 2016**

- ❖ Maintenir la capacité d'accueil de la structure
- ❖ Poursuivre l'accompagnement de l'équipe vers un accompagnement de qualité des jeunes au quotidien, dans leur projet, en fonction de leurs besoins spécifiques en prenant en compte les recommandations des bonnes pratiques.
- ❖ Inscire l'équipe et les jeunes dans l'évolution du livret d'accueil
- ❖ Permettre à l'équipe de prendre une place plus importante dans le travail avec les familles selon les modalités définies par l'ordonnance
- ❖ Utiliser le DIPC comme outil de mobilisation des acteurs autour du projet de la jeune
- ❖ Définir et formaliser le partenariat sur le territoire au regard des besoins des adolescentes
- ❖ Impliquer l'équipe dans la préparation à l'évaluation externe

### **Villemomble**

---

Le temps fort de l'année 2015 a été le travail d'organisation et de collaboration avec les différents acteurs en charge de planifier la délocalisation de la structure de Villemomble vers le site de Villepinte. Les jeunes et l'équipe se sont installés sur le groupe Snoopy au retour du transfert à Luçon.

D'août 2015 à aujourd'hui, chacun a su trouver ses repères au niveau d'une structure de plein pied offrant de nombreux avantages. Le bilan est positif.

#### **Le travail éducatif**

Un temps a été nécessaire pour construire une nouvelle équipe qui s'est en partie renouvelée et qui a eu cette volonté d'accueillir toujours au mieux les jeunes qui ont franchi le seuil de notre structure, quelles que soient leurs problématiques. La situation des jeunes et leur problématique ont pu être évoquées au quotidien. La place des traumatismes dans les difficultés et symptômes qu'elles présentent a été une question régulièrement débattue.

Les règles de vie ont été réactualisées par l'équipe et présentées aux jeunes.

Le travail en interne d'harmonisation des dossiers des jeunes a été concluant, reste à ce jour à demeurer dans un réel suivi des dossiers (rigueur dans le classement des documents...).

**Un clin d'œil aux circuits de décision, de communication et d'information plus clairs, le personnel ne se retrouve plus face à des questionnements sans réponse.** Un focus également sur la réunion du groupe de travail du pôle sur les transmissions écrites et orales où les professionnels ont été amenés à faire preuve d'objectivité sans jugement de valeur en actant les justes faits.

#### **Le travail clinique**

Un entretien psychologique est proposé à chaque jeune qui est admise au foyer. Les jeunes placées qui l'ont souhaité ont bénéficié d'un suivi avec plusieurs entretiens au cours de leur placement.

La réunion des jeunes fonctionne de manière satisfaisante avec une participation active du groupe de jeunes qui sait se saisir de cet espace de parole. Innovant la

participation des veilleurs à la réunion des jeunes.

### **Le travail avec les familles (qui doit commencer dès l'admission)**

Toutes les familles n'ont pas été sollicitées et le contexte de ce travail a été difficile à mettre en place au sein de la structure de Villemomble pour des contraintes de locaux. En effet, il n'y a pas de bureau d'entretien distinct pour recevoir les personnes tout en préservant la discrétion et la confidentialité. L'implication des familles dans la prise en charge n'est pas encore un automatisme au sein du service.

### **Le travail avec l'Aide Sociale** qui se définit sur deux modes de relations

✓ **L'accompagnement éducatif** à partir de rencontres participatives, engageantes où chacun donne son avis et argumente autour de la prise en charge, le projet du jeune...

✓ **L'accueil en sureffectif :**

L'imposition des jeunes en sureffectif au sein de la structure s'est faite de manière plus structurée, organisée en amont avec le S.I.S. Cela ne veut pas dire pour autant qu'une solution immédiate soit trouvée le lendemain ou dans les jours à venir. Le droit à l'intimité et à la dignité n'est plus respecté quand les jeunes filles sont notamment accueillies en salle TV. Ce type d'accueil met en difficulté les prises en charge et amoindrit la qualité de l'accueil des jeunes. En effet la configuration des locaux peut rendre complexe le respect des règles de sécurité incendie, alimentaire, d'hygiène et de maintenance.

Les jeunes accueillies en sureffectif étaient souvent en situation de rupture de placement (hors département).

### **La mise en œuvre d'une orientation adaptée**

Des orientations à réaliser en adéquation avec la problématique de la jeune et de son parcours de vie. L'équipe éducative a su conduire et accompagner les projets des jeunes vers un retour en famille, vers un autre service du C.D.E.F. ou vers un établissement extérieur (internat...) qui répondent à leurs besoins.

### **Objectifs 2016 :**

- ✓ Poursuivre l'analyse des pratiques.
- ✓ Mise en place d'un temps clinique.
- ✓ Poursuivre la participation des veilleurs à la réunion des jeunes le mercredi.
- ✓ Mise en place d'une rencontre le mercredi après-midi avec les jeunes et la maîtresse de maison.
- ✓ Prévoir l'organisation de deux transferts notamment un en août pour le retour sur Villemomble après travaux.
- ✓ Dès l'admission formaliser le contrat de séjour et/ou D.I.P.C.
- ✓ Actions à mener en lien avec l'infirmier sur la question des conduites addictives des usagers.

## **Montfermeil**

---

La structure de Montfermeil accueille 15 garçons entre 14 et 18 ans.

Ces jeunes peuvent nous être confiés par :

- Ordonnance de placement judiciaire
- Accueil provisoire administratif
- Accueil d'urgence 72H

Les missions du service sont :

- De veiller à la sécurité physique, psychologique et morale du jeune placé ;
- D'évaluer la situation du mineur en vue de coordonner les actions à mener dans le but de concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet individualisé ;
- D'accompagnement dans la scolarité, lien avec la famille, socialisation et autonomie ;
- De travailler une orientation adaptée en collaboration avec les services de l'ASE.

### Activité

Le taux d'activité de la structure pour l'année 2015 s'élève à 100,49% pour 129,71% en 2014 et 122,81% en 2013 par rapport au prévisionnel. Les journées réelles se répartissent ainsi :

- 5503 journées sur la structure de Montfermeil
- 433 journées à l'accueil de 4 jeunes « TGD » au sein d'un pavillon extérieur de janvier à avril 2015. A partir du mois de mai, le dispositif a été rattaché au pôle urgence, Service d'Accueil Spécialisé, qui est en charge du suivi de l'ensemble des situations d'enfants en Très Grande Difficulté au CDEF.

Le mode d'accueil se fait principalement par l'urgence. On constate une sous-activité à partir de juillet et jusqu'au mois de novembre. Durant cette période, les circonscriptions et le pôle urgence, sollicités pour des admissions ne nous ont pas proposé d'accueils à hauteur de nos possibilités. Cependant, le nombre d'entrées sur l'année s'élève à 68 jeunes alors qu'il était de 58 en 2014.

#### Comparatif :

Durée des accueils	2014	2015
Moins d'1 mois	35	48
Entre 1 et 3 mois	2	8
Entre 3 et 6 mois	4	6
Entre 6 et 9 mois	8	4
Entre 9 et 12 mois	4	2
Supérieurs à 12 mois	2	3

Nous constatons une hausse significative des accueils de moins d'un mois. Ceci s'explique notamment par les accueils en urgence de jeunes mineurs isolés étrangers, pour mise à l'abri d'une nuit en vue d'une orientation le lendemain vers le PEMIE : 15 en 2015 pour 4 en 2014.

Par ailleurs, le nombre de mains levées de placement pour un retour en famille stagne : 7 jeunes ont pu en bénéficier. En 2015, la recherche de lieux d'orientation s'avère toujours compliquée (scolarité, protocoles d'admission...).

La moyenne d'âge des jeunes accueillis est en baisse : la majorité des jeunes accueillis sur l'année 2015 ont 15 et 16 ans (41).

### Action éducatives menées

Depuis son renouvellement en janvier 2014, l'équipe éducative s'est progressivement construite grâce notamment aux temps cliniques organisés une fois tous les 15 jours. En septembre 2015, deux journées de réflexion ont permis à l'équipe de retravailler les règles de vie et outils communs.

L'absence de la cheffe de service à partir du mois de juillet 2015 a quelque peu ralenti la signature des DIPC pour les jeunes accueillis. L'équipe a toutefois travaillé avec chaque jeune sur les objectifs de prise en charge.

Deux prises en charge spécifiques nous ont amené à proposer des emplois du temps « à la carte » pour accompagner les jeunes dans le soin.

L'organisation hebdomadaire de la réunion des jeunes a été maintenue toute l'année. Force est de constater que les jeunes ont investi ce lieu de paroles et d'échanges. En 2015, les surveillants de nuit y ont participé une fois par trimestre.

L'équipe a organisé deux séjours extérieurs durant la période d'été qui ont été appréciés par l'ensemble des participants. Un éducateur a piloté la mise en place d'un atelier sportif inter structures. Grâce à ce projet, une convention avec la Mairie de Montfermeil a pu être signée

nous permettant d'utiliser gracieusement des installations sportives communales.

### **Partenariats**

En 2015, des partenariats et collaborations ont perduré : Ateliers Concorde, Ecole sans murs, En temps, Tête à tête, Association Parcours...

A la demande des jeunes, nous avons mis en place du soutien scolaire à partir de l'été 2015. Un intervenant a d'abord pris en charge un groupe pour des besoins d'apprentissage de la langue française. D'autres jeunes ont ensuite fait la demande de soutien dans d'autres matières.

### **Perspectives 2015**

- Re travailler le projet de service avec lien avec le CPOM
- Favoriser le travail avec les familles
- Axer notre accompagnement sur la préparation à l'autonomie des jeunes accueillis et leurs orientations.

## **Epinay**

---

### **Une année 2015 en évolution**

L'année 2015 a été ponctuée d'une restructuration en ressources humaines importante, donnant lieu au recrutement de plusieurs professionnels dont une mutation interne. Cela a induit une instabilité importante, donnant lieu de laisser du temps à l'équipe afin d'apprendre à travailler ensemble.

La capacité d'accueil initiale de l'établissement est de 12 mineurs âgés entre 14 et 18 ans. Le foyer accueille uniquement des garçons. Néanmoins, notre établissement prend en charge régulièrement des mineurs au-delà de sa capacité, montant à 14 mineurs présents et 15 de manière exceptionnelle.

Il est important de préciser que le pôle adolescents a fait le choix de transférer le projet FJT Périgueux auprès du service du SSA au printemps 2015, afin d'harmoniser les modes de prise en charge en semi-autonomie. De plus, les deux jeunes majeurs accueillis dans un appartement situé à Saint-Denis ont progressivement été accompagnés vers une fin de prise en charge au sein de notre établissement. Ils ont bénéficiés d'un logement en FJT en banlieue parisienne et de la poursuite de leur APJM.

Le taux d'activité annuel réalisé est de 111,36% contre 139,63% en 2014 par rapport au prévisionnel. Cela peut s'expliquer par l'absence de sollicitations au cours des mois de septembre et octobre.

Il est à noter que certains mineurs ont bénéficié d'une double prise en charge à la PJJ ou relevant d'une prise en charge de soin prononcée.

### **Une situation géographique sensible et un lieu adapté**

La structure d'Epinay-sur-Seine est implantée en zone complètement urbaine aux abords d'une route très passante et à proximité de zones d'habitations sensibles. Malgré des intrusions relevées l'année passée, aucun incident similaire n'a été observé sur l'année 2015. Néanmoins, l'établissement a pu être sollicité à plusieurs reprises par le voisinage très proche, compte tenu de mineurs qui se rendaient sans permission dans leur jardin.

Une chambre dite « urgence » a été mise en place. La chambre numéro 1 a plus particulièrement été mobilisée, compte tenu de sa petite taille et de la présence de sanitaires complets, pour accueillir sereinement des mineurs la nuit et/ou de permettre un temps d'observation, avant qu'ils intègrent une chambre partagée. Ce

système a permis d'accueillir avec bienveillance des mineurs qui se trouvaient parfois en grandes difficultés à leur arrivée, voire d'isoler certains. Néanmoins, dès le 14<sup>ème</sup> accueil ce système a vu ses limites. Globalement l'équipe éducative a apporté une vigilance sur la répartition des mineurs dans chaque chambre, selon les problématiques des jeunes et de leur âge.

De plus, afin de permettre une meilleure lisibilité du déroulement de la nuit et une intervention éducative plus importante, un bureau de veille éducatif a été créé provisoirement. Cette pièce permet une surveillance efficace de l'étage (vue sur les chambres, sur les deux escaliers ainsi que sur la porte d'entrée) pendant la nuit, ainsi que la possibilité aux éducateurs d'investir les étages lors des moments importants de la vie quotidienne (lever, coucher).

Entre autre, il est important d'indiquer que de nombreux travaux ont été réalisés :

- ✓ Mise aux normes de la cuisine.
- ✓ Réfection de la salle multi-activités à destination des jeunes.
- ✓ Réfection du bureau de la Cheffe de service ainsi que du secrétariat.
- ✓ Réfection de la salle télé, réalisée par les jeunes de l'établissement et certains éducateurs, accompagnés spécifiquement par un éducateur et l'ouvrier professionnel.
- ✓ Mise en place de détecteurs de mouvements lumineux afin de permettre de repérer tout mouvement sur le devant de l'établissement et renforcer la sécurité.

Les espaces ont globalement été retravaillés et épurés (bureau des éducateurs, annexe infirmerie, secrétariat, salle de réunion). Il faut espérer la poursuite de ce chantier en 2016.

## **Des difficultés de prise en charge face à des moyens et des missions restées identiques**

### **En 2014**

- 1) Journées prévues : 5510
- 2) Journées réalisées : 6119

### **En 2015**

- 1) Journées prévues : 4682
- 2) Journées réalisées : 5619

Le nombre d'entrées sur l'année s'élève à 54 jeunes pour 61 sorties.

Cette année encore, nous constatons que la majeure partie des entrées se font par le SIS. L'équipe éducative se voit donc confronter à de fréquents accueils en urgence. De plus, les accueils en sureffectifs dont la durée avait pourtant été limitée dans le temps ont perduré. Quatorze placements ont par ailleurs donné lieu à un retour en PEMIE et dix-neuf d'entre eux ont été suivis d'un retour en circonscription. Les mineurs admis dans notre établissement ont bénéficié d'une prise en charge stabilisée, donnant lieu à un travail d'évaluation et d'orientation. Nous constatons les difficultés à trouver une orientation pour les mineurs, ce qui vient obstruer le système.

## **Travail partenarial**

Un partenariat avec une bénévole a été mis en place en direction des mineurs. Il s'agit de l'intervention d'une personne à la retraite, qui délivre des cours de français et de mathématiques deux fois par semaine au sein de notre établissement.

## **Perspective pour l'année 2016**

Il s'agira en 2016 de favoriser :

- ✓ La stabilisation de l'équipe éducative.
- ✓ L'optimisation de l'utilisation des outils éducatifs et des différents protocoles de travail.
- ✓ La création d'un travail partenarial avec le tissu associatif local.
- ✓ La poursuite du travail entamé en 2015.

- ✓ La réalisation des travaux inscrits au plan pluri annuel d'investissement

## Le SSA

---

Le Service de Semi-Autonomie accueille des jeunes majeurs qui bénéficient d'un contrat jeune majeur ainsi que des mineurs conformément aux préconisations du dernier Schéma Départemental (Projet 14). Sa capacité d'accueil est de 19 jeunes (depuis le 01/06/15), filles et garçons, hébergés soit en appartements partagés (10 places), en F.J.T ou en studios (locations établis par le S.S.A).

Le travail d'accompagnement des jeunes majeurs au sein du SSA se décline par :

- un accompagnement qui passe par le suivi du projet personnalisé (contrat APJM, DIPC/contrat de séjour), de la scolarité, de l'entrée dans la vie active, du quotidien, de la gestion budgétaire, de la santé (2 suivis pour pathologie au long cours, 1 suivi en CMP et 1 dossier MDPH), de la relation avec la famille et de la préparation à la sortie du service. Le SSA travaille par ailleurs avec différents partenaires et sollicite les dispositifs de droit communs.
- un accompagnement psychologique incontournable où les jeunes, à travers des entretiens individuels avec la psychologue, peuvent mettre au travail leurs questions personnelles et trouver un soutien dans leurs difficultés. Pour nombre de jeunes, ce suivi psychologique s'effectue de façon régulière au-delà du 1<sup>er</sup> entretien d'accueil.

### Des demandes d'admission constantes

Le taux d'activité du Service de Semi-Autonomie s'élève à **111.10%**

Les demandes d'admission émanent soit des circonscriptions, des structures du Pôle Adolescents, du Pôle Urgence (structure de Blanc-Mesnil, du S.A.S) et parfois d'établissements de l'associatif. Elles concernent encore cette année plus les jeunes filles (55.30%) que les jeunes garçons (44.70%). Elles représentent 78.90% de demandes de mineurs contre 21.10% de majeurs. ***Ce premier constat tend à prouver qu'il existe une réelle demande en matière d'accueil pour les jeunes majeurs.***

### Des mouvements entre admissions et sorties

Cette année l'équipe pluridisciplinaire a accompagné 34 jeunes (avec 17 entrées et 11 sorties). Le profil des jeunes est variable :

- Jeunes en situation de risque (santé psychologique, sécurité, moralité...),
- Jeunes en situation de maltraitance (violences physiques, sexuelles, psychologiques et négligences lourdes),
- Jeunes isolés sur le territoire français.

Concernant cette dernière situation, sur les 34 situations, 17 ont ce profil et une régularisation administrative auprès des services de la sous-préfecture du Raincy a été déposée. Le travail auprès de ces jeunes est conséquent : dossiers de régularisation complexe, soutien car fragilité (déracinement, traumatismes de guerre, de séisme, isolement...), difficulté de se projeter dans l'avenir sans certitude...

### Des réussites scolaires et des insertions réussies dans le monde du travail

Le niveau scolaire ou préprofessionnel des jeunes varie en fonction de l'histoire, du parcours de chacun. Cette année encore, le niveau scolaire a été plutôt élevé (12 jeunes en BAC Général et BAC Pro, 2 en BTS, et 13 cursus CAP). Certains parcours se sont soldés par des réussites aux examens.

L'option des formations techniques, préprofessionnelles est largement retenue, celle de formations en alternance aussi. L'équipe encourage cependant la poursuite des études pour ceux qui en ont le potentiel et qui le souhaitent : dès lors, il s'agit de construire des montages dans la perspectives des « après les 21 ans ».

Le service travaille bien évidemment avec les dispositifs de droit commun (Mission Locale, Pôle Emploi, établissements scolaires et préprofessionnels...).

### **Diversité des modes d'hébergements : appartements partagés, F.J.T, et studios**

Le premier partenariat avec l'ALJT (Bondy et Rosny/Bois) est désormais bien rodé. Afin de répondre au mieux aux demandes d'admission ainsi qu'aux profils des situations, le S.S.A a pu étendre et diversifier le mode d'hébergement en F.J.T en conventionnant avec 3 établissements sur Paris, 1 en Seine-et-Marne et 1 en province.

Cette diversité des modes d'hébergements permet également de proposer au plus juste, un travail d'accompagnement adapté.

Le projet de passage en bail glissant de logements loués dans un premier temps par le SSA pour des jeunes autonomes financièrement demeure toujours d'actualité.

### **Sorties du S.S.A – orientations**

La durée moyenne de séjour s'élève à 21 mois environ (durée constante ces dernières années).

Cette durée est liée à :

- des problématiques difficiles,
- l'âge des jeunes lors de leur admission (minorité),
- des projets professionnels à mettre en œuvre : certains jeunes ont des niveaux scolaires très faibles où il est nécessaire, avant de pouvoir s'inscrire dans une filière de type CAP ou BAC Pro en alternance, de faire une mise à niveau,
- des régularisations de situations administratives : les démarches auprès de la sous-préfecture sont fastidieuses et le délai avant d'obtenir un titre de séjour est très long.

Concernant la sortie du service, la solution la plus retenue est l'hébergement en F.J.T qui offre un bon compromis pour un début d'indépendance compte-tenu du coût peu élevé du loyer.

Dans notre travail d'accompagnement, cette année encore, un réel travail de **suivi psychologique** réalisé en interne : des entretiens ponctuels, des suivis réguliers. Des éclairages cliniques lors de nos réunions d'équipe.

*« A 21 ans au maximum, les jeunes majeurs doivent avoir calé le logement et l'emploi, ce qui est une gageure dans l'environnement actuel » A.S.H du 24.01.14*

- Dans le contexte économique actuel, **trouver un emploi en C.D.I devient très difficile** ce qui pose problème pour une location de **logement** (emploi trop précaire).
- Un durcissement des législations en matière d'immigration qui rend les régularisations de plus en plus complexes.
- **L'accueil, encore cette année, de jeunes majeurs aux problématiques complexes:** problématiques familiales, problématiques personnelles, pathologies.... Des difficultés donc pour ces jeunes majeurs à « respecter », dans les délais, leurs engagements actés dans le contrat jeune majeur.
- Réorganisation du service liée à la baisse de l'effectif de l'équipe éducative.

Comme nous l'avons vu, chaque jeune demande une attention particulière car son autonomie n'est pas acquise, l'accession à la majorité n'étant pas un gage

d'indépendance.

La mission du Service de Semi-Autonomie s'amplifie du fait qu'elle s'inscrit dans ce projet beaucoup plus ambitieux. Sachant s'adapter, novateur en termes de projets, le Service de Semi-Autonomie augmente régulièrement l'effectif d'accueil des jeunes majeurs. Il a pu, par l'évaluation interne, travailler des pistes d'amélioration (critères d'admission, sortie du SSA, Conseil de Vie Sociale, etc...). Se rajoute à cela, l'accueil de jeunes mineurs (7 accueils cette année) qui n'est pas sans conséquence sur le travail proposé au sein du service (responsabilité, vigilance, travail avec les familles...).

L'équipe du Service de Semi-Autonomie est très attentive aux réformes de la protection des jeunes majeurs et confirme qu'un accompagnement éducatif de proximité est nécessaire pour la majorité des situations. Les jeunes majeurs de nos services doivent être encore plus performants que ceux épaulés par leur famille et, cela dans un temps plus limité puisque les mesures de protection s'arrêtent à 21 ans. La majorité n'acte qu'un passage à un autre statut mais ne règle en rien les difficultés sociales, économiques, personnelles auxquelles les jeunes sont plus que jamais confrontés.

# Pôle enfants 1 - Villepinte

## Éléments de contexte

En préambule à ce rapport d'activité élaboré par l'ensemble des services du pôle enfants 1 Villepinte, nous tenons à réaffirmer que le pôle s'est attaché à poursuivre et à assurer les missions d'accueil, d'évaluation et d'orientation qui sont les siennes. Cependant, certains axes sont plus particulièrement dégagés cette année.

L'année 2015, comme les années précédentes, a vu la réaffirmation et la poursuite d'une qualité de travail au sein des différents services, que ce soient les services éducatifs, l'administration, les services techniques et logistiques ou le service santé. Cela s'inscrit dans la continuité de l'évaluation interne et de la démarche d'amélioration continue de la qualité. L'articulation et le travail en commun avec l'ensemble de ces acteurs de terrain a largement contribué à créer une dynamique propice et favorable à la prise en charge des enfants qui nous sont confiés. Il faut aussi particulièrement souligner l'engagement de chacun et de chacune auprès de ces enfants.

Du point de vue plus spécifiquement éducatif, la recherche de cette prise en charge de qualité s'est poursuivie grâce à la tenue des réunions de réflexion à un rythme toujours très soutenu (hebdomadaire pour chaque groupe). Les supervisions de l'ensemble des équipes par des prestataires extérieurs une fois par mois ont permis de réinterroger la pratique de chacun, favorisant ainsi les remises en question.

L'élaboration et la rédaction du projet personnalisé de l'enfant, ainsi que la rédaction du projet pour l'enfant rendu obligatoire dans le cadre de la loi réformant la protection de l'enfance du 5 mars 2007, se développent de plus en plus dans la pratique au quotidien. Celui-ci précise : « les actions qui seront menées auprès de l'enfant, des parents et de son environnement, le rôle des parents, les objectifs visés et les délais de leur mise en œuvre ». Ce travail d'élaboration a aussi comme avantage de renforcer le lien existant entre nos équipes du CDEF et nos partenaires, aide sociale à l'enfance et autres (hospitaliers, associatifs, réseau...), autour d'objectifs partagés. Certes des progrès sont encore à faire, cependant les équipes sont maintenant familiarisées à la démarche méthodologique, structurant ainsi la démarche intellectuelle autour de la conception projet.

Un autre point fort concerne le développement du travail à domicile. En effet que ce soit sur le groupe S. A. S. P. qui fut précurseur, ou Palmeraie et Farandole, cette nouvelle modalité d'intervention tend à se développer. Il apparaît de plus en plus nécessaire d'engager ce type d'intervention, enrichissant la palette proposée, afin de favoriser des retours à domicile d'enfants. L'association précoce des parents à la démarche constitue un critère garantissant la réussite de ce projet. L'enfant a ainsi la possibilité de reprendre progressivement ses marques et sa place au sein de la sphère familiale. « L'aide à la parentalité » passe ainsi d'un concept souvent utilisé et galvaudé à celui d'un plan d'action aidant les parents à reprendre leur place auprès de leurs enfants.

Ce travail, de notre point de vue au-delà du travail à domicile, a un intérêt indéniable pour l'institution car ces pratiques hors foyer remobilisent en profondeur les équipes. L'institution foyer n'est plus la seule référence connue, cela dynamise la pratique quotidienne et ouvre l'institution vers l'extérieur.

Le dernier point fort de l'année 2015 concerne la scolarité des enfants du pôle. En effet la mise en place des nouveaux rythmes scolaires nous a conduits à repenser l'accompagnement autour de la scolarité des enfants accueillis. Pour rappel, les trois

communes de Villepinte, Saint-Denis et Tremblay-en-France ont toutes les trois mis en place cette réforme. De ce fait, une profonde réorganisation en matière à la fois des transports et d'activité autour du soutien scolaire a été actée.

Certains groupes ont passé des partenariats avec des associations spécialisés dans le soutien scolaire et l'aide aux devoirs, telles que l'association de la jeune Tremblaysienne, Mikado. Le service de la Farandole a maintenant depuis près de deux ans une convention avec l'AFEV. Nous visons, au travers des dispositifs mis en place, à rétablir les chances de réussite en matière scolaire, ce qui n'est pas toujours facile compte tenu des ruptures de scolarité parfois importantes et des retards en matière d'acquisition.

Enfin, l'école interne continue de soutenir les enfants les plus fragilisés et met à leur disposition une pédagogie novatrice. Un tableau interactif numérique a notamment été installé dans une classe de niveau primaire. Un programme prévu sur trois ans permettra d'équiper l'ensemble des autres classes.

### **Activité**

Les objectifs d'activité n'ont pas été atteints puisque son activité réelle en 2015 s'élève à 98% par rapport au prévisionnel, chiffre en baisse par rapport aux années précédentes. Seul le SASP dépasse son activité prévisionnelle, à hauteur de 108%. Autour de 93 et 95%, les activités de Passerelle et Farandole sont les moins élevées.

### **Admissions**

Le pôle a pourtant réalisé plus d'accueils que les années précédentes (78 en 2015, 65 en 2014, 59 en 2013). Sur les trois années précédentes, il réalise de moins en moins d'accueils en urgence en proportion (38% en 2015, contre 42% en 2014 et 48% en 2013). Comme en 2014, davantage d'enfants sont présents au 31/12/2015 (78) qu'en 2013 (57) et 2012 (75). Bien qu'elles restent très faibles en proportion, 8 mesures administratives ont été accueillies en 2014 (2 en 2015). Le nombre de garçons dépasse toujours un peu celui des filles, mais cela est lié à l'existence de Passerelle (différence de 4 enfants).

A noter l'augmentation encore plus qu'en 2014 de la part d'admissions pour des motifs de maltraitance, à hauteur de 63% (54% en 2014). Cette tendance ne se retrouvait pas en 2013 (22% des accueils en 2013). Seul un mineur isolé étranger a été accueilli en 2015 (5 en 2014 et 7 en 2013) et aucun accueil de rupture n'est référencé.

### **Orientations**

La durée de séjour reste plus longue que la moyenne du CDEF, avec 43% des enfants sortis en 2015 restés plus d'un an, 61% plus de six mois. Elle est un peu inférieure à celle de Borniche.

A noter la proportion importante de retours en famille à Villepinte en 2015 : 45% (44% en 2014, 48% en 2013), soit près de la moitié des sorties (moyenne CDEF : 19% en 2015 et 2014 et 21% en 2013). Ce chiffre est au même niveau qu'à Borniche (45%). Aucune sortie suite à une fugue prolongée en 2015 (7 en 2014 et 13 en 2013). Par contre, la part d'orientations en placement familial est importante et croissante (23% en 2015, contre 16% en 2014 et 14% en 2013).

2014

2013

## La Farandole

---

*L'année 2015 en quelques chiffres...*

### Taux d'occupation

Pour l'année 2015, le taux d'occupation réalisé est de 94,61% au 31 décembre par rapport au prévisionnel. Comme les années auparavant : on peut remarquer un très bon taux de janvier à juin puis une chute importante de la fréquentation pendant les périodes d'été (en fonction des sorties). En septembre, la reprise est progressive pour revenir à son maximum en décembre.

### Evolution globale quantitative et qualitative des demandes d'accueils et usagers accueillis (profils de demandes, nombre de refus)

- 7 refus par manque de place
- 4 demandes qui ne correspondaient pas au projet d'établissement (enfants déscolarisés)
- 2 désistements en cours d'admission

### Motif et nature des accueils (nombre)

- 5 accueils pour maltraitance et /ou violences physiques
- 7 accueils pour situation de risque
- =>soit 12 accueils (dont 10 de la Seine Saint Denis et 2 hors département)

### Age et sexe des accueils

GARCONS	FILLES	AGES
1	1	6 ans
	1	9 ans
1	1	10 ans
1	3	11 ans
1	1	12 ans
1		14 ans

### Santé et situation psychologique

- 2 jeunes ont une notification MDPH concernant un suivi en IME et CLIS (1 nouveau dossier est en cours de traitement)
- 3 enfants ont une prise en charge médicale particulière (2 pour asthme, 1 pour épilepsie)
- 8 enfants ont eu un suivi au CMP.

Il est à noter la place de plus en plus importante prise par ces accompagnements qui sont chronophages. S'y ajoutent les visites médiatisées et autres prises en charge ethno-psychiatriques...

### Orientation à la sortie

L'accueil de la Farandole se fait au minimum pour la durée de l'année scolaire en cours. Les départs ont donc lieu majoritairement en juillet et septembre. Les séjours ont duré de 1 mois à 1 an pour 6 enfants, de 1 à 2 ans pour 4 enfants et plus de 2 ans pour 2 enfants.

Pour ces sorties : 2 enfants ont été dirigés vers des IME, 2 autres vers des placements familiaux et 8 retours en famille (dont 1 avec mesure) ont été réalisés. Pour la réussite de l'un de ces retours en famille, un accompagnement du parent avec une éducatrice a été mis en place (visite chez le médecin, instituts, à domicile).

Cela a demandé un investissement de 30 heures de travail de la professionnelle au détriment de la vie institutionnelle (adaptabilité de la professionnelle aux rendez-vous, plannings d'équipe...). Cet accompagnement personnalisé a été un succès. A ce jour, un autre se poursuit sur le même type d'accompagnement, qui devrait connaître la même réussite.

### **Scolarité**

Inscrite dans le projet de service, la scolarité en est un des axes majeurs. Le travail mené en collaboration avec les écoles et collèges avoisinants permet de faciliter les échanges pour un meilleur suivi de la scolarité du jeune de l'institution. Les parents sont associés dans la mesure du possible à la scolarité de leur enfant (réunion aux écoles, remise des bulletins).

Par la convention signée avec l'AFEV (2h d'aide aux devoirs par semaine), 13 jeunes bénéficient d'une prise en charge individuelle par des étudiants bénévoles.

En Juin 2015, une collégienne a réussi son brevet des collèges avec mention, ce qui lui a permis d'intégrer un internat d'excellence sur Paris.

Les enseignants répondent avec plaisir à nos invitations de notre fin fête de fin d'année.

### **Partenariats extérieurs**

CASADO : intégré au secteur pédopsychiatrie, nous faisons appel à cette institution.

PROMOVOILE 93 : organisation du Trophée des Bahuts

Mairie de Saint-Denis : elle est d'une grande aide dans les inscriptions aux centres aérés

Théâtre de la Belle Etoile de La Plaine Saint-Denis : voir le projet vidéo

Réunion des partenaires : écoles, collèges, ITEP, éducateurs....

### **Projets sur l'année**

- **Projet vidéo** : ce projet a été mené tout au long de l'année (de septembre à juin)

L'objectif était de faire un film d'une heure sur le quotidien des enfants et des jeunes accueillis à la Farandole. Le projet a débuté par un atelier écriture où les jeunes ont été accompagnés par un éducateur et un rappeur. Pour l'enregistrement de la chanson au sein du Théâtre de la "Belle Etoile" à la Plaine Saint Denis, un régisseur a été présent au cours de plusieurs séances et permis l'enregistrement du rap et du film intitulé : "Salut, c'est nous". Les jeunes ont participé au montage avec un professionnel du théâtre aidé d'un logiciel. Ils ont pu modifier, rallonger et créer des effets comme ils le souhaitaient. Ce film a été diffusé lors de la fête de fin d'année aux enfants en présence des parents, familles, professionnels et partenaires.

Cela a été un vrai moment de joie et de partage sur tous les instants vécus au cours de l'année (actes quotidiens, sorties .... avec beaucoup de souvenirs). Lors de la diffusion, les professionnels ont pu mesurer leurs actions sur l'année auprès des enfants et ont été touchés de la reconnaissance apportée à leur travail. Chaque enfant est parti avec l'enregistrement sur clé USB.

- **Trophée des Bahuts** : en mai, régates entre collèges du département du 93 au port du Crouesty. Dès janvier, 3 regroupements sont organisés pour une initiation à la voile en région parisienne. Pour la régates qui dure trois jours, les jeunes dorment et vivent à bord du bateau. Pour 2015, 5 enfants y ont participé, accompagnés de deux éducateurs.

- **Brevet des 50m** : Brevet de natation, pour tous les enfants.

- **Les manifestations organisées par la Ville de Saint Denis** :

La Grande dictée de France : participation de 5 enfants avec 2 éducateurs au sein de l'Hôtel de Ville.

La Fête de la Tulipe : Parc de la Légion d'honneur ouvert à la population avec des animations culturelles pendant deux jours.

Fête de la Saint Denis: animations gratuites faites sur tout le centre-ville (théâtre de rue, spectacle de danse, concerts)

Festival du Hip-Hop : Arts de rue, graffitis, danse, rap et slam dans toute la ville.

Apéro-cirque : organisé par le cirque Fratellini. Les jeunes peuvent s'initier à toutes les disciplines du cirque.

Au niveau municipal, la Farandole a une place reconnue au sein de la ville. Les jeunes par ses manifestations sont totalement impliqués dans sa vie sociale.

**- Deux transferts organisés sur chaque groupe :**

En hiver : des séjours au ski sont proposés. Pour le groupe Soleil, à Aillons le Jeune (Savoie), pour le groupe Nomade, à Métabief (Jura).

En été : à Royan (pour le groupe Soleil), en Ardèche (pour Nomade). C'est un moment où les jeunes apprécient les jeux d'eaux (plage, toboggans géants...).

Ces séjours sont source de partage entre enfants et éducateurs en déplaçant le contexte éducatif de l'institution et renforçant les liens au sein du groupe.

**- Les fêtes institutionnelles:**

Fin décembre où les jeunes accueillis peuvent inviter un ami pour une soirée avec DJ. Les enfants se mettent sur leur 31 et sont très fiers de montrer leur lieu de vie à leur camarade dans un moment très festif.

Fête de fin d'année en juin ouverte aux familles ainsi qu'à tous nos partenaires.

En collaboration avec le Comité des Fêtes de Villepinte :

"La crêpe Party", "Spectacle de magie", "Méga kermesse de fin d'année", "Fête de l'automne"

Organisé sur la Pôle de Villepinte, il permet un échange entre les groupes de Passerelle, Pôle de Villepinte et La Farandole.

**- Ateliers : culinaires:**

"Invitation aux voyages" : chaque dimanche midi, les enfants se transforment en "maitre cuisinier" et collaborent à la réalisation du repas : couscous, mafé ou autres plats du monde ouvrent au voyage des saveurs.

«Atelier chocolat » et "atelier confiture ". En décembre, chaque groupe à réaliser des ateliers afin de confectionner des chocolats (Nomade), des confitures (Soleil). Une vente a été organisée pour récolter des fonds dans le but d'une sortie au cours de l'été.

- **Ateliers : créatifs** ; "initiation au scrapbooking" réalisation de calendrier pour le même objectif.

**Faits marquants**

- Pas de temps infirmier sur le groupe Soleil due à l'absence (temporaire mais sur toute l'année) de l'infirmière

- En novembre 2015, la Farandole s'est retrouvée au centre de l'assaut mené par la police en pleine nuit sur Saint-Denis. Le quartier (et donc l'institution) a été complètement fermé pendant 24h sans possibilité de sortir. Suite à cet événement, des temps de parole ont été mis en place afin que chacun (professionnels et enfants) puisse s'exprimer sur ce qu'il avait vécu.

**A venir en 2016**

Beaucoup de projets institutionnels sont déjà reconduits pour 2016 (Trophée des Bahuts, galette des commerçants, séjours à la ferme...). Cette future année sera aussi celle de l'évaluation externe. Si les propositions du CEDEF dans le cadre du CPOM aboutissent, les professionnels de la Farandole sont disponibles et intéressés par l'accompagnement au retour. Nous l'avons expérimenté avec succès pour 2

situations.

## **La Palmeraie**

---

La Palmeraie accueille principalement des enfants entre 6 et 9 ans. Pour la première fois, le service a proposé des accueils de type séquentiel et à domicile. Des membres de l'équipe ont réalisé des visites à domicile.

1/ Taux d'occupation : + 101 % par rapport au prévisionnel (3516 journées réalisées pour 3467 en prévisionnel). Chaque année, le taux d'occupation est supérieur : il s'explique par l'anticipation des accueils du fait des commissions de dossier organisées par le pôle. De plus, le groupe fait parfois de façon ponctuelle des accueils d'urgence.

2/ 20 enfants ont été accueillis. Des enfants accueillis à l'année, 6 ont quitté le service. 3 ont été accueillis en préparé. 7 accueils d'urgence dont 6 ne sont restés que quelques jours. Il n'y a eu que 2 mesures d'accueil provisoire. Ceci est surprenant, vu que la loi du 5 mars 2007 devait favoriser ce type d'accueil.

3/ La moyenne d'âge est d'exactement 10 ans. Elle dépasse d'une année le projet de Palmeraie qui accueille des enfants entre 3 et 9 ans. Cela s'explique par l'accueil d'enfants entre 8 et 9 ans et qui restent 2 ans en moyenne.

4/ 13 garçons pour 7 filles. La palmeraie a souvent accueilli exclusivement des garçons. Pour la dynamique de groupe, il est recherché une certaine mixité. Des accueils pérennes en 2015, le groupe a oscillé entre 2 et 3 filles.

5/ Des accueils pérennes, les enfants sortis des effectifs avaient une durée de séjour de 18 mois. Il a un peu baissé car la moyenne était de 24 mois les années précédentes. Il s'explique par un retour plus rapide que prévu au domicile de 2 enfants.

6/ Un enfant de 9 ans au comportement très difficile, après 2 ans et demi d'accueil, a été réorienté en juillet dans sa famille. Sa grande souffrance se manifestait par de la violence de moins en moins gérable pour l'équipe éducative. Cet accueil, qui à l'origine était préparé et en accueil provisoire, pose la question toujours d'actualité des difficultés de prise charge d'enfants montrant une violence importante envers les autres enfants et l'équipe. Le choix, malgré les nombreuses notes d'incident, a toujours été de ne pas ramener cet enfant à la circonscription ASE sans autre projet. Mais c'est l'absence de projet qui interroge un dispositif de protection très insuffisant.

7/ Des départs, 5 enfants sont retournés en famille et 1 en lieu de vie.

8/ Depuis plusieurs années, dans une réflexion d'équipe, était instillée la possibilité de réfléchir à d'autres prises en charges que celle de l'internat classique. Le projet de la Palmeraie, dans le mouvement institutionnel, doit envisager d'autres façons de penser l'internat et le placement, en s'orientant vers des placements alternatifs. Le service d'accompagnement au retour (SAR) ou séquentiel font partie de ce type de projet. Pour la première fois, deux situations (soit 3 enfants) ont été concernées en 2015.

A l'initiative de l'équipe de la palmeraie, il a été proposé à un juge des enfants, qui a adhéré, un accueil séquentiel en juin d'un enfant qui glisserait en placement au

domicile. La mesure judiciaire prise de 6 mois a permis un retour définitif à la fin décembre. Les éducateurs référents se sont mobilisés pour des entretiens, des sorties avec les parents et enfants et des visites à domicile (1 fois tous les 15 jours). Une autre situation, concernant 2 enfants, dont le projet a été validé par un autre juge des enfants, est d'organiser un retour progressif au domicile, dont le processus se terminera en mars 2016.

Ces 2 situations ont permis à l'équipe de réfléchir sur les possibilités de concevoir des projets beaucoup plus personnalisés qui répondent aux réels besoins qu'exige toute situation.

9/ La majeure partie de l'équipe est comme chaque année impliquée en première ligne dans le comité des fêtes qui est à l'initiative des projets festifs institutionnels qui s'adressent à l'ensemble des enfants du pôle : kermesse, repas du monde, fête de Noël, fête de printemps, d'automne, spectacle de théâtre et de magie. Malheureusement, la sortie à Eurodisney en décembre a été annulée à cause du contexte des attentats.

## **Le service d'accueil séquentiel et partagé (SASP)**

1/ Le taux d'occupation réel est supérieur au taux prévisionnel : 108%.

2/ Les demandes écrites d'accueil spécifiquement pour le SASP sont au nombre de 6. 2 ont abouti. Ne sont pas comptabilisées les demandes qui sont restées informelles, par manque de place dans le service.

3/ Le taux de renouvellement est très faible pour 2 raisons. Le SASP s'est engagé sur 3 situations difficiles (9 enfants), concernant de la maltraitance sur enfants. Un long travail d'étayage, d'accompagnement et de soutien à la parentalité a été engagé et il était difficile pour le SASP de se désengager en cours du projet, qui consiste à une préparation au retour. Une des situations devait se terminer par un retour en famille, après une période de placement à domicile de 3 mois. Ce projet était défendu conjointement par le SASP et l'ASE. Le juge des enfants a décidé d'allonger cette période à un an.

4/ 17 enfants ont été accueillis : 7 filles et 10 garçons. La moyenne d'âge est de 11 ans et 2 mois. L'âge varie de 5 à 16 ans.

5/ Durée du séjour : après extraction des 4 accueils de dépannage de quelques jours, la moyenne d'accueil est 20 mois au 31 décembre 2015.

6/ Orientation à la sortie : 6 sont placés à domicile depuis septembre dont 2 en internat scolaire en semaine. 1 orientation vers une famille d'accueil. Les juges des enfants ont décidé de consacrer un temps important à ce processus de retour : 8 à 12 mois.

7/ Partenariat extérieur : le SASP est en lien étroit avec les ASE concernées. L'habitude d'échanger par mail la moindre information a été pérennisée. Pour chaque situation, les référents sont en lien avec les partenaires intervenant dans la situation (CMP, action sociale, ethnopsychologie...). Pour les questions médicales, l'objectif est que l'ensemble des rendez-vous soient pris et honorés par les parents. Pour cela, un travail de coopération et de confiance est nécessaire. Pour les placements à

domicile, les prises de rendez-vous par les parents font partie des items qui participent à l'évaluation des possibilités de retour.

8/ Sur l'évolution du projet de service, le SASP est dans un entre-deux, car dans les discussions entre le CDEF et l'ASE en vue du CPOM, il est proposé que ce service se développe en proposant des places supplémentaires de type service d'accompagnement progressif en milieu naturel. Le SASP est pourvu d'outils psycho-éducatifs qui pourront participer à l'application de ce projet : visites à domicile, entretien éducatif ou psycho-éducatif, médiations éducatives extérieures, séjours extérieurs parents-enfants-éducateurs référents,

## **9/ Les outils du SASP**

1/ Les entretiens psycho-éducatifs avec les parents et les enfants : une à 5 fois par mois par situation. Suivant les objectifs d'entretiens, la psychologue est sollicitée pour accompagner la famille. L'absence de salles d'entretien adaptées a été identifiée. Un projet destiné à l'ensemble des groupes a été présenté; il devait être réalisé en 2015, il est repoussé à 2016. Régulièrement, le cadre socio-éducatif est présent pour un bilan intermédiaire.

2/ L'accompagnement psychologique : Il peut être un soutien en direction d'un enfant, d'une famille selon les besoins repérés et les objectifs définis lors du projet personnalisé. Il privilégie, dans la mesure du possible et sous réserve d'une collaboration avec la famille, la mise en place d'entretiens familiaux où est présent au moins un éducateur référent. Dans ce cas, l'enfant n'est pas reçu en entretien individuel par la psychologue du service, celle-ci ne pouvant être à différentes places pour une même famille. Se pose alors la nécessité de trouver un espace individuel de prise en charge pour l'enfant.

3/ Construction du génogramme ou ligne de vie. Ces outils sont proposés aux parents dès les premières semaines de l'accueil. 2 ont été finalisés cette année.

4/ Présence des parents dans le groupe. Les parents ont un accès dans le groupe. Ils peuvent passer un temps avec leurs enfants et participer à la vie du groupe. Les mères ont confectionné au moins une fois chacune dans l'année un repas pour l'ensemble du groupe.

5/ Sorties extérieures avec parents-enfants-éducateurs,

- à la journée: les éducateurs font régulièrement des achats de vêtements avec les parents et les enfants, ou des sorties ludiques sont organisées.

- Séjour extérieur : 1 séjour de 3 jours parents-éducateurs référents-enfants. En 2013, il y en a eu 3, en 2014, 1. Le nombre de séjour varie car le séjour d'observation et de travail du lien est organisé suivant la situation et son évolution.

- Séjour extérieur exclusivement familial, avec visite régulières des éducateurs. En remplacement des colonies, il a été proposé un séjour en village vacances français (VVF) de l'ensemble d'une famille, pour participer à la pacification de liens conflictuels. Cela a apporté des bases pour le travail de fond. Les éducateurs ont passés 2 journées sur les 6 proposées. L'engagement financier du CDEF n'a concerné que la location du VVF.

6/ Visite à domicile : chaque situation fait l'objet de visites à domicile régulières. Au minimum 1 fois par mois ; 2 à 3 fois par semaine pour les placements à domicile. Deux éducateurs, dont un référent, se déplacent le plus souvent. Il est prévu de généraliser ce type de visite avec un seul éducateur.

7/ Placement à domicile : il concerne l'accompagnement au retour au domicile. 6 enfants sont concernés depuis septembre. 1 autre situation devait être mise en place mais n'a pas abouti. Le SASP devra réfléchir à étendre ce projet en tenant compte des réticences de certains inspecteurs ASE, qui critiquent le prix de journée trop

élevé pour ce type de prise en charge (un seul prix de journée CDEF sauf SSA aujourd'hui).

8/ Accueil séquentiel : 1 enfant a été accueilli en 2015 pour réaliser ce type d'accueil. L'enfant n'a pas changé d'école. Il vient 2 à 3 jours par semaine au foyer. Les éducateurs assurent une partie des accompagnements scolaires.

**10/Formation des professionnels** : la spécificité du projet nécessite une culture, un savoir-faire et des connaissances en commun. Cela est facilité par la stabilité de l'équipe constituée de professionnels sensibilisés et motivés, parfois spécialisés par des formations individuelles. Pour œuvrer dans ce sens, est mis en place :

1/ Analyse des pratiques : 2 H/ semaine en réunion d'équipe.

2/ Supervision des situations: (intervenante systémicienne) 3 heures par semaine jusqu'en juillet. Ce travail permet d'étudier de façon approfondie chacune des situations. En raison des marchés publics, qui ont entraîné un retard, ce travail recommencera en janvier 2016, avec une durée réduite à 2 heures. .

3/ Initiation et perfectionnement à l'approche systémique : en 2012 et 2013 ont eu lieu 2 jours de formations d'initiation à la systémie. Sont concernés l'ensemble de l'équipe (éducateurs et veilleurs). Aucune n'a eu lieu en 2015. Il s'avère nécessaire de continuer ce travail de formation théorique.

### **11/ Action transversale**

L'équipe du SASP, pour la 2<sup>ème</sup> année, a été à l'initiative et porteur d'un projet de spectacle qui s'adressait à l'ensemble des enfants du foyer. Une quarantaine d'entre eux sont montés sur scène, étant acteurs et danseurs, lors d'une représentation de comédie musicale en présence de nombreux parents, le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Un travail partenarial avec la mairie a été établi grâce au soutien direct de la maire de Villepinte par une aide logistique et le prêt d'une grande salle de spectacle, l'Espace V. Une équipe de télévision a filmé les dernières répétitions, interviewé des enfants et éducateurs du SASP. Ce reportage a été diffusé lors du journal de 13H sur TF1.

## **Kirikou**

---

### **Activité**

- 24 enfants suivis
- 14 admissions dont 8 accueils préparés et 6 accueils en urgence
- 15 sorties

L'activité réalisée en 2015 s'élève à 3404 journées soit 127 journées de plus qu'en 2014. L'âge moyen des enfants accueillis cette année est de 5 ans et demi. Cette moyenne est supérieure aux années précédentes du fait d'accueil d'enfants âgés entre 7 et 10 ans. La montée en âge des enfants du groupe a eu des effets sur la dynamique et l'organisation du groupe. Ainsi les règles de vie ont dû être adaptées aux plus grands pour respecter leur rythme de vie et travailler autrement leur autonomie.

La configuration du groupe d'enfants a par ailleurs subi de nombreuses perturbations cette année. Le dispositif du « féminicide » a eu un impact très important sur l'activité du groupe Kirikou et sur la prise en charge du public accueilli. Pendant un mois et demi, deux éducateurs de ce service ont été mobilisés sur ce nouveau dispositif afin d'évaluer les solutions de relai familial et l'impact psychologique et social pour les enfants concernés. Les éducateurs ont été, pour se faire, « détachés » du service ce qui a eu pour effet d'occasionner des ruptures dans la qualité de suivi de leurs référés sur le groupe. Pour pallier à ce problème de référence, l'équipe de Kirikou

s'est fortement impliquée pour combler ces manques que ce soit auprès des enfants ou pour assurer la continuité de service (auto-remplacement). Ce fut une expérience enrichissante sur le plan professionnel et humain pour les deux agents qui ont directement participé au projet du « féminicide ». Ce fut aussi très éprouvant tant physiquement que psychologiquement. Les enfants victimes du « féminicide » ont intégré physiquement le groupe Kirikou de mars jusqu'en septembre. Ces accueils en sureffectif ont de nouveau bouleversé l'équilibre du service. Durant cette période, le service a subi un turn-over important (renfort par des vacataires matins et soirs). Ce déploiement de moyens humains fut nécessaire pour garantir une prise en charge quotidienne optimale. Il a eu cependant pour second effet de nuire à la stabilité émotionnelle des enfants. L'équipe encadrante a dû se mobiliser d'autant plus pour apporter un cadre rassurant à ces enfants souvent en perte de repères. L'absence temporaire de psychologue sur ce service n'a pas permis des temps d'analyse clinique, lesquels auraient été nécessaires pour accompagner cette équipe.

L'activité du service a considérablement ralenti entre septembre et novembre. Aucune demande d'accueil préparé en provenance de l'ASE pour cette tranche d'âge, 3 à 6 ans, n'a été enregistrée sur notre pôle et ce malgré l'utilisation du logiciel UGO. Le service a été de nouveau sollicité en octobre pour des ruptures de placement (PFU) ou dans le cadre de l'urgence en novembre.

Entre mai et novembre, il fut difficile de travailler avec notre principal partenaire, l'ASE, et ce, pour diverses raisons : mouvement de grève important entre mai et juin, création du BAF (bureau des assistantes familiales), fusion de plusieurs services ASE... La réorganisation de ces services et ses effets sont intrinsèquement liés à l'activité de notre établissement. Cela s'est lourdement ressenti sur notre pôle. La prise en charge éducative en a été directement impactée. Il fut difficile d'établir le contact avec les différents services ASE, ce qui a engendré des reports d'audience, voire des annulations complexifiant le travail de projection des orientations. Le travail avec les familles a été porté presque exclusivement par le service seul, faute d'interlocuteur. Ce ne fut pas toujours aisé pour l'équipe éducative au regard des problématiques des familles (sociale, psychiatrique, inter culturalité, maladie...). Il est important de veiller à développer et améliorer notre politique de communication avec le service gardien pour maintenir une qualité de prise en charge optimale.

### **Scolarité**

L'ensemble des enfants accueillis sur le service Kirikou a été scolarisés en milieu ordinaire dans les maternelles et groupes scolaires avoisinants. Un travail de collaboration étroit s'est développé au fil des ans avec les écoles. Ainsi à la moindre difficulté comportementale repérée ou dans les apprentissages, les écoles alertent notre service et une rencontre est programmée pour échanger sur la situation de l'enfant.

### **Travail avec les familles**

La mission d'accompagnement des jeunes enfants et de leurs familles est un axe de travail majeur pour l'équipe éducative. Les DIPC/contrat de séjour et projet personnalisé sont contractualisés autant que faire se peut avec les familles et l'ASE. Lors des visites médiatisées, les accompagnements sont souvent assurés par les éducateurs du groupe, ce qui vient nourrir la relation éducative. Dans certains cas, les éducateurs sont même amenés à encadrer seuls ces temps de visites médiatisées. Une grande partie des éducateurs de ce service a été sensibilisée en 2015 à cette évolution des pratiques professionnelles et nombreux sont ceux qui ont déjà suivi une formation collective pour acquérir la technicité requise pour cet exercice.

## Loisirs et séjours extérieurs

Le service a proposé deux séjours extérieurs cette année, en avril à Saint-Malo et en juillet à La Rochelle. Les enfants en ont pleinement profité. Ces temps en dehors de l'institution sont indispensables pour permettre aux enfants accueillis de sortir de leur quotidien et de s'aérer le corps et l'esprit. Offrir aux enfants la possibilité de découvrir le monde et de se détendre, est un aspect majeur du travail effectué dans ce service. Ces temps d'évasion sont des espaces de ressource et de bien-être indispensables au bon développement des enfants accueillis.

## Perspectives pour 2016

- Poursuivre le travail de formation de l'équipe à l'encadrement des visites médiatisées. Cette professionnalisation s'inscrit dans la volonté du service de voir son travail auprès des familles évoluer.
- Rencontrer davantage les familles pour les rendre actrices du projet de vie de leurs enfants. Planifier des bilans réguliers avec la chef de Service, les référents et les familles.
- Poursuivre le travail amorcé autour des projets personnalisés et la tenue des dossiers d'enfants.
- Soumettre à la direction du CDEF, le projet de service tel qu'il a été travaillé et repensé en 2015 par l'équipe.

## Phénix

---

### Activité

- 22 enfants suivis
- 10 admissions dont 5 accueils préparés et 5 accueils en urgence
- 10 sorties

L'activité réalisée en 2015 est la même que celle enregistrée en 2014 soit 4232 journées. La mixité et la parité du groupe sont respectées (10 filles et 12 garçons). L'âge moyen, 11 ans, est assez élevé comparé aux années précédentes. Cela est en partie dû au temps d'accueil qui s'allonge sur ce service.

En effet, on constate que le séjour moyen des fratries sur le groupe est de 2 ans, voire 2 ans et demi. La réécriture du projet de service en cours tient compte de cet allongement de la durée d'accueil, directement lié à la difficulté d'orienter vers un même lieu une fratrie entière. Les recherches pour les orientations sont rendues d'autant plus complexes lorsque l'un des enfants constituant la fratrie est atteint d'un handicap. Le service Phénix a été confronté à cette réalité entre 2013 et 2015 pour l'orientation en famille d'accueil d'un enfant trisomique et de son grand-frère. Ce projet a finalement abouti en décembre 2015 sur l'insistance du service Phénix, inquiet de constater les effets négatifs du placement collectif sur cet enfant.

Il est important de souligner que ce service, accueillant spécifiquement des fratries, a été marqué par les bouleversements institutionnels qui ont frappé le service gardien (mouvements sociaux, fusion des services, déménagements, création du BAF...). La qualité du travail partenarial en a été impactée. Il fut difficile de communiquer directement avec les circonscriptions autour des situations sur différents aspects des prises en charge (orientation, droits des familles, audiences...). Le service s'est alors

organisé en fonction des urgences à traiter et des situations pour permettre le maintien d'une prise en charge éducative optimale.

Des événements marquants ont par ailleurs traversé ce service, comme le décès d'un parent en juillet. L'équipe éducative a su s'adapter à la tragédie de la situation, en proposant un accompagnement renforcé de la fratrie composée de 3 enfants accueillis sur le groupe Phénix et d'un 4<sup>ème</sup> enfant accueilli sur le service Escale. Le soutien de la psychologue du service a permis à l'ensemble des professionnels d'être guidés et formés à la question du deuil.

## **Scolarité**

Les enfants accueillis cette année ont pour la grande majorité été scolarisés dans les groupes scolaires ou collèges avoisinants. Certaines situations d'enfants ont nécessité des réunions éducatives avec les écoles du fait de problèmes de comportement ou de difficultés dans les apprentissages. L'équipe s'est fortement mobilisée pour aider ces enfants à ne pas « décrocher » scolairement. Ainsi il fut impératif d'inscrire les enfants à l'étude le soir pour leur assurer une meilleure qualité de prise en charge dans leurs devoirs. Les parents ont été amenés à se joindre régulièrement aux éducateurs pour des rendez-vous aux écoles, cela a renforcé le travail et la confiance entre notre service et les familles.

## **Travail avec les familles**

Le service a travaillé en lien direct ou indirect (via le service ASE ou des centres de médiations) avec l'ensemble des familles. Pour deux situations, il ne fut pas possible d'entrer en relation avec les parents, particulièrement réfractaires à la décision de justice. Dans la majorité des cas, le travail d'accompagnement des familles réalisé par l'équipe éducative a été porteur. La rédaction de projets personnalisés a pu se mettre en place. Ces projets se sont révélés être un bon support de médiation pour les professionnels. Il reste à parfaire la pratique des éducateurs dans ce domaine pour que ce travail devienne un « automatisme ».

## **Loisirs et séjours extérieurs**

Cette année le service a proposé deux séjours extérieurs. Le premier s'est tenu en avril à Saint-Front et le second au mois de juillet sur l'île d'Aix. Ces deux séjours ont permis aux enfants accueillis de s'évader de leur quotidien et de créer une dynamique de groupe positive. Les transferts sont l'occasion pour les éducateurs d'observer et d'évaluer les interactions entre les enfants dans un contexte plus propice au partage et à la détente. Ces séjours nourrissent la relation éducative. Ils créent du lien entre les professionnels et le public. Ils sont les garants d'une bonne cohésion de groupe, ce qui est un aspect essentiel du travail réalisé auprès de ces enfants. La notion du « vivre ensemble » est importante. Les règles de vie du groupe ont été réactualisées afin de rappeler aux enfants les valeurs portées par ce service : le respect des autres, de l'intimité de chacun, le partage... Les réunions d'enfants ont lieu tous les mardis de 17h à 17h45. Cet espace de parole est un excellent vecteur de communication entre l'équipe et les enfants. Une « boîte à idée » a été créée cette année pour permettre aux enfants d'exprimer en amont de ces temps de réunion, les sujets qu'ils souhaitent aborder. Leurs demandes sont aussi recensées, étudiées et discutées en réunion d'équipe. Les réponses à ces demandes sont

apportées aux enfants via la réunion d'enfants hebdomadaire.

## Perspectives pour 2016

- Mise en œuvre de la régulation d'équipe. Recrutement réalisé dans le cadre de l'appel à projet lancé par le CDEF concernant le marché de la supervision et de la régulation d'équipe.
- Former les éducateurs au travail d'encadrement des visites médiatisées et aux écrits professionnels.
- Poursuivre le travail amorcé en 2015 quant au suivi des enfants accueillis (tenue des dossiers, écrits professionnels, projets personnalisés, DIPC/contrat de séjour...).
- Proposer de nouveaux projets de séjours extérieurs et activités culturelles/sportives.

## Escale

---

### Activité

- 24 enfants suivis
- 12 admissions
- 9 accueils préparés
- 3 accueils d'urgence
- 12 sorties

Escale est un groupe de vie mixte accueillant des enfants âgés de 6 à 14 ans dont la capacité d'accueil est de 12 places. L'activité réalisée en 2015 s'élève à 4120 journées. L'âge moyen des enfants accueilli est de 10 à 14 ans. On constate que les accueils en 2015 comptent une majorité de garçons (17) et 7 filles.

L'année 2015 a été marquée par des mouvements au niveau de l'équipe : arrivée et départs de professionnels, arrivée en avril d'une nouvelle chef de service. Une nouvelle organisation et une dynamique de travail s'est mise en place.

Notre mission est d'observer, d'évaluer et d'orienter cependant, l'équipe constate que les orientations sont de plus en plus longues à trouver et à se mettre en place. Faute de trouver une orientation adaptée, les jeunes s'installent sur le groupe et leur projet d'orientation perd de son sens. Nous ne sommes pas en mesure de respecter notre mission.

Nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés dans l'accompagnement d'un des enfants du groupe. En effet, ses mises en danger répétitives, ses crises et passages à l'acte violents ont demandé à l'équipe de lui prêter une attention particulière au détriment des autres enfants du groupe. Il a été très difficile pour l'équipe de sécuriser et répondre aux besoins de cet enfant qui nécessite une prise en charge individualisée. C'est un enfant qui a une qualification TGD et le service n'a pas les moyens de l'accompagner sans le relai de la pédopsychiatrie. Nous avons été confrontés à la réalité du manque de places dans le secteur de la pédopsychiatrie dans le département de la Seine-Saint-Denis. Une hospitalisation en vue d'une évaluation n'a été possible qu'après l'intervention des pompiers lorsque l'enfant était en crise. Le service de l'ASE s'est montré soutenant et réactif malgré le fait qu'il manque de solutions d'orientation pour l'accueil de ce profil d'enfant. Nous avons pu faire appel à deux éducateurs de l'association « Meitis » en renfort afin de

soutenir l'équipe éducative dans l'accompagnement de ce jeune et le temps de trouver une solution d'accueil pérenne.

### **Travail avec les familles**

Deux éducateurs de l'équipe ont pu bénéficier de la formation sur les visites médiatisées et d'autres éducateurs se sont inscrits pour les formations futures. L'équipe est en demande de travailler davantage avec les familles et de les impliquer dans le projet de leurs enfants. Des rencontres avec l'ASE et les familles ont lieu lors du projet personnalisé de l'enfant que nous mettons en place pour chaque jeune accueilli lorsque le travail avec la famille est possible.

### **Scolarité**

5 enfants ont été scolarisés à l'école interne, 2 ont été externalisés après une évaluation de l'équipe pédagogique. Les réunions hebdomadaires avec les enseignants de l'école interne et les éducateurs permettent un suivi régulier dans la scolarité des jeunes et de travailler dans le même sens.

L'école interne ne proposant plus l'étude deux soirs par semaine, l'équipe pour pallier à ce manque s'est mise en lien avec des associations telles qu'AJT (Association de la Jeune Tremblaysienne) et Mikado, pour assurer le soutien scolaire. En développant ce partenariat cela a permis aux éducateurs de se montrer plus disponibles pour l'aide aux devoirs. En effet, l'effectif prévu de deux éducateurs en soirée pour douze enfants n'est pas suffisant pour pouvoir assurer les devoirs en prenant du temps avec chacun d'eux.

### **Loisirs et séjours extérieurs**

L'équipe a assuré la continuité de l'activité transversale foot tous les lundis sur le site de Villepinte. Ce projet sportif permet de travailler à travers cette activité des valeurs essentielles dans le sport telles que le respect de l'autre et la solidarité. Un transfert transversal foot a eu lieu au mois de juin le temps d'un week-end avec la participation des enfants des différents groupes.

L'activité piscine tous les vendredis en fin d'après-midi a été mise en place et suivie par l'ensemble de l'équipe. Cette activité permet un moment de détente et un repère dans la semaine où le groupe se réunit autour d'une activité commune.

Deux séjours extérieurs ont été organisés sur les périodes de vacances scolaires (printemps/été). Les transferts sont l'occasion de renforcer la cohésion du groupe et d'améliorer la relation éducative. Les principaux axes de travail s'articulent autour d'une rupture environnementale, d'une revalorisation du groupe et des individualités dans l'expérience du partage et d'un apprentissage de l'autonomie. Cette continuité de la prise en charge hors cadre institutionnel permet la découverte de nouveaux lieux, d'instaurer un climat de confiance qui amènera les jeunes à plus se livrer et aux éducateurs de les accompagner au mieux.

### **Perspectives pour 2016**

- Développer le partenariat avec le secteur de la pédopsychiatrie
- Réfléchir au projet de service et à sa réactualisation
- Travailler davantage avec les familles en les impliquant dans le projet de leur enfant par le biais des projets personnalisés
- Mettre en place de façon systématique les projets personnalisés pour chaque enfant.

## Passerelle

---

### Activité

- 7 enfants suivis
- 3 admissions
- 2 sorties dont une en urgence

L'activité réalisée en 2015 s'élève à 1531 journées soit 74 de moins qu'en 2014, pour un taux réel de 93% par rapport au prévisionnel. L'âge moyen des enfants accueillis cette année est de 10 ans et demi, soit près de 2 ans inférieur à l'année antérieure. La baisse en âge des enfants du service a eu des effets sur l'organisation et la dynamique du groupe qui, compte tenu des écarts d'âge entre les enfants (de 9 à 14 ans), a dû être réadapté.

Il est important de spécifier que cette année l'équipe de la Passerelle a connu de nombreux bouleversements. Tout d'abord, le remaniement d'une grande partie de l'équipe initiale qui a entraîné le recrutement de 5 nouveaux éducateurs. L'arrivée en février 2015 d'un nouveau chef de service, chargé de reformer une équipe de professionnelle et de retravailler avec cette dernière sur le projet de service.

Tous ces bouleversements ont bien entendu eu un réel impact sur le groupe d'enfants présents, ainsi que sur le fonctionnement et la dynamique de ce service.

En effet, la spécificité du service de la Passerelle est d'accueillir et de prendre en charge des enfants souffrant de troubles du comportement, pour qui un placement en petite collectivité est plus adapté. Mais tous ces changements survenus dans l'année, ont eu des conséquences sur les jeunes de ce service, décuplant leurs angoisses et leur sentiment d'insécurité. Ce qui eut pour effet d'engendrer de multiples moments de crises d'agitation et de débordements intenses de ces derniers.

De plus, l'annonce en juin d'une possible fermeture de ce service dans le cadre du CPOM a provoqué de nombreux questionnements de la part de cette nouvelle équipe professionnelle sur son devenir et a sensiblement déstabilisé la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique de travail qui commençait à s'amorcer.

Un service externalisé tel que celui de la Passerelle, nécessite une configuration architecturale spécifique et adaptée au public accueilli, afin de garantir une prise en charge optimale et efficiente. Force est de constater qu'au travers des nombreux incidents survenus tout au long de l'année, les locaux actuels du service n'offrent pas un cadre suffisamment sécurisant pour l'accueil d'un public en grande difficulté.

La prise en charge de ces jeunes nécessite également la mise en place d'un partenariat pluridisciplinaire suffisamment construit et étayé pour garantir la mise en œuvre des projets individualisés de ces derniers. A l'heure actuelle ce partenariat reste encore à développer et à contractualiser.

### Scolarité

La majorité des jeunes du service (4/5) est scolarisée à l'école interne du foyer, compte tenu de leur retard scolaire mais surtout de leurs difficultés de comportement en classe. Un travail de collaboration étroit est mis en place entre l'équipe éducative et l'équipe pédagogique, pour rescolariser les jeunes et leur redonner le goût de l'apprentissage. Pour la plupart ce travail s'effectue progressivement, à moyen terme par des temps de scolarisation adapté allant de 1h à 1h30 par jour, puis à la demi-journée. L'objectif étant d'aboutir à un temps de scolarisation complet pour ensuite externaliser ces jeunes vers les écoles du quartier. Un travail de soutien est également effectué avec d'autres partenaires comme la classe relais de Ville-Evrard pour un jeune du service ou pour le plus âgé d'entre eux avec l'ITEP de Sevrans.

### Travail avec les familles

Le travail avec les familles fait partie intégrante de la prise en charge de ces jeunes, qui de par leur problématique ont des difficultés à accepter ou à comprendre leur placement. Malheureusement cette année ce travail a été difficile à mettre en œuvre, compte tenu des difficultés propres des familles des jeunes accueillis (troubles psychologiques, déficience...).

### **Activités et séjours extérieurs**

Le service a organisé deux séjours extérieurs cette année. Un en avril en Auvergne et un second en juillet en Bretagne. Les enfants en ont profité pleinement et ont montré un réel apaisement dans un environnement leur offrant plus d'espace et d'activités extérieures. Ces temps de vacances sont indispensables pour sortir le groupe du quotidien et confronter ces jeunes à un nouvel environnement, qui bien souvent peut être source d'angoisse pour eux.

Les jeunes du service sont tous inscrits à des activités culturelles et sportives dans les clubs de la ville. Le but étant de leur offrir des espaces de détente individuelle et de favoriser leur socialisation. Mais cela nécessite au préalable la mise en place d'un travail auprès des partenaires locaux, afin qu'ils prennent en compte les difficultés de ce public.

### **Perspectives pour 2016**

- Continuer à travailler avec la nouvelle équipe en place sur le projet de service et le soumettre à la direction du CDEF.
- Répondre aux demandes de formation du personnel sur la prise en charge spécifique des difficultés de ces jeunes, ainsi que sur le travail avec les familles.
- Mettre en place un réseau partenarial efficient notamment avec le secteur de la pédopsychiatrie pour améliorer la qualité de la prise en charge.
- En cas de fermeture du service durant l'année, prévoir l'orientation des enfants et la réaffectation du personnel sur le pôle.

## Pôle enfants 2 - Borniche

Le Pôle Borniche est composé :

- d'un internat de 55 places accueillant des enfants de 6 à 12 ans
- d'une école interne pouvant accueillir jusqu'à 25 enfants
- d'un placement familial moyen terme de 35 places accueillant des mineurs et jeunes majeurs de 0 à 21 ans
- d'un placement familial adoption de 6 places
- 
- L'établissement est situé à Mary-sur-Marne en Seine-et-Marne (77), village de 1200 habitants à 13 kilomètres de Meaux. Notre positionnement géographique en milieu rural est un avantage en ce qui concerne le cadre de vie offert aux enfants par contre, il devient parfois un inconvénient en ce qui concerne la scolarisation des enfants, l'accès aux soins paramédicaux, médicaux... Prendre en charge des enfants venant de la Seine St Denis alors que nous sommes sur le département de la Seine et Marne pose quelques fois des problèmes aux municipalités et à l'espace médical qui est sectorisé ou déjà très sollicité.

### Activité du pôle

Le pôle réalise son taux d'occupation prévisionnel (101% -réel par rapport au prévisionnel) pour la première fois (depuis de nombreuses années en tout cas, en 2011 et 2012 le taux était de 96 et 97%). 34 nouveaux accueils pour l'internat, 9 pour le PF et 11 pour le PFA. Aucun accueil en urgence cette année, contrairement à 2014, ni d'accueil de MIE ou de rupture, comme les années précédentes.

La part des mesures des admissions des enfants est majoritairement judiciaire

La part d'accueil des situations d'enfants en situation de maltraitance est la plus importante, au même niveau qu'en 2013 et davantage qu'en 2014, si l'on enlève les situations d'adoption des situations de risque.

2014

2013

Le pôle Borniche a accueilli majoritairement des enfants âgés entre 4 et 12 ans

La durée moyenne de séjour à la sortie est inférieure à 2 ans. Elle s'est allongée par rapport à 2014 et est bien plus longue que la moyenne du CDEF : 67% sortent au bout d'au moins un an contre 9% sur l'ensemble du CDEF et 43% à Villepinte.

2014

### ***Orientations***

En 2015, on retrouve une part importante de retours en famille pour les enfants sortis (43%), moins qu'en 2013 (59%) mais bien plus qu'en 2014 (20%). Ce chiffre est

semblable à celui de Villepinte, 45%.

L'établissement n'a pas donné de suite favorable à 17 demandes d'admissions. 10 concernent l'internat, 4 le placement familial et 3 le PFA.

## L'internat

---

### **Profil des enfants accueillis**

Au vu des difficultés rencontrées l'année précédente concernant l'accueil d'enfants à l'admission de plus de 12 ans, nous avons été vigilants à ce que les enfants aient moins de 12 ans à l'admission. En effet, cette modification, a permis à tous les enfants scolarisés sur les deux collèges des environs de maintenir leur scolarité dans de bonnes conditions sans rupture. L'an passé, cinq enfants ont été exclus de leur collège.

Au mois janvier 2015, l'effectif sur l'internat est complet. Une vingtaine d'enfants a pris ses marques sur leur groupe de vie, une trentaine entame leur deuxième année sur le foyer. Le mois de janvier reste le temps de l'apaisement où les groupes de vie se posent et les enfants commencent à un peu plus assimiler et respecter les règles de vie.

Le premier semestre de l'année 2015 est traversé par des problématiques d'enfants qui mettent en scène des « jeux à connotation sexuelle ». Le groupe des plus jeunes enfants (5/8 ans) est « secoué » par des comportements débordants, très sexualisés. Certains d'entre eux rejouent sans doute leurs histoires et ils associent d'autres enfants à leur problématique. Difficile pour une équipe éducative de jeunes enfants d'être confrontée à ce type de troubles. En effet, l'équipe éducative met tout en œuvre pour que chaque enfant soit en sécurité et protégé. La mission de protection de l'enfance est mise à mal quand un jeune enfant devient un « agresseur potentiel » sur ses camarades alors que les adultes estiment avoir mis tout en œuvre pour sécuriser tous les moments du quotidien. Bien que la sexualité infantile soit connue des professionnels, nous constatons que la période de latence est de moins en moins présente chez les enfants. La sexualité des enfants n'est pas en sourdine, certains d'entre eux semblent sous l'emprise d'une excitation permanente, difficiles à contrôler et à contenir.

Le cadre, les limites, le rappel des règles fondamentales sur le respect de l'intimité de chacun paraissent insuffisantes. Un sentiment d'impuissance et de culpabilité apparaît rapidement chez les équipes éducatives qui essaient par des échanges en réunion d'équipe d'élaborer des stratégies pour aider tous les enfants pris dans ces turbulences pulsionnelles.

La difficulté est d'autant plus complexe qu'elle s'inscrit dans un groupe de 11 enfants qui « rejouent leurs problématiques ». Certaines histoires d'enfants se croisent et fonctionnent en miroir : bien que les raisons des placements ne soient pas liés à des abus, des enfants lors du placement révèlent par leurs comportements en passant de victimes à bourreaux et vice-versa.

Deux groupes de vie ont traversé des interrogations similaires bien que l'âge des enfants n'était pas le même. Les équipes se sentent démunies, surtout quand les enfants victimes restent silencieux alors que des liens de confiance se sont construits entre adultes et enfants. Néanmoins, la loi du groupe des enfants est souvent plus forte que les règles de vie transmises par les adultes. Quand les révélations arrivent, il y a comme une forme d'anéantissement, de surprise, de sidération, de culpabilité. Les agents sont sous le choc, ils sont éberlués par le fait de n'avoir rien vu alors qu'ils « vivent avec les enfants » tous les jours. La vigilance devient le mot d'ordre,

surveillance accrue au moment des douches. Le moment de la toilette devient un temps où les éducateurs sont aux aguets. Ils mettent en place des stratégies d'organisation afin de ne pas permettre l'espace des douches en présence d'enfants envahis par des pulsions incontrôlées.

La cohabitation de nombreux enfants sur un même groupe avec des parcours similaires favorisent ou invitent des passages à l'acte. Les équipes éducatives ont parfois le sentiment de ne plus savoir comment faire, de ne pas arriver à bien veiller sur tous les enfants comme s'ils leurs échappaient. Cette année, quelques enfants, semblent ne pas avoir accès aux bases de la réalité. Ils ne paraissent pas comprendre la conséquence de leurs actes, surtout de leur violence. Ils fonctionnent par pulsions, et ils n'arrivent pas intégrer les règles de base de vie en société malgré la mise en place de divers projets, de rencontres avec les parents, de nombreux échanges lors de réunions d'équipes, du suivi psychologique, orthophonique...

Toute l'année, nous avons accueilli des enfants aux comportements intimidants, violents et agressifs, avec une faible capacité d'apprendre à partir des expériences sociales (y compris les punitions/interdictions). Des enfants peuvent avoir des comportements socialement destructeurs, ils blessent les autres sans manifester la moindre honte durable. Ces enfants adoptent des relations de lutte, de fuite ou d'indifférence. Ils s'entêtent, ils installent des conflits sans fin.

Face au profil de ces enfants, les équipes éducatives (éducateurs, maîtresses de maison, lingères, veilleurs, psychologues, chef de service, infirmière) réfléchissent à construire de nouvelles stratégies pour répondre au plus près des besoins de chaque enfant. Les troubles majeurs qui peuvent les envahir, rend complexe le tissage de lien enfants/enfants et enfants/adultes. Enfin, le « vivre ensemble » reste une vraie gageure pour chaque équipe éducative. Le manque ou l'absence de ressenti des émotions, des codes sociaux de nombreux enfants rend très difficile la vie en groupe. Nombreux sont les enfants qui expriment leur détresse par des crises de colère, de l'isolement, de la maladresse à rentrer en relation avec l'autre. L'ambiance dès le lever jusqu'au coucher est souvent envahie par une effervescence qui électrise certains enfants. Les adultes, soucieux de distiller de l'apaisement, essaient d'anticiper les moments déclencheurs de tensions pour éviter les cataclysmes.

Les cinq groupes de vie de janvier à juin 2015 ont œuvré à garder l'énergie nécessaire pour permettre à chaque enfant de trouver l'appui dont il a besoin. La force de la résilience reste toujours une référence théorique qui anime le personnel éducatif pour offrir aux enfants l'opportunité de s'appuyer sur l'engagement et la force de l'adulte choisi

### ***Accueil d'une vingtaine d'enfants entre juillet et septembre 2015***

Fin juin 2015, 20 enfants quittent le foyer suite à leurs orientations préparées en commun accord avec nos partenaires de l'ASE, tout au long de l'année lors des synthèses et des décisions des magistrats. Lors du mois de juillet, les 5 groupes de vie partent en transfert en alternance, un groupe est toujours présent sur le site pour accueillir éventuellement de nouveaux enfants.

Dès le début du mois de juin est envoyée à chaque circonscription, l'information du nombre de places disponibles. Très rapidement, des demandes d'admission arrivent. Mi-juillet, le foyer est complet, des préadmissions s'organisent tout le mois de juillet, l'accueil d'une fratrie de 3 enfants se fait en urgence. Le mois d'août 2015, est la première année où plus de 35 enfants partent en séjours de vacances variés en fonction de leurs problématiques et de leurs âges. En effet, plus de 15 enfants ne peuvent pas bénéficier de séjours en colonie en raison de leur âge (moins de 6 ans) mais aussi en raison de leurs troubles. Pour les jeunes enfants, nous préférons des séjours chez des assistantes familiales situées dans la Creuse appartenant à

l'association « l'accueil paysan » où nous savons que les enfants vont bénéficier de vacances à la campagne près d'animaux. Quelques enfants, au vu de leur comportement, nous demandent de trouver des lieux plus adaptés à leurs besoins. Nous avons constitué un carnet d'adresses où nous confions quelques enfants sur des lieux aussi situés proche de la Creuse. En effet, nous nous appuyons sur la qualité de prise en charge proposée : accueil individualisé et activités proposées en adéquation avec les capacités des jeunes inscrits.

### ***La rentrée de septembre 2015***

Pour la première fois depuis de nombreuses années, parmi les vingt accueils, il y a huit enfants de moins de six ans dont le plus jeune n'a pas encore quatre ans. Nous devons par conséquent recomposer le groupe des petits. En effet, nous sommes dans l'obligation de changer de groupe, des enfants de moins de 7/8 qui n'étaient pas prévus et préparés au changement. L'équipe éducative exprime son mécontentement car elle estime que certains enfants devant quitter le groupe montrent encore trop de fragilités pour passer sur un groupe de plus âgés. La déception de cette équipe est d'autant plus crédible dans la mesure où depuis le mois de janvier 2015, elle travaille d'arrache-pied sur le projet du groupe. Au mois de juin 2015 l'équipe diffuse à l'ensemble du pôle un projet de service correspondant aux besoins des enfants de moins de six ans et adapté à leur développement.

Les deux mois d'été permettront aussi l'aménagement du groupe avec des sanitaires, du mobilier et une réfection des peintures en adéquation avec l'âge des enfants. D'ailleurs, dès la mi-septembre, une petite fête est organisée pour l'inauguration du groupe baptisé Colibri en faisant référence à la légende où face à un feu de forêt, tous les animaux en panique sont en plein désarroi. Le colibri se dirige vers la rivière et fait des allers et retours pour éteindre le feu. Tous les animaux se moquent de lui, argumentant qu'au vu de sa taille, il ne servira à rien. Le colibri les persuade de le suivre vociférant que l'union fait la force. C'est une des valeurs que l'équipe souhaite transmettre aux enfants : la solidarité et le plaisir de vivre ensemble.

De septembre aux vacances de Toussaint, chaque enfant dans son groupe de vie prend ses marques. Moins d'une vingtaine d'enfants fréquente l'école interne, les autres enfants sont répartis dans deux écoles primaires et deux collèges. Presque 10 enfants sont en classe de maternelle. Au vu de la situation géographique du pôle Borniche, toutes les écoles ne sont pas dans le village et les éducateurs, les maîtresses de maison, les lingères doivent faire les accompagnements avec le chauffeur trois aller et retour par jour. Une organisation précise sous forme de tableau est mise en place afin qu'aucun enfant soit oublié.

### **Qualité de prise en charge des enfants**

#### ***Le quotidien « le vivre avec »***

Toutes les équipes ont œuvré à porter les enfants pour un « mieux être ». C'est grâce au « vivre avec » quotidien que des enfants ont trouvé des points d'appui, d'ancrage. Le quotidien rythmé par différents moments permet des repères et l'apprentissage de prendre soin de soi. L'accompagnement éducatif permet d'inscrire l'enfant dans un quotidien, dans ses besoins physiques, psychologiques, affectifs. Le « vivre avec » favorise de « belles rencontres » enfant/adulte, enfant/enfant. Le travail d'éducation se fait en harmonie avec les raisons du placement, la capacité de l'enfant à comprendre où il en est dans son développement. Le « vivre avec » se situe à plusieurs niveaux, l'enfant continue d'apprendre à vivre avec lui-même, avec ses camarades, avec les adultes du groupe, avec ou sans ses parents. Le « vivre avec » c'est comprendre l'enfant dans sa globalité sans le morceler, il est à la fois

enfant, fils de ou fille de, sœur de ou frère de, élève...

Il s'agit de proposer à l'enfant accueilli de vivre une période de son enfance entouré d'adultes bienveillants tout en respectant sa singularité, sa culture, ses origines.

### **Les activités**

Les activités sont un des moyens pour permettre aux enfants de s'épanouir dans des domaines de compétences en dehors du champ scolaire. Valoriser l'enfant par une activité qui lui convient pour renforcer son estime de lui-même, pour découvrir en lui des talents cachés, enfouis en lui. Lui permettre de fournir des efforts et d'en éprouver du plaisir, le plaisir de se dépasser et de croiser le regard de l'autre qui soutient l'enfant pour l'encourager. Les activités physiques, manuelles, individuelles ou collectives sont toutes pensées pour soutenir les enfants et favoriser leur créativité (atelier poterie, poney, football, jardinage, pâtisserie, Karaté, danse....).

### **Les transferts**

Tout comme les activités, les transferts ont une visée thérapeutique. Le constat qui se confirme depuis quelques années est que les magistrats rédigent des ordonnances de placement avec de moins en moins de droits d'hébergement. Sur l'année 2015, en moyenne, moins de 20 enfants sortent en weekend à un rythme varié. Plus de 20 enfants ne sortent jamais. Tous les weekends, il reste plus de 30 enfants sur le foyer. Parfois, le groupe de vie passe de 11 enfants à 7 mais deux groupes de vie sont restés complet pendant plusieurs fins de semaine, notamment le groupe des plus petits. Les transferts permettent aux enfants une sortie du foyer, une vie en dehors, des moments de vie dans un autre cadre. Les éducateurs visent dans leurs projets de séjours à trouver des lieux d'hébergement adaptés aux besoins et aux problématiques des enfants. Ils souhaitent leur faire découvrir des régions inconnues des enfants pour stimuler leur éveil. Les séjours permettent le « vivre avec » au quotidien où les notions de partage, de découverte, de plaisir à être ensemble dans un autre lieu, à un autre rythme sont les bases et visées de ces séjours. D'ailleurs, cette année, les séjours ont permis une respiration à chaque enfant afin de continuer l'année plus ressourcé. Pour des raisons économiques, le nombre de séjours par enfant a été réduit de cinq à trois par an.

### **Le conseil des enfants**

Le conseil des enfants, groupe d'expression du pôle, a lieu une fois par trimestre. Il réunit deux enfants par groupe de vie élus par leurs pairs, un éducateur du groupe soit au total 10 enfants, 5 éducateurs et l'adjoint de direction. La réunion a lieu en grande « salle de réunion », les enfants arrivent avec un petit cahier où les questions ont été préparées au préalable en réunion enfants sur chaque équipe. L'adjointe de direction fait un tour de table pour recueillir tous les points et ensuite les aborde un par un, tout en favorisant la prise de paroles des enfants et des éducateurs afin d'organiser un débat sur la vie institutionnelle. Suite à cet échange, l'adjointe résume les suggestions de chacun, et indique la proposition finale qui apparaîtra dans le compte rendu qu'elle fera et diffusera rapidement à l'ensemble de tous les services. En 2015, grâce à la pertinence et aux désirs des enfants, des animations innovantes sont apparues.

Les enfants regrettaient que l'année ne soit ponctuée que par deux fêtes institutionnelles, Noël et la fête de fin d'année au mois de juin. Ils trouvaient regrettable qu'il n'y ait pas plus de moments festifs, de partage collectif. Ils ont suggéré des soirées tels que Carnaval, The Voice (version Borniche), Battle, soirée jeux vidéo... Des éducateurs se sont saisis des propositions des enfants et les ont organisées, elles ont eu un franc succès et les enfants disent avoir éprouvé de bons

moments de joie.

Le conseil des enfants est un lieu de propositions des enfants, en cas d'impossibilité pour diverses raisons, les éducateurs et l'adjointe de direction expliquent les raisons et elles apparaissent dans le compte rendu. Le conseil est aussi le lieu où les enfants réclament le rappel du règlement intérieur du foyer, les droits et les devoirs de chacun. Des débats autour de la question de l'interdiction des portables, de l'accès à Internet, de nouveaux jeux dans le parc, de passages à l'acte, de la difficulté à vivre sur un groupe de vie ou de partager sa chambre. Les règles du conseil sont redéfinies à chaque séance où aucune dénonciation nominative ne doit être faite. Les adultes ayant participé au conseil des enfants ont été très surpris de la pertinence des débats, de la concentration des enfants pour une réunion de presque une heure et demie. Ce conseil a pour objectif de permettre aux enfants d'être sensibilisés aux notions de sujet/citoyen/acteur.

### ***Les ateliers thérapeutiques***

Depuis quelques années, les psychologues constatent qu'avec certains enfants le soutien psychologique en entretien individualisé ne fonctionne pas. Au vu de la problématique de plus en plus d'enfants de pas pouvoir être dans la communication, les psychologues en binôme avec des éducateurs ont monté des projets d'espaces thérapeutiques par petits groupes d'enfants. Ces médiateurs thérapeutiques permettent, par le biais de la créativité, l'expression des maux qui envahissent les enfants sans être pris dans une relation duelle. Trois ateliers reçoivent des enfants chaque semaine : un atelier contes, un atelier jeux de rôle, un atelier expressions plastiques.

### ***Le CAAP***

Depuis plusieurs années, un groupe de réflexion autour de la question du soutien à la parentalité s'est mis en place, composé d'une dizaine d'éducateurs, de psychologues et d'un chef de service. Ces échanges ont débouché sur la rédaction d'un projet appelé le CAAP (centre d'accueil et d'accompagnement à la parentalité). Bien que le projet ait été validé sur le principe par le CDEF, la création de moyen n'étant pas envisageable actuellement pour des raisons économiques, des éducateurs, une psychologue et la chef de service ont pris l'option de faire vivre le projet.

De janvier à juin 2015, le CAAP a suivi une famille, une fratrie de 5 enfants placés. Grâce au travail d'accompagnement avec l'aval de l'ASE, telles que les visites à domicile lors des weekends, de nombreuses rencontres avec le couple, les enfants, l'accompagnement de la famille lors des moments du quotidien (achats de courses, préparation des repas, partage sur le temps des repas, partage de moments de jeux, de sorties, de cadrage et débriefings...), l'ensemble des membres de cette famille a bougé dans sa place et son rôle. Lors de l'audience fin juin, le magistrat s'est aussi appuyé sur le travail fourni et rédigé par le CAAP. L'aîné de la fratrie est retourné vivre au domicile en juillet 2015.

Des demandes de soutien à la parentalité sont arrivées du placement familial et des groupes de vie, une éducatrice du placement familial a rejoint l'équipe du CAAP mais en septembre 2015, devant le constat de limiter les heures en excédent, il a fallu renoncer jusqu'en décembre à la continuité du projet. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'il faut poursuivre la mise en place de ce projet, seule l'évolution de l'enfant pendant le placement ne suffit pas, il est nécessaire en parallèle de soutenir, accompagner les parents à partir de leurs compétences pour travailler la relation à leur enfant, leur permettre de « retrouver » leur rôle de père, de mère, d'entamer un travail sur eux-mêmes, les écouter.

### ***Le travail de l'accueillante***

Une psychologue à mi-temps est recrutée pour médiatiser les visites des familles les mercredis et les samedis et pour passer les tests nécessaires au montage des dossiers MDPH. Le profil de poste est pensé pour répondre aux besoins des familles et surtout au vu de l'augmentation des droits de visites médiatisées stipulés dans les ordonnances de placement. De plus, permettre aux enfants de proposer des orientations scolaires en adéquation avec leurs compétences scolaires a demandé d'avoir sur l'institution une psychologue sans lien direct avec les enfants et maîtrisant le panel de tests et l'évaluation des outils pour le passage de tests psychologiques.

### ***La gestion d'un incident***

Pendant les vacances de février, alors que les enfants prennent le rythme des congés scolaires, le premier samedi des vacances, des éducateurs aperçoivent une épaisse fumée envahir la salle d'animation. Les pompiers vont rapidement intervenir et une évacuation générale des enfants et du personnel s'organise. Pendant plus de deux heures, les enfants se retrouvent sous la pluie et dans le froid. Une défaillance technique de la chaudière du foyer a fait exploser la plupart des radiateurs qui, sous la pression de la vapeur, a entraîné une inondation générale de 4 groupes de vie sur 5. Grâce au sang-froid des éducateurs, aucun enfant n'a été blessé. Pendant quelques jours, il a fallu installer une vingtaine d'enfants dans la salle de réunion du foyer. Un « campement » de fortune où les enfants, avec la bonne humeur des agents, ont appréhendé ces quelques journées comme une aventure originale. Néanmoins, au vu des troubles de comportements de certains enfants, il a fallu très rapidement permettre à chacun de retrouver son groupe de vie afin de ne pas favoriser la promiscuité et l'excitation. Un pompage et un nettoyage des espaces à vivre ont été réalisés. Des chauffages d'appoint ont été installés. Les enfants ont eu l'amère surprise de constater la perte de certains de leurs effets personnels (cartables, jouets, vêtements.) L'attitude positive de l'ensemble du personnel a permis aux enfants de traverser cet accident sans trop de bouleversements.

Cet incident a mis en avant l'état de vétusté de certains équipements au sein du foyer. Nous avons par ailleurs, demandé une mise aux normes des locaux (bureaux des psychologues et placement familial) ainsi que la sécurisation des lieux d'hébergement (la Volière) du foyer.

### ***Les troubles des enfants, une prise en charge parfois complexe***

Comme il avait été déjà pointé lors de l'évaluation interne, le profil des enfants depuis plus de cinq ans, s'est vraiment modifié. Nous accueillons de plus en plus d'enfants porteurs de troubles relevant de la pédopsychiatrie, où la prise en charge reste compliquée dans des groupes de vie et des éducateurs pas formés à ces accompagnements. Des rendez-vous dans des services de pédopsychiatrie quand cela est possible deviennent de plus en plus nécessaires. Comme précisé précédemment, la majorité des enfants accueillis sur le foyer montrent de gros troubles de l'attachement. C'est vrai aussi pour les professionnels chez qui la protection de l'enfance induit des émotions et des mouvements affectifs dont la force, et parfois la violence, plonge dans l'histoire personnelle.

La difficulté principale pour les éducateurs réside dans le fait que les enfants au vu de leurs troubles, ont de plus en plus de difficultés à cohabiter entre eux. Il est de plus en plus complexe pour les éducateurs de fédérer le groupe de vie. Les enfants pour la plupart ne savent pas vivre en groupe, ils ne se respectent pas, ils se comportent en « sauvages », ils s'insupportent, ils s'insultent pour un croisement de regard interprété négativement. Tout est prétexte à créer du conflit, le plus difficile

à tolérer pour le personnel est l'impression que les enfants ont de moins en moins accès à la culpabilité, au remord, au regret. Ils sont dans un esprit de lutte pour être le premier dans le regard de l'adulte. Tous ces enfants sont en grande souffrance, ils cherchent désespérément l'affection des adultes qu'ils ne supportent pas de partager. Les éducateurs face à leurs difficultés dans la prise en charge des enfants montrent de la lassitude, de la dépréciation, de l'essoufflement, des mises en danger, conflits... Les symptômes sont multiples et diversifiés. Mais ils sont tous le résultat d'une désillusion et/ou d'un épuisement faisant souvent suite à une forte implication. La confrontation aux difficultés des familles et au vécu douloureux des enfants ne peut laisser insensible, la relation d'aide activant de puissants processus émotionnels. L'empathie présente toujours des risques de contagion : plus la pathologie familiale est grave, plus elle peut envahir l'intervenant. Il leur faut alors gérer leurs éprouvés négatifs faits de colère, d'inquiétude, d'angoisses, d'impuissance, de confusion ou de vide qui viennent parasiter tant les capacités d'attention que d'élaboration. Les professionnels peuvent tout autant se trouver empêtrés, en s'identifiant à l'enfant souffrant ou au parent empêché. Bien sûr, la lourdeur des prises en charge, la parcellisation des tâches, l'absence de valorisation, la diminution des moyens inversement proportionnels à l'aggravation des situations, les décisions que l'on prend sans temps réel de réflexion ou de concertation sont autant de facteurs venant accroître le sentiment d'impuissance, de culpabilité ou d'échec qui se traduit par la conviction de ne pas être à la hauteur.

Mais l'essentiel n'est pas là. La question est bien de savoir qui prend soin de ceux qui prennent soin des enfants. Chacun apprend d'autant mieux à maîtriser les conséquences de ses éprouvés que ceux-ci sont reconnus et non pas minimisés. L'instance la plus à même de permettre cette élaboration reste l'équipe. Bien sûr, elle peut être le lieu où se rejouent les dysfonctionnements intrafamiliaux. Effectivement, elle ne sait pas toujours s'appliquer à elle-même les techniques de gestion de conflit qu'elle sait si bien utiliser pour les usagers. Mais elle est l'espace le plus approprié pour mettre en lumière les mécanismes pathologiques à l'œuvre, pour protéger de la confusion identitaire et pour dégager un espace de liberté de penser.

Lorsque les parents de l'enfant ne sont pas en mesure d'assurer ses besoins de protection, le placement constitue une solution alternative pour sa sécurité affective. L'accueil au sein d'un établissement lui offre un cadre sécurisant. Il va lui permettre de retrouver une sécurité affective grâce à l'instauration d'une relation privilégiée avec un adulte professionnel : éducateur référent. Cela ne va pas toujours sans difficulté. Les premiers jours du placement, par exemple, peuvent réactiver le système d'attachement de l'enfant.

Dans ce contexte, le positionnement de l'éducateur n'est pas simple et demeure pourtant primordial. Ce n'est donc pas le placement en lui-même qui compte mais les nouvelles relations instaurées. Elles vont jouer un rôle de protection et de soin pour l'enfant. L'éducateur doit constituer une ressource fiable et apporter les soins nécessaires en complément. La formation des accueillants aux besoins spécifiques d'attachement de ces enfants est donc particulièrement importante et un soutien adapté dans l'exercice de leur tâche s'avère indispensable pour donner un sens au placement.

### **Amélioration de la qualité**

Lors de l'évaluation interne, nous avons déjà soulevé différentes thématiques à reprendre et à travailler tels que :

- Le contenu des dossiers des enfants, la qualité des écrits à perfectionner, l'élaboration du DIPC et projet personnalisé, les règles de vie.
- Favoriser nos échanges avec les familles, mettre en place des dispositifs qui les

associent à la vie quotidienne de leurs enfants au niveau scolaire, des activités, du quotidien, de leur évolution, des séjours de vacances, de leur santé...

- Prendre en compte la souffrance des enfants et celle des professionnels qui la reçoivent. S'adapter aux problématiques des enfants et soutenir les agents pour réfléchir à de nouvelles prises en charge par le biais de formation, d'intervenants sur le site, d'espaces de réflexion, du maintien des supervisions.
- Favoriser des « espaces rencontre » de réflexion et d'échange entre le placement familial (le service et les assistantes familiales) et l'internat (les agents des 5 groupes éducatifs) afin de ne pas creuser un clivage entre les deux services. L'évaluation interne avait mis en exergue que les préoccupations et les difficultés ressenties par les deux services se croisaient, d'où la nécessité d'instances communes.

## **Le placement familial**

---

### **Profil des enfants accueillis et sorties**

Au 31 décembre 2015, il y a 37 accueils continus et 6 accueils de bébés nés sous le secret, soit 43 accueils sur 40 places prévues (35 en continu et 5 en PFA). 9 nouveaux accueils se sont réalisés.

En 2015, 5 enfants ont quitté le service :

- un avait été admis dans le cadre d'un accueil d'urgence après un passage à l'acte sur le foyer, il avait fallu isoler l'enfant dans l'attente qu'il soit orienté
- un est reparti dans sa famille suite à la mainlevée de l'OPP
- un bébé né sous le secret, puis reconnu par ses parents, a été orienté dans une famille d'accueil ASE
- un est désormais accueilli sur le foyer
- un jeune majeur a dû quitter le service après 9 ans d'accueil chez son assistante familiale, du fait du non renouvellement de son contrat jeune majeur.

### **Le placement familial d'adoption**

Concernant les bébés confiés en vue d'adoption, 5 d'entre eux, nés en 2014, sont partis du service en 2015, 6 sont arrivés puis partis en 2015, et 5 sont arrivés en 2015 leur sortie étant prévue en 2016. Nous avons donc vu 16 bébés confiés en vue d'adoption dans l'année 2015. La 7<sup>ème</sup> place adoption n'est plus disponible, l'assistante familiale ne pouvant plus accueillir de bébés. De plus, une des 6 assistantes familiales accueillant les bébés confiés en vue d'adoption a émis le souhait d'arrêter ces accueils car trop lourds et difficiles pour elle, préférant un accueil continu d'un enfant plus grand.

Les places seront alors réduites à 5 dès février 2016, nécessitant un recrutement rapidement. D'autant que deux des 5 assistantes familiales travaillant pour l'adoption se questionnent sur leur avenir au sein du service. En effet, elles considèrent que les conditions de travail sont difficiles, et cette pénibilité n'est pas reconnue. Ces professionnelles se réveillent au minimum deux fois par nuit, il n'y a jamais de répit, les relais sont extrêmement rares du fait de la fragilité des bébés qu'elles accueillent, elles ne peuvent pas se projeter sur des vacances sans enfants, ou alors au risque de voir diminuer fortement leur salaire. Rappelons que deux d'entre elles habitent dans l'Aisne.

Comme en 2014, chaque mois, le Docteur Ambroise, pédopsychiatre à l'Hôpital de Meaux, spécialiste de relations parents/enfants et du tout petit, est venue une fois par mois le mardi de 17h30 à 19h superviser le travail de l'équipe PFA (chef de service,

psychologues, éducateurs et assistantes familiales). Contrairement à 2014, le Docteur Ambroise a également permis le questionnement autour des prises en charges d'enfants à besoins spécifiques, afin d'affiner leur accompagnement.

### **Les contraintes liées à l'éloignement**

Les assistants familiaux habitent à en moyenne 45 minutes du service (la plus loin étant à 1h30 et la plus proche à 7 minutes). Il faut donc en moyenne 3h30 par VAD ou par rendez-vous partenaire, soit donc bien une demi-journée.

La réunion d'équipe psycho éducative a lieu le mardi matin de 8h30 à 12h30. Un jeudi par mois est consacré à l'analyse des pratiques (un groupe matin, un groupe l'après-midi), un jeudi par mois est consacré à la réunion d'équipe PF (petits groupes le matin, équipe entière l'après-midi), un lundi après-midi par mois a lieu la réunion spécifique pour l'équipe des bébés confiés en vue d'adoption, la réunion avec le Dr Ambroise autour de l'adoption et des enfants à besoins spécifiques a lieu un mardi fin de journée par mois. Soit dix journées et demi par mois. De plus, chaque éducateur participe à en moyenne 4 réunions pluri professionnelles par mois autour du projet de l'enfant. Ainsi, quatorze journées et demi mensuelles par éducateurs sont consacrées à la réflexion et les projets de l'enfant. Ensuite, il y a les temps consacrés aux regroupements fratrie, en sachant que le service accueille quatorze fratries, dont beaucoup ne vivent pas ensemble. Cinq journées et demi mensuelles y sont consacrées.

Les prises en charges des enfants accueillis se complexifient car les enfants grandissent, cela nécessite un travail de proximité avec les partenaires de plus en plus important, mais surtout les liens avec les familles, quand il y en a, nécessitent un accompagnement spécialisé. De ce fait, de nombreux déplacements sur Paris et proche banlieue sont faits par les éducateurs référents, au détriment de visites au domicile des assistants familiaux. La présence des éducateurs auprès des enfants dans ces moments souvent difficiles est importante, mais leur présence auprès de leurs collègues assistants familiaux l'est aussi. L'éloignement géographique de notre service génère des temps d'accompagnement importants.

Ainsi, 12 enfants bénéficient de visites médiatisées avec leurs parents, soit à Cap Alésia (Paris), à Devereux (Paris), à AHUEFA (Pantin) ou à l'ASE de la Courneuve. Ces visites représentent un volume horaire de onze journées et demi par mois, les éducateurs y allant seuls ou à deux en fonction du nombre d'enfants à accompagner (soit en moyenne trois journées et demi par éducateur). Des familles viennent également rencontrer leurs enfants au placement familial, accompagnées par un ou deux éducateurs (en fonction du nombre d'enfants mais surtout de leur problématique), soit quatre journées et demi mensuelles par éducateur. Les trente-sept enfants en accueil continu nécessitent une visite à domicile (VAD) mensuelle, soit trente-sept journées et demi par mois.

Les six accueils de bébés confiés en vue d'adoption nécessitent une VAD hebdomadaire, soit vingt-quatre journées et demi mensuelles, soit six et demi-journées mensuelles par éducateur. Chaque mois, une demi-journée est consacrée aux synthèses à la Maison de l'Adoption. En 2015, nous avons fait soixante-quatorze synthèses, dont vingt en circonscription (soixante-quatorze et demi-journées), quinze audiences, soit en moyenne neuf et demi-journées par mois.

Chaque éducateur a en moyenne dix-huit références.

### **L'accueil des jeunes majeurs**

Mi-décembre 2015 le service a pu concrétiser l'accueil de grands adolescents majeurs ou proches de l'être en appartement autonome avec l'installation d'une jeune fille de 19 ans dans un appartement sur Meaux. Le projet MAGA a vu le jour

(Mesure d'Accompagnement pour Grands Adolescents). Ce projet permet aujourd'hui au CDEF de continuer la prise en charge de ces jeunes qui ont grandi en famille d'accueil et qui ont construit leur vie sociale autour, tout en libérant des places dans ces familles d'accueil. Un deuxième appartement devrait être trouvé mi 2016 et bénéficier à un jeune majeur de 20 ans.

### **Les axes d'évolution et d'amélioration du service**

- L'élaboration du règlement de fonctionnement, du DIPC et livret d'accueil
- La finalisation du projet de service
- L'actualisation des contrats d'accueil
- Une harmonisation de la rémunération des assistants familiaux à l'échelle du CDEF pour gommer les disparités
- La pérennisation du dispositif MAGA.

# Pôle Mères et Enfants

## L'activité

### **Activité réalisée en hausse, avec des réalités différentes selon les structures**

Le taux d'activité réalisé par rapport au prévisionnel s'élève à 97% en 2015. Il n'atteint donc pas le prévisionnel mais est plus élevé qu'en 2014 (92%), mais moins qu'en 2013 et 2012 (105% et 101%).

### **Éléments d'analyse :**

Le taux de 97% recouvre des réalités très différentes en fonction des structures : 114% à Colette Coulon, 102% au Castel, 96% à Georges and et 87% au service des appartements relais (SAR). A noter lorsqu'une qu'en bébé est l'objet d'une mesure de protection, il est rajouté dans l'activité, en plus de la mère.

Le foyer d'accueil d'urgence de **Georges Sand**, après une diminution l'année dernière (86%), a retrouvé un meilleur taux : 96% (97% en 2013 et 102% en 2012). Il semble important de souligner l'évolution depuis 2012 afin d'analyser les pistes d'amélioration à venir.

### *Les demandes*

Les demandes d'accueil varient au regard des réalités institutionnelles des partenaires de la structure et de l'activité des services étatiques compétents pour les personnes sans logement (type 115, CHRS...). Ainsi, durant la trêve hivernale, les services du SIAO parviennent à mieux accueillir les femmes dans leur dispositif et les demandes adressées à Georges Sand sont moins nombreuses.

Afin d'augmenter le taux d'accueil, des mails et des appels téléphoniques sont adressés régulièrement, et notamment à chaque départ, auprès des services sociaux départementaux.

Le taux d'activité du **service des appartements relais** s'explique en grande partie par le fait que le nombre de jours prévisionnel est calculé sur la base de 20 places. Or le service possède 16 appartements (17 jusqu'en octobre mais un bail a été résilié). Une recherche d'appartements est engagée auprès des bailleurs sociaux du département et de certains partenaires privés. Deux appartements devraient rejoindre le parc locatif en mars 2016.

Soulignons toutefois que le travail de collaboration mené entre le service technique du CDEF et le service des appartements relais a permis de diminuer le temps entre le départ d'une mère et une nouvelle arrivée.

### **Les demandes**

#### **Les personnes accueillies**

Depuis juin 2015, les structures du Castel et de Georges Sand accueillent des femmes enceintes pour mieux répondre aux demandes d'admission. Après une réflexion menée par chacune des équipes, un changement de pratiques a été engagé afin d'adapter nos prises en charge.

Un travail partenarial a été conduit avec la PMI (intervention d'une sage-femme,

conseil et accompagnement autour du suivi grossesse, développement des consultations puéricultrices pour les nourrissons...). Des ateliers auprès des jeunes femmes enceintes ont été menés à Colette Coulon par la psychologue et la puéricultrice afin de renforcer la préoccupation maternelle primaire pour une meilleure relation mère/enfant à venir.

### ***Eléments d'analyse : des réalités différentes conduisant à des adaptations des pratiques éducatives***

La très grande majorité des mères se déclare seule et constitue avec leurs enfants des familles monoparentales. Ce point est plutôt constant sur le pôle par rapport à 2014 (en 2013, 52,9% de célibataires contre 35,3% de séparées et 11,8% en couple).

Il semble important de relier cet aspect aux constatations effectuées par les équipes éducatives concernant les réseaux relationnels de la mère et de l'enfant et les interlocuteurs identifiés comme tiers autour de la parentalité. En effet, les situations familiales rencontrées sur le pôle révèlent des réalités différentes.

***Du côté des femmes***, la très grande majorité d'entre elles possède un entourage familial et/ou amical. Rares sont les situations d'isolement total, mais ces situations existent quand même et conduisent parfois les équipes éducatives à opérer un accompagnement de proximité même dans des périodes de vie délicate et/ou intime (grave opération d'un enfant, accouchement...)

Par ailleurs, les femmes moins isolées sont bien souvent accueillies suite à une crise avec leur entourage, crise souvent brutale et ayant généré des violences subies par elles et par leurs enfants. L'équipe psycho-éducative accueille, écoute, et propose des espaces de réparation. Des entretiens peuvent être menés avec les proches en vue de médiatiser la situation et d'apaiser les conflits.

***Du côté des enfants***, 66 enfants sur 120 sont reconnus par leur père, la moitié des enfants entretiennent des relations régulières ou épisodiques avec leurs pères. Les enfants sont, de plus en relation avec l'entourage amical et familial de leurs mères.

Pour 58% des enfants, les éducateurs parviennent à identifier des tiers (pères bien sûr, mais aussi compagnons des mères, familles, amis...) qui peuvent avoir un rôle dans la vie de l'enfant.

Le père des enfants reste un interlocuteur important. Le travail avec les pères s'est développé cette année : plus de rencontres au sein des structures, entretiens proposés à la direction du pôle avec certains pères, représentatif d'un lieu neutre dans les contextes de violence et de non communication exacerbé, établissement de protocoles de rencontres père/enfants...

La question de nos limites et de nos compétences se pose : comment garantir la protection des mères ayant subi des violences passées ? Sans décision du juge aux affaires familiales, quelle légitimité avons-nous à engager ce type de travail ?

### ***Mesures de protection***

Nous constatons une relative stabilité du nombre d'enfants concernés par des mesures de protection ou des informations préoccupantes sur le pôle, entre l'année 2014 et l'année 2015. Toutefois, un renforcement des liens avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance a été engagé.

Malgré la diversité des motifs d'accueil, toutes les femmes, jeunes filles et enfants du pôle sont accueillis dans le cadre d'une décision du service de l'inspection. L'ASE a

été repositionnée en partenaire privilégié autour des difficultés éducatives repérées, de la nécessité parfois d'écrire une information préoccupante, de la pertinence de faire intervenir un représentant du service sur un temps de synthèse et/ou pour un entretien avec la famille.

Les équipes sont ainsi conduites à développer en permanence leurs compétences techniques en matière d'observation, d'analyse, et d'évaluation. Certaines procédures (documents à remplir en cas de sortie, renforcement de l'utilisation des fiches d'alerte d'évènement indésirable, circuit des informations préoccupantes...) ont fait l'objet d'échanges afin de réaffirmer leur sens.

Les liens avec l'ASE ont aussi été renforcés grâce à la participation régulière aux groupes de travail des centres maternels du département.

Les critères d'admission du pôle ayant évolué pour accepter les femmes enceintes non pas seulement à Colette Coulon, celles-ci ont bien été accueillies en plus grand nombre par le pôle. En raison de la configuration des locaux, l'accueil de deux enfants est souvent difficile et celui de trois enfants, exceptionnel (un en 2015, aucun en 2014 et 2013).

Concernant l'âge à l'entrée des enfants accueillis, il est assez stable si ce n'est, encore une fois, l'augmentation du nombre de mères enceintes.

## **Durée de séjour**

A noter que plus des trois quart (77%) des mères accueillies sorties dans l'année sont restées moins de 6 mois (assez similaire mais un peu qu'en 2014 : 83% d'accueils de moins six mois).

## **La démarche d'amélioration de la qualité**

De manière globale, différentes actions et axes de travail mis en place en 2015 sur le pôle contribuent à l'amélioration de la qualité des prises en charge des personnes accueillies :

- L'évolution de l'offre d'accueil avec la possibilité de proposer des accueils pour les femmes enceintes sur les structures du Castel et de Georges Sand
- Le renforcement du partenariat, auprès notamment de la PMI (suivi grossesse, modes de garde) et d'un juriste spécialisé dans les violences conjugales
- La ré-écriture du livret d'accueil sur Georges Sand
- Une journée de réflexion réunissant toute l'équipe (éducateurs, psychologue, femme de ménage, veilleurs, secrétaire, agent de service technique) pour Colette Coulon autour des pratiques pour améliorer et soutenir les bébés et les familles vulnérables
- L'intervention d'un médecin pédiatre auprès des professionnels et des jeunes filles autour des questions de la sexualité sur Colette Coulon
- Un travail autour des sanctions à l'égard des enfants mené par la psychologue et l'équipe au Castel
- Un travail général d'ouverture vers les pères et les familles élargies, potentiellement personnes ressource dans les vies des mères et des enfants

Au-delà de cette liste non exhaustive, le plan d'amélioration continue de la qualité de l'évaluation interne a été travaillé en lien avec la direction des affaires générales. Des temps de concertation ont été organisés réunissant les cadres et les psychologues du pôle. Ce travail a permis de dégager des priorités pour 2016 :

- Le recensement et les améliorations éventuelles des documents travaillés avec les familles au moment de leur arrivée et tout au long de leur séjour, en lien avec la loi 2002-2 : le contrat de séjour, le DIPC (pour Colette Coulon), le règlement de fonctionnement de l'internat (en cours de réécriture pour une adaptation au public majeur), et un travail à mener pour la formalisation des projets personnalisés
- La révision et l'amélioration des modes de participation collective des usagers, avec le projet de mettre en œuvre des groupes d'expression
- La mutualisation des réflexions relatives à la place des pères, sujet élaboré sur le pôle et partagé avec les services de l'ASE et le collectif de centres mère/enfant

## **Colette Coulon**

---

### **L'accueil**

Sur l'année 2015, nous avons accueilli 8 nouvelles jeunes femmes. Sur ces 8 jeunes femmes, 7 sont arrivées en cours de grossesse et une avait déjà son bébé de deux mois. En 2015, huit jeunes femmes ont quitté le centre maternel.

Nous avons travaillé avec différentes communes en 2015 avec une plus forte demande émanant d'Aubervilliers, de Drancy et de Villetaneuse.

Nous avons innové dans notre pratique en acceptant d'accueillir une mère seule dont l'enfant était hospitalisé depuis sa naissance.

Nous avons continué à favoriser les demandes d'accueil des très jeunes mères en 2015, comme en 2014.

### **Temps de séjour et accompagnement individualisé**

La durée du temps de séjour est en lien avec la problématique de chaque résidente, tout en sachant que c'est l'âge de l'enfant qui détermine la durée maximum du séjour. Parmi les 8 jeunes femmes qui ont quitté la structure en 2015 :

- 3 sont parties en appartement relais avec leur enfant : pour deux d'entre elles, l'enfant avait 3 ans et pour la dernière une deuxième grossesse est survenue en cours de séjour.
- 2 sont retournées dans leur famille (avec une OPP pour leur enfant placé en famille d'accueil et pouponnière)
- 1 a obtenu un appartement à bail glissant avec son enfant de 3 ans
- 1 a été orientée en famille d'accueil avec son enfant suite à un passage à l'acte institutionnel
- 1 a été orientée à partir de notre évaluation interne et en collaboration avec l'ASE en unité thérapeutique mère/enfant.

### **Mode de garde**

En 2015, l'équipe du centre maternel a dû faire face à des entrées très tardives en crèche pour les enfants accueillis. Cela a généré une organisation de garde en interne allant parfois jusqu'à quatre enfants pris en charge par l'équipe éducative et ce jusqu'en novembre, pour permettre aux jeunes mères d'effectuer leur scolarité de manière assidue et sereine.

Pour les mères qui accouchent après la CAMA, nous devons faire appel à des assistantes maternelles et leur rémunération ne va pas de soi. En effet, certaines résidentes ne perçoivent pas de prestations familiales car elles n'ont pas de papiers d'identité. Même pour celles qui sont allocataires, cela représente une charge financière importante.

Malgré tout, et grâce au partenariat que nous avons instauré et consolidé, tous les enfants ont pu être accueillis en crèche en 2015, y compris ceux qui ont fait l'expérience, dans un premier temps, d'une assistante maternelle.

Nous nous en réjouissons d'autant plus, que nous restons convaincus que l'accueil en crèche est bénéfique et adapté au public que nous accompagnons.

### **Problématiques rencontrées au cours de l'année 2015**

Comme en 2014, la lourdeur des problématiques santé rencontrées (diagnostics prénataux, prématurité, troubles respiratoires, épilepsie...) a été centrale dans l'accompagnement exercé par l'équipe de Colette Coulon.

Nous avons ainsi dû mettre en place un partenariat avec l'hôpital pour un enfant grand prématuré, hospitalisé très régulièrement. Cet accompagnement a nécessité que l'équipe fasse de nombreux aller-retour, mette en place une hospitalisation à domicile, se forme aux gestes médicaux appropriés et ce, avec une période d'absence de référent médical en interne. L'immaturation de la jeune mère, sa problématique subjective et l'hospitalisation sont venues altérer grandement la qualité du lien entre elle et son enfant.

En 2015, l'équipe a été très ébranlée par la multiplicité des situations inhérentes au dysfonctionnement du lien mère-enfant. Le jeune âge des mères accueillies, leur vécu de maltraitance, d'errance et leur isolement familial et social ont été autant de facteurs qui peuvent expliquer après coup leur manque d'adhésion à l'accompagnement proposé.

Ces parcours de vie douloureux et carencés ont eu pour effet d'engendrer chez elles une incapacité à supporter tout cadre institutionnel (centre maternel, école, stages professionnels...) et une grande vulnérabilité dans leur capacité à être mère.

Le cadre a été particulièrement mis à mal cette année 2015 par des passages à l'acte (vols, vandalisme, violences verbales ou physiques envers les adultes ou entre résidentes) et des conduites à risque répétées (fugues, addictions, absence de protection, partenaires multiples...).

Le cadre contenant du centre maternel n'a pas suffi pour certaines à prévenir des troubles précoces de la relation. Malgré le fait d'avoir tenté plusieurs approches d'accompagnement :

- Suppléance parentale 24h/24h
- Création d'outils spécifiques à l'observation du bébé (cahier d'observation et de rythme)
- Mise en place d'un séjour de rupture visant à affiner notre évaluation sur le lien mère/enfant à l'aide d'un regard extérieur ; rencontre en réunion d'équipe avec le responsable du lieu de vie et synthèse des éléments préoccupants observés.
- Recherche de conseils et solutions avec les professionnels du réseau de périnatalité et psychopathologie
- Tentative d'alliance éducative et thérapeutique avec les familles des jeunes concernées
- Mise en place de groupes de parole ayant pour vocation de favoriser la préoccupation maternelle primaire

Cependant, trois situations se sont dégradées au point qu'il nous a fallu préconiser une ordonnance de placement provisoire pour chacun des enfants. Il est regrettable que les difficultés rencontrées par les équipes de l'ASE (postes non remplacés...) aient privé les jeunes accueillies et l'équipe d'un tiers nécessaire à l'accompagnement. Nous avons dû pallier à ces manques en nous impliquant davantage dans les recherches de lieux adaptés pour les orientations

### **Séjours extérieurs et activités au sein du centre**

Cette année, nous avons davantage mis l'accent sur les séjours individuels que collectifs prenant en compte la demande exprimée des résidentes. Malgré tout, un

séjour de 4 jours dans une base de loisirs a été proposé à trois jeunes et quatre enfants à proximité de Paris.

Comme préconisé dans les perspectives 2015, nous avons réinsufflé des projets en interne autour d'activités permettant la créativité, le bien-être et le développement personnel des résidentes et de leurs enfants. Ainsi, un atelier couture a été mis en place pour celles qui le souhaitent afin de créer des objets pour elles-mêmes ou leurs enfants. Un atelier « bien-être » a permis aux jeunes mères de prendre à nouveau soin d'elles-mêmes ceci contribuant à renforcer l'estime de soi. Dans le champ de la santé, un médecin est venu rencontrer l'équipe et a animé un atelier de sensibilisation au VIH et aux MST auprès des jeunes. Les questions concernant le corps ont été abordées lors de cette rencontre.

La psychologue et la puéricultrice ont par ailleurs mené un travail auprès des jeunes en trois étapes : la grossesse et son évolution/les compétences, les besoins et les soins du bébé/ l'arrivée de l'enfant. Elles ont utilisé des outils variés tels que : films, cahier de grossesse, mise en situation pour le bain ou les biberons, groupes de discussion...

Ces interventions avaient pour objectif de venir favoriser la préoccupation maternelle primaire dès la grossesse.

### **Perspectives 2016**

Les séparations mères/enfants ont eu des effets sur les ressentis des différents professionnels (découragement, sentiment d'impuissance, culpabilité...) qui ont finalement abouti à un questionnement en interne sur la pertinence de l'accompagnement proposé. Pour 2016, nous avons ressenti la nécessité de nous arrêter un temps pour repenser nos missions et le rôle de chacun au sein du centre maternel. Pour ce faire, nous tenterons de mettre en place deux journées de formation en présence de tout le personnel de l'institution, chacun contribuant à son niveau à l'accompagnement du public accueilli.

Nous tentons également de :

- Renforcer le partenariat à travers des rencontres régulières entre les équipes (crèches, PMI, ASE)
- Ouvrir l'accès aux jeunes à l'artistique, au culturel et au sport.
- Formaliser et accentuer le travail avec les pères et la famille élargie.

## **Le Castel de l'ermitage**

---

### **Les objectifs fixés pour 2015:**

L'accompagnement global des familles est une préoccupation constante dans le travail réalisé au quotidien par l'équipe pluri-professionnelle. Dans le cadre de la mission de protection de l'enfance, le travail d'accompagnement nous amène à répondre aux orientations du département. Un réel besoin est constaté, dans la prise en charge des femmes enceintes et de plus en plus jeune.

Accueillir des femmes enceintes par notre partenaire l'ASE est l'occasion de repenser nos interventions et d'offrir aux professionnels des temps d'échanges et de rencontres avec différents partenaires (médecins, juristes, partenaires ASE, partenaires PMI...).

Il est important de souligner que l'équipe pluri-professionnelle du centre maternel du « Castel de l'Ermitage » a la volonté de s'inscrire dans de nouvelles approches. Il s'agit d'adopter des postures éducatives justes et d'apporter des réponses adaptées à ce type de prises en charge, de plus en plus complexes.

Ainsi pour l'année 2015, il a été question de réfléchir autour de sa pratique éducative

et de renforcer un savoir-faire favorisant une qualité d'accompagnement auprès des différentes familles accueillies.

### **La place du père**

Dans le cadre de nos missions, nous sommes amenés à accompagner et protéger des femmes isolées avec leur enfant. Souvent vulnérables de par leur histoire de couple, la plupart ont subi des violences conjugales.

Cependant, notre cadre d'intervention se heurte à des questions autour de notre posture professionnelle quant à la dimension et la place du père. La situation se complexifie lorsque celui-ci a reconnu son enfant et qu'il est en demande d'exercer son autorité parentale.

De plus, lors de l'admission de ces femmes et de leur enfant, la place du père dans la sphère familiale est souvent occultée de par leur histoire et leur relation douloureuse, avec monsieur. Certaines n'envisagent même pas une possibilité de construire avec ce père violent, ce qui vient faciliter le travail d'accompagnement éducatif des professionnels.

Il apparaît que notre mission de protection de l'enfance, nous amène à nous inscrire voire penser que nous devons affirmer un soutien auprès de la mère et leur enfant. Peut-on maintenir un lien parental avec le père?

La place du père n'est pas un axe de travail possible pour certains professionnels, il nous semble intéressant de pouvoir travailler sur une autre vision une place à ce père qui est avant tout parent et désireux d'éduquer son enfant. Ce qui nous renvoie à la loi de 2007 sur la parentalité.

Ainsi depuis plus 2 ans, nous tentons d'interroger nos interventions, nos pratiques et nos postures auprès de ses familles désireuses d'évoluer vers ce possible. Cela interroge l'équipe éducative sur nos limites d'interventions et sur la mise en place de protocole entre les parents afin de veiller à l'intérêt de l'enfant.

Pour ce faire, 2015 a été l'occasion d'inviter, un juriste spécialisé dans les violences conjugales à venir partager son expérience, son savoir-faire et ses compétences, ce qui a permis de nous éclairer sur nos actions possibles et nous faire évoluer, quant à la place du père.

### ***Accompagnement éducatif***

### ***Modes de prise en charge des enfants***

### ***Entrées et sorties de familles***

## **Le Service des Appartements Relais**

---

Le dispositif appartements-relais de par ses missions de protection de l'enfance est centré sur la possibilité de proposer à des familles (mères-enfants) l'attribution d'un logement visant à les préparer à une autonomie totale, leur permettant de sortir des circuits institutionnels.

L'accompagnement éducatif de ce dispositif favorise l'insertion en faisant émerger des projets individuels (insertion professionnelle, éducation autour des enfants, santé et relogement). Donner la possibilité aux familles à réapprendre et à se projeter dans un futur proche.

En juin 2015, le service a dû de déménager dans de nouveaux locaux sur la commune de Clichy-Sous-Bois. Une réorganisation des lieux a été nécessaire ce qui a demandé à l'ensemble des professionnels de reconsidérer leur projection d'organisation de travail.

L'enquête administrative effectuée en 2014 sur les services du Pôle mères-enfants a soulevé la difficulté d'identifier l'espace dédié aux professionnels opérant à mi-temps sur deux structures du CDEF. Ainsi, il s'agissait de mettre en place un espace pour la psychologue et de l'assistante sociale sur chaque service. Cette injonction a pu s'opérer avec le changement des locaux.

En octobre 2015, le recrutement de l'assistante sociale pour le service a été salvateur. Depuis janvier 2015, l'équipe a pallié ponctuellement le suivi social des familles et ce malgré une compétence et un savoir-faire exigés.

### **Evolution du service**

Différents axes restent à travailler avec l'équipe : la participation des mères, les liens avec la CAF, la recherche de nouveaux logements...

La mise en place du pôle technique a permis d'apporter une amélioration dans l'accompagnement des familles permettant à l'équipe éducative d'être dégagée d'une partie des contraintes liées à la logistique des appartements. Cette organisation reste en progression.

Ce service technique est venu répondre de façon plus adaptée aux tâches qui étaient jusqu'à lors effectuées en grande partie par l'équipe éducative.

Les missions de chacun ont été recentrées par une meilleure prise en charge des familles donnant une autre dimension à l'accompagnement éducatif.

D'autres chantiers sont en attente d'être résolus, mais on peut constater, une volonté de la direction de tendre vers une meilleure qualité d'accompagnement.

### **Place du père**

Dans le cadre de nos missions, nous sommes amenés à accompagner et protéger des femmes isolées avec leur enfant. Souvent vulnérables de par leur histoire de couple, la plupart ont subi des violences conjugales. Cependant, notre cadre d'intervention se heurte à des questions autour de notre posture professionnelle quant à la dimension et la place du père. La situation se complexifie lorsque celui-ci a reconnu son enfant et qu'il est en demande d'exercer son autorité parentale.

De plus, lors de l'admission de ces femmes et de leur enfant, la place du père dans la sphère familiale est souvent occultée de par leur histoire et leur relation douloureuse, avec monsieur. Certaines n'envisagent même pas une possibilité de construire avec ce père violent, ce qui ne vient pas faciliter le travail d'accompagnement éducatif des professionnels. Il apparaît que notre mission de protection de l'enfance nous amène à nous inscrire voir penser que nous devons affirmer un soutien auprès de la mère et leur enfant. Peut-on maintenir un lien parental avec le père?

Il nous semble intéressant de pouvoir travailler sur une autre vision de la place de ce père qui est avant tout parent et désireux d'éduquer son enfant. Ce qui nous renvoie à la loi de 2007 sur la parentalité.

Ainsi depuis plus 2 ans, nous tentons d'interroger nos interventions, nos pratiques et nos postures auprès de ses familles désireuses d'évoluer vers ce possible. Il s'agit de venir interroger l'équipe éducative sur nos limites d'interventions et sur la mise en place de protocole entre les parents afin de veiller à l'intérêt de l'enfant.

Pour ce faire, 2015 a été l'occasion d'inviter, un juriste spécialisé dans les violences conjugales à venir partager son expérience, son savoir-faire et ses compétences, ce

qui a permis de nous éclairer sur nos actions possibles et nous faire évoluer, quant à la place du père.

### **Accompagnement global**

L'équipe est pluri-professionnelle, elle se veut dans ses interventions apportée une dimension psycho-socio-éducative.

Elle favorise la mise en place de projets individualisés ce qui donne toute son importance dans l'évolution des projets des familles, l'occasion d'identifier les besoins de chacune d'entre elles.

Ainsi pour l'année 2015, l'équipe a offert l'occasion à différentes familles de s'approprier des temps de rencontres éducatives afin de les rendre plus actrices de leur projet de famille.

Il a été question de proposer des sorties éducatives plus régulières aux différentes familles afin d'évaluer leur relation à l'autre, entre mère-enfant, mais aussi plus individuelles pour les enfants. Une évaluation pertinente donnant matière dans les axes de travail éducatifs.

Le travail partenarial est une volonté portée par l'ensemble de l'équipe et ce dans le cadre de différents aspects nécessaires à l'accompagnement des familles.

Le partenariat crèche est renforcé par l'engagement et l'implication d'une professionnelle de l'équipe ce qui permet au service de se faire identifier par le dispositif des crèches départementales et permettre une ouverture possible pour les familles du SAR, des places en crèches. 2015 n'a pas été propice à une place.

Mars 2015 a donné l'occasion d'une rencontre entre la direction finances, logistique et achat du siège, le service technique et la direction du pôle mères-enfants. Cette rencontre a permis d'identifier les besoins et les attendus des différents services et de proposer une articulation des actions qui soit la plus opérante possible.

La supervision pour l'équipe psycho-socio-éducative s'est poursuivie.

En juin 2015, invitation et Participation des agents du SAR à la « porte ouverte » avec l'ensemble des familles du service.

### **Partenariats**

- Partenariat avec le RAM (Relais des assistantes-maternelles) de Pavillons-sous-bois. Suite à la porte ouverte. Rencontre au service avec une éducatrice du SAR
- Ecole primaire Le Raincy qui nous propose du mobilier scolaire pour nos services suite à la porte ouverte.
- Accompagnement médicaux concernant 1 mère fragilisée et en échec professionnelle.
- Rencontre et échange avec la sophrologue sur un travail possible avec les familles en souffrance et désireuses d'être accompagnées par cette intervenante. (Projet qui doit être soumis à l'inspectrice pour validation)
- Partenariat avec le service culturel du Raincy obtention d'un espace permanent pour des manifestations liées au Castel ou SAR (fêtes de fin d'année, rassemblement autour d'une thématique AG, réunion des familles, ateliers de prévention...)

### **Entrées et sorties des familles**

#### **Perspectives**

- Le dispositif est doté actuellement de 16 logements. Ces logements sont

répartis sur tout le département de la Seine-St-Denis. Pour atteindre l'effectif réglementaire et fixé par notre financeur le Conseil Départemental, le pôle mères-enfants a pour perspective d'agrandir le dispositif, en augmentant son effectif de 16 à 20 logements.

- Nous envisageons d'autres formes d'interventions d'accompagnement en direction du relogement. A travers des actions partenariales avec l'association « toit et joie », nous avons favorisé pour l'année 2014, le relogement et le départ définitif d'une famille sur deux.
- Pour 2015, une proposition de relogement n'a pu aboutir, la famille a fait un autre choix.
- Depuis plus d'un an, ce travail entrepris avec l'association « toit et joie », nous amène aujourd'hui, à évoluer vers une nouvelle forme de prise en charge, la possibilité d'envisager des baux glissants proposition évoquée par le partenaire. Cette piste de travail demande une réelle concertation sur le sujet et reste à explorer.
- « Les résidences césars » bailleur privé propose des prestations de qualité en terme de relogements. Nous avons actuellement 2 familles logés par ce bailleur, sur la commune de Sevran. En effet, les logements proposés par ce bailleur permettent d'offrir et d'intégrer des familles dans des appartements neufs, ce qui donne une autre dimension dans leur accueil. Ainsi, nous évitons des interventions constantes et de mobiliser des agents du Pôle technique. Malheureusement pour 2015, il était question de reloger 2 familles relevant du Castel mais la réalisation du chantier a pris un retard considérable, reportant l'accueil de ces 2 familles pour l'année 2016.

## **Georges Sand**

---

Le SAU George Sand est ouvert depuis 2004 et accueille 10 familles dans le cadre de l'urgence, de façon continue.

### **Bilan quantitatif**

En 2015, nous avons reçu 68 appels pour des demandes d'admission (chiffre obtenu de par l'utilisation de l'outil qu'est la fiche d'écoute et permettant de recueillir les informations nécessaires à l'admission des familles). Le nombre de familles accompagnées au cours de l'année a été de 57, dont plus de la moitié sont célibataires et victimes de violences conjugales et/ou familiales.

Nous avons pu constater que ces femmes sont majoritairement âgées de 19 à 21 ans, voire de 22 à 25 ans. L'âge des mères a baissé par rapport à l'année précédente où la moyenne d'âge était de 27 ans.

Le nombre d'enfants accompagnés est de 61, dont la moitié avait moins d'un an au moment de leur admission. Il est à noter l'accueil depuis mai 2015, de femmes enceintes, au nombre de 9, dont 3 ont mené leur grossesse à terme et ont donné naissance à un enfant durant leur séjour.

Ces enfants avaient généralement des liens réguliers avec leur famille et leur père. Deux tiers des enfants ont été reconnus par leur père, dont la participation financière pour les soutenir était moindre. En abordant la place du père, il est important de souligner que les rencontres entre l'équipe éducative et les pères ont été plus nombreuses durant cette année. Ceux-ci ont été plus présents au sein de la

structure, que ce soit pour rendre visite à leurs enfants, mais également à leurs femmes ou compagnes.

Il nous a donc été donné de nous questionner sur la place qu'occupaient ces pères au sein de leur famille. Ces femmes n'ont parfois que peu de lien avec un entourage familial ou amical et le père reste la personne la plus proche.

Pour ce qui relève du professionnel, la majorité de ces femmes, 47 sur 57, n'a jamais travaillé et n'a pas de diplôme. En effet, près de la moitié vivaient au sein d'un logement personnel, en compagnie du père de leur enfant, et demeuraient au foyer.

Près de la moitié de ces femmes, 25 sur 57, percevaient le RSA, et presque autant, 21 sur 57, n'avaient aucune ressource. Pour ces femmes sans ressources, 25 d'entre elles ont pu bénéficier de chèques services afin d'assurer l'alimentation pour elles et leurs enfants pour un montant total de 8960 euros. En 2014, le montant était de 6 850 euros, soit une nette augmentation (pour information, le montant des chèques services alloué aux familles est de 50 euros pour une mère avec un enfant, 60 euros pour une mère avec deux enfants...).

Ce chiffre a augmenté par rapport à l'année précédente où 18 mères avaient bénéficié de chèques services. Cette augmentation est liée à la durée des séjours plus longs de certaines familles. Cette augmentation de durée de séjour est soumise au manque de ressources, elle-même en lien avec les difficultés d'orientation des familles qui cumulent parfois absence de documents d'identité et donc absence de ressources.

Cela impacte les orientations à la sortie qui se font principalement dans des centres maternels ou des hôtels.

### **Conclusion et perspectives pour 2016**

L'année 2015 a vu arriver deux nouvelles professionnelles en février et septembre, mais également le départ en congé maternité de l'assistante sociale travaillant à mi-temps sur la structure depuis avril 2014. L'absence de l'assistante sociale a nécessité un accompagnement social supplémentaire de la part de l'équipe éducative, notamment au niveau des orientations des familles à leur sortie. L'arrivée des deux éducatrices de jeunes enfants a permis de recréer un véritable espace de jeux et d'observation par le biais d'un réaménagement complet de la salle de jeux qui n'était plus ou très peu investie par l'équipe éducative. Elles ont également permis de par leurs spécificités, d'avoir un angle de vue et une approche différents de la relation mère enfant et du développement de l'enfant. Il est nécessaire de maintenir ces deux postes afin de renforcer les compétences et spécificités de l'équipe.

La place du père reste en questionnement et nécessite un travail de formation et d'accompagnement pour l'équipe.

Le livret d'accueil fait actuellement l'objet d'une réécriture avec le psychologue de la structure, en petits groupes, notamment de par l'accueil des femmes enceintes depuis mai 2015 et qui nécessite de revoir certains points au niveau de l'organisation et de l'accompagnement plus spécifiques de ces femmes.

Divers partenariats avec la PMI, la maison de quartier, la médiathèque, Rencontre 93 et d'autres institutions se poursuivent et de nouveaux voient le jour ; une Chorba pour tous (dons de denrées alimentaires) et prochainement Cultures du cœur, afin de permettre aux familles un accès à la culture notamment. Il reste toujours cette éventualité de travailler un partenariat avec les crèches et écoles avoisinantes afin d'offrir un mode de garde et de permettre aux mères de « souffler » un peu et d'avoir du temps pour leurs démarches sociales et administratives.

En projet, nous réfléchissons à l'éventualité d'augmenter le montant des chèques services par famille et d'avoir un budget prévisionnel pour l'achat de couches et de lait, pour les femmes enceintes et sortantes de maternité. Il est important de rappeler

que les 50 euros hebdomadaires sont rarement suffisants à une famille pour se nourrir, surtout pour des femmes sans ressources et sortantes de maternité. Le bilan de l'année 2015 reste malgré tout assez positif dans son ensemble et la poursuite du travail de régulation va permettre de poursuivre le travail entamé en 2014 au niveau de l'accompagnement d'équipe, de l'élaboration de projets et d'un climat de sérénité et de confiance entre les différents membres de l'équipe pluri professionnelle.

# Direction des affaires générales

## Pôle santé

---

### Fonctionnement du pôle santé

Le personnel du service santé travaille du lundi au vendredi sur la base de 35h/semaine. Il bénéficie d'une heure de pause méridienne. Selon les nécessités de service, les infirmiers peuvent être amenés à modifier leur emploi du temps et à travailler le week-end. Tous ces changements sont validés soit par le cadre de santé, soit par le cadre socio-éducatif d'astreinte.

### Missions du pôle santé

Conformément au décret du 29/07/2004, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier, l'infirmier se doit d'assurer des soins de nature préventive, curative, technique, relationnelle et éducative.

Il est en lien avec les médecins et est garant de la mise en œuvre du suivi des personnes accueillies. Il travaille en étroite collaboration avec les psychologues, les assistants sociaux, les équipes éducatives ainsi qu'avec les partenaires externes.

### Activités du pôle santé

- Contribue à la mise en place d'un bilan médical systématique pour toute entrée d'enfant/jeune sur le pôle.
- Recueil des différentes données médicales nécessaires à la prise en charge des personnes accueillies, auprès de la famille, professionnels de santé, dispositifs de protection de l'enfance.
- Elabore et met en œuvre des protocoles spécifiques (suivi de grossesse, préparation à l'accouchement...).
- Elaboration et mise en œuvre de protocoles spécifiques.
- Dispensation de soins infirmiers (rôle propre, rôle de délégation...).
- Accompagnement selon les besoins spécifiques du rôle de l'infirmière, les personnes accueillies à l'hôpital et dans le suivi d'hospitalisation en lien avec l'équipe éducative.
- Participation à différentes réunions institutionnelles, synthèses ...
- Participe à l'organisation des rendez-vous médicaux en lien avec l'équipe éducative.
- Propose, organise et participe à la prévention sanitaire, tant de manière individuelle que par des actions collectives.
- Assure conjointement avec les éducateurs la tenue des dossiers médicaux (notes d'observations, dossiers de soins infirmiers, bilan, carte d'assuré social et autorisation de soins).
- Assure le suivi des pharmacies des différents services du pôle.
- Assure la gestion des matériels et des dispositifs médicaux.
- Participe à l'encadrement des étudiants en soins infirmiers.
- Produit un bilan d'activité annuel.
- Participe à la mise en place de partenariats extérieurs à l'institution.
- Archive les dossiers médicaux.

- Met à jour régulièrement ses connaissances par le biais de la formation.

### **Les partenaires**

En 2015, des nouveaux partenaires extérieurs à notre institution nous ont rejoints :

- ✓ Pharmacie de la gare à Roissy en Brie (77) ; de plus cette pharmacie est ouverte 7j/7 et 24h/24.
- ✓ Pharmacie les Camélias à le Blanc Mesnil. La pharmacie a bien voulu accepter de faire l'avance des traitements des jeunes malgré la non-présentation de l'attestation de CMU. En contrepartie, nous nous engageons à lui faire parvenir dans les plus brefs délais celle-ci afin de régulariser la situation des jeunes accueillis.
- ✓ Le médecin de l'ASE (depuis le 01/09/2015).
- ✓ Le service des UMJ de l'hôpital Jean Verdier à Bondy (93). Une session d'informations destinée à l'ensemble du personnel a été organisée à Villepinte en mai 2015. Celle-ci était animée par un médecin légiste du service des UMJ ayant pour but d'expliquer ce qu'est la médecine légale et son fonctionnement. A la suite de ces échanges, un protocole de prise en charge sur les victimes mineures d'agressions sexuelles a été élaboré conjointement entre le CDEF et le service de l'unité médico-judiciaire.
- ✓ L'IFSI de Meaux. Nous accueillons depuis septembre des étudiants de l'institut de formation en soins infirmiers sur le pôle Borniche. Cela a abouti à l'élaboration d'un livret d'accueil pour les stagiaires.

En revanche, des partenaires ont mis fin à une collaboration avec le CDEF. Il s'agit :

- ✓ Du CMS d'Aulnay-sous-Bois
- ✓ La pharmacie de la Place à Aulnay-sous-Bois

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires qui permettent un accès aux soins pour nos jeunes malgré, parfois, le manque d'ouverture des droits.

### **Activités du cadre de santé**

L'année 2015, fut marquée par de longues absences du personnel paramédical. Par conséquent le cadre de santé a été davantage sollicité pour pallier à ce manque, soit par les équipes éducatives, soit par les chefs de service, afin d'assurer une prise en charge au niveau de la santé plus « sécurisée » pour les personnes accueillies.

Ceci s'est traduit par :

- ✓ Des accompagnements dans les services d'UMJ (Unité Médico Judiciaires) de l'hôtel Dieu, Jean Verdier et Argenteuil.
- ✓ Des accompagnements pour des hospitalisations en chirurgie en hôpital de jour.
- ✓ Des accompagnements médicaux mobilisant des connaissances infirmières tel que : la gynécologie, l'hépatogastro-entérologie, les maladies infectieuses.
- ✓ Des entretiens infirmiers, soins techniques (pansements, ablation de fils)
- ✓ Des préparations de piluliers
- ✓ Des réapprovisionnements des pharmacies (traitement médicamenteux, matériel médical)
- ✓ Des préparations des trousseaux de transfert
- ✓ La gestion des cas de gale
- ✓ La vérification des résultats des bilans CPAM avec une réorientation si nécessaire.

Afin d'améliorer la prise en charge des enfants accueillis au sein du CDEF, des sessions d'informations ont été mises en place sur le pôle mères/enfants avec le Dr Jeantils, médecin infectiologue de l'hôpital Jean Verdier à Bondy, au niveau du personnel ainsi que pour les jeunes ou futures mères. Ces séances ont été

préparées en amont par l'équipe éducative afin de déterminer leurs besoins. Les échanges ont été fructueux de part et d'autres et le projet sera certainement reconduit pour 2016.

Une autre séance d'informations s'est déroulée en mai 2015 pour l'ensemble du personnel de la structure George Sand à la plaine Saint Denis.

Le cadre de santé a également participé à une journée VAE (Validation d'Acquis par l'Expérience) pour les aides-soignants, en tant que membre du jury.

### **Actions prévues pour 2016**

La formation aux gestes de premiers secours est reconduite et inscrite dans le plan de formation pour 2016.

Répondre aux besoins des maîtresses de maison du pôle adolescents. En effet, elles souhaitent disposer d'une trousse de secours personnelle.

### **Axes d'améliorations prévues pour 2016**

Optimiser l'utilisation des dossiers de soins : en effet, lors des différents contrôles effectués sur les structures des différents pôles, on peut s'apercevoir que la traçabilité sur la distribution des médicaments est quasi nulle. Ceci peut être très préjudiciable pour la santé des enfants.

Une meilleure coopération dans la prise en charge de la santé des jeunes accueillis entre les équipes éducatives et le pôle santé reste à mettre en place.

Le pôle santé a beaucoup souffert du fait de nombreuses absences de personnel, ce qui a octroyé une surcharge de travail pour les équipes éducatives et le cadre de santé.

La reprise des analyses de pratiques, en septembre, permet à l'ensemble de l'équipe d'avoir un lieu de réflexion entre pairs et par conséquent les différentes thématiques abordées apportent un éclairage sur les pratiques professionnelles.

Ces analyses de pratiques sont indispensables pour le pôle santé.

La différence de culture professionnelle entre le monde éducatif et le monde soignant montre bien la difficulté à travailler ensemble ; nous sommes complémentaires pour la prise en charge des jeunes. Travailler sur la relation de confiance est primordial ; il s'agit d'un travail long et fastidieux.

### **Pôle urgence**

Le bilan d'activité du pôle urgence n'est pas représentatif du travail effectué par l'infirmière sur une année puisqu'il s'inscrit sur la période d'octobre à décembre 2015. En effet, l'infirmière en poste durant le premier semestre n'a laissé aucune trace de son activité. De plus, ce pôle a été dépourvu de personnel de santé pendant 3 mois. L'infirmière a en charge les structures du SAS à Aulnay-sous-Bois et du SAUO au Blanc-Mesnil.

La nouvelle infirmière a tout de même réalisé :

- 16 accompagnements chez le généraliste
- 4 accompagnements chez les médecins spécialisés (dermato, gynéco,....)
- 5 accompagnements au bilan CPAM à Bobigny
- 7 accompagnements au planning familial
- 2 entretiens avec l'aide de la CAP93
- 2 hospitalisations en ambulatoire
- 1 hospitalisation de 4 jours
- 6 accompagnements dans la prise en charge de la vaccination

- 30 entretiens infirmiers
- 12 accompagnements en laboratoire
- 5 accompagnements en radiologie
- 5 réfections de pansement
- 2 ablations de fils

A ceci, il faut rajouter que l'infirmière a effectué la gestion des matériels et des dispositifs médicaux, le suivi des pharmacies (récupérer les traitements des jeunes suite à une prescription médicale soit 20 au total).

Elle a dû aussi assurer l'archivage de 25 dossiers médicaux ainsi que la tenue des dossiers médicaux en lien avec l'équipe éducative, tout comme l'organisation des rendez-vous médicaux.

L'infirmière a mis en place ou maintenu des partenariats dès son arrivée, au nombre de 3 avec 1 centre dentaire, 2 opticiens.

Elle a assisté à 23 réunions d'équipe.

### **Pôle adolescents**

Accueils :

Structure Sevran : 43

Structure Villemomble : 58

Structure Montfermeil : 87

Structure Epinay sur Seine : 73

Structure Service de Semi Autonomie : 34

Total : 295

Les activités de l'infirmier sur le pôle regroupent généralement des éléments tels que :

- Contribution à la mise en place d'un bilan médical systématique pour toute entrée d'enfants sur le pôle.
- Recueil des différentes données médicales nécessaires à la prise en charge des personnes accueillies, auprès de la famille, professionnels de santé, dispositif de protection de l'enfance.
- Elaboration et mise en œuvre de protocoles spécifiques (suivi de grossesse, mise en place de traitement, suivi VIH, etc.)
- Dispensation de soins infirmiers.
- Accompagnement selon les besoins spécifiques.
- Participation à différentes réunions institutionnelles.
- Participation à l'organisation des rendez-vous médicaux en lien avec les équipes éducatives.
- Proposition, organisation et participation à la prévention sanitaire collective et individuelle.
- Tenue des dossiers médicaux.
- Suivi des pharmacies des différents services du pôle.
- Gestion des matériels et des dispositifs médicaux.
- Participation à l'encadrement des étudiants en soins infirmiers.
- Production d'un bilan d'activité annuel.
- Participation à la mise en place de partenariats extérieurs à l'institution.
- Archivage des dossiers médicaux.
- Mise à jour régulière des connaissances par le biais de la formation.

Le bilan d'activité montre qu'une part importante des activités de l'infirmier au sein du

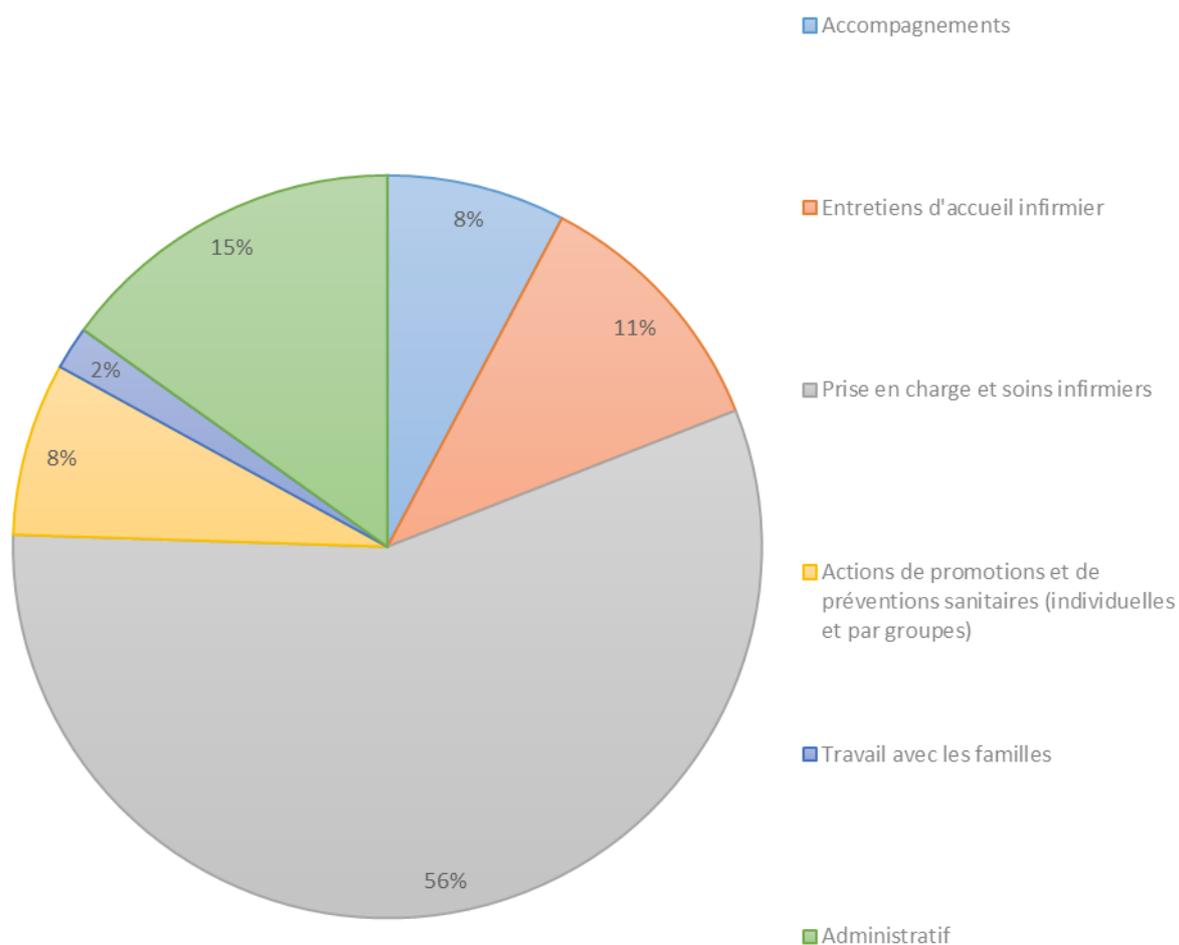
pôle adolescents consiste à la prise en charge et aux soins infirmiers. L'infirmier aspire à aider le jeune quelle que soit la nature de sa demande et dans un sens plus large, met en œuvre et a pour but de l'aider dans sa prise en charge mais aussi dans son quotidien.

Dans un second temps on remarque que la part réservée au travail avec les familles est faible. Il s'agit pourtant d'un point essentiel dans la prise en charge des jeunes. C'est un des points à améliorer afin de permettre une meilleure prise en charge des jeunes et des familles. Ce travail peut avoir lieu dans le cadre de la santé et est un point important car il apparaît régulièrement que les jeunes accueillis ont un suivi médical incomplet ou insuffisant. Enfin, on peut mettre en évidence que la prise en charge est aussi administrative et occupe une part importante du travail de l'infirmier.

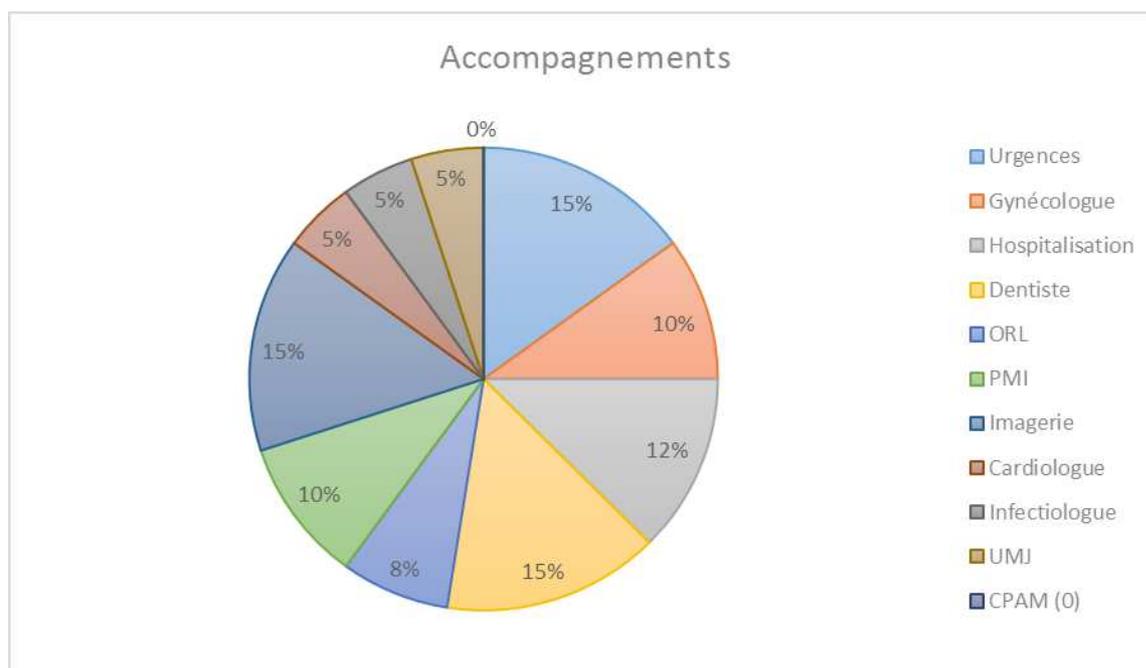
### **Actions de prévention/ partenaires**

Les actions de prévention de l'infirmier sont essentiellement individuelles (hygiène, IST, conduites addictives). Du fait qu'il soit seul sur l'ensemble des structures, il est difficile de coordonner une action collective. Cependant, des partenariats ont été mis en place avant et depuis son arrivée en Juillet 2015. L'espace « Tête à Tête » situé à Rosny-sous-Bois est un partenaire solide pour le pôle. Il est régulièrement sollicité par les structures pour mener des actions de préventions collectives traitant de divers sujets tels que le harcèlement, les drogues, la violence, la sexualité. Un partenariat avec un médecin et une sage-femme est également en cours afin de sensibiliser les jeunes sur des questions sanitaires.

## Bilan d'activités 2015 (De Juillet à Décembre)



Pour finir nous aborderons les accompagnements. Ils sont spécifiques car l'infirmier est seul pour l'ensemble de ses structures.



Il est à noter qu'il ne s'agit là que des accompagnements pris en charge par l'infirmier. Ce graphique n'est en aucun cas révélateur de l'ensemble des accompagnements qui sont effectués par l'ensemble des agents du pôle adolescents. Ceci explique notamment que l'infirmier n'ai effectué aucun accompagnement pour les bilans CPAM. Ils sont pris en charge par l'équipe éducative en fonction des emplois du temps de chacune des structures du pôle.

### Le pôle adolescents en chiffres

Nombre d'hospitalisations : 9

Jeunes suivis pour des pathologies nécessitant un suivi au long cours : 16

Nombre d'enfants souffrant d'affections particulières : 10

Mineurs enceintes accueillies dans l'année : 2

Nombre d'enfants ayant une notification MDPH : 2

Nombre de bilan de santé effectué : 58

### Difficultés/ axes d'améliorations

La principale difficulté rencontrée est directement liée au rôle que peut occuper un professionnel dans une équipe pluridisciplinaire. La fonction occupée reste la même et ne change pas mais les façons de travailler diffèrent selon les structures. Ainsi le rôle de l'infirmier n'est pas le même partout. Certains professionnels attendent de lui qu'il s'occupe de tous les accompagnements médicaux, d'autres veulent que celui-ci prescrive des médicaments, d'autres ne l'investissent pas ou peu. Il existe un flou quant au rôle de l'infirmier, à ce qu'il peut ou non faire. Pour améliorer ce point, il a été décidé de mettre en place de nouveaux outils et protocoles afin d'harmoniser les pratiques infirmières au sein du pôle. L'ensemble des équipes pourra ainsi inscrire l'infirmier dans une fonction et un rôle qui lui est propre.

Une autre difficulté est celle de la transmission et de la tenue du classeur santé. La transmission infirmière est légale ; elle est faite afin de faciliter la prise en charge et représente une preuve quant aux soins prodigués. C'est également une preuve et un outil qui permet de savoir quand est survenu un événement afin d'en retracer les tenants et aboutissants.

Au sein du pôle, le classeur santé est un outil essentiel car il fait la liaison entre l'infirmier et les éducateurs qui interviennent sur les structures. Il leur permet de suivre la prise des médicaments, la mise en place de nouveaux traitements. Il permet également de suivre les rendez-vous médicaux, d'inscrire des observations médicales qui peuvent parfois être cruciales dans la prise en charge. Cependant et malgré son importance, il est sous utilisé. La transmission faite par l'infirmier n'est pas toujours lue et celle faite par le corps éducatif n'existe pas toujours. Pour améliorer ce point, le pôle santé ainsi que la direction informe régulièrement les équipes des risques et du manquement que représente ce défaut de transmission et de tenue du classeur. La mise en place prochaine des outils visant à harmoniser les pratiques infirmières au sein du pôle améliorera aussi cette difficulté. Elle visera à responsabiliser les équipes sur ce qu'elles doivent transmettre aux professionnels de santé.

Une autre difficulté est celle de la mise en place de prévention collective. Il est pour l'instant très difficile pour un infirmier seul de gérer les cinq structures du pôle adolescents. L'essentiel du travail consiste malheureusement à répondre à l'urgence. La prise en charge passe en seconde position sauf quand elle est spécifique. Les entretiens infirmiers sont souvent informels et il n'y a pas toujours d'entretien d'accueil avec l'infirmier. Il se fait au fil des rencontres avec les adolescents.

Pour améliorer ce point, il est essentiel de pouvoir travailler à deux sur ce pôle. La prise en charge n'en serait que plus efficace et la satisfaction au travail est un élément qui a toute son importance. Les professionnels doivent pouvoir être satisfaits du travail qu'ils font.

### **Points positifs**

Le travail effectué avec Madame Grosos en analyse des pratiques est devenu incontournable. Il permet aux différents professionnels du Pôle Santé de se détacher de situations de travail qui posent problèmes et permet de réfléchir à des solutions possibles. L'avis des professionnels qui participent à ces séances est l'avis de nos pairs. Il aide à l'harmonisation d'une pratique et d'une gestion de la santé au sein du CDEF. Ce travail avec Madame Grosos est incontournable et est aussi indispensable dans le sens où il engage une réflexion sur « les bonnes pratiques » de chacun.

Le cadre de santé est un relais indispensable lorsque l'infirmier(e) n'est pas présent sur la structure.

L'arrivée du Docteur Grué (Médecin à l'Aide Sociale à l'Enfance) est aussi un des points positifs. Son aide est très utile à la prise en charge que nous mettons en place au sein des structures. Depuis son arrivée, le Docteur Grué et le Pôle Adolescents ont coopéré sur plusieurs situations nécessitant un accompagnement spécifique.

### **Pôle enfant 1 Villepinte**

En lien avec les médecins, l'infirmier est garant de la mise en œuvre du suivi médical des personnes accueillies. Il travaille en étroite collaboration avec les psychologues, les assistantes sociales, les équipes éducatives ainsi que les partenaires externes.

Sur le pôle enfants 1, il est composé de deux infirmières depuis février 2015. Les groupes ont été répartis afin d'optimiser la prise en charge des enfants. Une présence infirmière est assurée de 8 heures à 17 heures.

Le rôle essentiel de l'infirmière est d'organiser et d'assurer le suivi médical des enfants, ce qui génère beaucoup de temps de secrétariat et d'accompagnements.

Il y a également des soins infirmiers, sur rôle propre ou sur prescription tels que les vaccins, les pansements dirigés ou encore des ablations de fils. Parfois l'infirmière peut intervenir sur un groupe pour évaluer l'état de santé des enfants, à la demande

des éducateurs ou des enfants, afin d'élaborer un plan de soins (réalisation des dépistages infirmiers -audio et vue-, suivi staturo-pondéral des enfants...).

L'infirmière gère le stock des pharmacies de la structure ainsi que les péremptions, prépare les piluliers des enfants ayant un traitement au quotidien, ainsi que la mise en place des feuilles de suivi de traitement en collaboration avec les éducateurs.

Cette collaboration s'est améliorée. Les éducateurs prennent plus initiatives, s'autonomisent davantage. Cependant un manque de rigueur concernant la traçabilité de la prise de traitement persiste. Ils sollicitent encore l'infirmière pour des tâches qui ne font pas partie de ses missions, tel que l'accompagnement chez le dentiste.

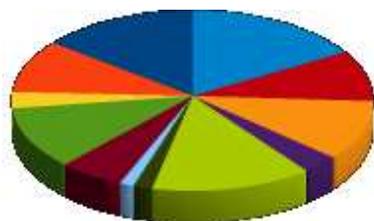
Une collaboration avec les parents est demandée en les invitant le plus possible aux rendez-vous médicaux.

Les enfants ont très bien identifié l'infirmière car s'ils en ressentent le besoin, ils viennent la voir dans son bureau ou bien la sollicitent dès qu'ils la croisent.

### **Prise en charge des enfants**

#### ***Prise en charge médicale et administrative***

Nature accompagnements	Nombre d'accompagnements
Bilans de santé au CMS de Tremblay	36
Bilans de santé à Montfermeil et Bobigny	7
Ophtalmologue	27
Dentiste et autres	24
Consultations pédiatre	14
Hôpitaux de jour	3
Hospitalisations	4
Spécialistes (dermato, ORL, allergeo, orthopédistes...)	34
Urgences	8
Soins infirmiers	26
Examens complémentaires (radio, écho...)	23
Généralistes	41
<b>TOTAL</b>	<b>247</b>



- bilan de santé au cms de Tremblay
- dentistes et autres
- bilan de santé a Montfermeil
- ophtalmologue
- pédiatre
- hopitaux de jour
- hospitalisations
- specialistes (dermato,ORL,cardio,allergo,orthopedistes...)
- urgences
- soins infirmiers
- examens complémentaires (radio,écho...)
- généralistes

L'infirmière a pris en charge cette année plusieurs enfants ayant eu un suivi spécifique :

- 5 enfants asthmatiques,
- 1 enfant drépanocytaire,
- 1 enfant suivi en neurologie,
- 2 enfants suivis pour un retard des acquisitions,
- 1 enfant ayant une polyopathie (cardiopathie et asthme),
- 6 enfants ont un suivi psychiatrique.

Il y a eu 53 entrées et 53 sorties, sur la Passerelle et Villepinte.

### **Actions de prévention**

C'est par la prévention que nous amènerons les enfants à avoir de meilleurs comportements et donc une meilleure santé.

Cette année, les infirmières ont décidé de monter et d'animer des projets de prévention ensemble afin d'y apporter une certaine dynamique. Le premier projet, validé par le cadre de santé, porte sur la prévention bucco-dentaire. Il y a eu deux interventions sur Villepinte et une sur Borniche.

### **Partenaires**

Le CMS de Tremblay prend les enfants même s'ils n'ont pas de CMU. On y voit essentiellement les médecins généralistes, la dermatologue et l'ORL. Nous travaillons aussi avec le CMS de Villepinte qui fait de la consultation sans rendez-vous pour le généraliste. Dans ce centre de santé, notre partenariat se fait essentiellement avec l'ophtalmologue, avec qui une relation de confiance a été instaurée en assurant, en majorité, les accompagnements.

Notre avons toujours une étroite collaboration avec la pharmacie Fontaine Mallet ; avec Mme BAGA et son équipe, bons rapports professionnels et de confiance se

sont instaurés.

Nous avons également un partenariat avec le cabinet dentaire, du Dr KHOURY avec lequel nous avons mis en place des créneaux horaires le mercredi après-midi.

### 3) Conclusion

Cette année, plus de temps a été accordé pour la structure de la structure La Passerelle. L'infirmière s'y rend une fois par semaine ; ce qui permet d'avoir d'autres missions que de préparer les piluliers.

Pour 2016, afin de se consacrer pleinement au rôle d'infirmière et non qu'à des accompagnements, il paraît pertinent de négocier un partenariat avec un médecin généraliste qui interviendrait deux fois par semaine sur Villepinte ou que le CMS de Tremblay réserve deux créneaux par semaine aux enfants.

De même de nouvelles actions de prévention sont programmées ; à savoir une sortie à l'espace « tête à tête » sur le thème de la puberté et l'adolescence. De plus des actions sur l'alimentation et l'hygiène sont en cours d'élaboration.

## **Pôle enfant 2 Borniche**

### **Présentation et missions du pôle santé au sein du pôle**

Le pôle santé de la structure est constitué d'une infirmière à temps plein, présente du lundi au vendredi de 8h à 16h (l'infirmière a une pause méridienne d'une heure).

Il y a également un médecin généraliste, le Docteur Streith, qui intervient deux fois par semaine : les mardis et vendredis, environ 1h sur le temps du déjeuner afin de réaliser les bilans de santé ou pour s'occuper des enfants nécessitant une consultation médicale.

L'infirmière de la structure est garante de la prise en charge médicale et paramédicale des enfants accueillis. Elle est en étroite collaboration avec le Docteur Streith, les psychologues et les équipes éducatives de la structure.

Elle applique et fait appliquer les prescriptions médicales (ce qui implique la préparation des piluliers ainsi que la mise en place des feuilles de suivi de traitement). Elle gère les stocks et les péremptions des différentes pharmacies de la structure et prépare les trousse de transfert. Elle effectue les dépistages infirmiers ainsi que le suivi statu-pondéral des enfants. Elle met en place des actions de préventions et d'éducatives. Elle participe aux différentes réunions institutionnelles.

Pour optimiser les prises en charge, l'infirmière dispose de nombreux outils (ordinateur, portable de service, voiture de service...). Elle dispose également d'une infirmerie et d'une salle d'attente ; cependant il est regrettable que la salle d'attente soit commune et pas toujours disponible ce qui ne permet pas toujours de l'investir en tant que telle. Il serait peut-être judicieux de repenser cet espace afin que la salle de soins communique avec le bureau et de créer une vraie salle d'attente.

### **Prise en charge des jeunes**

#### ***Prise en charge médicale et administrative***

##### **- Suivis spécifiques :**

1 enfant suivi pour diabète,

1 enfant suivi pour épilepsie,

1 enfant ayant un suivi pluridisciplinaire suite à un AVC anténatal (orthopédie, kiné, psychomotricité, orthophonie),

1 enfant suivi pour déficit en biotinidase,

5 enfants suivis pour asthme,

5 enfants suivis en psychiatrie (dont 4 enfants sous traitements neuroleptique),

1 enfant suivi en urologie avec prise en charge thérapeutique.

##### **- Hospitalisations :**

5 enfants hospitalisés, dont 3 en urgence (2 pour troubles du comportement, et 1 pour crise d'asthme).

Les 2 autres hospitalisations étaient programmées ; une pour posthémorragie, et une pour injection de toxine botulique.

- les mouvements :

34 enfants ont intégré le foyer cette année.

36 enfants ont quitté le foyer cette année.

Ce qui implique beaucoup de temps de préparation de dossiers.

Il est difficile de quantifier toute la prise en charge administrative des enfants tellement elle est importante ; l'infirmière se charge aussi du suivi du dossier médical de l'enfant, de faire des écrits pour les synthèses (10 cette année) ou les audiences, monter des dossiers MDPH (2 cette année), de faire des fiches de liaisons entre les structures amenées à assurer le suivi de l'enfant, des demandes de dossiers médicaux aux PMI, de relancer l'ASE pour la mise en place de la CMU pour les enfants et l'obtention de leurs cartes vitales...

### **Actions de prévention**

Il paraît indispensable de mettre en place des actions de prévention et d'éducation, car la plupart des enfants ont des lacunes sur les règles d'hygiène (hygiène alimentaire, hygiène corporelle...). Nous savons que les enfants sont en phase d'apprentissage et sont capables d'intégrer ce qu'on leur apporte pour acquérir les bons gestes.

Une action de prévention sur le lavage de mains (répartie en 5 ateliers dont 3 à l'école interne et 1 sur le groupe Colibri et 1 sur le groupe Arc-en-ciel) a été menée sur les mois de septembre et octobre.

Une action de prévention sur l'équilibre alimentaire pour 5 enfants en octobre a été réalisée par une étudiante infirmière, en ma présence.

Une action de prévention sur l'hygiène bucco-dentaire pour 5 enfants en octobre a été réalisée par une étudiante infirmière en ma présence.

Une autre action de prévention bucco-dentaire a été mise en place en collaboration avec ma collègue du pôle Villepinte. Répartie en 4 interventions, 2 interventions ont eu lieu sur Villepinte et 1 sur Borniche sur les mois de novembre et décembre. Une intervention est encore à venir sur Borniche.

### **Partenaires**

Dès l'arrivée de l'infirmière, certains partenariats ont été renégociés car les professionnels étaient agacés de la récurrence des rendez-vous non honorés et non annulés.

*Nous sommes toujours en partenariat avec :*

- Le Docteur STREITH et le Docteur TANGUY, sa remplaçante, à Lizy-sur-Ourcq.
- La pharmacie Wherel à Lizy-sur-Ourcq où les agents s'adaptent à notre demande.
- Mmes CAILLAT et BEAUQUESNES orthophonistes à la Ferté-sous-Jouarre et à la Ferté-Milon.
- Mme GAUTHIER dentiste à Lizy-sur-Ourcq qui nous réserve deux créneaux par semaine soit 4 consultations.
- Le cabinet de kinésithérapie à Lizy-sur-Ourcq.
- Dr CHALLES ophtalmologue à la Ferté sous Jouarre.
- Dr RUCHAUD Ophtalmologue à Meaux.
- Mme HATRAIT FAUVEAU podologue à Lizy-sur-Ourcq.

*Nous avons développé un partenariat avec :*

- Les opticiens Kryss de Lizy-sur-Ourcq, qui sont très disponibles et réactifs.
- Mme BERTHY psychomotricienne à Lizy-sur-Ourcq.

- Les ambulances de Lizy-sur-Ourcq.

### Conclusion

Malgré l'accueil chaleureux, reçu à l'arrivée de l'infirmière, elle a constaté qu'il est parfois difficile de collaborer avec les éducateurs, qui sont souvent indisponibles et qui n'ont pas la même culture du soin que nous. Un poste d'infirmière est gérable sur la structure, mais ne permet pas d'approfondir les prises en charge, ni d'assurer tous les accompagnements médicaux et paramédicaux.

Donc pour palier à la suppression antérieure du deuxième poste infirmier et au manque de disponibilité des éducateurs nous avons, d'une part, en accord avec le directeur de la structure, sollicité les chauffeurs pour assurer les accompagnements chez le dentiste et chez l'orthophoniste, afin que les enfants puissent bénéficier d'un suivi régulier. D'autre part, il est désormais réservé 1h de secrétariat médical par semaine (ce qui est largement insuffisant par rapport aux tâches à effectuer).

### Statistique

infirmierie pôle

Borniche

2015/2016

<b>CONSULTATIONS MEDICALES ET EXAMENS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>289</b>
Bilans de santé	46
Consultation Dr Streith au foyer	81
Consultations généralistes en extérieur	9
Consultations ophtalmologie	27
Consultations Dentiste	50
Consultations chez le pédopsychiatre	4
Autres consultations spécialisées	44
Consultations aux urgences	11
examens complémentaires (écho/radio/EFR...)	17
<b>HOSPITALISATIONS</b>	<b>7</b>
<b>SEANCES DE REEDUCATION ET AUTRES SUIVIS</b>	<b>182</b>
Séances kinésithérapie	40
Séances d'orthoptie	9
Séances d'orthophonie	136
séances de psychomotricité	16
suivi en podologie	6
Suivi en CMP	3
<b>PRISE EN CHARGE OPTIQUE</b>	<b>18</b>
<b>SOINS TECHNIQUES INFIRMIERS</b>	<b>198</b>
Vaccinations	13
Prélèvements biologiques à l'infirmierie	5
Actes infirmiers simples (petits pansements, lavage de nez...)	140
Autres actes infirmiers (pansements complexes, ablation de fils...)	29
Enfant ayant un traitement quotidien	11
<b>AUTRES SOINS INFIRMIERS</b>	<b>112</b>
Dépistages infirmiers (audio/vue/poids/taille)	73
Entretiens thérapeutiques infirmiers	21
Repas thérapeutiques	8
Actions de préventions et ou éducation	10

<b>REUNIONS</b>	<b>73</b>
Participation aux réunions des 5 équipes de l'internat	54
Réunions du pôle santé à Bobigny	7
Participation aux synthèses	4
Participation à l'admission d'enfants	3
Réunions d'équipes éducatives école interne	5

## **Pôle mères-enfants**

Le bilan d'activité est basé sur une courte durée de l'année 2015, suite à l'absence de la puéricultrice de plusieurs mois, ce qui n'est pas représentatif de la prise en charge de la santé au sein du pôle Mères/enfants. Il n'y a pas eu d'intervention au service des Appartements Relais depuis septembre.

### Le rôle de la puéricultrice au sein du pôle mères/enfants est :

- Assurer la protection maternelle à travers le suivi de la grossesse, la préparation à la naissance.
- Assurer la protection de la petite enfance (examen médicaux préventifs de l'enfant, vaccination) et les traitements médicaux.
- Assurer le contrôle des modes d'accueil collectifs ainsi que l'agrément lié à l'hygiène et à la sécurité, le suivi des assistantes maternelles.
- Assurer la planification familiale à travers des animations, des entretiens sur la sexualité, la contraception, l'accès à l'interruption volontaire de grossesse et la prévention des maladies sexuellement transmissibles.
- Accompagner des projets collectifs menés sur des thèmes divers.

### Les missions au sein du pôle mères/enfants sont :

- Accueil rassurant de la future mère, être à l'écoute de ses préoccupations.
- Observer la relation mère/enfant en relation avec l'équipe éducative.
- Participer à la prise en charge globale de la famille avec l'ensemble de l'équipe.
- Ouvrir des partenariats larges pour répondre à notre mission.
- Travail transversal au sein des autres structures du Pôle, avec un suivi qualitatif auprès des mères et de leurs enfants.

Dans les différentes structures du Pôle une réunion pluridisciplinaire a lieu une fois par semaine. La puéricultrice assiste à la plupart des réunions de Saint-Denis et de Saint-Ouen.

Concernant le Raincy cela est plus sur un rythme d'une fois par mois.

## **Structure de Saint-Ouen**

La présence d'un personnel paramédical nécessite son intervention trois journées par semaine.

A son retour, la puéricultrice a pu constater une charge de travail importante sur la structure de Saint-Ouen.

En effet, une prise en charge médicale accrue devait être mise en place pour un nourrisson né prématurément à vingt-huit semaines (sept mois), avec la mise en place d'une HAD, avec qui la relation mère-enfant était très complexe. À cela s'ajoutait la prise en charge du suivi grossesse au nombre de trois, ainsi que la prise en charge des crises convulsives d'une petite fille âgée de presque deux ans suivies

à l'hôpital Trousseau.

### ***Prise en charge médicale et administrative***

#### ***- Suivi médical des enfants et des mères:***

Un suivi médical accru a été mis en place pour un nourrisson né prématurément. Une hospitalisation à domicile était mise en place avec des aérosols plusieurs fois dans la journée, gérés par l'équipe en très grande partie du fait de la non prise en charge de la mère. Cet enfant a fait de nombreux allers retours à l'hôpital, avec souvent à la clef des hospitalisations pour crise d'asthme ou gastro-entérite. Cet accompagnement était très lourd pour l'équipe a demandé une grande mobilisation et surveillance de la part de tous. Huit accompagnements (urgences, visites hospitalisation, rdv et synthèse avec équipe médicale...etc.) ont eu lieu entre début septembre et début octobre (date de fin de prise en charge de la famille). À tout moment cet enfant pouvait décompenser d'un point de vu respiratoire ; nous nous devons d'être très vigilants, en plus des charges inhérentes au centre maternel.

Nous avons eu à gérer des crises convulsives d'un nouvel ordre pour une petite fille suivie à l'hôpital Trousseau depuis sa naissance. Nous avons dû faire appel au professeur qui la suit et la diriger à plusieurs reprises aux urgences de l'hôpital Trousseau. Ce qui a pu rajouter un stress à l'équipe, car les symptômes n'étaient pas ceux de d'habitude. De plus, une angoisse régnait à la crèche, lieu d'accueil en journée de l'enfant. En effet, une crise avait eu lieu à la crèche, ce qui avait pu engendrer de fortes inquiétudes de la part de la directrice concernant la prise en charge de ces crises. Pour cela une synthèse a été réalisée en présence de la mère de l'enfant, le docteur de la crèche ainsi que l'infirmière et la directrice. Un point a été fait à ce moment-là.

Concernant les enfants, le suivi médical mensuel est assuré par la PMI. Dès qu'un enfant naît, une pesée est réalisée à la PMI dans les jours suivants le retour de la maternité et un suivi est assuré par la suite dans ce centre. Cependant depuis quelques semaines les enfants qui étaient suivis par un des pédiatres de la PMI, doivent aller voir les médecins de villes concernant le suivi mensuel pour cause de départ à la retraite ; il n'y a pas de remplaçant prévu pour le moment.

Nous allons voir pour travailler un partenariat avec un pédiatre de la ville de Saint-Ouen, qui exerce sur l'hôpital Delafontaine à Saint Denis.

En dehors des rendez-vous PMI, de nombreux rendez-vous en ville sont pris lorsque les enfants et les mères sont malades. Soit dans les CMS ou chez les médecins de la ville de Saint-Ouen.

Un partenariat avec le CMS Henri Barbusse est effectif depuis deux ans par rapport aux mères ayant un souci avec leur CMU. En effet, lorsque celles-ci rencontrent un problème (soit de renouvellement ou que leur enfant n'est pas encore sur leur CMU) nous voyons directement avec ce CMS afin qu'une consultation puisse être effectuée. La structure de Saint-Ouen s'engageant à régulariser la facture.

Nous avons eu une mère opérée d'une ligamento-plastie en fin d'année à la clinique du Landy à Saint-Ouen à la suite d'une chute en sport à l'école. L'équipe éducative et moi-même l'avons accompagnée aux différents rendez-vous avant comme après l'intervention. L'équipe a dû prendre le relais avec l'enfant de cette mère afin de l'aider dans les gestes quotidiens (bain, accompagnement crèche...), qui étaient plus compliqués en se déplaçant avec des béquilles. Il a été mis en place une infirmière à domicile concernant les pansements, les injections d'anticoagulants et les prises de sang de contrôle.

Vivant tous en collectivité, les mères et les enfants sont plus à même d'être contaminés d'un point de vue maladie par les autres résidents. Pour cela, l'installation de support pouvant prendre des flacons de désinfectants pour les mains

dans différentes pièces de la structure a été fait afin d'éviter au maximum la contagion des mères et des enfants, mais aussi du personnel de la structure.

Une épidémie de gastro-entérite et de bronchiolite a pu être observée, en lien avec la collectivité de la structure mais aussi dû à la crèche qui est le moyen de garde des enfants.

À tout cela s'ajoute des entretiens avec les mères, soit à leur demande soit à celle de la puéricultrice de façon formelle ou informelle. 40 entretiens ont été réalisés, plus ou moins long pour certaines. Pour d'autres ne se faisant pas toujours dans le bureau mais lors des trajets en voiture.

Aucun entretien avec les parents des mineures accueillies n'a été réalisé depuis septembre.

Trois entretiens d'admission ont été réalisés avec la présence de la puéricultrice et les futures admises.

#### - Suivi médical des grossesses:

Trois suivis grossesses étaient commencés ; aucun n'avait été fait avec l'hôpital Delafontaine avec qui nous avons un partenariat depuis de nombreuses années. Par conséquent, il a fallu les mettre en place et faire les transferts de dossiers d'un hôpital à un autre.

Mi-septembre une des trois mères étant enceinte a quitté la structure et qui a été remplacée par une autre mère elle-même enceinte et suivie à l'hôpital Tenon. Afin de réaliser au mieux son suivi, j'ai dû l'accompagner à deux reprises sur l'hôpital Tenon afin de pouvoir assurer une continuité de son suivi. Celle-ci présentait un diabète gestationnel diagnostiqué tardivement, car elle n'avait pas fait sa prise de sang en temps et en heure.

Cette prise en charge a été compliquée pour l'équipe, car la mère ne prenait pas conscience des conséquences de ce diabète sur sa santé et celle de son bébé. Elle a été redirigée à l'hôpital Delafontaine, où une sage-femme spécialisée dans le diabète gestationnel l'a reçu afin de faire le point avec elle sur les taux de glycémie et l'alimentation qu'elle avait.

Courant octobre deux autres suivis grossesse se sont rajoutés, dont un s'est poursuivi à la clinique de l'Estrée à Stains, compte tenu du terme de la grossesse à quelques jours de l'accouchement.

En résumé, six suivis grossesses ont été effectués de septembre à décembre 2015 dont cinq ont été réalisés sur l'hôpital Delafontaine.

#### - Le suivi grossesse se compose :

- d'un accompagnement mensuel au rendez-vous sage-femme,
- d'accompagnements au laboratoire d'analyses qui selon l'examen fait, peut durer 3h de temps comme le test du dépistage de diabète gestationnel. J'en ai accompagné trois de septembre à décembre 2015,
- d'un accompagnement aux échographies,
- d'accompagnements aux urgences gynéco-obstétriques à plusieurs reprises pour les mères, pour diverses raisons.

Le suivi grossesse est un des plus longs et « lourds ». Cela demande beaucoup de temps afin d'accompagner au mieux les mères mineures enceintes, de jour comme de nuit.

L'accueil des mères enceintes permet d'aborder tout un questionnement autour de l'après naissance que les mères peuvent avoir, et de mettre en lien la mère et le fœtus au moment de la grossesse.

Après le suivi médical des grossesses vient le suivi du post-partum.

Cela commence dès lors que la mère accouche. Dans la mesure du possible une

visite à la maternité est réalisée par la puéricultrice durant son séjour. La mère peut aborder ses inquiétudes qu'elle a envers son bébé, l'accompagnement dans les soins a prodiguer comme les soins du cordon ombilical, l'alimentation, le bain, l'état cutané du bébé (acné du nouveau-né, desquamation de la peau) les régurgitations, le transit...

Ce suivi est d'autant plus important qu'il permet l'établissement des premiers liens entre la mère et le bébé.

Il se caractérise aussi par la reprise de moyen de contraception ainsi qu'un suivi gynécologique, qui peut aboutir par une rééducation périnéale.

Concernant les moyens de contraception pour les cinq suivis de grossesse dont deux n'ont pas encore accouché, deux mères sur trois ont pu bénéficier de la pose d'un implant, la troisième ayant un rendez-vous de prévu dans les jours à venir.

Au regard de tout ce qui a été énoncé auparavant, avec la collaboration de la psychologue de la structure, nous avons pu réaliser des actions de prévention auprès des mères mineures de Saint-Ouen dont deux étaient dirigées pour les mères enceintes.

### **Actions de prévention**

- Le 18 novembre nous avons réalisé une séance de projection du film « *L'Odyssée de la vie* ». Ce documentaire relatant les neuf mois de la grossesse, de la conception jusqu'à la venue au monde du bébé, alternant des images de synthèse et des entretiens avec un jeune couple de futur parent.

À la suite de cette projection nous avons pu échanger avec les mères enceintes pour qui cela a souvent fait écho, notamment dans les prises de risque pour le tabac. Une des mères a nettement diminuée sa consommation voire arrêté.

Mais elles ont aussi pu dire pour certaines que cela leur avait fait peur notamment de voir quelques parties succinctes de l'accouchement comme la péridurale et qu'elles auraient préféré les vivre d'elles-mêmes.

- Le 2 décembre, nous avons proposé aux mères enceintes et venant d'accoucher, une séance autour de deux livrets :

À l'aide de ses deux livrets nous avons pu introduire les soins à prodiguer pour les bébés (soins du cordon, change des couches), l'alimentation (allaitement et préparation des biberons), le bain, le nettoyage de nez.

Ces deux actions ont permis d'appréhender la venue des bébés d'une façon plus sereine pour les mères, en leur enlevant pour certaines des inquiétudes et des angoisses.

- Le 21 décembre a pu être réalisé une séance avec le Dr Jeantils infectiologue à l'hôpital Jean Verdier à Bondy. Il a pu échanger avec les jeunes présentes sur la structure à ce moment-là, notamment sur l'anatomie, le cycle menstruel, la relation avec leur copain.

Il était venu auparavant rencontrer l'équipe pour connaître nos attentes sur l'intervention qu'il allait pouvoir faire auprès de ces jeunes.

### **Partenaires**

Un partenariat est établi avec :

- la pharmacie de la mairie concernant les médicaments de l'armoire à pharmacie de la structure mais aussi pour la dispense des médicaments prescrits par les médecins.
- La sage-femme de la PMI Bauer à Saint-Ouen qui travaille avec l'hôpital Delafontaine, où les mères peuvent assister aux cours à l'accouchement ; la sage-femme les reçoit aussi dans le cadre de rendez-vous si elles le

souhaitent.

Il est vrai que ce partenariat est encore très fragile de par le non-respect des jours des rendez-vous de la part des jeunes qui ne voient pas toujours le bien-fondé de la rencontre ayant déjà un contact avec une sage-femme à Delafontaine.

- Les kinésithérapeutes du cabinet Bachelet à Saint-Ouen, où on fait consulter les jeunes soit pour la rééducation périnéale, pour de la kiné respiratoire dans le cadre des bronchiolites, pour des séances de rééducation.
- Le CMS Henri Barbusse à Saint-Ouen avec les mères qui ont des problèmes de CMU.

### **Structure de Saint-Denis**

Une journée par semaine est consacrée à la sur la structure par la puéricultrice.

#### ***Prise en charge médicale et administrative***

Un changement du fonctionnement au sein de la structure eu lieu. En effet auparavant étaient accueillies des mères enceintes ayant un enfant de moins de trois ans avec elles. Dorénavant, des femmes enceintes peuvent être accueillies sans forcément avoir un premier enfant présent avec elle. Elles étaient au nombre de deux lors du retour de la puéricultrice. Un suivi à Delafontaine avait commencé et l'autre était fait en ville. Cette femme a été accompagnée à monter son dossier d'inscription à l'hôpital André Grégoire à Montreuil, lieu où elle souhaitait accoucher. La puéricultrice a pu l'accompagner à son premier rendez-vous afin de la diriger dans cet hôpital qu'elle ne connaissait pas et ainsi lui permettre de pouvoir mieux s'y retrouver les fois prochaines. Elle s'est rendue seule aux autres rendez-vous, faisant un retour à la puéricultrice.

Le public accueilli dans cette structure étant des femmes majeures, la prise en charge de la santé n'est pas la même. Elles sont pour la plupart autonomes ou alors nous essayons au maximum de les autonomiser. Pour cela, elles ne sont accompagnées que très rarement aux rendez-vous médicaux, mais lors des divers entretiens, elles sont dirigées vers les professionnels adaptés en leur donnant leurs coordonnées.

Une prise en charge plus particulière d'une mère dépendante des médicaments a été mise en place. Un pilulier a été mis en place afin d'éviter un surdosage et de protéger ses filles ainsi qu'une feuille de traçabilité sur la distribution des médicaments. Cette mère venait réclamer ses médicaments aux éducateurs qu'ils lui donnaient sous mon couvert. Ces derniers signaient la prise des médicaments.

Un entretien avec chaque famille accueillie est réalisé, et au fil de leur accueil d'autres sont effectués. Soit à la demande de la mère, soit à la demande de l'équipe qui repère des failles.

Depuis septembre, 27 entretiens avec les familles ont été faits.

A travers ses entretiens, le parcours santé est retracé grâce au carnet de santé de l'enfant. Une vérification que les vaccinations sont à jour et qu'un suivi régulier est assuré.

La puéricultrice répond aux mères sur leur questionnement concernant leur enfant (alimentation, sommeil, éveil, hygiène, pathologies...etc.).

#### ***Actions de préventions***

Aucune action de prévention collective n'a été faite, mais à chacun des entretiens des conseils ont pu être donnés aux mères à but préventif.

Une proposition à deux mères enceintes a été faite pour visionner le film « l'Odyssée de la vie » ; une mère a regardé une partie du film et a décidé de s'arrêter au

moment où elle en était dans son terme de grossesse afin de découvrir d'elle-même la suite.

### **Partenaires**

Un partenariat est établi avec :

- La pharmacie : pour les mères qui n'ont pas de ressources un bon est effectué par la structure pour les médicaments prescrits dont elles ont besoin.
- L'Unité Mère Enfant de Saint Denis : elle permet de travailler sur la relation mère/enfant lorsque l'équipe repère des difficultés dans cette dernière.
- Rencontre 93 : elle permet de travailler la séparation mère/enfant quand la relation est fusionnelle, soutien à la parentalité, de mettre du tiers dans la relation mère/enfant, en mettant en place des ateliers...
- PMI Plaine : située en face de la structure, où sont dirigées en systématique toutes les familles arrivant sur la structure.

### **Structure du Raincy**

La puéricultrice y consacre une journée de travail.

#### ***Prise en charge médicale et administrative***

Il y a la constatation d'un changement tout comme dans la structure de Saint-Denis, des femmes enceintes étant dorénavant accueillies. Le suivi post-partum a été assuré par la puéricultrice.

On les accompagne (avec l'aide de l'équipe éducative) dans leurs premiers pas de mère. Elles ont été revues à plusieurs reprises soit de façon formelle ou non au décours d'un échange au moment du repas.

Des conseils sur l'alimentation, l'hygiène, le sommeil, l'éveil, le suivi médical de leur enfant mais aussi d'elle-même après l'accouchement ont été prodigués.

Un accompagnement sur les deux a été fait afin de réaliser quelques achats de puériculture pour son enfant car elle était perdue dans tous les produits qu'il peut y avoir de disponible dans les magasins.

La puéricultrice a été très vite sollicitée par une mère avec qui j'avais pu amorcer un travail avec l'équipe éducative autour de la relation mère/enfant avec son fils. Si elle avait beaucoup évolué sur certaines choses, il restait encore certains points à approfondir, notamment au niveau des soins prodigués à son fils. Les lavages de nez restaient non acquis. La revue de la pratique a été faite avec elle à plusieurs reprises ainsi que l'utilisation du babyhaler, l'enfant étant asthmatique.

Une prise en charge spécifique a retenu notre attention ; un petit garçon âgé de 16 mois, porteur d'un syndrome poly-malformatif avec une sonde naso-gastrique dont la mère gérait les gavages elle-même. Une diététicienne venait une fois par mois pour faire le point et faire un retour à l'hôpital Robert Debré, lieu où l'enfant est suivi très rapidement après sa naissance. Cet enfant présentait des vomissements à répétition, très peu d'appétit, une prise pondérale minimale, des infections aux reins à répétition lié à son reflux bilatéral.

Il a été opéré en septembre d'un déflux urétral bilatéral et d'une posthécotomie pour phymosis. Cette opération a été bénéfique puisqu'à ce jour il n'a plus fait d'infection. Cependant cela a demandé à l'équipe une grosse prise en charge de par la multitude de rendez-vous à assurer avant et après l'opération.

Par rapport à sa sonde, une infirmière libérale a été sollicitée pour la pose de sonde soit pour la changer ou en remettre une autre lorsqu'elle s'enlève.

De plus, cet enfant présente une déviation de la cloison nasale donc un encombrement nasal permanent, ce qui lui a provoqué des champignons en lien aussi avec la sonde, qui vont être enlevés lors d'une opération prévue en date du 21

janvier. Il subira une amygdalectomie, une adénoïdectomie et la pose d'une gastrostomie en même temps.

Cette prise en charge demande beaucoup de vigilance pour l'équipe éducative, et de retransmettre l'évolution de la santé de cet enfant.

Le public accueilli dans cette structure étant des femmes majeures, l'équipe pluridisciplinaire, les accompagne dans l'autonomie. Pour cela, l'infirmière ne les accompagne pas au rendez-vous, à part si c'est un souhait de la mère ou de l'équipe, afin d'avoir de plus amples renseignements médicaux.

Toutefois, il est arrivé d'accompagner un enfant et une mère voir un médecin généraliste, car l'enfant avait mal et beaucoup de difficulté à marcher après s'être fait circoncire.

Les enfants de la structure sont pour la plupart suivis à la PMI du Raincy. Et en cas de problème de santé, ils sont dirigés vers les médecins généralistes de la ville.

### **Actions de préventions**

Seuls des entretiens individuels ont pu être réalisés.

### **Partenaires**

Un partenariat a été établi avec :

- PMI du Raincy, concernant l'accueil des femmes enceintes. Nous avons rencontré la puéricultrice et les sages-femmes de la PMI. Une autre réunion est prévue courant mars 2016.

### **Conclusion**

Le manque de maturité des mères, la minorité de celles-ci, le nombre de nouveau-nés important, les pathologies lourdes de certains enfants présents en 2015 font de la structure de Saint-Ouen un lieu où la présence paramédicale est importante au regard de tous les points évoqués auparavant.

Les diverses actions menées entre septembre et décembre ont pu nous soutenir sur le fait qu'il était important d'accompagner en amont ces futures jeunes mères à se mettre en lien avec leur enfant afin d'éviter que celui-ci ne s'établisse pas comme il se doit.

Pour cela, la chef de service a mis en place à partir de janvier 2016 des journées sur la « maternologie », afin que l'équipe puisse réfléchir de façon commune à l'accompagnement préventif des troubles précoces de la relation, et comment chaque professionnel s'inscrit de sa place dans cet objectif d'accompagnement.

Le contexte d'urgence de la structure de Saint-Denis ne permet pas toujours de mettre en place des actions à but préventif à cause du turnover des familles, mais aussi par le manque de temps dû à l'organisation du travail de la puéricultrice.

L'évaluation de la relation mère/enfant devant se faire rapidement, les démarches faites par les mères chaque jour à l'extérieur, l'amplitude horaire sur lequel l'infirmière est sur la structure font qu'il n'est pas toujours possible de rencontrer les mères.

Pour l'année 2016, il serait pertinent de mettre en place des actions de prévention auprès des mères avec l'aide de l'équipe éducative de la structure de Saint-Denis et du Raincy.

## **Affaires générales**

---

Le fonctionnement de la direction a été quelque peu perturbé cette année du fait de l'absence de la directrice pendant quelques mois et du départ de l'attaché en septembre, l'intérim ayant été réalisé par l'attachée aux ressources humaines pour

les instances.

En février 2016, le pôle santé qui était intégré aux affaires générales a été transféré à la direction pédagogique. Le suivi des transferts et des fiches d'alerte d'événements indésirables a également été transmis à cette dernière.

### **Classeur des procédures**

L'outil de gestion de la qualité et des risques demeure le classeur des procédures et les fiches techniques associées. Un important effort d'harmonisation a été déployé en 2015 et il sera continué sur l'année 2016. Pour mémoire, le classeur a été créé et mis à disposition de tous les professionnels au sein de chaque service du CDEF à partir de décembre 2009.

En 2015, pour une meilleure diffusion, un classeur procédure dématérialisé a été créé et il est accessible à tous via ordinateur depuis début 2016. Un travail sur l'affichage obligatoire a abouti début 2016 et est à disposition dans le sommaire des fiches techniques dématérialisé. L'arrêté complet concernant la réglementation des activités à risque, une note récapitulative et l'attestation afférente ont été mises en ligne au même moment. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM particulièrement pertinentes pour l'établissement ont également été mises à disposition via les ordinateurs.

Au cours de l'année 2015 et début 2016, des nouvelles procédures et fiches techniques ont été élaborées :

- Procédure concernant la laïcité au CDEF
- Procédure de prise en charge des mineurs en cas d'agressions sexuelles
- Procédure d'autorisation de sortie des personnes accueillies
- Procédure d'allocations diverses versées aux personnes accueillies
- Procédures sur les sanctions éducatives
- Fiche technique santé sur l'interruption volontaire de grossesse

Dans le prolongement des recommandations issues de l'audit du Conseil Départemental, l'évaluation de la connaissance des procédures par l'ensemble des professionnels a été renouvelée. Les structures ont revisité les procédures lors des réunions de service et les chefs de services ont transmis les observations issues des lectures communes.

Outil essentiel, le classeur des procédures et fiches techniques s'inscrit dans un cercle vertueux en renouvellement permanent.

### **Evaluation interne**

Comme prévu dans le calendrier établi en 2010, le rapport du pôle Villepinte devait clore l'évaluation interne du CDEF, les rapports des autres pôles ayant été remis entre 2012 et 2014. Le pôle Villepinte a finalisé et transmis son rapport au service des affaires générales en octobre 2015. L'ensemble des rapports est donc transmis à l'autorité de contrôle et de tarification.

Depuis 2015, les plans d'amélioration continue de la qualité (PACQ) par pôle sont travaillés avec les équipes de directions afin de dégager les actions à mener, leur niveau de réalisation, de priorité et la personne responsable. Ce travail impliquera tous les acteurs du CDEF, il est continu et collaboratif.

### **Préparation de l'évaluation externe**

Les adjoints de direction des pôles, en lien avec les affaires générales, ont dégagé un canevas d'évaluation du respect des prescriptions légales et réglementaires au sein des structures du CDEF depuis 2013. En prévision de l'évaluation externe, la conformité du CDEF à ce cadre minimal est un préalable dont il s'agit de s'assurer. L'affichage d'éléments tels que les procès-verbaux des instances, la liste des

membres des instances (CHSCT, CTE, CA, des CAP etc...), des médecins du travail, coordonnées de l'inspecteur du travail, les droits, obligations et autres informations à porter à la connaissance des agents (loi sur le harcèlement moral et sexuel, sur la laïcité) doit être effectué dans toutes les structures. Pour plus de facilité, l'ensemble des éléments à afficher est disponible pour tous depuis janvier 2016 sur ordinateur.

Par ailleurs, certains chantiers ont été accélérés : contrat de séjour/document individuel de prise en charge unique pour l'internat et les mineurs au CDEF, mise à jour et/ou création des règlements de fonctionnement, formalisation des projets personnalisés, harmonisation des livrets d'accueil... La réflexion autour de la création de groupes d'expression pour chaque pôle, entamée en 2014 s'est poursuivie et devrait aboutir en 2016. Le projet d'établissement est bloqué en raison du projet de contractualisation avec le Département qui ne concrétise pas, du moins pour le moment (signature initialement prévue à la fin 2014 par l'autorité de tarification).

L'évaluation externe aura lieu en 2016 (marché lancé en mars 2016), le rapport devant être rendu avant le 30 janvier 2017.

### **Journal interne « Trait d'Union »**

Afin de créer du lien, particulièrement nécessaire du fait de l'éloignement des structures, le « Trait d'Union » poursuit l'objectif d'améliorer la transmission des informations, de porter à la connaissance de l'ensemble des agents du CDEF des actions qui sont menées dans certaines structures, qui peuvent inspirer et renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement. Deux numéros sont sortis en 2016, en janvier (traitant plus particulièrement des vœux, des travaux, du document unique d'évaluation des risques professionnels et du budget) et juin (au sujet du renouvellement du Conseil d'Administration du CDEF et des fêtes et projets des structures).

### **Instances**

De nouvelles élections ont eu lieu le 4 décembre 2014, ces dernières ont renouvelé les membres de chacune des instances.

Au sein du Conseil d'administration, un nouveau président a été élu ainsi que des représentants du département. Concernant le CTE et le CHSCT de nouveaux représentants syndicaux ont été élus.

**Le CA** du CDEF s'est réuni à quatre reprises : le 8 janvier (constatation des élections, des désignations et de la liste des membres du conseil d'administration), le 30 juin, le 17 septembre et le 16 novembre.

**Le CTE** du CDEF s'est réuni à quatre reprises : le 16 janvier (installation des nouveaux membres), le 13 mai 2015 (bilan de la réorganisation technique), le 4 septembre et le 3 novembre.

**Le CHSCT** du CDEF s'est réuni à cinq reprises : le 16 janvier (installation des nouveaux membres), le 13 mars, le 17 juin, le 25 septembre et le 16 décembre.

Outre les séances précédentes, des réunions se sont tenues sur des sujets tels que la mise en place du nouveau registre du CHSCT ou la gestion des accidents de travail (modalités de transmission aux membres du CHSCT, tableau de suivi : rencontre entre le secrétaire du CHSCT, une représentante FO, les attachés des ressources humaines et affaires générales et l'assistant de prévention).

Suite à cette rencontre, une note relative à la transmission des accidents du travail par « une fiche rapide » et un tableau remodelé ont été mis en place. S'agissant du tableau de suivi des accidents une réunion avec les agents du service ressources humaines en présence du directeur général a permis d'acter les modifications à y apporter.

### **Document unique d'évaluation des risques professionnels**

Ce document, obligatoire depuis 2002, n'avait jamais été adopté au CDEF, même si des travaux plus ou moins avancés et anciens ont été réalisés dans certains pôles. Le document de travail suite à la réunion des groupes a été remis en juin 2015 aux organisations syndicales qui n'ont pas fait de retour dans l'année aux affaires générales à ce sujet. Il a été adopté en CHSCT en mars 2016. Cela a représenté un travail considérable. Un Comité de pilotage en juin 2014 avait permis de définir la démarche et la méthodologie employée. Ce travail a été fait en lien avec la coordinatrice ACMS responsable de ce dossier. Un document transversal CDEF a été élaboré, avec des risques communs et par unité de travail (métier) avec les spécificités par pôle notées de manière surlignée selon un code couleur.

Pour compléter la gestion des risques (hors risques professionnels), une cartographie ou référentiel global des risques au CDEF est en cours d'élaboration.

### **Contractualisation avec le Département (projet de CPOM)**

Annoncé par la direction enfance avant l'été 2014, le projet de contractualisation ou de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le Département et le CDEF devait initialement être achevé fin 2014. Or, ce chantier a pris un retard conséquent puisqu'il n'est toujours pas finalisé en avril 2016. Suite à de nombreuses réunions entre le CDEF l'Aide sociale à l'enfance avec une participation élargie, des propositions écrites ont été transmises par le CDEF au Département en mai 2015. Il s'agit de propositions concernant l'évolution de l'offre de service sur un certain nombre de thématiques : accueil d'urgence (proposition de création d'une cellule d'évaluation d'urgence), jeunes en très grande difficulté et accueil d'urgence en sureffectif, parentalité (placement à domicile notamment) et autonomie des adolescents. La proposition, modulable et économiquement très intéressante, était de passer de 361 à 420 places d'accueil pour une meilleure adéquation de l'accompagnement proposé. Depuis, le CDEF s'est vu indiqué qu'un avis favorable était émis sur la plupart des propositions, mais que la mise en œuvre financière restait à aborder, ainsi que l'opportunité de la fermeture du service Passerelle (pôle Villepinte), soumise à un bilan. Un audit sur le recours à des partenaires par le CDEF pour la prise en charge de jeunes dont la situation est qualifiée de très grande difficulté a également été mené mi-2015 par le Département mais le CDEF n'a toujours pas le rapport conclusif complet final en avril 2016. Le CDEF reste suspendu à une réponse de la direction enfance famille qui tarde beaucoup à venir.

Cette signature a été posée comme un préalable à l'élaboration du projet d'établissement du CDEF par la direction enfance famille. L'absence de ce projet se fait aujourd'hui cruellement sentir au niveau de l'établissement, afin de définir les principes fondateurs de son intervention.

### **Autres dossiers transversaux**

Comme l'année précédente, le pilotage du suivi de l'audit mené en 2012 à l'initiative du Conseil Départemental ainsi que l'inspection qui a eu lieu en 2013 sur le pôle mères-enfants se sont poursuivies. Les actions à mener sur ces deux fronts ont globalement bien avancé, hormis pour le premier celles liées au projet d'établissement qui est bloqué par la contractualisation avec le Département à la demande de ce dernier et pour le deuxième, le problème juridique et technique de la pose des garde-corps au Castel.

La direction des affaires générales a également piloté l'élaboration de la réponse à l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental pour des jeunes dont la situation est qualifiée de très grande difficulté. Cette réponse a été élaborée en lien avec les pôles urgence, adolescents, la direction de Borniche et les associations partenaires

du CDEF (MEITIS, ARSEJ et la Croisée des chemins). La réponse du CDEF n'a pas été retenue sous prétexte d'arguments juridiques et sous couvert du fait qu'avec une contractualisation le CDEF n'avait pas besoin de passer par la procédure d'appel à projet.

Le travail en vue de la mise en place d'un dossier informatisé de l'utilisateur s'est poursuivi avec la rencontre de plusieurs prestataires (en lien avec le service informatique), mais aucune solution vraiment satisfaisante n'a été trouvée pour le moment.

La direction des affaires générales, en appui de la direction générale, a contribué à la réflexion autour de l'élaboration d'un nouvel organigramme de direction pour mise en œuvre début 2016.

Dans une perspective de qualité, les affaires générales ont également apporté leur appui à l'élaboration du nouveau marché pour l'analyse des pratiques professionnelles du CDEF (réalisation par le service des marchés publics).

Le suivi de contentieux juridiques s'est également poursuivi.

### **Autres tâches ponctuelles**

Dans le prolongement de la gestion de la logistique lors de la réunion des instances, l'année 2015 a mobilisé le service des affaires générales notamment lors de la cérémonie de vœux et de remise des médailles organisée à Villepinte.

Au cours de l'année 2015, deux réunions de service pour les agents du siège se sont tenues. Le fonctionnement des services du siège a été abordé, notamment la réorganisation du service informatique dont le fonctionnement devait être optimisé (une nouvelle organisation a été mise en place, la gestion des structures est partagée entre les 2 agents du service informatique). Ces réunions de service restent une demande des agents du siège qui les considèrent comme des moments d'information et d'échange importants.

# Direction des affaires financières

## Service économique et financier

Le service économique et financier du CDEF se compose de 6 agents, supervisés par une directrice adjointe :

- Une attachée d'administration hospitalière chargée de la gestion budgétaire
- Un adjoint des cadres comptable
- Une adjointe administratif chargée de la facturation des séjours
- Une adjoint des cadres chargée des achats et du suivi des contrats et des sinistres
- Deux personnes au service marchés publics : une adjoint des cadres et un attaché d'administration hospitalière, arrivé en janvier 2015 en renfort du service, qui prend en charge en plus des marchés la supervision des régies.

Le service économique et financier prend en charge la supervision générale des dépenses et des recettes du CDEF :

- suivi du budget tout au long de la procédure budgétaire : élaboration du budget prévisionnel, suivi du budget exécutoire et élaboration du compte administratif ; élaboration de situations budgétaires, virements de crédits et décisions modificatives ; le service prépare les délibérations du conseil d'administration.
- tenue de la comptabilité : saisie des écritures comptables dans le logiciel Mediane (amortissements, sorties d'inventaire, dépenses engagées non mandatées, titres de recette diverses, télétransmission des mandats, ...), balance des comptes, mandatement des dépenses du siège, suivi comptable des marchés
- suivi de l'activité et émission des titres de recette à l'encontre des services d'aide sociale à l'enfance (principalement celui de Seine-Saint-Denis mais pas seulement), pour le paiement des séjours des enfants et majeur(e)s accueilli(e)s au CDEF.

### Facturation des séjours

L'activité essentielle consiste à connaître mois par mois le nombre de journées d'accueil réalisé par les différents services du CDEF, et le nombre de journées à facturer à l'ASE. Un contrôle permanent est effectué entre le logiciel Mediane et les tableaux mensuels de suivi de l'activité envoyés par les structures.

Ensuite, en fonction des règles de facturation édictées par l'ASE, et en fonction des encodages faits par l'ASE dans le logiciel Iodas, sur les bonnes structures et aux bonnes dates, la facturation des séjours est réalisée entre le 10 et le 20 de chaque mois, pour le mois précédent.

Depuis janvier 2015, la facturation se fait sous forme de titres de recettes, directement à partir du logiciel Mediane, et non plus par factures excel comme cela se pratiquait depuis 2004. Cela permet d'être plus en conformité avec les règles de comptabilité publique (titres avant encaissement et non plus après) et de suivre plus rigoureusement le processus de facturation. En effet précédemment, un nombre certain de factures émises non payées restaient en suspens au sein de l'ASE, parfois plusieurs années, sans certitude de paiement. Désormais la Paierie départementale peut exercer un contrôle sur le recouvrement des titres par le CDEF puisqu'elle est intégrée au circuit de paiement alors qu'elle ne l'était pas avant.

Ainsi cette année 5250 titres de recette ont été émis, soit 335 bordereaux envoyés à

la Paierie départementale. Mais il reste encore à la clôture de l'exercice 2015 7 007 journées non régularisées par l'ASE. Tous les ans le service facturation doit donc veiller au recouvrement de factures émises pendant les 2 voire 3 exercices précédents, en plus de l'année en cours. Cette année, un effort particulier a été porté sur le règlement de l'année 2014 : **1,721M€ ont été recouverts par le CDEF de séjours non encore payés par l'ASE.**

Des réunions régulières se sont tenues avec l'ASE pour tenter de fluidifier le processus de facturation et résoudre les problèmes antérieurs : en juin, septembre et novembre. Les années 2012 et 2013 restent non soldées, avec un peu plus de 1,886M€ de séjours non payés.

### **Suivi des contrats**

Depuis quelques années, le service financier tente de connaître les différents contrats signés par les pôles et tenir un tableau à jour, incluant une copie des contrats. L'objectif est de pouvoir harmoniser, renégocier les contrats, voire passer des marchés formalisés. Les abonnements aux revues professionnelles sont aussi recensés.

### **Suivi administratif du parc automobile**

Le service financier exerce un suivi administratif de l'ensemble du parc automobile du CDEF, qui compte 106 véhicules. Le suivi commence par la distribution des cartes grises, des cartes essence et cartes ALD (société titulaire du marché d'entretien des véhicules), se poursuit par le suivi des kilométrages, et va jusqu'à la vérification des entretiens et réparations, dont les devis nous sont soumis par la société ALD.

Ce suivi implique aussi la réception et répartition des amendes reçues au siège pour tout l'établissement. En 2015, 86 avis de contraventions ont été reçus, suivis par 30 relances (soit beaucoup de temps perdu...).

### **Achats et marchés publics**

En 2015, le seuil minimum de passation d'un marché à procédure formalisée est passé de 20 000€ à 25 000€ HT.

Le siège centralise les achats de véhicules, qui sont réalisés auprès de l'UGAP, la centrale d'achat des acheteurs publics. Le respect du code des marchés publics est ainsi assuré. En 2015, 8 véhicules ont été achetés commandés à l'Ugap :

- 2 kangoo 7 places pour Villepinte : 25 938.92 €HT (livré en novembre 2015) en remplacement de 2 kangoo 5 places,
- 1 kangoo 7 places pour Borniche : 13 010.67 €HT (livré en novembre 2015) en remplacement d'un véhicule en location jusqu'en novembre 2015,
- 1 Clio IV diesel pour la direction : 10 841.32 € HT (livré en janvier 2016), pour attribution d'un véhicule supplémentaire à Borniche,
- 1 Clio IV diesel pour le pôle Adolescent, structure Sevrans : 10 522.47 € HT (livraison prévue fin février 2016), en remplacement d'un véhicule affichant plus de 250 000kms,
- 1 Clio IV diesel pour Borniche, en remplacement de la location longue durée prenant fin en mai 2016, 10 522.47 € HT,
- 2 Clio IV essence pour le pôle Santé, un pour l'infirmier du pôle Adolescent et un pour la puéricultrice du pôle Mères et Enfants : 17 829.08 € HT (livraison prévue fin février 2016).

Les tableaux ci-dessous récapitulent, tel que le demande le code des marchés publics, tous les marchés conclus dans l'année, par montant et type de marché.

Ci-dessous les marchés compris entre 25 000€ HT et 90 000€ HT :

OBJET DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	DATE DE NOTIFICATION	DE	CP TITULAIRE	DU	MONTANT H.T
<b>MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>						
Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension et la restructuration, ou la reconstruction, de la cuisine centrale de la structure du CDEF de Villepinte	<b>CFR2C</b>	10 décembre 2015		84000 AVIGNON		<b>12 412,5 €</b>
<b>MARCHÉ DE SERVICES</b>						
Maintenance des hottes, des conduits d'extraction d'air et des filtres dans les cuisines et les buanderies des structures	<b>HYGIATEC - APIE</b>	10 juillet 2015		92 257 LA GARENNE COLOMBES		<b>37 208 €</b>
Maintenance et l'entretien des équipements sportifs et des jeux extérieurs dans les structures	<b>RECRE ACTION</b>	5 novembre 2015		77 600 BUSSY SAINT MARTIN - MARNE LA VALLEE		<b>10 000 €</b>
Nettoyage et entretien périodique des toitures de l'ensemble des structures	<b>ALTHYPLANE</b>	6 novembre 2015		94 360 BRY SUR MARNE		<b>63 080 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure d'Epinay	<b>PALISSAGE</b>	1 novembre 2015		75018		<b>2 667 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure de Sevran	<b>PHILIPPE CHAILLOU</b>	1 novembre 2015		93250		<b>1 867 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure de Villemomble	<b>PHILIPPE CHAILLOU</b>	1 novembre 2015		93250		<b>1 867 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure du SSA	<b>PHILIPPE CHAILLOU</b>	1 novembre 2015		93250		<b>1 867 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse	<b>EXPRESSION</b>	1 novembre 2015		75003		<b>2 880 €</b>

des pratiques sur la structure Kirikou

réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure Phénix	<b>ETSUP</b>	1 2015	novembre	75014	<b>2 640 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure du SASP	<b>ELISABETH LAMOTTE</b>	1 2015	novembre	94370	<b>2 560 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure de la Palmeraie	<b>ETSUP</b>	1 2015	novembre	75014	<b>2 640 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure Escale	<b>ALAIN MAUGER</b>	1 2015	novembre	95270	<b>3 200 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure de la Farandole	<b>EXPRESSION</b>	1 2015	novembre	75003	<b>2 187 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure la Passerelle	<b>FLORENT GABARRON-GARCIA</b>	1 2015	novembre	75010	<b>2 880 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure du SAS	<b>RESSOURCES ET DEVELOPPEMENT</b>	1 2015	novembre	12200	<b>2 187 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure du SAUO	<b>EXPRESSION</b>	1 2015	novembre	75003	<b>2 880 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure P'tits Loups	<b>NATHALIE MAKDESSI</b>	1 2015	novembre	75011	<b>3 200 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure du SIS	<b>RESSOURCES ET DEVELOPPEMENT</b>	1 2015	novembre	12200	<b>2 187 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure du PFU	<b>EPE</b>	1 2015	novembre	75011	<b>2 400 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure Colette	<b>PALISSAGE</b>	1 2015	novembre	75018	<b>1 920 €</b>

Coulon

réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure George Sand	<b>ETSUP</b>	1	novembre 2015	75014	<b>2 640 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure du Castel	<b>EXPRESSION</b>	1	novembre 2015	75003	<b>2 880 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure du SAR	<b>EXPRESSION</b>	1	novembre 2015	75003	<b>2 880 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure Dauphin bleu	<b>LE CABINET ASSOCIATIF</b>	1	novembre 2015	93220	<b>2 400 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure Oasis	<b>LE CABINET ASSOCIATIF</b>	1	novembre 2015	93220	<b>2 400 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure Horizon	<b>LE CABINET ASSOCIATIF</b>	1	novembre 2015	93220	<b>2 400 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure Arc-en-ciel	<b>LE CABINET ASSOCIATIF</b>	1	novembre 2015	93220	<b>2 400 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur la structure Benji	<b>REGINE GROSOS</b>	1	novembre 2015	75013	<b>2 640 €</b>
réalisation d'une prestation d'analyse des pratiques sur le pôle Santé	<b>REGINE GROSOS</b>	1	novembre 2015	75013	<b>2 640 €</b>

**MARCHE DE FOURNITURES**

Sans objet

**MARCHE DE TRAVAUX**

Marché de CFU - 6 juin 2015 45000 33  
 remplacement et de PROTECTBAT ORLEANS 056,37 €  
 mise en conformité de  
 l'installation de  
 détection automatique  
 d'incendie sur la  
 structure d'accueil du  
 CDEF située à  
 Montfermeil.

□ Aucun marché n'a été passé pour un montant compris entre 90 000€ et 207 000€ HT.

Ci-dessous les marchés compris entre 207 000 et 5M€ HT :

<b>MARCHE DE TRAVAUX</b>						
Extension et réhabilitation d'un foyer d'accueil pour adolescentes (ERP de 5ème catégorie avec locaux à sommeil) situé à Villemomble.						
Lot 1 : Gros œuvre étendu : démolitions, fondations, terrassement, gros œuvre, VRD	<b>LIVRY CONSTRUCTION S</b>	29-oct.-15	93	190	<b>210 592 € HT</b>	
Lot 2 : Fondations spéciales	<b>SOGEA</b>	24-oct.-15	37	750	<b>45 035,00 € HT</b>	
Lot 3A : Charpente, couverture, zinguerie	<b>LIVRY CONSTRUCTION S</b>	3-déc.-15	93	190	<b>18 155,00 € HT</b>	
Lot 3B : Etanchéité	<b>LIVRY CONSTRUCTION S</b>	3-déc.-15	93	190	<b>11 295,00 € HT</b>	
Lot 4: Menuiseries extérieures, serrurerie et façades	<b>NOUVEAU FABRICANT</b>	29-oct.-15	75	002	<b>64 283,00 € HT</b>	
Lot 5: Menuiseries intérieures et plâtrerie	<b>LIVRY CONSTRUCTION S</b>	29-oct.-15	93	190	<b>96 192,00 € HT</b>	
Lot 6 : Finitions	<b>SGD GALLO BATIMENT</b>	19-oct.-15	93	600	<b>73 679,05 € HT</b>	
Lot 7: Chauffage ventilation plomberie sanitaires	<b>DLGC</b>	29-oct.-15	93	140	<b>173 571,00 € HT</b>	
Lot 8: Courants forts et faibles	<b>REZZA</b>	29-oct.-15	95	400	<b>117 500,00 € HT</b>	

Lot 9: Ascenseur	<b>ALMA</b>	29-oct.-15	LE 94	370	21	<b>745,00</b>
			SUCY	EN	€ HT	
			BRIE			

Par ailleurs le service marché a suivi l'exécution des marchés en cours, notamment le marché de livraison des repas en liaison froide, avec le Centre Hospitalier de Saint-Denis : communication des dysfonctionnements, participation à une commission menu...

### **Suivi des sinistres**

Le service prend en charge depuis 2014 la déclaration et le suivi administratif des sinistres à l'assureur du CDEF pour toutes les garanties couvertes : responsabilité civile, dommage aux biens, véhicules à moteur.

⇒ Concernant la garantie VAM (Véhicules à Moteur) :

En 2015, le C.D.E.F comptabilise 101 véhicules.

On note une légère baisse de sinistres pour l'année 2015 comparativement à 2014 : il y a eu 19 sinistres déclarés en 2015 contre 22 en 2014. Sur les 19 sinistres, 11 sinistres ont été considérés « responsable » et 8 « non responsable » par la SMACL, l'assureur du CDEF.

Le graphique ci-dessous présente la sinistralité de chaque pôle. Les pôles de Villepinte et Borniche sont ceux qui recensent globalement le plus de sinistres, soit 5 sinistres chacun ; mais le pôle Villepinte et le pôle Adolescents présentent autant de sinistres « responsables ». Le service technique n'en a déclaré aucun.

Le CDEF a déboursé la somme de 10 020,92 € de franchise et de réparation et la SMACL, notre assureur, 15 899.84 € de réparation. Ces chiffres ne sont pas définitifs car ils restent quelques dossiers en cours.

⇒ Concernant la garantie R.C (Responsabilité Civile) :

Les sinistres Responsabilité Civile pour l'année 2015, ont augmenté par rapport à 2014 où l'on a pu pointer 9 sinistres. En 2015, 11 sinistres ont été déclarés :

- 4 sinistres au pôle Adolescents (dont 1 pour l'association La croisée des chemins)
- 3 sinistres à Borniche
- 2 sinistres au pôle Urgence
- 2 sinistres à Villepinte.

100% de ces sinistres sont causés par les jeunes accueillis. Les dégradations de matériel telles que les véhicules du CDEF, des ordinateurs de bureau ou encore les objets personnels de leur camarades ou des agents, sont les sinistres les plus récurrents. Il est difficile de chiffrer le remboursement de ces sinistres ou l'incidence financière pour le CDEF car la plupart des règlements sont à la charge de l'assureur du service d'Aide sociale à l'enfance, service gardien des enfants, et les dossiers sont renvoyés à la Direction des Affaires Domaniales et Juridiques du Conseil départemental. En effet, le CDEF n'est assuré que pour les fautes non intentionnelles des jeunes accueillis, alors que l'ASE est assurée pour les fautes intentionnelles et non intentionnelles. Cependant, les délais de traitements de la DADJ, pour nos déclarations de sinistres, sont très longs.

⇒ DAB (Dommages Aux Biens) :

On recense en 2015, 9 sinistres DAB contre 7 en 2014:

- 3 sinistres au pôle Adolescents,
- 2 à Borniche,
- 2 au pôle Mères et Enfants,

- 2 à Villepinte.

Les  $\frac{3}{4}$  des sinistres DAB sont des vitres brisées, volets et portes cassés soit par les jeunes accueillis au CDEF mais non identifiés (pour moins de 50%), soit par des personnes extérieures au CDEF et non connues. Et le  $\frac{1}{4}$  restant étant des dégâts des eaux et un cambriolage.

## **Service informatique**

---

L'année 2015 a vu se poursuivre la modernisation du système d'information du CDEF :

- Installation de la fibre optique (réseaux local) pour une meilleur interconnexion entre le battement du SIS et le reste de Villepinte, par une entreprise extérieure (5 832€)
- Rénovation du parc bureautique de l'école interne de Villepinte ;
- Achat de 35 licences pour rediriger la messagerie interne vers les smartphones, permettant de consulter à distance les mails et le calendrier ;
- Construction d'une nouvelle architecture réseau pour passage à la fibre optique sur deux sites et négociation d'un contrat pour la fourniture d'accès à Internet et la fourniture de VPN (virtual private network) propres au CDEF. Le déploiement est prévu pour 2016.
- Mise en ligne du site internet du CDEF.

Le service informatique a également accompagné plusieurs projets :

- le déménagement de la direction du pôle Urgences à Villepinte ;
- le déménagement de la direction du pôle Mères-enfants à Clichy-sous-Bois ;
- le déménagement provisoire de l'équipe de Villemomble à Villepinte ;
- le passage au PES pour les comptables ;
- tous les mouvements de personnel : arrivées, changements de service...

Le service informatique gère depuis 2013 l'achat centralisé du matériel : ordinateurs, écrans, imprimantes, copieurs multifonctions, photocopieurs. En 2015 ont été commandés un photocopieur pour Borniche, 10 écrans d'ordinateur, 10 imprimantes noir et blanc, 10 imprimantes multifonctions, et 4 ordinateurs portables (dont 2 pour les organisations syndicales). Enfin des téléphones numériques ont été achetés pour la direction du pôle Mères-enfants. Tous ces équipements ont été inventoriés et installés au cours de l'année en fonction des besoins. Par ailleurs depuis octobre 2015 le service a été réorganisé pour attribuer à chaque informaticien des sites de référence.

## **Service technique**

---

Tout au long de l'année 2015, le service technique a poursuivi sa consolidation en tant que service mutualisé, tant sur le plan de l'organisation que de l'équipement en matériel et outillage. Des chantiers cruciaux vont se poursuivre, ceux de Villemomble ont commencé, ceux du SAS devraient suivre à la rentrée 2016/17 puis ceux de Sevran, ainsi que la restructuration de la cuisine de Villepinte.

### **Organisation du service**

Le service a conservé la même organisation qu'en 2014 : 10 agents techniques, dont 6 agents référents de structures et 4 agents mobiles, encadrés par un chef d'équipe et le responsable du service. Le chargé de sécurité et la secrétaire-comptable

complètent les effectifs du service technique.

Les 10 agents techniques sont répartis de la manière suivante :

- 6 agents référents de site

1 agent affecté aux structures de La Plaine Saint Denis et Saint-Ouen

1 agent affecté aux structures de Saint-Denis « La Farandole » et Epinay sur Seine

1 agent affecté aux structures de Aulnay-Sous-Bois, Blanc-Mesnil et le siège situé à Bobigny ainsi que celle du pôle mères et enfants qui a déménagé à Clichy-sous-Bois en 2015.

1 agent affecté aux structures de Montfermeil, Villemomble et Le Raincy

2 agents affectés aux structures de Villepinte, Tremblay-en-France et Sevran

- 4 agents mobiles

Ces agents sont amenés à intervenir sur le service du SSA et ses appartements ainsi que sur les appartements relais du pôle mères-enfants (au nombre de 16 actuellement).

Ils sont amenés à renforcer les référents de site lorsque cela s'avère utile et à pallier leur absence afin d'assurer un temps de présence minimum sur l'ensemble des sites. Un de ces agents est plus particulièrement chargé du magasin général du service technique qui nécessite une quotité de travail de 70% du temps de travail hebdomadaire : réception des demandes des agents du service, approvisionnement, établissement des devis, retrait marchandises, gestion des entrées et sorties...). Cet agent occupe les 30% restant de son temps de travail à l'accompagnement de sociétés extérieures sur Villepinte ou dans l'accompagnement des agents référents au recensement de leurs besoins en matière de serrurerie/menuiserie et quincaillerie générale.

Le chef d'équipe

Il est chargé de recevoir les demandes des structures, d'apprécier si celles-ci peuvent être traitées en interne ou si elles doivent l'être par des entreprises extérieures, puis de dispatcher les interventions auprès des différents agents techniques.

Si nécessaire, il est chargé de formuler les demandes d'intervention auprès des prestataires extérieurs et de planifier leur passage en avertissant les sites concernés et les agents référents pour qu'ils puissent les accompagner. La politique actuelle est de faire accompagner les entreprises extérieures par les agents du service, dans un souci de sécurisation des interventions, et dans un objectif de mieux suivre les interventions techniques sur nos installations et notre patrimoine.

Le chef d'équipe occupe également une part non négligeable de son temps à des tâches administratives :

- Ainsi, il vérifie les commandes de fournitures et autres outillages nécessaires au service technique en lien avec la personne en charge du magasin général ;

- Il planifie le passage des prestataires extérieurs sur nos sites, en prévient les structures et les agents techniques afin que ces entreprises soient le plus souvent possible accompagnées par les équipes du service technique ;

- Il tient le tableau retraçant l'ensemble des demandes d'interventions émises ainsi que les actions d'entretien courant. Initialement cette tâche était confiée au secrétariat du service, mais en pratique elle a été assumée par le chef d'équipe. En effet étant en contact direct avec les agents et dans le but d'éviter des transmissions d'informations du chef d'équipe vers le secrétariat trop longues, et dans un souci d'éviter toute erreur de retranscription des solutions données ou de l'état d'avancement, il a été convenu que le chef d'équipe actualise ce tableau. Cette tâche représente en moyenne 1h00 quotidienne.

Enfin le chef d'équipe est amené à se déplacer fréquemment pour rencontrer les agents techniques sur site, pour établir des diagnostics, recensements ou relevés, et

pour rencontrer les différents services du CDEF afin de recenser leurs besoins, planifier certaines interventions ou participer à des réunions de travail.

⇒ Le secrétariat

Le secrétariat a vu lors de l'exercice 2015 une part très importante du temps de travail dédiée à la comptabilité, qui nécessite entre 3 à 5 jours par semaine, entre l'engagement des dépenses, l'envoi des commandes aux prestataires, la réception et le contrôle des factures grâce aux feuilles d'intervention ou bons de livraison, la liquidation et le mandatement, ainsi que les appels et relances téléphoniques des fournisseurs.

Le secrétariat assure également le standard téléphonique du service : communications internes et externes.

Par ailleurs, en lien avec le chef de service, des tableaux et documents de suivi et recensement technique sont en cours de construction : tableaux de bords, classeurs, procédures de fonctionnement, recensement de notre parc dans différents domaines. Mais faute de temps ils n'ont pas pu aboutir cette année. Seul un tableau de suivi par fournisseur et par domaine a été mis en place afin de retracer l'ensemble de nos demandes d'interventions et afin d'y répertorier l'ensemble des devis et factures reçus dans un souci d'efficacité et de lisibilité sur toutes les actions entreprises et suivies par le service technique.

Enfin, en l'absence du chef d'équipe et du responsable du service (déplacements, rendez-vous, congés), la secrétaire doit gérer les demandes d'intervention des structures et les confier aux agents techniques pour traitement. Ces autres tâches complètent le temps de travail restant.

⇒ L'organisation générale

Vingt réunions de service ont été organisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015.

Est en cours de constitution un classeur dans lequel chaque prestation extérieure sera synthétisée afin que les agents du service technique puisse mieux connaître les limites de prestations, ce qui est attendu et afin d'avoir une vision précise du parc à entretenir avec les périodicités attachées. Ce classeur est destiné à intégrer les domaines suivants :

- Installations de production de chaleur, de ventilation et climatisation
- Maintenance des appareils électroménagers
- Maintenance des portails et portes automatiques
- Maintenance des toitures
- Maintenance des hottes et conduits d'extraction
- Contrôle périodique des installations techniques du CDEF
- Maintenance des alarmes incendies
- Maintenance des extincteurs
- Maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité

Est également en cours de constitution un classeur technique dans lequel seront présents plusieurs jeux de plans de chaque site avec repérage des installations électriques, des organes de coupure en matière électrique, gaz et eau.

Enfin nous sommes en cours d'élaboration de plusieurs notices techniques afin de mieux appréhender le fonctionnement de certains équipements tels que les alarmes, les chaudières, les organes de sécurité et de coupure. L'idée est de créer un document à l'attention de l'ensemble des professionnels du CDEF permettant la manipulation de ces équipements via ces procédures.

Ces outils de travail devaient initialement être pris en charge par le secrétariat mais il s'avère qu'ils ont été principalement supportés par le chef d'équipe et le responsable du service technique ainsi que par le chargé de sécurité.

Il ressort de ce constat qu'un temps de secrétariat important manque au service technique afin de faire avancer plus rapidement et plus efficacement les dossiers transversaux (réhabilitation lourde de structure pour mise aux normes ou pour améliorer les conditions d'accueil et de travail, mise aux normes de sécurité incendie, mise à jour des comptes clients détenus par le CDEF et création de nouveaux), assurer une meilleure communication de nos actions auprès des structures du CDEF, créer des documents de suivi et d'information manquant aujourd'hui, assurer les tâches rédactionnelles découlant des dossiers suivis par le chef de service et le chargé de sécurité, assurer une assistance aux tâches de reprographies, de classement des documents techniques du service, de synthèse des différents documents de nos partenaires comme les rapports de bureaux de contrôle ou autre listing et comptes rendus de nos prestataires....

## **Equipement et outillage**

### ***Investissement***

En 2015 ont été achetés ou commandés, pour un total de 20 000€, soit toute l'enveloppe dédiée :

- Du matériel technique mutualisé : 2 perceuses à percussion avec fil, 1 déboucheur professionnel, 1 scie circulaire, 3 nettoyeurs haute pression, 7 escabeaux réglementaires et 1 échelle
- De l'outillage pour chaque agent : 10 niveaux trapèze, 10 clés à molette graduées, 10 pistolets d'expansion pour chevilles métal
- Du matériel pour l'entretien des espaces verts : 1 taille-haie, 2 débroussailleuses, 2 souffleurs de feuilles et 2 harnais,
- Un aménagement intérieur bois des 3 véhicules neufs commandés en 2014
- Des rayonnages pour le stockage des fournitures d'atelier au magasin central de Villepinte
- Des stores pour les bureaux.

La démarche entamée en 2014 pour équiper les agents techniques en vêtements adaptés à leur mission a continué en 2015 par l'achat de parkas puis de manteaux d'hiver en fin d'année.

Des équipements de protection individuelle ont également été achetés comme des gants, lunettes, combinaisons ou autre vêtements en coton afin de compléter l'équipement de travail des agents techniques.

Des équipements plus spécifiques en fonction des tâches de chacun ont également été achetés comme des vêtements étanches pour les agents passant le nettoyeur haute pression, par exemple, ou pour les agents évoluant en milieu pollué, comme les vides sanitaires.

### ***Magasin***

Le magasin central situé sur le site de Villepinte s'est organisé et s'est développé afin de pouvoir fournir les agents en matériel et consommables plus rapidement et éviter de passer trop de temps chez les fournisseurs. Deux locaux représentant une surface totale de 25 à 30 m<sup>2</sup> sont dédiés au stockage des fournitures et un garage de 25 m<sup>2</sup> environ sert également de zone de stockage au service technique. Ces zones ne sont pas suffisantes pour l'ensemble des besoins du service et une zone de stockage de 25 m<sup>2</sup> supplémentaire permettrait de constituer un stock d'équipement (machine à laver, sèche-linge, four, meubles divers) permettant de répondre encore plus rapidement aux besoins des structures.

Les dépenses de fournitures d'atelier du service technique ont doublé entre 2014 et 2015, passant de 14 134€ à 31 835€. Plusieurs grosses commandes ont en effet été

passées, permettant de constituer du stock sur des luminaires, des fournitures de quincaillerie et de plomberie. Néanmoins il faut rester vigilant sur les consommations et les dépenses 2016.

C'est un agent de l'équipe mobile qui s'occupe de la gestion de ce magasin et les commandes sont validées par le chef d'équipe puis le responsable du service.

L'accès au magasin restant limité et contrôlé, seuls l'agent en charge du magasin, le chef de service, le chef d'équipe et le chargé de sécurité détiennent les clefs du magasin. Ainsi l'accès aux fournitures pour les autres agents techniques est assuré la quasi-totalité de la journée.

### **Activité principale du service : réponse aux demandes d'intervention**

1889 demandes d'intervention ont été émises auprès du service technique depuis le 1er Janvier 2015 ; dont 1819 ont été traitées. Parmi elles, 1543 ont été traitées en interne et 276 via des prestataires extérieurs. Enfin 65 actions ont été menées sans demande officielle par le biais des fiches d'intervention ou des cahiers de liaison. Elles ont été formulées soit oralement ou détectées par le service technique directement.

Ne sont pas comptabilisés les travaux important prévus et budgétés confiés aux prestataires extérieurs mais pour lesquels les agents techniques interviennent que ce soit pour permettre la tenue des travaux, ou pour des opérations de contrôle et réception. Ces demandes d'intervention ne comptabilisent pas non plus l'ensemble des actions courantes d'entretien menées au quotidien par les agents référant de structure. Nous en avons tout de même identifiées un certain nombre en 2015 que nous avons recensées dans ce tableau de suivi.

Le delta entre les demandes traitées et celles non traitées est en cours de réalisation ou est soumis à validation de devis, ou à validation par la direction, ou bien encore à l'étude de la solution technique la plus adaptée.

Répartition de ces demandes d'intervention par corps d'état :

- 426 demandes concernent le domaine du chauffage, de la plomberie ou des demandes de remplacement d'éléments sanitaires
- 322 demandes relatives à de l'entretien courant.
- 306 demandes concernent des travaux de serrurerie
- 267 demandes d'agencement divers et variés
- 242 demandes relatives à des travaux d'électricité
- 111 demandes d'accompagnement de prestataires extérieurs que ce soit pour chiffrer des travaux ou dans le cadre de maintenances préventives programmées
- 105 demandes de prestations d'entretien des espaces verts
- 95 demandes de déménagement d'importance différentes
- 74 demandes de remplacement d'ampoules
- 74 demandes relatives aux véhicules
- 67 demandes concernant de l'électroménager
- 42 demandes de réparation autres que les corps d'état déjà cités
- 30 demandes de travaux de peinture en dehors de ceux réalisés par des prestataires extérieurs.

De plus la réorganisation du service technique et la mutualisation des agents a pu permettre la prise en charge de certains chantiers de rénovation qui n'étaient pas possible avant. Ainsi le service technique a totalement réalisé la rénovation des espaces suivants :

- Bureau CSE + secrétariat et salle ordinateur des jeunes sur la structure d'Epinay
- Mise en peinture de l'espace détente de Sevran dédié aux jeunes filles
- Mise en peinture de plusieurs bureaux, au siège à Bobigny, à Villepinte...

- La mise en peinture du couloir de distribution de l'atelier + les sanitaires de l'accueil de Villepinte
- La réfection totale d'un appartement du service relais du pôle mères-enfants à Saint Denis ainsi que le traitement de certaines pièces dans d'autres appartements. Le service technique répond ainsi aux besoins des usagers en permettant d'améliorer les conditions d'accueil, que ce soit par les rénovations, les agencements, ou simplement le maintien en bon état du bâti et du matériel.

### **Travaux supervisés par le service technique : description rapide des travaux réalisés en 2015**

A toutes ces tâches et à la mise en place et la consolidation du service, viennent s'ajouter tous les projets nouveaux, les opérations de mises aux normes de nos structures (incendie et accessibilité), les changements d'affectation de bâtiments qui impliquent des dépôts de dossier de changement d'affectation et enfin l'ensemble des travaux de rénovation des structures et de remplacement de nos équipements techniques (chaufferie, ventilation, motorisation portail .....

En 2015 ont été organisés et supervisés par le service technique plusieurs opérations diverses et variées :

- Déménagement des jeunes filles accueillies à Villemomble, sur le groupe Snoopy de Villepinte. Réfection totale du groupe, pour un montant total de : 76 885 €.
- La rénovation complète de zones de vie à Villepinte : réfection des sols, peintures, espace jardin d'enfant à la petite enfance, espace psychomotricité, salle de réunion petite enfance et bureau psychologue ;
- Rénovation complète des bureaux de Clichy-sous-Bois pour accueillir la direction du pôle mères-enfants et aide au déménagement des agents, des Pavillons-sous-Bois vers Clichy ; montant des travaux : 24 000€ ;
- Poursuite de l'aménagement du pavillon de Livry Gargan investi fin 2014 par le service de semi autonomie du pôle Adolescents ;
- Réfection partielle ou totale de plusieurs appartements relais du pôle Mères-enfants ;
- Travaux sous vide sanitaire et plomberie de Villepinte : installation d'une fosse de relevage dans le vide sanitaire sous cuisine avec pompe de relevage automatique afin d'éviter la stagnation d'eau et autres désordres ...
- Changement quasi-complet de l'alarme incendie de Villepinte, réparation des dysfonctionnements
- Préparation et suivi des préconisations de la commission de sécurité pour les foyers Colette Coulon et Farandole ;
- Réfection des peintures des chambres du service d'accueil d'urgence au Blanc Mesnil, de groupes de vie à Borniche et de la salle spectacle , l'espace laverie de la lingerie centrale de Villepinte, la mise en peinture et le recloisonnement de bureaux au siège, les chambres et salle TV de la structure Passerelle à Tremblay, d'une classe et d'espaces de vie dans l'école interne de Villepinte(...) par les entreprises Bâticoncept et LNC titulaires des deux lots du marché peinture/revêtements de sols. Montants engagés : 149 209€ ;
- La réfection complète des deux zones cuisines familiales de la Farandole, pour un montant de 45 730€ ;
- Changement de fenêtres au foyer de Borniche (groupe de vie bâtiment volière), pour un montant de 36 393 € payé à l'entreprise NF.

# Direction des ressources humaines et de la formation

## L'année en chiffres

- 1765 décisions produites
- 4297 courriers envoyés (les envois en publipostage ne sont comptabilisés qu'une fois)
- 3 formations Médiante Planning pour les cadres
- 2 présentations de Médiante Planning aux équipes éducatives
- 2 CAPL préparées : le 05/03/2015 et 07/10/2015 (cette dernière ayant été reportée)
- 2 agents ont quitté le service (1 mutation, 1 départ en retraite)
- 2 agents ont rejoint le service
- 1 plan de formation a été publié

## Quelques faits notables

- La bascule de Médiante Planning en opérationnel a profondément changé les méthodes de suivi du temps de travail, impactant les éléments liés au processus de paie.
- Les oppositions et avis à tiers détenteur sont dorénavant gérés par le service des ressources humaines en propre, ce qui constitue une mission supplémentaire.
- Le service connaît un renforcement du lien avec le payeur départemental à travers une forte hausse des contrôles qu'il opère sur le processus de paye (transmission de pièces justificatives notamment).
- Les démarches de publipostage ont été consolidées et un important travail de mise en forme des décisions a été réalisé.

## Le déroulement de carrière des agents du service

- 5 agents du service sont concernés par une formation d'adaptation à l'emploi dans le cadre de leur stagiérisation dans le corps d'adjoint des cadres hospitaliers.
- 2 jours de formation du service sur les retraites
- 4 jours de formation du service sur les statuts

Au niveau des ressources humaines, les chantiers primordiaux seront : élaborer le bilan social, améliorer l'accueil des nouveaux arrivants, poursuivre la rédaction de fiches de postes, élaborer un protocole de droit syndical, corriger les erreurs dans le déroulement de carrière de nombre d'agents, réactualiser le tableau des emplois et poursuivre le travail important sur la formation (surtout pour mieux adapter et enrichir les réponses qui sont apportées aux personnes accueillies).

